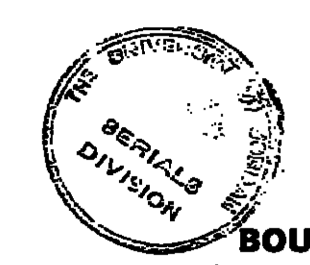
« Sans visa » : Remous sur le Nil

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14879 7 F

SAMEDI 28 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Afrique du Sud : des élections pour tous

EN présentant, jeudi 26 novembre, à Pretoria, le calendrier qui devrait aboutir aux premières élections « multiraciales » dans l'histoire du pays, M. Frederik De Klerk tente de raviver un processus politique qui semblait dangereusement enlisé depuis plusieurs mois.

Si ce programme est respecté, les Sud-Africains de toutes origines éliront, en avril 1994 au plus tard, une Assemblée constituante. Un gouvernement d'unité nationale devrait alors être mis en place, ouvrant une période de transition qui devrait conduire le pays vers une démocratie pleine et entière.

D'ici là, les discussions devraient reprendre avec tous les acteurs de la vie politique du pays, pour aboutir, dans les prochains mois, à la création d'une commission chargée de préparer les futures élections. Parallèlement, des « conseils exécutifs de transition » seraient créés, qui obtiendraient un droit de regard sur le fonctionnement du gouvernement actuel.

L'ÉTABLISSEMENT de ce calendrier n'a été rendu possible que parce que les deux principaux personnages de la scène politique sud-africaine, le gouvernement et l'ANC de M. Nelson Mandela, ont considérablement assoupli leurs positions respectives. C'est particulièrement le cas de l'ANC, qui considère désormais que la situation délicate qui règne dans le pays appelle quelques concessions, dont l'expression la plus remarquable est la récente déclaration de M. Mandela indiquant que son parti, même s'il gagnait les élections, est disposé, « dans un souci de stabilité », à partager le pouvoir « avec ceux qui l'ont perdu ». Ce nouveau climat ne permet pas, pour autant, de voir l'avenir sans appréhensions. Le plan de M. De Klerk à peine rendu public, l'ANC a immédiatement demandé que les élections se tiennent plus rapidement. Même si certains observateurs estiment qu'un accord sur ce point pourrait être trouvé, d'autres difficultés subsistent, dont la moindre n'est pas l'inertie qui semble frapper le gouvernement de M. De Klerk, incapable de maîtriser la formidable vague de violence et de délinquance qui balaie le pays.

QUELS seront, par ailleurs, les pouvoirs des « conseils exécutifs de transition » ? Pourront-ils, comme le désir en avait été exprimé par l'ANC, avoir un droit de regard sur l'activité controversée des organes de sécurité impliqués dans diverses manœuvres occultes visant à déstabiliser l'organisation de M. Mandela ? Quelle sera, également, la réaction du mouvement concurrent, l'Inkhata, violemment opposé à l'ANC ? Même si l'influence politique de l'Inkhata paraît sensiblement réduite, il semble évident que le Natal, son fief, où les morts, chaque mois, se comptent par dizaines, ne sera pas pacifié sans son accord.

Mais le danger le plus grave se situe sans doute dans le chaudron des difficultés sociales que vivent trente millions de Noirs, devant une crise économique et un chômage sans précédents : il n'est pas certain que la perspective d'élections que leur offre aujourd'hui M. De Klerk suffise à faire patentier ceux dont la situation quotidienne, malgré un contexte politique nouveau, n'a en rien changé depuis l'abolition de l'apartheid.

M0147 - 1128 0 - 7,00 F



Au terme de sa visite en Israël

M. Mitterrand a insisté sur la représentativité de l'OLP

Avant de se rendre en Jordanie, où il devait rencontrer le roi Hussein, M. Mitterrand a achevé, vendredi 27 novembre, sa visite en Israël. Jeudi soir, lors d'une conférence de presse à Jérusalem, il a déclaré que le droit des Palestiniens à une patrie et le droit à un Etat allaient de pair. Le président français, qui a reçu une délégation palestinienne présidée par le chef de file des « modérés » de Cisjordanie et de Gaza, a rappelé que les Israéliens devaient discuter avec l'OLP et s'est prononcé en faveur d'élections libres dans les territoires occupés.



Lire page 3 les articles de PATRICE CLAUDE et JEAN-PIERRE LANGELLIER

L'opposition divisée sur l'affaire du sang contaminé

Une partie de la droite hésite à poursuivre M. Fabius

Des divergences viennent d'apparaître au sein de l'opposition sur la traduction en Haute Cour de M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé dans l'affaire du sang contaminé. Ainsi la commission sénatoriale chargée d'examiner la mise en accusation des trois anciens ministres a-t-elle eu beaucoup de mal à désigner son rapporteur, préférant M. Jolibois (Rép. et ind.) à M. Huriet (Un. cent.), jugé moins déterminé. Une partie de la droite semble moins pressée de poursuivre M. Fabius, dont elle aimerait dissocier le cas de ceux des deux autres anciens ministres.

Epreuve de force

par Daniel Carton

Après avoir réclamé à cor et à cri la Haute Cour pour MM. Laurent Fabius et Edmond Hervé et pour Mme Georgina Dufoix, l'opposition ne fait plus preuve aujourd'hui du même allant. De l'*« hystérie collective »* dénoncée par Mme Michèle Barzach, elle semble être passée à une certaine circonspection qui l'*amène à réfléchir sur* les incidences d'une procédure aussi exceptionnelle.

Ce changement de pied se vérifie aujourd'hui de plusieurs manières : par la lenteur des sénateurs dans le déclenchement de la mise en accusation *(le Monde* du 25 novembre), par les difficultés de la commission *ad hoc* à élire son rapporteur (qui sera finalement M. Charles Jolibois, sénateur du groupe des *Républicains et indépendants*) et par une volonté de plus en plus manifeste à droite d'épargner à M. Fabius le passage devant la Haute Cour, en dissociant son cas de celui de ses deux anciens ministres.

Après MM. Millon et Madelin (*le Monde* des 18 et 20 novembre), M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, a exprimé des réserves, en souhaitant que la proposition de résolution soit amendée. Le président du CDS ne s'est pas attardé sur le cas de M. Fabius, mais il avait bien cela à l'esprit.

Lire la suite page 12

ESPACE EUROPÉEN

Paisibles Pays-Bas

A l'heure où la Communauté traverse une nouvelle zone de turbulences, les *Pays-Bas offrent une image* rare de stabilité : le florin a résisté à la bourrasque monétaire, le traité de Maastricht a été ratifié à une très large majorité par le Parlement et la signature des accords du GATT est souhaitée, au nom de l'intérêt général, en dépit de ses répercussions sur certains secteurs de l'agriculture.

Le « couple » institutionnel reine-premier ministre est le modèle de cette stabilité néerlandaise, faite de tradition et de modernité. Cette combinaison est également la marque de la diplomatie de La Haye, que dirige M. Hans van den Broek depuis dix ans. Mais derrière la façade de continuité, une réflexion a commencé sur les conséquences pour les Pays-Bas du nouvel ordre européen en gestation.

Lire pages 8 à 10 les articles de CHRISTIAN CHARTIER et DANIEL VERNET et un entretien avec M. Hans van den Broek : « Si Paris, déclare-t-il, recherche des subventions supplémentaires à l'accord GATT, les autres pays commenceront aussi à faire leurs calculs. »

Venezuela : tentative de coup d'Etat

Des militaires ont organisé, avant l'aube du vendredi 27 novembre, une tentative de coup d'Etat au Venezuela contre le gouvernement du président Carlos Andres Perez. La télévision d'Etat a commencé à diffuser des messages enregistrés du lieutenant-colonel Hugo Chavez appelant les Vénézuéliens à descendre dans les rues. Cet officier, qui dénonce la *« corruption »* du pouvoir, avait pris la tête d'une première tentative de putsch, le 4 février dernier, et était emprisonné depuis cette date. Dans la matinée, la télévision a transmis un message du président Perez déclarant que l'insurrection avait *été « mise en échec ».*

Somalie : l'ONU examine les plans d'intervention militaire

Les Etats-Unis ont soumis au secrétaire général de l'ONU *« plusieurs options »* d'intervention militaire internationale en *Somalie, afin de protéger les convois d'aide alimentaire, et le* Conseil de sécurité devait commencer à examiner la question vendredi 27 novembre. Ce projet inquiète nombre de représentants des organisations humanitaires travaillant sur place dans des conditions de plus en plus difficiles ; ils craignent, dans un premier temps, des représailles de la part des factions somaliennes, qui parlent déjà d'« invasion ».

Lire page 5 l'article d'AFSANÉ BASSIR-POUR et d'ALAIN FRACHON et le reportage de JEAN HÉLÈNE à Mogadiscio

Vichy devant ses juges

L'avocat général près la Cour de cassation a requis, jeudi 26 novembre, la cassation partielle de l'arrêt de non-lieu rendu le 13 avril en faveur de l'ancien chef milicien Paul Touvier. M. Emile Robert a notamment relevé devant la chambre criminelle les *« insuffisances et les contradictions »* des juges de la chambre d'accusation dans leur analyse de la politique antisémite du régime de Vichy et du rôle de la Milice. La chambre criminelle de la Cour de cassation, qui délibérait vendredi 27 novembre, devait rendre son arrêt dans la soirée.

Lire page 13 l'article de LAURENT GREILSAMER

Tempête sur le Vendée Globe

La tempête qui sévit sur le golfe de Gascogne a durement *frappé les concurrents de la course* à la voile autour du monde en *solitaire* sans escale, le Vendée Globe. Cinq jours après son départ, le Britannique Nigel Burgess a été retrouvé mort et six navigateurs sur quatorze ont été contraints de rebrousser chemin vers Les Sables-d'Olonne à la suite d'avaries plus ou moins graves.

Lire page 16 l'article de GÉRARD ALBOUY

Le sommaire complet se trouve page 27

POINT DE VUE

Le GATT doit mourir

Face au grand perturbateur qu'est le Japon, c'est à l'Europe d'écrire les nouvelles règles du commerce international

par Alain Gomez

La dispute sur les céréales et les oléagineux semble de prime abord lointaine à un industriel : on ne comprend que ce qu'on fait. Il n'échappe cependant à personne en France, dont 80 % des citoyens sont des ex-ruraux de première ou de deuxième génération, qu'on touche là aux *racines de la sensibilité collective*. Face à cette sensibilité, *l'idéologie du libre-échange.*

A ce point, un industriel devient très intéressé. Et s'il se trouve travailler dans des secteurs qui, comme l'électronique, ont été ravagés au nom de cette idéologie, son intérêt devient sollicitude. Sollicitude pour les nouvelles victimes promises à cette vieille folie qu'est la foi dans la théorie classique du commerce international.

1. La thèse principale des tenants du désarmement commercial est un *argument terroriste : « désaccord au GATT = guerre commerciale = récession »*. La machine médiatique, notamment anglo-saxonne, le martèle avec fureur. Dernière en date, la publication en première page du *New York Herald Tribune* du 21-22 novembre dernier d'un rapport de l'OCDE selon lequel la poursuite de la libération des échanges ferait gagner quelques points de PNB à tous les pays, *en 2002.*

Admirons le courage de ceux qui annonçaient hier la reprise *« au coin de la rue »*, qui affirment aujourd'hui qu'une récession est exclue, mais ne reculent pas devant des extrapolations des PNB mondiaux en 2002.

Or la théorie économique américaine moderne a cessé d'accorder une importance autre que mineure au rôle joué par la guerre des tarifs dans la marche à la crise. On recommande les lectures suivantes aux amateurs de l'argument d'autorité *« protection = crise »*.

Lire la suite page 22 et l'article de XAVIER HAREL page 23

► Alain Gomez est président de Thomson-SA et Thomson-CSF.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AU COURRIER DU Monde

MÉDECINE

Halte à l'hallali

LE corps médical en son entier, médecins, infirmières et administratifs *confondus*, est aujourd'hui la victime expiatoire de l'affaire du sang contaminé. Affaire détestable s'il en est, où le dévouement et la compétence de l'ensemble des personnels de la transfusion sanguine se trouvent être abusivement mêlés et confondus aux effets pervers qu'engendre le risque de dérive affairiste de toute entreprise guidée par les impératifs du profit.

On peut s'étonner que le corps médical et ses représentants les plus éminents laissent se déployer, sans mot dire, ce délire vengeur et *consentent, en silence*, à jouer les boucs émissaires ; d'autant plus que le sang et la mort sont là pour donner à cet état tout son lustre. Peut-être est-ce par solidarité avec la société, sans tenir compte que, emportée par un élan qu'elle croit vertueux et qu'elle espère protecteur, elle souhaite traîner devant les tribunaux tout ce qui touche à la santé : ses administrations tutélaires, l'industrie qui en anime les progrès et jusqu'aux ministres de la santé. Son exaltation vengeresse va jusqu'à vouloir atteindre un premier ministre qui n'y peut mais, et *pourquoi pas, demain*, le président de la République, voire Dieu ?

Il est temps de crier halte à l'hallali *sur la médecine comme sur* toutes les structures de notre Etat républicain. En voulant tuer médecins et politiques, c'est elle-même que la société détruit, car les uns et les autres ne sont que son miroir.

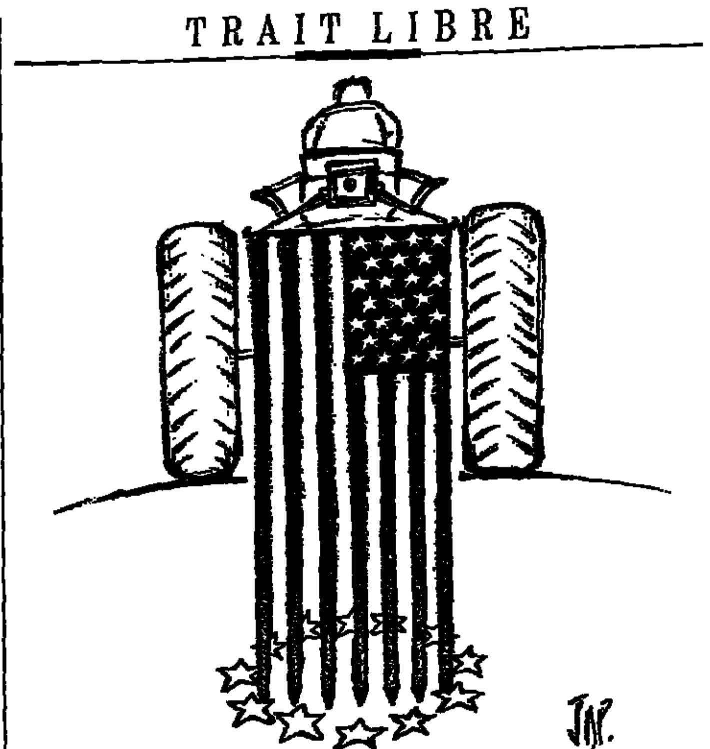
La société tout entière est aujourd'hui coupable de n'avoir pas su adapter ses modes de gestion à la complexité des données *nouvelles qu'il lui faut maîtriser* pour faire face au progrès technologique et, en médecine, à l'avènement de maladies jusqu'alors méconnues. Les nouveaux modes de communication, en particulier les médias, n'ont fait que révéler, *aidés par le manque de bienséance* de certains journalistes, le désordre que font naître les interactions entre les sciences, les moyens de production et l'argent. Mais, surtout, ils ont dévoilé l'inadaptation et la détresse des hommes confrontés à ces problèmes inédits.

Le refuge dans le jugement des *tribunaux est à la fois nécessaire* et illusoire, tant l'institution judiciaire est mal préparée, dans sa rigidité manichéenne héritée, à assurer la cohérence des jugements qu'elle prononce pour sanctionner les déviances de la complexité. Il est *urgent de mettre un terme* à cette affaire du sang afin qu'elle cesse d'être prétexte à nous abîmer dans une hargne stérile. Elle pourrait alors devenir l'opportunité de nous engager dans une réflexion en profondeur sur les meilleurs *moyens de restituer à nos institutions* leur capacité d'assurer entre les citoyens l'équilibre nécessaire à l'efficacité de leur action au service de la nation.

Puissions-nous, les *uns* et les autres, en avoir le courage! ■

PROFESSEUR JEAN-LOUIS FUNCK-BRENTANO
membre de l'Académie des sciences

TRAIT LIBRE



UN LIVRE

La France au scanner

FRANCOSCOPIE
de Gérard Mermet.
Larousse, 440 p., 155 F.

SONDÉS à longueur de semaine, sur tout et sur rien – leurs préférences politiques, leurs comportements sexuels, leur opinion sur Dieu, la *Somalie ou Lady Di*, – les Français sont-ils mieux connus pour autant? A eux seuls, les résultats de ces innombrables sondages ne permettent nullement de cerner *une population mouvante* et bourrée de contradictions. Mais si l'on prend la *peine de les rapprocher des statistiques* existantes, sur une assez longue durée de temps, et si l'on y intègre des recherches qualitatives sur les modes de vie, *cela peut donner Francoscopie* : un ouvrage distrayant et intelligent, dans lequel Gérard Mermet réussit à passer la France au scanner.

Cette cinquième édition, plus riche que les précédentes, comporte des rubriques inédites. Certaines semblent s'inspirer du *Quid ou du Livre des records* : on y apprend, entre mille autres chiffres, que chaque jour en France 770 couples se marient, dont 400 à l'église, que 290 *couples divorcent*, que 2 080 enfants naissent et que 440 interruptions volontaires de grossesse sont pratiquées...

Plus originale, mais plus subjective, est la « carte des millésimes » des trente dernières années. L'étude attentive de *plusieurs études indique que* les Français auraient, de leur point de vue, vécu six très bonnes *années* (1964, 1966, 1970, 1971, 1972, 1973) et trois très *mauvaises* (1983, 1984, 1985). Le meilleur cru a été 1973, qui marque la fin d'une période faste et se termine d'ailleurs par le choc pétrolier et la guerre du *Kippour. Le plus mauvais cru* a été 1984, avec la faible progression du pouvoir d'achat, le débat sur l'école privée et *le* succès du Front national aux élections européennes.

Mais, plus que ces humeurs *passagères, ce sont* les tendances générales qui retiennent l'attention. En cette fin de siècle, les Français manifestent, à la fois, un optimisme individuel et un pessimisme *collectif* : assez confiants dans leur propre avenir, ils le sont très peu pour *l'avenir du monde. La question* est évidemment de savoir si ces deux sentiments opposés peu*vent rester* longtemps compatibles.

La dernière décennie aura été marquée, entre *autres*, par la remise en question d'institutions, d'idées et de structures *anciennes, comme l'indique* l'entrée en force dans le dictionnaire de nouveaux mots commençant par « dé » : délocaliser, démédicaliser, déscolariser, déréglementer, dépénaliser, dégraisser... C'est aussi la fin des découpages binaires : les *différences tendent* à s'estomper entre garçon et fille, père et mère, travail et loisir, socialisme *et libéralisme, bien* et *mal.* La tendance est au flou, au mélange des genres.

Curieuse époque : désormais, au cours de leur vie, les Français consacrent plus de temps à *la télévision qu'au travail.* Ce n'est pas dû seulement aux longues retraites : les jeunes, de leur côté, passent plus d'heures devant le petit écran qu'à *l'école. Curieuse époque, où* la vie ne cesse de s'allonger mais où les jeunes – même les moins *de vingt ans* – ont eu, au total, un plus grand nombre d'expériences (voyages, sports, accidents, exploits, consommation de certains produits, coups de *foudre, infidélités...) que les per*sonnes âgées!

ROBERT SOLÉ

GRÈVES

La voix des victimes

LE droit de grève fut introduit au siècle dernier, sous le Second Empire. Le rapporteur du projet était mon grand-père, Emile *Ollivier, député de l'opposition*, futur premier ministre. En 1868, Napoléon III accordait aux *ouvriers le « droit de coalition »*, suivi bientôt du *« droit de réunion »*. Le droit de grève, le syndicalisme étaient nés, ouvrant la voie à ce qui allait en fait devenir *de facto une concertation entre* employeurs et employés. Depuis cent vingt-quatre ans, ce droit a permis de faire entendre la voix des travailleurs, car il a établi un rapport de forces autorisant le dialogue entre les parties concernées. Les syndicats, issus du droit de *réunion, devenaient des interlocu*teurs valables et, en cas d'échec des discussions, pouvaient engager l'épreuve de force, c'est-à-dire la grève. Ce moyen, qui au départ avait permis l'accès *au dialogue*, va déboucher sur des conséquences qui n'apportent rien aux *employeurs* et plus grand-chose aux travailleurs, sinon l'espoir de gagner la partie « au finish ».

C'est la guerre, et ce n'est plus la négociation. Quand il y a guerre, il y a des victimes innocentes. Il est *bien évident* que la grève de certains secteurs fait un bien plus grand nombre de *victimes* que d'autres. Sans parler des misères des travailleurs non concernés par *la grève mais directement* concernés par les conséquences du conflit, en particulier pour se rendre à leur travail, les pertes d'exploitation de certaines entreprises *engendrent des difficultés qui sont* particulièrement malvenues dans le contexte économique actuel.

Puisque le mot « solidarité » est volontiers prononcé de nos jours, il faut impérativement faire un pas *de plus en associant systématique*ment les victimes éventuelles d'une grève aux discussions entre employeurs et employés, de préférence, bien entendu, avant que la *grève n'ait lieu*. Les associations des *victimes des conflits* employeurs-employés n'ont pas, de nos jours, des moyens équivalents à ceux que la loi donne aux grévistes pour faire entendre leur voix. Il ne serait donc que justice de les hisser au même rapport de *forces que les deux intéressés principaux*, à savoir les employeurs et les employés en conflit. ■

EMILE TROISIER
Paris

PEINE DE MORT

Une Eglise moins crédible

L'EGLISE *catholique* avait l'occasion de faire entendre une voix prophétique pour dire « non » à la peine de mort. Sans ambiguïté. Elle ne l'a pas saisie, n'ayant pas *su résister aux vents* de l'opinion favorables à l'exécution capitale en ces temps d'insécurité et de peur.

J'aurais aimé que mon Eglise ose dire que l'honneur d'une nation est d'abolir la peine de mort, y reconnaissant un signe d'espoir dans la longue marche de l'humanité.

La progressive abolition de la peine de mort dans différents pays du monde ne manifeste-t-elle pas que *l'humanité franchit un* seuil qualitatif dans son évolution? N'est-ce pas là un signe des temps à l'approche du troisième millénaire? Car la peine de mort est *une des formes* du mépris de la vie. Et nul n'a le droit de désespérer de l'homme.

J'aurais aimé que mon Eglise saisisse cette occasion pour refuser l'engrenage de la violence et délaisser les chemins de la vengeance et du châtiment. Car tout homme a un droit fondamental à la vie. Il est toujours plus grand que son crime.

L'*opinion* publique retiendra que l'Eglise catholique légitime la peine de mort. *Le débat sur la peine* capitale en souffrira. Et le discours de l'Eglise sur les droits de l'homme sera moins crédible.

A peine promulgué, le nouveau catéchisme porte des rides. ■

JACQUES GAILLOT
évêque d'Evreux

11 NOVEMBRE

Vichy après Verdun

HISTORIENS, universitaires et chercheurs, nous appuyant sur les acquis des travaux scientifiques de plusieurs *décennies*, nous déplorons que le président de la République ait fait déposer le 11 novembre, depuis 1986, une gerbe sur la tombe de Philippe Pétain.

Nous rappelons que Philippe Pétain a trahi la confiance que les Françaises et les Français avaient placée en 1940 dans le vainqueur de Verdun.

Il s'en est servi pour : abolir la République ; livrer des réfugiés politiques confiants dans la tradition française et républicaine ; instaurer de son propre chef, en devançant toute pression de l'occupant, une politique d'exclusion à l'égard de diverses catégories de citoyens français, en raison de leurs origines (juifs) ou de leurs opinions (francs-maçons) ; choisir *une politique de collaboration, qui* a servi les desseins du Reich, et pratiquer la répression contre toutes celles et tous ceux qui refusaient cet assujettissement à l'occupant et aux nazis. Il a été complice ou directement responsable de la déportation d'hommes, femmes et enfants juifs et tziganes.

Ces faits devraient inciter le président de la République, qui représente tous les Français, à ne plus rendre à l'avenir le moindre hommage à Philippe Pétain. ■

Ce texte nous a été adressé par Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, Renée Bédarida, Serge Berstein, Etienne Dejonghe, Jacques Delarue, Yves Durand, Marc Ferro, Robert Frank, Jean-Marie Guillon, André Kaspi, Pierre Laborie, Pierre Milza, Pascal Ory, Denis Peschanski, Madeleine Rebérioux, Henry Rousso, Dominique Veillon, Pierre Vidal-Naquet, Annette Wieviorka, Olivier Wieviorka, Michel Winock.

GATT

Rêve nippon

IMAGINONS la nouvelle suivante diffusée un prochain soir par nos télévisions : « L'Uruguay Round débloqué! » On sait les difficultés rencontrées depuis plusieurs mois dans la *mise* au point d'un nouvel accord général GATT, amorcée il y a six ans à Punta-del-Este (Uruguay), du fait d'un différend entre les Etats-Unis et le *Japon concernant un important* secteur du commerce international, celui des automobiles.

Convoquée à Detroit par Mme Carla Hill, chef de la délégation américaine, une nouvelle réunion a permis aux deux délégations d'aboutir à l'accord suivant :

a) Le Japon réduira de 21 % ses exportations d'automobiles, par *rapport à un niveau de référence* égal à la moyenne des exportations 1986-1989.

b) Le Japon accepte de limiter à un million d'unités par an la fabrication *d'une certaine catégorie* de véhicules dites prototypes.

c) Le Japon acceptera l'entrée sans droits d'une *quantité de véhi*cules correspondante à 5 % de son marché intérieur, cette proportion s'appliquant non pas globalement mais par catégories de véhicules : *les petites autos*, les 4 × 4, les vans...

d) La délégation américaine a exposé le caractère *stratégique* aux Etats-Unis de la filière industrielle fondée sur la paille de riz : revêtements muraux, textiles décoratifs... La délégation japonaise a accepté l'importation hors droits et sans plafond du sous-produit de cette filière qu'est le riz en grains... » ■

FRANÇOIS DIDIER
Meudon

CONSTITUTION

Le droit à l'environnement

POURQUOI *la prochaine* révision constitutionnelle, annoncée par le président de la République, ne serait-elle pas l'occasion de consacrer l'environnement comme un nouveau droit fondamental? L'environnement est d'ores et déjà inscrit dans la Constitution de plusieurs Etats membres de la Communauté européenne (Grèce, Portugal, Pays-Bas, Espagne) sous forme d'un droit *et/ou d'un principe* fondamental.

Une telle modification permettrait au Conseil constitutionnel, lorsqu'il apprécie la conformité d'une loi à la Constitution, de donner à l'environnement la place qui devrait lui revenir par rapport à d'autres *intérêts en balance*. Mais, surtout, elle pourrait trouver une signification importante dans le cadre de la proposition du président d'accorder aux citoyens qui s'estiment lésés dans leurs droits fondamentaux la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel.

En ajoutant l'environnement à la prochaine réforme constitutionnelle, les dirigeants français s'attacheraient à donner une vision rénovée *des droits de l'homme*. La consécration d'un droit fondamental à l'environnement apporterait un élément de réponse à une exigence impérieuse du temps présent et serait *en même temps* l'affirmation d'une solidarité vis-à-vis des générations futures. ■

ÉTIENNE BASSOT
Président de la fédération des jeunes écologistes européens

AFRIQUE

La place des élites

DANS votre commentaire du livre de M. Kofi Yamgnane, *Droits, devoirs et crocodiles* (*le Monde* du 21 novembre), vous écrivez que l'auteur *« avait d'abord commis l'erreur d'être noir »*, – cela devant être évidem*ment entendu* comme une critique contre ceux qui lui reprochent sa couleur de peau. Je ne défendrai pas ces imbéciles. Mais on peut, sans être taxé de racisme, faire observer à M. Yamgnane qu'il aurait mieux fait de mettre ses *talents au service de son pays*, le Togo, qui en a bien besoin, après ses études en France, où il est plus agréable de vivre.

L'exode des élites indigènes *compromet l'avenir de certains* Etats d'Afrique, déjà pauvres en cadres. De cela sont responsables non seulement ces élites, mais aussi la France, qui favorise cette *désertion en permettant* aux jeunes Africains venus étudier dans ses universités de rester après obtention des diplômes.

Cette politique nous permet sans doute de nous décerner des éloges (pays d'accueil et de liberté), *mais nous ne devrions pas* en être si fiers si nous réfléchissons que cette petite vanité se fait aux dépens de pays auxquels nous portons en réalité un grave préjudice.

Cet égocentrisme français ne comporte-t-il pas quelque mépris pour les civilisations africaines, vouées à l'assimilation parce que *prétendûment inférieures*? Là aussi, il y a du racisme. ■

JEAN SCHMITT
Yerres

LIBYE

Un embargo injuste

VOILA des mois que la Libye *est* soumise à un sévère embargo sous couvert de résolution des Nations unies. Et c'est le peuple libyen – après le peuple irakien – qui paie la note la plus sévère, *par toutes sortes de* privations essentielles.

Cet embargo touche non seulement la Libye mais perturbe aussi l'économie de ses voisins, l'Egypte et la Tunisie réputés être des pays amis de l'Occident. Cet embargo nous fait grand mal à nous autres, Arabes. Nous nous sentons agressés, une fois encore, dans notre chair. A cause de deux suspects pour le châtiment desquels on prend tout un peuple en otage.

Nous avons, par le passé, porté secours à de nombreux amis, citoyens de pays occidentaux qui sont responsables de cet embargo injuste. Nous leur demandons de se mobiliser avec nous pour que cesse cet embargo dangereux. Ce qui ne préjuge en rien des poursuites judiciaires à l'encontre des deux suspects. ■

SID'AHMED OULD SABAR
Nouakchott

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

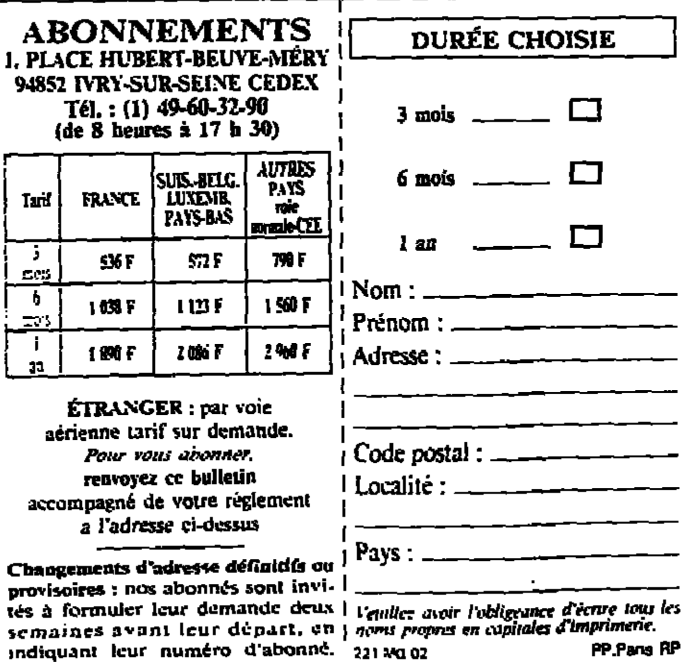
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO



BULLETIN D'ABONNEMENT

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse *définitifs* ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐
6 mois ☐
1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
221 MQ 02
PP.Paris RP



ÉTRANGER

Avant de se rendre à Amman

M. Mitterrand a invité les Israéliens à discuter avec l'OLP

M. François Mitterrand devait achever, vendredi 27 novembre, sa visite en Israël en se rendant au kibboutz de Sdé-Boker, dans le Néguev, pour y déposer une gerbe sur la tombe de Ben Gourion et être fait docteur *honoris causa* de l'université de la région. Le chef de l'Etat était attendu, dans l'après-midi, à Amman, en Jordanie, où il devait rencontrer le roi Hussein avant de regagner Paris, samedi.

JÉRUSALEM

de notre envoyé spécial

« Il ne s'agit pas de choisir son interlocuteur. Il est là. Jusqu'ici, je n'ai pas aperçu d'autre force que l'OLP en mesure de s'exprimer au nom des Palestiniens. » Autant M. François Mitterrand avait, la veille, ménagé ses hôtes israéliens en faisant silence, dans son allocution officielle, sur l'OLP et sur son chef, M. Yasser Arafat, autant il a tenu, jeudi 26 novembre, lors de sa conférence de presse, un langage sans détours, en réaffirmant les grands principes de sa diplomatie au Proche-Orient. Pour M. Mitterrand, l'OLP est bien, du côté palestinien, *« le seul interlocuteur possible »*. Il a rappelé à ses interlocuteurs ce qui lui paraît *« être une évidence »*. *« Ce n'est pas moi qui choisis,* a-t-il observé. *J'essaie d'avoir un regard objectif sur la situation que j'ai souvent constatée. L'avenir dira où se trouve la vérité. »* Il est revenu de lui-même sur l'initiative qui lui fut, ici, le plus reprochée : son entretien à l'Elysée, le 2 mai 1989, avec M. Arafat. Et de se justifier : *« J'avais pris du retard (...). M. Arafat avait par exemple dîné chez le roi d'Espagne bien avant de se rendre en France. Vous voyez qu'Israël est sans rancune... à l'égard de l'Espagne... »*

« Des quelques contacts que j'ai eus avec d'autres Palestiniens, a-t-il ajouté, *j'ai conclu que, jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pas d'autre force réelle que l'OLP qui se soit présentée à l'horizon politique. S'il en est d'autres, on appréciera. »* Cela n'empêche pas M. Mitterrand de *« comprendre que d'autres pays, comme Israël, qui sont en guerre et ont souffert d'un terrorisme intolérable, inadmissible, aient des réflexes différents »*.

Au cours du déjeuner de travail qu'il avait eu, quelques heures plus tôt, avec le premier ministre, M. Itzhak Rabin, le chef de l'Etat s'était dit conscient que *« la personnalité d'Arafat n'est pas acceptable en Israël et que le seul fait de prononcer son nom donne la chair de poule à nombre d'Israéliens »*. Mais pour ajouter aussitôt : *« Tant qu'Israël ignorera l'OLP, il ne pourra y avoir de négociations fructueuses avec les Palestiniens. »*

M. Mitterrand a répété, avec force et quelque ironie, le droit des Palestiniens à avoir un Etat. *« Il me semble,* a-t-il rappelé, *qu'un Etat palestinien a été reconnu par les Nations unies lorsqu'a été créé l'Etat d'Israël* [en 1947]. *L'un de ces Etats s'est constitué, vigoureusement, courageusement, et tant mieux (...). L'autre Etat est resté en rade. Il me semble qu'il est très difficile à un peuple de vivre d'abord sans patrie »* et *« à un peuple qui vivrait dans sa patrie de vivre sans des structures qui lui soient propres, et qui naturellement portent à la constitution d'un Etat. »* Raisonnement qui se veut imparable : pas de peuple sans patrie et pas de patrie sans Etat.

Moyennant quoi, M. Mitterrand sait pertinemment que, sur ce point, Israël ne changera pas d'avis du jour au lendemain. *« Je ne veux pas m'épuiser à convaincre un gouvernement sur un sujet où peu de progrès ont été accomplis. »* Plus généralement, le président *« espère seulement qu'il restera assez de ces conversations pour permettre aux négociations de paix de progresser »*, et assure *« ne pas être dévoré par l'envie de se mêler d'une négociation, surtout quand elle n'aboutit pas »*.

En attendant un éventuel dénouement, M. Mitterrand fait sienne ce qui fut la « politique des petits pas » prônée par M. Henry Kissinger. *« Il serait sage d'avancer pas à pas plutôt que de choisir la politique du tout ou rien qui n'a rien donné jusqu'ici. »* Cette invite au réalisme s'adressait, à l'évidence, autant aux Palestiniens qu'aux Israéliens.

Le chemin des élections

Pour M. Mitterrand, l'offre israélienne d'organiser rapidement des élections dans les territoires occupés doit être acceptée. *« Je ne vois pas de meilleure méthode. C'est le chemin de la paix, si ces élections sont honnêtes – et je n'ai pas de raison de penser qu'avec un gouvernement comme celui-ci elles ne le seraient pas. (...) Voilà ma réponse de principe. Dans la pratique, vous savez très bien que les dirigeants palestiniens sur le terrain ont des relations avec l'OLP de Tunis. Si certains de ces dirigeants décident de procéder à des élections, je suppose qu'ils l'auront fait en accord avec leurs concitoyens de Tunis. »* Autrement dit, les dirigeants de l'intérieur désignés par le verdict des urnes pourront légitimement prétendre représenter la population palestinienne.

S'agissant des relations bilatérales, M. Mitterrand a laissé espérer un geste auquel nombre d'Israéliens devraient être sensibles : l'abolition – à une date non précisée – du visa qui leur est imposé depuis 1986. *« Le visa,* a-t-il expliqué, *n'est pas une discrimination. C'est une précaution qui a été prise, peut-être d'une façon qui maintenant peut paraître trop large, au moment des vagues de terrorisme. Nous savons bien que le terrorisme ne vient pas d'Israël. Seulement, il était difficile de faire des exceptions sans susciter des protestations. Je pense qu'il faut desserrer ce dispositif. »* Douze mille Israéliens sont contraints, chaque année, de demander un visa français, pour lequel ils acquittent une somme variant avec la durée de leur séjour.

La décision a été, d'autre part, annoncée de créer un fonds de coopération scientifique et industrielle d'un montant de 100 millions de francs, financé à parité par la France et Israël. Cette structure de recherche appliquée devra, contrairement aux vœux des Israéliens, aboutir rapidement à des projets industriels concrets. En revanche, aucun progrès significatif n'a, semble-t-il, été enregistré pour ce qui concerne les contrats intéressant les entreprises françaises dans le domaine des transports ferroviaires et de l'informatisation scolaire (*le Monde* du 26 novembre).

M. Mitterrand avait consacré la matinée de jeudi au recueillement à Yad-Vashem, le mémorial de l'Holocauste. Il a déposé une gerbe au sanctuaire du souvenir. Un rendez-vous a disparu, au dernier moment, de son agenda, celui qu'il avait pris avec M. Itzhak Shamir, l'ancien premier ministre et chef du Likoud. Celui-ci avait annulé la rencontre *« pour raisons de santé »*. M. Mitterrand traita d'un ton badin cet incident. *« Hier soir,* observa-t-il, *M. Shamir avait l'air de bien se porter. Mais vous savez, à nos âges! La politique israélienne, c'est très fatigant. »* Quelques heures plus tôt, M. Shamir avait jugé *« platonique »* l'amour de M. Mitterrand pour Israël. *« Cet amour,* avait-il ajouté, *ne peut qu'adoucir légèrement les pilules que la politique française veut nous faire avaler. »* Visiblement, l'annulation de cette rencontre n'a chagriné personne...

JEAN-PIERRE LANGELLIER

La rencontre avec une délégation palestinienne

La France accorde une aide à l'industrialisation des territoires occupés

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les Palestiniens, qui n'attendaient *« rien de particulier »* de leur rencontre, jeudi soir 26 novembre, avec le chef de l'Etat français, sinon la réaffirmation publique de leur *« droit à une patrie »* – ce qui fut fait, – ont obtenu une aide de 20 millions de francs, destinée à soutenir leur effort d'industrialisation. Mme Hanane Achraoui, porte-parole de la délégation palestinienne aux négociations israélo-arabes, s'est félicitée de ce don qui constitue, selon elle, *« un bon début »*. Elle a aussi indiqué que la France s'était engagée à offrir une centaine de bourses d'études à ses compatriotes, certaines étant réservées à la formation des cadres administratifs qui seraient appelés à gérer l'autonomie transitoire des territoires occupés au cas où les négociations avec l'Etat juif aboutiraient.

C'est à pied, dans le froid humide d'une soirée hivernale, que M. Mitterrand, sous le regard surpris de rares badauds, a parcouru les quelques centaines de mètres qui séparent l'Hôtel King David, où il résidait, du consulat général de France. Accompagné d'une centaine de personnes – collaborateurs, journalistes et gardes du corps, – le chef de l'Etat, chapeau noir et long pardessus, fut accueilli, devant la grille du consulat, par une petite poignée de manifestants juifs, membres du mouvement raciste Kach, qui portaient des banderoles hostiles et criaient : *« OLP assassins! Mitterrand go home! »*

Nouvelle rencontre avec M. Arafat?

Le président les a délibérément ignorés et s'est rendu au premier étage du consulat où l'attendait, outre Mme Achraoui, le chef de file des « modérés » de « l'intérieur », M. Fayçal Husseini, accompagné de MM. Ziad Abou Ziad et Saeb Herakat. Ce dernier, membre de la délégation palestinienne aux pourparlers de Washington, déclarait, à la sortie de l'entrevue, plus d'une heure après, qu'il avait suggéré de convoquer de nouveau la conférence de Madrid afin que les Européens, et la France en particulier, puissent être associés plus étroitement au processus de paix, amorcé il y a un an dans la capitale espagnole, sous l'égide des Etats-Unis et de l'URSS, alors sur le déclin.

Sans aller aussi loin, M. Husseini a précisé qu'il avait demandé *« au chef de l'Etat que la France, qui comprend et soutient les intérêts des Palestiniens, joue un rôle plus important dans le processus de négociations »*. La suggestion de M. Herakat a d'autant moins de chances d'être retenue par Paris que, la veille au soir, devant ses hôtes israéliens, M. Mitterrand avait déclaré que, faute de mieux, il s'était résigné au cadre des discussions en cours.

Les négociateurs palestiniens, qui ne cachent plus depuis longtemps leur appartenance à l'OLP et dont certains étaient spécialement rentrés du quartier général de Tunis pour rencontrer M. Mitterrand, lui ont remis un message de M. Arafat détaillant la position de son organisation à propos du processus de paix et exprimant notamment ses fortes réserves au sujet des élections auxquelles ont été invités à participer, par Israël, les deux millions d'habitants arabes des territoires. *« Le chef de l'Etat français,* a ajouté Mme Achraoui, *n'a pas écarté l'idée de rencontrer à nouveau le président Arafat si cela s'avérait nécessaire. »* Délégué par M. Mitterrand dans la partie orientale de Jérusalem qu'il a jadis visitée *« plusieurs fois »*, mais dans laquelle il ne souhaitait pas se rendre en tant que chef d'Etat, *« pour respecter l'usage diplomatique »*, M. Roland Dumas a été reçu, un peu plus tard, avec une très grande pompe par une délégation palestinienne élargie, à la « Maison d'Orient ». Edifié à la fin du siècle dernier, ce bâtiment est occupé, depuis quelques mois, par les services de M. Husseini et par une partie des notables que sont devenus les négociateurs palestiniens. Ces derniers souhaitaient ardemment une sorte de reconnaissance symbolique de ce lieu que la rumeur publique a baptisé, non sans quelque ironie, le *« siège du gouvernement fantôme de Palestine »*.

A la suite du chef du gouvernement portugais, qui fut le premier visiteur étranger d'importance à *« honorer de sa présence »* la Maison d'Orient, au mois d'août dernier, le chef de la diplomatie française s'est rendu sur les lieux en limousine officielle avec fanion tricolore. Ses hôtes avaient prévu une brève conférence de presse avec le maître de céans, M. Husseini, mais M. Dumas s'est contenté de confier à quelques journalistes qu'il avait surtout écouté les points de vue de ses interlocuteurs palestiniens.

PATRICE CLAUDE

L'ombre de Pétain

JÉRUSALEM

de notre envoyé spécial

Comme chacun s'y attendait, l'affaire du dépôt de gerbe sur la tombe du maréchal Pétain a fait planer une ombre sur le voyage de M. Mitterrand. A une question d'un journaliste israélien, le chef de l'Etat a répondu, jeudi, comme il l'avait fait quelques jours plus tôt dans une entretien accordé à la télévision israélienne, qu'il s'agissait d'une *« affaire intérieure qui concerne les Français »*.

« Je n'ai aucun compte à rendre à l'étranger sur les actes qui concernent mon pays, a-t-il déclaré. *Je ne suis pas le premier président de la République – je suis au moins le quatrième – à faire ce geste. Je l'ai fait un peu plus souvent que les autres, c'est vrai. Il finit par y avoir des automatismes. Mais enfin, s'il y a une différence de degré, il n'y a pas de différence de nature. J'observe que, pour mes prédécesseurs, personne n'a rien dit. Peut-être parce qu'on s'était habitué à ne pas les considérer comme les plus fidèles amis d'Israël. Si bien que vous avez réservé vos foudres à ceux que vous considériez comme vos amis. C'est assez dans la logique sentimentale. »*

« Ça me regarde, ça regarde les Français dans leur appréciation à l'égard de leurs chefs d'Etat, a ajouté M. Mitterrand. *Ce que je veux dire aussi, c'est que, d'une part, la masse de documents qui ont été mis au jour depuis quelques années montre une intervention directe des autorités françaises dans un des actes les plus abominables de la guerre, pour prendre un symbole – car il y a eu d'autres choses du même ordre, – l'affaire du Vel d'Hiv. Cela, c'est proprement insupportable, et la responsabilité qui, jusqu'alors, paraissait comme la responsabilité d'un pauvre gouvernement dans un pays occupé par l'ennemi et soumis aux injonctions de cet ennemi devenait alors, cette fois-ci, activement répréhensible. »*

Une réponse « révoltante »

« Quand je réponds qu'en effet il faut qu'un geste soit accompli – pas pour apaiser mais pour se faire comprendre, – je pense que la somme de douleurs que représentent ces arrestations, ces déportations, ces morts par milliers, et donc ces deuils qui ne peuvent être oubliés, le côté atroce de tout ça mérite de ma part, comme de tout président de la République qui me succéderait, un comportement particulier, a confié M. Mitterrand. *Voilà pourquoi j'ai parlé de l'avenir en disant qu'il fallait que la communauté juive de France sache que la douleur qu'elle porte en elle fut comprise et partagée par le gouvernement de la République. Il m'appartient d'en faire la démonstration. »*

M. Mitterrand n'a précisé ni quand ni comment il ferait cette *« démonstration »*. Qualifier l'émotion suscitée par le dépôt de gerbe d'*« affaire intérieure »* ne pouvait que susciter l'incompréhension et la colère en Israël. Dans son premier commentaire, jeudi soir, la télévision a qualifié la réponse du chef de l'Etat de *« révoltante »* et son attitude d'*« arrogante »*.

Dans un article très remarqué, un éditorialiste du journal *Haaretz* – le plus influent du pays – avait souligné, la veille : *« Sous le régime de Vichy, 800 00 juifs de France ont été envoyés dans des camps d'extermination. Il ne s'agit pas d'une affaire intérieure. Les droits de l'homme ne peuvent jamais être une question interne dans aucun pays. »* Adressé à un président qui, en matière de droits de l'homme, se fait l'avocat, depuis quelques années, du *« devoir d'ingérence »*, cette remarque de bon sens tenait de la réponse – anticipée – du berger à la bergère.

J.-P. L.

Le prochain voyage de M. Eltsine en Chine

Pékin n'exclut pas une « alliance » avec la Russie

Le ministre chinois des affaires étrangères, M. Qian Qichen, a évoqué, jeudi 26 novembre, la possibilité de conclure une *« alliance »* avec la Russie, afin de contribuer à assurer la stabilité dans la région Asie-Pacifique. *« Nous n'exclurions pas une relation d'alliés »*, a déclaré M. Qian à Moscou, à l'issue d'une visite d'une semaine en Russie et dans trois Républiques d'Asie centrale de l'ex-URSS. Le ministre a cependant démenti avoir eu des discussions sur l'éventuel achat par la Chine d'armes russes. *« Nous comptons sur nos propres forces, et si nous faisons des achats* [à l'étranger], *cela ne porte que sur de petites quantités »*, a-t-il assuré.

Ces déclarations interviennent avant la visite, du 17 au 19 décembre, du président Boris Eltsine en Chine. Ce voyage va donner une *« forte impulsion » aux relations bilatérales »*, a déclaré à Pékin M. Wu, porte-parole pour les affaires étrangères, qui a précisé que les deux pays avaient des économies *« hautement complémentaires »* et pouvaient coopérer dans de nombreux domaines. Pékin, engagé dans un vaste programme de modernisation de son armée, a accordé une large publicité à la visite cette semaine du vice-premier ministre russe Alexandre Chokhrine, chargé des exportations d'armements. La Chine a déjà acheté 24 chasseurs à long rayon d'action SU-27 à la Russie, et négocie l'achat d'intercepteurs Mig-31. – *(AFP.)*

□ **Appel pour une libération massive de prisonniers palestiniens.** – Près de quatre cents personnalités françaises, dont une majorité d'universitaires, d'enseignants et de chercheurs, viennent de lancer un appel aux autorités israéliennes, *« en faveur d'une libération rapide et massive de certaines catégories de prisonniers palestiniens »*. Les auteurs de cette pétition demandent que Jérusalem *« relâche, dès à présent, tous les prisonniers d'opinion, c'est-à-dire ceux qui n'ont été inculpés d'aucun acte violent, ainsi que quelque trois mille jeunes de moins de dix-huit ans »*.

EN BREF

□ **BANGLADESH : violences dans une université.** – Les autorités de Dacca ont fermé, jeudi 26 novembre, l'Université islamique du Bangladesh, dans le nord du pays, après les heurts de la veille entre étudiants, qui avaient fait une cinquantaine de blessés. – *(Reuter.)*

□ **PAKISTAN : Mme Bhutto n'est plus interdite de séjour à Islamabad.** – Les autorités pakistanaises ont annoncé, jeudi 26 novembre, qu'elles avaient levé l'interdiction de séjour d'un mois à Islamabad et Rawalpindi qui avait été imposée la semaine précédente au chef de l'opposition, Mme Benazir Bhutto. Le premier ministre, M. Nawaz Sharif, a, par ailleurs, assuré que les opposants (plusieurs milliers) arrêtés ces derniers jours seraient bientôt relâchés. Mme Bhutto, de son côté, a achevé, jeudi, une tournée de quatre jours en chemin de fer, qui l'a menée de son fief du Sind au Pendjab. Les Forces armées pourraient avoir donné des conseils de modération aux deux parties. – *(AFP.)*

□ **SYRIE : l'ex-président Atassi hospitalisé à Paris.** – L'ancien président Noureddine Atassi, qui se trouve dans un état très grave, a été récemment transporté de Damas à Paris, où il est soigné à l'Hôpital américain. L'ancien chef de l'Etat, soixante-trois ans, qui souffre d'un cancer de l'œsophage, avait été libéré, il y a trois mois, pour raisons de santé, après vingt-cinq ans de détention. – *(AFP.)*

CHEZ PAUL PREDAULT, RIEN NE REMPLACE LA VERITE.



Rien ne remplace la vérité des faits.

Le Mousson de Paul Prédault a été mis en cause en Hollande sur la base d'une accusation non prouvée de présence de listéria. Sitôt avertie la Société Paul Prédault a pris la décision de suspendre provisoirement à titre préventif la commercialisation du Mousson au Benelux afin de ne faire prendre aucun risque éventuel au consommateur.
Aujourd'hui après 3 semaines de recherche, les services officiels belges ont établi la parfaite conformité du Mousson, à l'instar de tous les contrôles officiels effectués en France et dans les autres pays d'Europe.
Ces résultats confirment le haut niveau de sécurité bactériologique des produits Paul Prédault, Société dont la compétence, le sérieux et le respect du consommateur sont reconnus dans toute la CEE.

Rien ne remplace la vérité des idées.

A la lumière de ces faits, nous Français devons tirer des enseignements. Le principal enseignement est que ce type d'incident comme bien d'autres, ne doit pas servir de prétexte à une attitude de refus des produits des pays de la Communauté Européenne.
Au contraire, il doit nous convaincre de l'intérêt de mieux comprendre et de mieux respecter les caractéristiques de chacun.
L'Europe ne sera l'Europe que par la reconnaissance de la richesse de chaque terroir, de chaque région à partir du moment où les produits qui en sont issus sont authentiques.

Rien ne remplace la vérité du goût.

Chez Paul Prédault, nous nous sommes donnés comme mission d'apporter tous les jours et sur toutes les tables de France et d'Europe, des jambons et des terrines, préparés selon des recettes traditionnelles et authentiques qui préservent et exaltent le vrai goût des aliments. Car en gastronomie comme en toute chose, rien ne remplace le vrai.
Le vrai goût est un patrimoine, une valeur que nous défendons avec vous et pour vous. C'est pour préserver ce vrai goût que chacune des 550 personnes qui travaillent chez Paul Prédault, œuvre chaque jour.

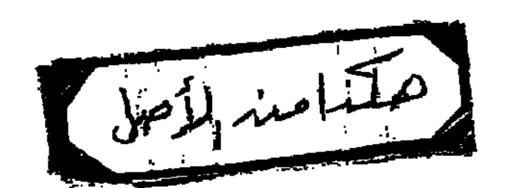
Aussi nous tenons ici à remercier tous ceux, distributeurs, consommateurs, partenaires économiques et financiers, et services officiels qui, connaissant la vérité de l'entreprise Paul Prédault et des produits, nous ont manifesté leur soutien et continuent de nous accorder leur confiance.

Alain PREDO
Président

A. Predo







AFRIQUE

Somalie : l'inquiétude des organisations humanitaires

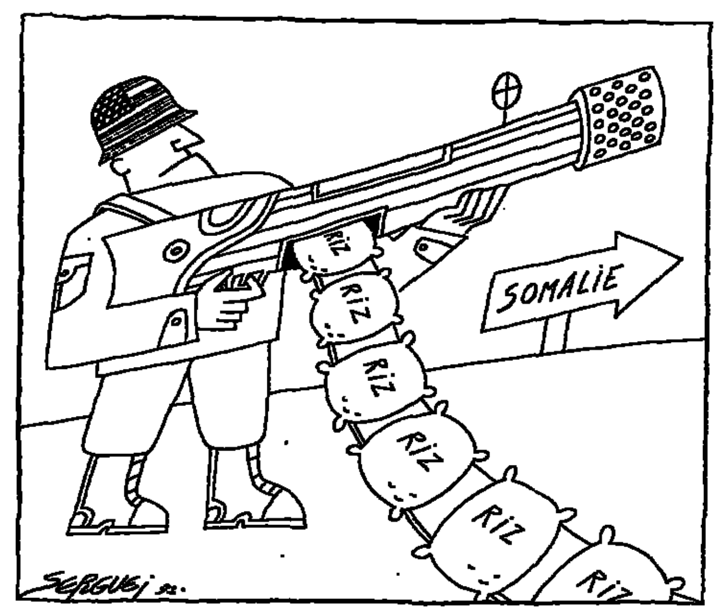
La décision d'envoyer une force internationale risque de provoquer des représailles de la part des différentes factions

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

Si l'information selon laquelle les Etats-Unis seraient disposés à envoyer jusqu'à 30 000 militaires américains en Somalie n'était pas encore confirmée à Washington, elle faisait déjà du bruit dans les milieux «humanitaires» de Mogadiscio, ajoutant quelques degrés supplémentaires à la tension qui règne dans la ville.

Les réactions sont prudentes, mais la perspective d'une intervention militaire est perçue, en général, comme une menace pour les programmes de secours déjà mis en place dans le pays. *«La présence de soldats étrangers, prêts à s'imposer par la force, va irriter tous ceux, chefs de guerre, commerçants ou encore simples gardes de sécurité, dont les intérêts en souffriront*, explique un représentant d'une organisation non gouvernementale qui préfère garder l'anonymat. *Ce qui peut déboucher, un jour ou l'autre sur un accrochage plus ou moins meurtrier entre miliciens et soldats étrangers, qui mettrait en danger toute la communauté expatriée, puisque les représailles seraient dirigées, non seulement contre les militaires mais contre le «clan des Blancs» dans son ensemble.»*



Bien plus que par les gens de terrain, cette idée d'intervention militaire musclée a été répandue par ces innombrables chargés de mission qui débarquent en Somalie pour évaluer la situation en quelques jours seulement et signent ensuite un rapport, scandalisés à juste titre par le racket dont sont victimes les organisations humanitaires. Il est clair que la situation alimentaire du pays ne s'améliore guère et que, comme le constate d'ailleurs le secrétaire général des Nations unies dans sa lettre au Conseil de sécurité, l'insécurité, le chantage et les rivalités claniques en sont les premières causes.

Au large du port de Mogadiscio, quatre navires, transportant 17 000 tonnes de vivres au total, attendent de pouvoir accoster pour décharger. Depuis le 7 novembre, le «président par intérim», M. Ali Mahdi, qui tient la partie nord de la capitale, menace de bombarder quiconque tenterait d'utiliser le port tant que celui-ci ne serait pas contrôlé par les soldats de l'ONU. Il ne croit plus aux multiples assurances données par les organisations chargées de la distribution des vivres : les convois destinés au Nord sont régulièrement pillés – sans doute par les partisans du général Aïdid, qui tient le sud de la ville – avant d'atteindre la ligne de démarcation.

Cédant aux pressions, il a donné son accord à la réouverture du port, lundi, mais le bateau du Programme alimentaire mondial (PAM) qui a tenté d'accoster le lendemain a été la cible de tirs. Comme beaucoup de chefs de guerre, M. Ali Mahdi a peu d'influence sur ses troupes ou celles de ses alliés et il est clair qu'il n'a pas réussi à convaincre ses partisans.

«Pas une solution à long terme»

Mais dans cet imbroglio qui risque de coûter la vie à des dizaines de milliers d'affamés, car les soupes populaires du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'ont plus de stocks, le général Aïdid n'est pas en reste. Ajoutant ses exigences à ce cercle vicieux meurtrier, il refuse de laisser partir les convois vers le Nord, tant que son rival menace de bombarder le port, contrôlé en fait par une troisième force qui se contente d'un racket systématique, imposant des tarifs extravagants : 10 000 dollars de droits de quai, auxquels s'ajoute un «forfait» de 100 dollars par tonne pour le déchargement, le stockage et le transport.

Dans le ciel de Somalie, le pont aérien fonctionne à plein, parce que les camions de vivres sont incapables d'atteindre les villes de l'arrière-pays, devenues le refuge de dizaines des milliers d'affamés. Des six convois routiers partis sur Baidoa depuis deux mois, seuls deux sont arrivés à destination. Des bandes de jeunes gens armés, mi-pillards mi-combattants, écument impunément la région. Vers Bardera, près de la frontière kényane, un appareil a été atteint par des tirs : sans doute une rivalité de gangs pour le contrôle de l'aérodrome.

Autre sujet de consternation : l'impuissance des 500 «casques bleus» pakistanais, incapables de se déployer dans la ville pour protéger les convois humanitaires. Arrivés le 14 septembre, il n'ont réussi à investir l'aéroport que depuis quelques jours et, précisent certains, grâce à l'invitation du clan maître de l'endroit, mais aujourd'hui menacé par le général Aïdid, à qui cette enclave (très rentable en termes de droits d'atterrissage) échappe encore.

Les militaires pakistanais sont postés tout autour de la piste. Leur commandant a établi son QG sous une toile de tente, devant ce qui fut le salon d'honneur de l'aéroport. Un peu en retrait de la grille d'entrée, un soldat de l'ONU s'applique à peindre un panneau interdisant l'introduction de tout type d'armes dans l'enceinte. C'est à peu près le seul succès des «casques bleus» jusqu'à présent, car des miliciens somaliens contrôlent toujours le *portail principal*... et la caisse : 150 dollars pour un petit avion, 500 dollars pour un cargo et 20 dollars de taxe d'aéroport pour les journalistes.

Le général Aïdid vient de demander le retrait des «casques bleus» de l'aéroport. Il considère leur présence comme une atteinte à la souveraineté nationale et accuse au besoin les forces de l'ONU de vouloir occuper le pays. Il exige qu'on lui donne les moyens de créer une force de police somalienne. Les organisations humanitaires, dont la sécurité est assurée, dans le Sud par les partisans du général, n'en mènent pas large en ce moment.

«Une intervention militaire ne constitue pas une solution à long terme. Il faut la chercher sur le terrain politique», estime Howard Bell, coordinateur de l'organisation américaine CARE. C'est ce que tente de faire le nouveau représentant spécial de M. Boutros-Ghali pour la Somalie, M. Ismat Kittani, *qui a succédé à M. Mohamed Sahnoun*, démissionnaire ou «démissionné» pour avoir été tenté de réveiller l'inertie des fonctionnaires de l'ONU.

Une conférence des Nations unies, où les chefs des principales factions somaliennes sont attendus, doit avoir lieu à Addis-Abeba (Ethiopie), début décembre, pour faire le point sur l'opération «Cent *jours pour la Somalie», qui, lancée* le 12 octobre, a bien mal démarré. L'objectif de 100 000 tonnes de vivres à délivrer d'ici à la fin janvier semble difficilement réalisable, alors que 20 000 tonnes seulement *ont pu être acheminées en quarante-cinq jours.*

JEAN HÉLÈNE

La situation sur le terrain a convaincu M. Bush qu'il fallait intervenir

Le Conseil de sécurité de l'ONU devait entamer, vendredi 27 novembre, l'examen des récentes propositions faites par les Etats-Unis pour dépêcher une force internationale, dont un gros contingent américain, en Somalie.

NEW-YORK et WASHINGTON

de nos correspondants

Les Etats-Unis ont soumis *«plusieurs options»* d'intervention internationale armée afin de protéger les convois d'aide alimentaire à la Somalie. Depuis quelques semaines, divers scénarios ont été étudiés par les responsables américains et présentés, il y a quarante-huit heures, au secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. Bien que les Etats-Unis semblent avoir tenu leurs principaux alliés à l'écart de leurs réflexions, Washington insiste sur le côté multilatéral que devrait revêtir une telle intervention : il ne saurait s'agir d'une opération uniquement américaine.

Aucune décision n'a encore été arrêtée. Dans le seul commentaire officiel qui ait été fait à Washington, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, a déclaré jeudi : *«Nous sommes en consultation avec l'ONU sur les meilleurs moyens de s'assurer que les secours alimentaires envoyés du monde entier parviennent le plus vite possible à une population affamée.»* Il s'est refusé à confirmer l'information de la chaîne de télévision CNN selon laquelle les Etats-Unis seraient prêts à dépêcher quelque 30 000 soldats pour mener à bien cette mission de protection des secours.

«Un désastre de proportions historiques»

Tout le monde est d'accord sur un point : la situation sur le terrain s'aggrave sans cesse avec chaque jour plusieurs milliers de victimes de la famine dans un pays sans gouvernement, soumis à la terreur des bandes armées de quelques «seigneurs de la guerre» qui détournent 80 % de l'aide internationale. Selon certaines estimations, deux millions de personnes seraient gravement menacées par la famine qui aurait déjà tué 300 000 personnes en Somalie. Les experts américains citent le cas de la ville de Baidoa et de ses environs, où 75 % des enfants de moins de cinq ans auraient succombé à la famine.

C'est l'urgence de cette situation qui aurait incité le secrétaire général de l'ONU et l'administration Bush à prendre une initiative. L'attaque par l'une des bandes armées, au début de la semaine, d'un bateau convoyant l'aide internationale aurait été *«la goutte qui a fait déborder le vase»*. *«La décision de l'administration Bush d'offrir les services de troupes terrestres américaines dans le cadre d'une force internationale*, écrit le *Washington Post*, *est fondée sur la conviction que seule une action d'envergure peut encore conjurer un désastre de proportions historiques en Somalie.»*

Certains avancent la possible mobilisation d'un contingent américain de 30 000 hommes dont la tâche serait d'assurer la protection des ports, des aéroports, des routes, des ponts et autres passages obligés *pour l'acheminement de l'aide* internationale. Moins que d'une mission d'interposition entre les groupes de bandits qui sévissent sur place, il s'agirait de s'assurer que l'aide internationale parvient bien à ses destinataires. *Le Washington Post* parle de 20 000 soldats américains (une division); d'autres de 10 000, avec une force maritime de soutien de quelque 2 000 fusiliers marins (marines).

Le côté massif d'une éventuelle intervention américaine aurait les préférences de l'état-major, notamment de son chef, le général Colin Powell, toujours réticent à engager ses hommes sauf à se donner les moyens d'une supériorité écrasante sur le terrain. Le sentiment général est que quelques milliers de soldats bien entraînés suffiraient à mettre en déroute, sans véritables combats, *les bandits armés qui terrorisent* la population et détournent l'aide internationale.

Le président George Bush a passé en revue les diverses options préparées par son administration lors d'une réunion du Conseil national de sécurité, mercredi matin, à la Maison Blanche. En fin de journée, le secrétaire d'Etat par intérim, M. Lawrence Eagleburger, s'est rendu à New-York pour en faire part à M. Boutros-Ghali. Apparemment tenu au courant assez tardivement, le président élu, M. Bill Clinton, a qualifié, jeudi, de *«très bonne chose»* l'initiative de l'administration, estimé qu'il *«était grand temps»* d'agir de la sorte et ajouté : *«Un certain nombre d'options ont été présentées lors de la conversation entre M. Eagleburger et M. Boutros-Ghali; aucune décision n'a été prise sur un type particulier d'action.»*

L'ampleur du désastre somalien est telle que même les pays du tiers-monde les plus sourcilleux sur les questions de souveraineté et les plus réticents à accepter toute forme d'«ingérence», serait-elle humanitaire, sont convaincus de la nécessité d'une intervention internationale. On cite l'exemple du «général» Mohamed Farah Aideed, un des chefs de bande contrôlant ce qui reste de la capitale, Mogadiscio, qui a interdit aux cinq cents «gardes bleus» pakistanais de l'ONUSOM (la petite force de l'ONU présente sur place) de circuler en ville. *«L'ONU doit revoir le fondement de son action en Somalie»*, concluait M. Boutros-Ghali.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

□ **MALI : reprise du procès de l'ex-président Moussa Traoré.** – Le procès pour «crimes de sang» de l'ancien président malien Moussa Traoré a repris, jeudi 26 novembre, à Bamako, devant la cour d'assises, en présence d'un impressionnant service d'ordre. L'ex-chef de l'Etat comparaît en compagnie de seize anciens ministres, seize membres de l'ancienne direction du parti unique et le chef d'état-major général des forces armées. Il est jugé pour la répression des émeutes de janvier et mars 1991, qui avait provoqué la mort de plus de deux cents personnes et entraîné sa chute le 26 mars 1991. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA

Accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et l'UNITA

Le gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont accepté, jeudi 26 novembre, à Namibe (dans le sud du pays) un cessez-le-feu général et immédiat, alors que les troupes gouvernementales semblaient préparer une offensive contre les zones contrôlées par la rébellion en province (*le Monde* du 24 novembre).

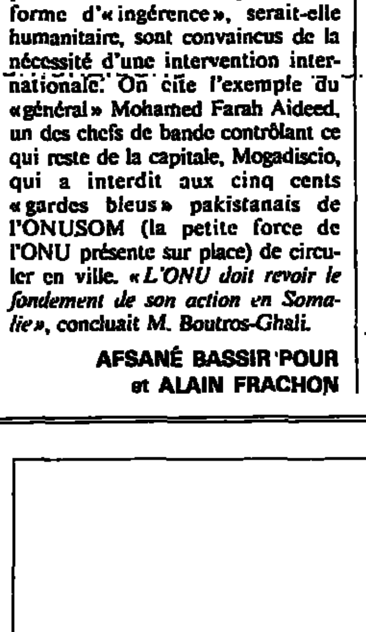
Selon une déclaration lue à la radio par l'un des négociateurs de l'UNITA, M. Jaca Jamba, les deux parties s'engagent à respecter l'intégralité des accords de paix qu'elles avaient conclus en mai 1991 au Portugal. L'UNITA et le gouvernement demandent une prorogation du mandat de l'ONU en Angola, mandat qui expire le 30 novembre. La reprise des combats, *le mois dernier, était la* conséquence du refus de M. Jonas Savimbi, le chef de l'UNITA, de reconnaître les résultats des élections de septembre qui avaient consacré la victoire du parti au pouvoir.

Ces négociations, qui ont eu lieu le même jour que la mise en place du nouveau Parlement, se sont déroulées en présence de l'émissaire spéciale de l'ONU en Angola, Mme Margaret Anstee, et des représentants des trois pays garants des accords de 1991, le Portugal, la Russie et les Etats-Unis.

Les exigences du pouvoir

Après la lecture de la déclaration finale, la radio n'a pas précisé si les exigences de l'UNITA concernant la libération immédiate de ses cadres militaires et politiques détenus à Luanda avait été acceptée par le gouvernement. Une vingtaine de personnes seraient toujours incarcérées à la suite des événements sanglants du début novembre dans la capitale qui auraient fait au moins 1 500 morts, essentiellement dans les rangs de l'UNITA, chassée de Luanda par le parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA).

Pour sa part, le gouvernement a exigé que l'UNITA, qui contrôle les deux tiers du pays, s'engage à cesser toute activité militaire et participe aux travaux du Parlement. Le parti de M. Savimbi, qui dispose d'un tiers des sièges, a toutefois boycotté, jeudi, la cérémonie inaugurale de la nouvelle Assemblée. – *(AFP, Reuter.)*



EUROPE

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Washington serait prêt à envoyer des « observateurs civils » au Kosovo

Les Etats-Unis paraissent être engagés *dans une série de* gesticulations diplomatiques visant apparemment à dissuader l'homme fort de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, d'étendre la politique de « purification ethnique » au Kosovo.

WASHINGTON

de notre correspondant

A en croire des fuites concordantes, régulièrement répercutées *dans la presse depuis quelques* semaines, l'administration Bush et l'équipe Clinton veulent adresser un avertissement *ferme* au *premier* ministre serbe : Washington ne restera pas les bras croisés devant une détérioration de la situation au Kosovo. Le secrétaire d'Etat par *intérim*, M. Lawrence Eagleburger, s'en est entretenu, mercredi 25 novembre, à New-York, avec M. Boutros Boutros-Ghali, le secrétaire général de l'ONU. Le sénateur *démocrate* de New-York, M. Daniel Patrick Moynihan, effectuait, pour sa part, une visite dans l'ex-Yougoslavie et devait en rendre compte au président élu, M. Bill Clinton.

Un des scénarios catastrophes envisagés serait que M. Milosevic, pour recréer une dynamique ultranationaliste autour de lui à l'ap*proche des élections* du 20 décembre en Serbie, se lance dans une politique de répression accrue à l'encontre de la majorité albanaise du Kosovo. Ayant bénéficié d'une relative impu*nité pour mener* avec succès leur « nettoyage ethnique » en Bosnie-Herzégovine, les Serbes se sentiraient d'autant plus libres de faire de même au Kosovo qu'ils opéreraient, cette fois, à l'intérieur des frontières de leur République.

Selon le *New York Times*, le pré*sident George Bush aurait* écrit, à la fin de la semaine dernière, à M. François Mitterrand et au premier ministre britannique, M. John Major, pour leur proposer une *action commune* au Kosovo. Il s'agirait de créer une force *« d'observateurs civils »* chargée de surveiller le sort fait à la majorité albanaise de la province ; il s'agirait aussi d'inciter M. Milosevic à restaurer le statut d'autonomie dont bénéficiait le Kosovo *avant* que le *premier ministre* ne l'abolisse. *L'ensemble* devant être mené avec subtilité : l'avertissement adressé à M. Milosevic ne doit pas inciter la majorité albanaise à la révolte armée...

Province méridionale de la Serbie, le Kosovo, berceau du nationalisme serbe, abrite une population qui est à 90 % d'origine albanaise. Celle-ci est déjà soumise à une répression *féroce de la part de la minorité* serbe. Le gouvernement serbe pourrait *maintenant* décider d'aller plus loin, c'est-à-dire mener une politique de terreur à grande échelle pour faire fuir les Albanais du Kosovo, comme les milices serbes l'ont fait à l'*encontre des Musulmans de* Bosnie-Herzégovine.

Une activité militaire accrue

Dans cette hypothèse, les Occidentaux redoutent de voir les Etats voisins – Albanie, Grèce, Turquie, Macédoine, Bulgarie – entrer à leur *tour, d'une manière* ou d'une autre, dans le conflit des Balkans.

La difficulté pour les Occidentaux est qu'une intervention internationale au Kosovo serait encore plus *difficile qu'ailleurs dans* l'ex-Yougoslavie, *puisqu'il s'agirait cette fois* d'intervenir, contre son gré, à l'intérieur même de la République de Serbie. Le temps paraît être compté. Si l'on en croit toujours le *New York Times*, les services de renseignement américains ont détecté ces dernières semaines une *activité militaire* accrue au Kosovo, le gouvernement armant les civils serbes, renforçant sa police et sa présence armée dans la province et désarmant les Albanais du Kosovo.

Dans sa conversation avec M. Boutros-Ghali, M. Eagleburger a encore *abordé la question* de la Macédoine. Selon certaines informations non confirmées à l'ONU, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France seraient sur le point d'accor*der leur reconnaissance* à cette République – en dépit des protestations de la Grèce. Redoutant l'influence du « lobby grec » américain auprès de M. Bill Clinton, le président *élu*, *l'administration* Bush serait tentée, selon ces mêmes sources, d'accorder elle aussi sa reconnaissance à la Macédoine avant le 20 janvier, date de la passation des pouvoirs à Washington.

ALAIN FRACHON

□ ***Un convoi humanitaire à Gorazde.*** – Un convoi d'aide humanitaire, escorté par des parachutistes français, a réussi, jeudi 26 novembre, à atteindre la ville musulmane assiégée de *Gorazde*. C'est le deuxième convoi seulement à avoir pu apporter de l'aide à la population de Gorazde depuis le début de la guerre, en mars. D'autre part, un autre convoi de l'ONU, *bloqué depuis deux jours* à la frontière entre la Serbie et la Bosnie, a repris la route, vendredi matin, pour tenter de rejoindre la ville musulmane assiégée de Srebrenica, *où 70 000 personnes attendent* de l'aide. Il avait été bloqué par des soldats serbes, puis par des femmes et des enfants serbes protestant contre l'acheminement d'une aide aux Musulmans. – *(AFP, Reuter.)*

□ **M. Jacques Mellick en Bosnie.** – Le secrétaire d'Etat français à la défense, *Jacques Mellick*, a rendu visite aux unités françaises de la Force de protection des Nations *unies (FORPRONU)*, du 24 au 26 novembre.

□ **Le ministre iranien des affaires étrangères n'a pu se rendre à Sarajevo.** – *Le ministre iranien des* affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, n'a pu se rendre à Sarajevo *depuis* Zagreb, jeudi 26 novembre, par l'un des avions du pont aérien de l'ONU, comme il l'avait espéré. Le pont aérien, qui avait été suspendu quelques heures après un incident, *avait cependant été rétabli jeudi*. C'est par téléphone que M. Velayati s'est entretenu avec le président de Bosnie-Herzégovine, M. Izetbegovic. – *(Reuter.)*

□ **Accueil glacé pour M. Panic à Bonn.** – Le chancelier Helmut Kohl a *« exigé »*, jeudi 26 novembre, lors de l'entretien que lui avait demandé le premier ministre fédéral yougoslave, Milan Panic, que ce dernier agisse auprès des autorités serbes pour mettre un terme aux *« agressions »* en Bosnie-Herzégovine. *« Les Serbes doivent rendre les territoires conquis par la violence en Croatie et en Bosnie-Herzégovine et laisser la population déportée rentrer chez elle »*, a déclaré le chancelier. M. Panic a qualifié ses discussions à Bonn de *« franches, brutales, mais constructives »*. – *(AFP, AP.)*

HONGRIE : à l'issue d'un procès de six mois

Quarante-huit skinheads condamnés pour des crimes racistes

Alors qu'une partie de l'opi*nion hongroise s'inquiète* de la montée d'un climat d'intolérance, le tribunal de Budapest a condamné, mercredi 25 novembre, un groupe de skinheads accusés d'avoir agressé des Tziganes et des étrangers. Les avocats de la *défense* vont faire appel.

BUDAPEST

de notre correspondant

Au terme d'un *procès de six* mois – le premier de cette ampleur depuis la chute du communisme – le tribunal de Budapest a finalement condamné, mercredi *25 novembre*, *quarante-huit* skinheads, tous mineurs à deux exceptions près, à des peines *allant* de vingt-huit mois de prison ferme à un an avec sursis. Ils ont été reconnus coupables de vingt et une agressions ayant provoqué des blessures *graves contre des Tziganes* et des étrangers en 1991. Le juge a souligné que les groupes de skinheads se multipliaient et qu'ils étaient suffisamment *« bien équipés »* pour devenir dangereux.

L'apparition de bandes de skin*heads est un phénomène* relativement nouveau en Hongrie. Ils se sont brusquement *manifestés* le 23 octobre dernier lorsqu'ils ont hué le président de la République, M. *Arpad* Gönez, lors d'une cérémonie officielle commémorant l'insurrection hongroise *de 1956*. Un groupe de plusieurs dizaines de skinheads, ayant revêtu l'uniforme *fasciste hongrois* et faisant le salut nazi, ont empêché le chef de l'Etat, membre du principal *parti d'opposition*, de prononcer son discours. L'incident a provoqué un tollé *dans* le pays où le climat politique s'est sensiblement radicalisé depuis la publication, *fin août*, *d'un* virulent pamphlet d'extrême droite de M. Istvan Csurka, député et vice-*président* du *principal* parti de la coalition au pouvoir. L'opposition s'est insurgée contre *« la complicité »* des forces de l'ordre à l'égard des skinheads pendant cette mani*festation*, et, comme dans l'affaire Csurka, a sommé le gouvernement de prendre clairement *ses distances* avec ces mouvements néo-nazis.

Mais tout en condamnant l'incident du 23 octobre, le pouvoir a refusé d'ouvrir une enquête. Des propos frisant la complaisance à *l'égard des skinheads* se sont parallèlement multipliés dans le camp gouvernemental. Le ministre de l'intérieur, directement mis en cause dans l'affaire, a estimé que *« la plupart »* de ces jeunes étaient *« des Hongrois honnêtes »*. Un député du Forum démocratique, le parti du premier ministre, s'est entretenu avec un groupe de skinheads devant le *Parlement* et a affirmé qu'ils étaient *« des enfants bien intentionnés »*. Ces derniers venaient de lui remettre un texte demandant l'instauration d'une formation *militaire obligatoire* et l'introduction, dans le processus scolaire, d'une matière intitulée *« la défense contre l'esprit étranger »*... Seule concession : les partis de la coalition ont accepté d'examiner un projet de loi prévoyant l'interdiction des sigles fascistes et communistes.

L'organisation de défense des droits de l'homme Martin-Luther-King *parle* d'une *« augmentation alarmante »* du nombre d'agressions racistes, qu'elle chiffre à cent vingt depuis le début de l'année, alors que les estimations de la police sont *nettement* inférieures. Deux diplomates (un Yéménite et un Zaïrois) ont été grièvement blessés par des skinheads cet été et un groupe de soixante-six étudiants *soudanais*, affirmant en avoir assez de *« vivre dans la peur »*, sont rentrés chez eux au début du mois à bord d'un avion affrété par leur gouvernement.

YVES-MICHEL RIOLS

TCHÉCOSLOVAQUIE

La cour constitutionnelle a invalidé certains passages de la loi sur l'épuration

PRAGUE

de notre correspondant

La Cour constitutionnelle tchécoslovaque a invalidé, jeudi 26 novembre, plusieurs passages de la loi sur l'épuration *interdisant* aux anciens responsables communistes et aux collaborateurs de la police politique (StB) d'avant 1989, d'occuper des postes de responsabilité dans l'appareil d'Etat. *La loi, adoptée par* l'Assemblée fédérale à l'automne 1991 contre l'avis de plusieurs dirigeants d'alors, à commencer par le président Vaclav Havel, demeure néanmoins *valable dans ses grandes lignes*.

La Cour a jugé incompatible avec la Convention européenne des droits de l'homme et la *Constitution* la discrimination entre *« informateurs »* et *« candidats à la collaboration »* avec la StB, deux désignations peu fiables qui concernaient 80 000 des 140 000 *« collaborateurs »* de la *police* politique. Sous cette dernière étiquette apparaissent les dossiers de nombreux dissidents également classés commes *« ennemis du système socialiste »*, comme celui de M. Havel. Le jugement interdit également l'existence d'une commission de contrôle auprès du ministère de l'intérieur qui vérifiait si les *« informateurs »* et les *« candidats »* avaient sciemment collaboré ou non. Le directeur de cette commission, M. Jaroslav Basta, a *qualifié* le jugement de *« grand pardon »* pour ces 80 000 personnes qui ne connaîtront plus de restriction.

En revanche, M. Petr Uhl, représentant des 99 députés qui avaient lancé un recours contre la loi pour anticonstitutionnalité, s'est *déclaré « très déçu par le jugement »* car le *« retrait de certains passages ne changera rien à la loi »*. L'avenir du jugement et de la loi demeure néanmoins incertain : le gouvernement slovaque a *annoncé qu'il abrogerait* la loi au 1er janvier prochain, et les parlementaires tchèques, majoritairement de droite et favorables à l'épuration, ne seront pas tenus de respecter la décision de la Cour fédérale.

MARTIN PLICHTA

OCÉAN INDIEN

MADAGASCAR : selon les premiers résultats de l'élection présidentielle

M. Didier Ratsiraka serait largement devancé par le principal candidat de l'opposition

***Selon des résultats qui portent sur un peu* plus de la moitié des suffrages exprimés lors de l'élection présidentielle du 25 novembre, M. Albert Zafy, *« candidat du changement »*, bénéficierait d'une large avance devant le président sortant, M. Didier Ratsiraka. Rendus publics vendredi matin, les premiers chiffres créditent M. Zafy de 48 % des suffrages, contre 29 % à M. Ratsiraka et 8 % à M. Manandafy Rakotonirina.**

La mauvaise humeur du chef de l'Etat

TANANARIVE

de notre envoyée spéciale

« Il est d'une humeur de dogue », avait prévenu un membre de son entourage. Au lendemain du scrutin, le président Didier Ratsiraka, *jusqu'alors sûr de sa victoire*, avait effectivement toutes les raisons de s'emporter. Les premiers résultats annonçaient un raz-de-marée en faveur de M. Albert Zafy, dirigeant des Forces vives, ainsi que se nomme le mouvement populaire qui, en 1991, avait vainement tenté de renverser le régime. Comble du déshonneur : une victoire de M. Zafy dès le premier tour paraissait alors possible. Cette éventualité semble désormais écartée. Si la tendance *indiquée* vendredi se confirmait, un deuxième tour serait inévitable, vraisemblablement en janvier prochain.

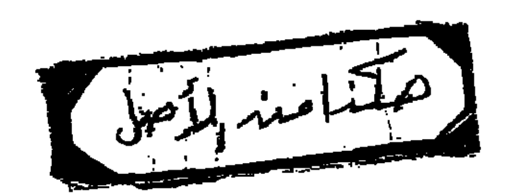
Réservant sa mauvaise humeur pour ses proches, c'est un perdant à la fois beau *joueur* et ambigu qui nous a déclaré avoir l'intention d'accepter le verdict du peuple *« s'il n'y a pas d'anomalie grave »*. *« Pour l'instant »*, le président *« n'envisage pas »* une éventuelle défaite. Poussé dans ses retranchements, il s'engage nettement : *« Je ne ferai pas de coup d'Etat »* [en cas d'échec]. Quitterait-il Madagascar ? *« Je ne vois pas pourquoi je partirais »*, s'insurge-t-il en envisageant de se mettre en réserve de la République. *« On aura une Chambre introuvable, un gouvernement ingouvernable, on va au-devant de l'instabilité. (...) Si d'aventure je ne suis pas élu, j'attendrai le moment. »*

En 1991, pendant plus de sept mois, la population des villes avait manifesté son rejet des *« années Ratsiraka »*. A en croire les premiers résultats, l'électorat a, mercredi, massivement sanctionné le président sortant. Pour autant, M. Ratsiraka *n'estime pas* qu'il est déjà temps de laisser la place. *« A partir du moment où j'ai commencé, je n'ai pas l'intention d'abandonner »*, dit-il.

Selon lui, *« le prochain gouvernement ne durera pas longtemps »*. Se considérerait-il donc comme un recours ? *« Regardez de Gaulle*, répond-il. *Il a fallu qu'il attende 1958 pour refaire surface ! » « De toute façon*, ajoute-t-il, *je suis un soldat, un officier. Je suis là pour servir et je pense que je devrais servir là où je sers le mieux. »* Plus précisément ? *« A la tête de l'Etat »*...

Le silence de la communauté internationale, lors des événements de 1991, l'a, semble-t-il, conforté dans son assurance. Le 10 août, M. Ratsiraka avait fait tirer sur la foule *qui* marchait pacifiquement en direction de son palais d'Iavoloha. Des dizaines de personnes avaient *été* tuées. La veille, nous a-t-il raconté, il avait reçu un coup de téléphone du président François Mitterrand *qui* l'a rappelé ensuite plusieurs fois. Les relations entre les deux hommes sont-elles restées bonnes pendant cette période ? *« En tout cas, il n'était pas contre moi*, assure M. Ratsiraka, qui justifie la tuerie en affirmant qu' *« on n'a fait que se défendre »*. *« La meilleure preuve*, ajoute-t-il, *c'est qu'aucun gouvernement occidental ne m'a condamné. »*

MARIE-PIERRE SUBTIL



EUROPE

ALLEMAGNE

Le gouvernement a annoncé des mesures contre la violence d'extrême droite

BERLIN

de notre correspondant

Le drame de Mölln, où une femme et deux fillettes turques ont trouvé la mort dans l'incendie criminel de leur maison, a provoqué une brusque effervescence dans les milieux judiciaires et politiques allemands. Saisi pour la première fois depuis le début des attaques contre les étrangers, il y a un an, le parquet fédéral de Karlsruhe a annoncé, jeudi 26 novembre, l'arrestation de suspects dans la région, notamment d'une douzaine de personnes soupçonnées d'avoir commis plusieurs attentats, en septembre, contre des foyers de demandeurs d'asile. Le chef présumé de ce groupe, Michael Peters, vingt-cinq ans, est accusé d'avoir fondé une association ayant notamment pour objectif d'attaquer les étrangers.

Les ministres fédéraux de l'intérieur et de la justice ont laissé entendre l'un et l'autre que des mesures seraient prises pour endiguer la violence d'extrême droite. Les experts des partis de la majorité et l'opposition social-démocrate devaient se réunir ce week-end en conclave afin de trouver un compromis sur une nouvelle politique d'immigration.

L'attentat de Mölln a relancé la mobilisation contre le racisme. Des manifestations de solidarité avec les victimes ont eu lieu ces derniers jours dans de très nombreuses villes, à Francfort, à Brême, à Leipzig. Plusieurs milliers de personnes étaient attendues, vendredi en début d'après midi, aux funérailles officielles des trois victimes de Mölln dans une mosquée de Hambourg. Malgré l'émotion suscitée dans toute l'Allemagne par le triple meurtre, la participation du chancelier Kohl à la *cérémonie n'était pas prévue*. Le gouvernement allemand devait y être représenté par son ministre des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, et le ministre du travail et des affaires sociales, M. Norbert Blüm.

Devant le Bundestag, mercredi, le ministre des affaires étrangères avait de nouveau souligné l'impact désastreux des attaques xénophobes à l'étranger. La presse allemande s'est largement faite l'écho des inquiétudes ressenties au-delà des frontières, notamment aux Etats-Unis, devant le spectre du nazisme. La présence de MM. Kinkel et Blüm aux obsèques constitue également un geste à l'égard de la communauté turque d'Allemagne, forte de 1,8 million de membres. Le président turc, M. Turgut Ozal, a adressé, jeudi, un message au chancelier Helmut Kohl pour lui faire part de l'émotion suscitée dans son pays par le drame de Mölln. Les relations entre Bonn et Ankara ont souvent été tendues en raison des atteintes aux droits de l'homme en Turquie et de la présence en Allemagne des mouvements d'opposition turcs.

HENRI DE BRESSON

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : les élections législatives

Défaite cuisante du Fianna Fail de M. Albert Reynolds

LONDRES

de notre correspondant

Les premiers résultats des élections irlandaises, annoncés dans la soirée du jeudi 26 novembre, indiquent que M. Dick Spring, chef du *Parti travailliste, est en passe de* réussir son pari : le Labour, qui, avec environ 20 % des voix et une trentaine de députés, devrait doubler le nombre de ses sièges, est en mesure de dicter ses conditions pour la formation du prochain gouvernement. Il peut, théoriquement, choisir de former une coalition avec le Fianna Fail (droite nationaliste) du premier ministre, M. Albert Reynolds, ou, au contraire jouer la carte d'une coalition des partis d'opposition *(le Monde* du 26 novembre).

Les résultats définitifs ne devaient être connus que dans la journée de vendredi. Mais les résultats partiels montrent que le Labour arrive en tête dans 10 des 11 circonscriptions de Dublin, où, avec quelque 21 % des voix, il devient le deuxième parti derrière le Fianna Fail (environ 35 %) et devant le Fine Gael (droite modérée, 18 %). A l'échelon national, le Fianna Fail subit sa plus cuisante défaite depuis cinquante ans, en passant de 77 à *environ 70 sièges, (de 49 % à 40 %* des voix). Avec 48 sièges contre 55, le Fine Gael est également en recul. Quant aux démocrates-progressistes, ils devraient obtenir 9 sièges (+ 3).

Pour M. Reynolds, cet échec est sévère et il va certainement se doubler d'une défaite au référendum sur l'avortement. Selon les premières indications, il semble que les Irlandais se sont prononcés en faveur de la liberté de « voyager » et de celle d'être « informé » des possibilités d'avorter à l'étranger, tout en rejetant massivement, dans leur pays, une libéralisation timide, limitée au seul cas où la vie de la mère est en danger.

L. Z.

GRANDE-BRETAGNE

La reine pourra « volontairement payer des impôts »...

LONDRES

de notre correspondant

Comme il sied, c'est la reine qui, suivant son bon plaisir, a fait le geste. Comment imaginer qu'il puisse en être autrement ? Aurait-il été convenable que la souveraine cédât sous la pression du peuple et de quelques parlementaires travaillistes emmenés par le « rouge » Dennis Skinner, lesquels réclamaient de plus en plus fort que la considérable fortune de Sa Majesté soit taxée ? Un tel marchandage, pour prix de la pérennité d'une *monarchie que peu de Britanni*ques remettent fondamentalement en cause, n'aurait-il pas été d'une indicible vulgarité ?

Comment croire, d'autre part, que l'incendie d'une partie du château de Windsor puisse avoir été comme le symbole de la fin d'une « certaine idée » de la monarchie ? Et que la jacquerie médiatique qu'a provoquée l'annonce de la prise en charge des réparations par le gouvernement ait eu quelque incidence dans cette décision royale ? Pourquoi, enfin, rappeler que l'exploitation des malheurs matrimoniaux de Charles, Diana, Andrew, Fergie, et quelques autres, a contribué à remettre en cause le prestige d'une monarchie plus que millénaire ? Non, c'est donc, spontanément, pour être à l'unisson de ces années 90 marquées par une profonde récession économique, que la reine Elizabeth, a offert – l'été dernier – d'abandonner le privilège royal, en vigueur depuis cinquante-cinq ans, d'exemption d'impôt sur le revenu.

L'annonce en a été faite, jeudi 25 novembre, à la chambre des Communes, par le premier ministre. Devant des parlementaires fort surpris, mais ravis de cette manifestation de la solidarité royale, M. John Major a fait part de la volonté de la reine de voir le gouvernement *« considérer la base sur laquelle elle pourrait volontairement payer des impôts... »*

L. Z.

□ **Visite de l'ex-président géorgien Gamsakhourdia en Finlande.** – L'ancien président de Géorgie Zviad Gamsakhourdia, renversé en janvier dernier, a affirmé, jeudi 26 novembre à Helsinki, qu'il se considérait toujours comme le *« président légitime »* de son pays, où il avait été élu au suffrage universel, mais qu'il entendait poursuivre sa lutte *« par des moyens politiques légaux plutôt que par la violence »*. M. Gamsakhourdia vit en exil en Thétchénie, dans le Caucase. – *(AFP.)*

□ **AUTRICHE : incendie dans l'ancienne résidence des Habsbourg.** – L'une des ailes de la Hofburg, l'ancienne résidence impériale des Habsbourg, au centre de Vienne, a été le théâtre d'un grave incendie, dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 novembre. La salle des redoutes, datant du dix-septième siècle, a été entièrement détruite. Le feu a également touché l'écurie, qui abrite les chevaux lipizzans de l'école espagnole d'équitation, lesquels ont pu être évacués. – *(AFP.)*

RUSSIE : à l'approche du Congrès des députés

Les divergences entre le gouvernement et l'Union civique s'aggravent

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Ce n'est pas parce que nous avons conclu un accord hier qu'il faut le respecter aujourd'hui : voilà, tout juste caricaturée, la philosophie qui peut se dégager de la nouvelle journée des dupes qui, jeudi 26 novembre, a vu une nouvelle fois la classe politique moscovite dans tous ses états.

Après la démission du ministre de l'information, M. Mikhaïl Poltoranine, le changement d'attributions du secrétaire d'Etat, M. Guennadi Bourboulis, qui devient chef des conseillers personnels de M. Boris Eltsine, et le bruit, vite démenti, du départ du ministre des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev, le discours du premier ministre, M. Egor Gaïdar, devant les parlementaires était très attendu. Compte tenu de l'accord intervenu quelques jours auparavant entre les experts du gouvernement et ceux de l'Union civique, un des principaux courants du Parlement, on imaginait que le premier ministre allait défendre le programme élaboré par ces experts. Ce plan, inspiré notamment par le lobby militaro-industriel représenté par M. Arkadi Volsky, préconisait une intervention plus importante des pouvoirs publics dans la conduite des affaires économiques.

C'était mal connaître la redoutable complexité du jeu politique russe. M. Gaïdar présenta bien un programme, mais dont avaient été gommées un grand nombre des propositions de l'Union civique. Pas question, par exemple, de geler les salaires ou les prix, ni d'ouvrir trop amplement les cordons de la bourse pour accorder des crédits aux entreprises.

Le premier ministre eut beau assurer que le gouvernement *« avait essayé d'adopter les points les plus pratiques proposés par l'Union civique »*, les responsables de cette dernière ne s'en laissèrent pas conter et M. Volsky déclara que le programme présenté ne correspondait pas à celui qui avait été mis au point ensemble et qu'en conséquence son groupe ne sou*tiendrait pas le gouvernement.* Entre autres amabilités, M. Nikolaï Travkine, un des responsables de l'Union civique, déclara que les membres du gouvernement *« avaient été choisis selon deux critères : une excellente connaissance de la langue anglaise et une totale ignorance des problèmes économiques du pays »*.

Cet épisode augure mal de la suite des relations entre les réformateurs du gouvernement et les partisans de l'Union civique. Il leur reste encore quatre jours pour manœuvrer avant l'ouverture du Congrès des députés, le 1er décembre.

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **SUÈDE : la conférence mondiale des révisionnistes aura lieu dans un autre pays.** – M. Ahmed Rami, l'organisateur d'une conférence mondiale « antisioniste » que les révisionnistes voulaient organiser ce week-end à Stockholm, a annoncé, jeudi 26 novembre, que cette conférence aurait lieu dans un autre pays. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

□ **PÉROU : le bombardement d'un camp du Sentier lumineux fait 50 morts.** – Dressant, jeudi 26 novembre à Lima, le bilan d'une vaste opération de bombardement de la zone montagneuse de Viscatan (département d'Ayacucho, sud-est du pays) lancée depuis le 12 novembre, l'armée péruvienne a affirmé que 50 rebelles du mouvement « maoïste » du Sentier lumineux avaient été tués. Une bonne partie des guérilleros ont cependant réussi à quitter cette région accidentée pour gagner d'autres zones du même département, a ajouté un porte-parole de l'armée. – *(AFP.)*

□ **BRÉSIL : les Indiens Araras obtiennent une réserve dans le Mato-Grosso.** – Le ministre brésilien de la justice, M. Mauricio Correa, a signé un décret autorisant la délimitation d'une réserve de 122 000 hectares pour les Indiens Araras, dans le Mato Grosso (centre-ouest du Brésil), a *indiqué, jeudi 26 novembre, un* responsable de la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI). Dans les années 80, le gouverneur du Mato-Grosso, M. Julio Campos a, à travers l'Institut des terres du Mato-Grosso, partagé et vendu les terres des Araras, dont la majorité ont été obligés d'abandonner la région. – *(AFP.)*

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Beatrix-Ruud Lubbers : le « couple » néerlandais modèle

Chacun à sa manière, la reine et le premier ministre ont, depuis dix ans, discrètement fait évoluer la vie politique des Pays-Bas

LA HAYE

de notre correspondant

L'ALLEMAGNE se tourmente, la Belgique se déchire, l'Italie s'assainit, la France se morfond et la Grande-Bretagne se noie. Les Pays-Bas, eux, restent égaux à eux-mêmes : autres. Calmes et apparemment immuables, ils prennent comme un malin plaisir à se distinguer de leurs voisins, perpétuant une certaine tradition du contre-pied. « Républicains » aux dix-septième et dix-huitième siècles, lorsque l'absolutisme monarchique triomphait autour d'eux, monarchistes au siècle suivant, alors que l'idéal républicain gagnait du terrain, ils offrent aujourd'hui, dans un environnement européen bien turbulent, une détonnante image de stabilité.

Les meilleurs dépositaires paraissent en être la reine Beatrix et le *ministre-président* Ruud Lubbers, qui viennent de fêter, la première, douze années et demie de règne, le 30 octobre, et le second, dix ans de mandat, le 4 novembre. La quasi-coïncidence des anniversaires est symbolique : associés par les hasards de la vie publique au début des années 80, la souveraine et le premier des ministres forment, au seuil des années 90, *un couple institutionnel* à l'image du pays : solide, sérieux et homogène.

La même génération

Sacrés en 1985 « femme et homme de l'année », ils pourraient être promus « femme et homme de la décennie » ; la presse ne s'y est pas trompée qui a plébiscité, au lendemain de la sobre cérémonie des « noces de cuivre » de Beatrix avec les Pays-Bas, une photo de la reine couvant littéralement du regard le politicien chrétien-démocrate qu'elle a nommé trois fois d'affilée (1982, 1986 et 1989) à la tête du gouvernement. Rare conjonction de destins que celle ayant conduit la fille de la reine Juliana et l'héritier d'un entrepreneur de la métallurgie à partager le pouvoir. Car si la souveraine, qui est chef de l'Etat, ne peut rien faire ni dire sans engager la responsabilité du gouvernement, celui-ci est constitutionnellement formé par le chef de l'Etat et le collège des ministres. *Cette imbrication des fonctions* prolonge et achève l'étonnante superposition des parcours de Beatrix d'Orange et de Ruud Lubbers.

Agés respectivement de cinquante-quatre et cinquante-trois ans, ils sont de la même génération et ont tous deux accédé vers la quarantaine à de hautes *responsabilités*, après des études universitaires vite complétées par une formation sur le tas, inévitable pour une future souveraine et fortuite dans le cas du premier ministre : le décès prématuré de son père fit de lui un jeune chef d'entreprise, qui devint, à trente-quatre ans seulement, ministre des affaires économiques (au titre du Parti catholique) dans le gouvernement du socialiste Den Uyl.

Un œcuménisme politique qui vaut aussi pour la reine. De sensibilité sociale-démocrate, dit-on, elle *s'est pliée sans états d'âme apparents* au verdict des urnes en nommant à quatre reprises des chefs de gouvernement chrétiens-démocrates. L'origine sociale, fortunée pour Beatrix et aisée pour Ruud Lubbers, rapproche aussi leurs profils : tous deux sont millionnaires... et profitent de l'astuce légale des « fondations » pour se protéger de l'appétit du fisc.



AFP PHOTO

La reine Beatrix et le premier ministre Ruud Lubbers

L'évasion fiscale étant un sport national, aucun Néerlandais, ou presque, ne leur en veut vraiment. Ni ne les adule : l'un et l'autre sont, selon la formule, plus respectés qu'aimés, et *la vox populi ne les a* pas affublés d'un de ces surnoms affectifs dont elle est friande. Même la religion les réunit : la souveraine a été élevée dans le culte protestant et le chef du gouvernement est un ancien élève des jésuites, mais, outre que cette différence n'est pas ici déterminante, tous deux sont des pratiquants qui affichent leur foi y compris dans leur action publique, malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat : à la fin de son annuel discours du trône, Beatrix demande systématiquement à Dieu de protéger le travail des parlementaires et, au début de chaque repas, même officiel, Ruud Lubbers observe toujours quelques *instants de recueillement*.

Le hasard veut surtout que le chef de l'Etat et le ministre-président aient pris leurs *fonctions dans* des circonstances quasiment analogues et qu'ils les aient mises à leur main avec une autorité comparable ! Lorsque Beatrix monte sur le trône, en 1980, le blason de la monarchie porte encore la tache du scandale Lockheed, l'avionneur américain qui a versé des pots-de-vin au prince Berhnard, père de la souveraine ; lorsque Ruud Lubbers prend possession, en 1982, de la Torentje (« petite tour » octogonale qui abrite, à La Haye, le bureau du ministre-président), c'est le pays dans son ensemble qui est mal en point : le *million de chômeurs est en vue* et le déficit des finances publiques frise les 10 % du PNB.

Le *« rétablissement »* s'impose ainsi comme le fil conducteur de l'action de la reine et du chef du gouvernement ; discrètement, royauté oblige, en ce qui concerne la première ; plus spectaculairement, politique oblige, dans le cas du second.

La « fin des fantaisies »

Ruud Lubbers engage une politique dite de *« no nonsense »*, terme devenu depuis emblématique qui désigne la « fin des fantaisies » ayant marqué les années 70 – sociales-démocrates, – où *« tout était possible »*, selon l'un de ses conseillers de l'époque : il mène d'emblée une politique néo-libérale de dérégulation, de réduction des dépenses publiques et de relance économique. Il diminue *les salaires dans la fonction publique*, inaugurant son « règne » par une série de grèves désormais historiques, et obtient des partenaires sociaux qu'ils signent un pacte : modération *salariale contre création* d'emplois. La souveraine, de son côté, réforme en silence la cour, qui *était devenue sous* la houlette de sa mère une *« ménagerie »* fort sympathique mais où, selon la chronique, l'amitié et l'esprit de coterie comptaient plus que les compétences. Béatrix *en fait une « entreprise moderne »* qu'elle fait tourner, toujours selon la chronique, en *« femme de tête »*.

Le cœur en est un cabinet d'une trentaine de personnes qui l'assistent *dans son rôle de chef d'Etat*, et le bras actif, un « grand maître » qui, nouveauté, est toujours un diplomate de carrière appelé à ne pas la servir plus longtemps que de raison : Beatrix en a changé trois *fois* en douze ans et demi d'un règne marqué par la professionnalisation de la fonction. Ses activités protocolaires paraissent moins nombreuses que ses « visites de travail ».

Tout en maintenant certaines traditions monarchiques – la révérence et le baise-main sont toujours autorisés, même s'ils ne sont pas obligatoires – et en cultivant ce qu'il faut *de distance pour « préserver un minimum de mystique »*, la souveraine aime aller au contact du pays et s'informer directement, que ce soit auprès des toxicomanes emprisonnés ou des malades du sida. Que l'on ajoute à ces plongées dans la réalité d'innombrables entretiens, la lecture des dossiers gouvernementaux et celle, qu'elle affectionnerait, des télégrammes diplomatiques : sa réputation de « bourreau de travail » n'est *pas usurpée, à peine tempérée* par la pratique de la sculpture et la préparation personnelle du repas familial dominical.

Du centre droit au centre gauche

A la différence près que son loisir préféré est le hockey sur gazon et que la longueur des journées de travail est *inhérente à sa fonction*, Ruud Lubbers a développé son action sur un axe similaire : dans le respect des traditions institutionnelles mais en la personnalisant. Des premières relève sa *pratique* intensive du consensus (ne rien forcer qui ne fasse l'objet de l'adhésion d'une *importante majorité, au risque de la* temporisation) et de l'alternance politique : il a formé ses deux premiers cabinets avec les libéraux du VVD avant de s'allier avec les travaillistes *du PVDA. Il a ainsi pivoté* du centre droit au centre gauche sans changer l'axe.

Et pour cause : l'heure est toujours à la remise en ordre des finances publiques (la dette équivaut à 73 % *du revenu national*, même si le déficit budgétaire n'est plus que de 4,25 %), alors que l'Etat-providence est toujours aussi omniprésent et que la situation économique impose une certaine solidarité entre les partenaires sociaux. Au-delà de cet *apparent sur-place*, Ruud Lubbers a beaucoup fait bouger les choses dans le « microcosme » de *La* Haye. Il a largement désidéologisé le débat politique, l'asphyxiant à coup *de pragmatisme* et d'équations budgétaires. Surtout, il a donné une consistance nouvelle à la fonction de ministre-président : le *primus inter pares* coordinateur est devenu un *primus primus* inspirateur, sinon dominateur. En faisant suivre les travaux ministériels de près par ses *Lubbers' boys*, une poignée de conseillers portant des plumages *politiques différents*, en *multipliant* les conseils restreints et les conclaves avec chacun de ses ministres en particulier, en arbitrant les frictions endogènes à la formule de la coalition, *il a acquis un poids* inhabituel, qui ne fait pas que des heureux parmi ses ministres.

C'est notamment le cas de celui des affaires étrangères, Hans Van den Broek, à qui une querelle publique l'a opposé ces derniers mois sur le point de savoir à qui devait revenir *la coordination des dossiers* européens. Les deux protagonistes s'en sont finalement tenus à un prudent *statu quo*, mais la dynamique des négociations européennes et l'intérêt évident du premier ministre pour celles-ci *(voir encadré)* ne font pas le jeu du chef en titre de la *diplomatie*.

En dix années d'un pouvoir consolidé par l'absence d'adversaires *à sa hauteur*, Ruud Lubbers est devenu le visage politique, sinon diplomatique, des Pays-Bas. *Il* passerait même pour le chef de l'Etat s'il n'avait lui-même révélé que la *souveraine, à qui une ligne téléphonique* directe le relie, exerçait une *« influence réelle »* sur la marche du royaume pendant l'entretien qu'elle a tous les lundis avec lui : *« Si la reine me met sur une autre voie, je dis à mes collègues : j'ai réfléchi, peut-être devrions-nous procéder autrement. Mais je ne dis jamais que c'est la reine qui a attiré mon attention de cette façon, car cela reviendrait à l'impliquer dans la discussion politique, et je n'en ai pas le droit. »*

Les Néerlandais ne se formalisent pas de cette absence de transparence dans le fonctionnement du couple exécutif, dont l'harmonie est précisément garantie par la complémentarité des sphères d'influence : la reine à l'arrière-plan, le premier ministre sur le devant de la scène. C'est de cet équilibre *subtil et* des personnalités des chefs de l'Etat et du gouvernement qu'ont dépendu au cours des années 80 non seulement la stabilité des institutions, *mais aussi le renforcement des fonctions* respectives de Beatrix et de Ruud Lubbers. Un couple qui s'apprête à subir l'épreuve de la séparation, le premier ministre ayant annoncé qu'il ne briguerait pas un quatrième mandat en 1994. Quant à la reine, ses sujets sont une *majorité à souhaiter qu'elle abdique* en faveur de son fils aîné, Willem-Alexander... en 2004, au plus tôt.

CHRISTIAN CHARTIER.

Une ambition européenne ?

LA HAYE

de notre correspondant

C'est le secret le mieux gardé du La Haye *politique* : Ruud Lubbers ambitionne-t-il, oui ou non, de succéder à Jacques Delors à *la présidence de la Commission* européenne ? L'intéressé n'a jamais dévoilé publiquement le fond de sa pensée. S'il l'a fait en privé, la consigne de silence a *jusqu'à présent été respectée*. A moins d'accorder crédit à la rumeur selon laquelle certains témoins auraient entendu Ruud Lubbers lâcher : *« Je n'ai pas besoin de cela... » à propos de* la couronne de lauriers dressée sur sa tête par Jacques Delors lui-même *(le Monde* du 6 novembre).

Bien qu'accueillies par certains journalistes néerlandais comme un « baiser de la mort », les *louanges du président de la* Commission sont assez appuyées pour sembler sincères : Jacques Delors paraît bien faire de Ruud Lubbers, en qui il verrait *« un légataire respectueux de l'héritage »* selon un fonctionnaire européen, son « dauphin » *favori. Ces propos* suivaient de quelques jours une appréciation également flat*teuse, mais plus vague*, d'Helmut Kohl : *« Digne d'une fonction européenne de haut niveau », avait* dit le chancelier allemand à propos de son collègue de La Haye.

Une rumeur tenace

Le seul élément objectif plaidant contre une éventuelle candidature de *Ruud Lubbers* est que le bruit commence à en être ancien : il a au moins cinq ans ! Ce qui prouve *a contrario* que la rumeur est tenace sinon solide. Elle se trouve d'ailleurs étayée par *deux éléments*. A *supposer que Jacques Delors entame bien* son nouveau mandat, le 1er janvier prochain, et le mène à son *terme*, le 31 décembre 1994, Ruud Lubbers sera disponible lorsque la place sera vacante : *son mandat actuel*, qui court jusqu'en mai 1994 au plus tard, est *« le dernier »*, a-t-il déjà annoncé, prenant même soin de désigner son successeur pour la tête de *liste chrétienne-démocrate. Si* Jacques Delors quittait Bruxelles plus tôt que prévu, Ruud Lub*bers aurait en revanche un pro*blème : il a toujours affirmé ne pas vouloir quitter *prématuré*ment La Haye.

Le second élément est que le chef du gouvernement néerlandais a la « bonne couleur politique » : selon la règle non écrite d'alternance en vigueur au sein de la Communauté, le successeur de Jacques Delors ne *devrait pas être un socialiste.*

Indépendamment des qualités intrinsèques du candidat Lubbers (*il a lancé le terme* désormais fameux de *« subsidiarité »* lors du sommet européen de *Madrid en juin 1989, il est le* père spirituel de la charte européenne de l'énergie signée à La Haye en décembre 1991 et il a dirigé, le même mois, à Maastricht, l'accouchement difficile du traité du même nom), reste une question : aura-t-il au bon moment, pour reprendre l'expression d'un diplomate français, la *« bonne nationalité »* ? Autrement dit : les rapports de forces au sein des Douze permettront-ils, le moment de l'après-Delors venu, que les plus grands pays laissent la prési*dence au représentant d'un petit* Etat membre ? La prudence verbale de Ruud Lubbers n'est *peut-être pas exempte d'un* certain scepticisme.

Ch. Ch.

Aide au tiers-monde : quand vacillent les lumières du pays-phare

LA HAYE

de notre correspondant

A la Bourse des valeurs typiquement néerlandaises, le titre de « pays-phare » (*gidsland*, littéralement : pays-guide) n'aurait-il plus cours ? *Introduit* par les prédicateurs réformés du dix-septième siècle, il a longtemps permis aux Pays-Bas *de justifier* leur zèle à vouloir servir de modèle dans des domaines aussi divers que les *mœurs, l'environnement*, la construction européenne ou l'aide au tiers-monde. Mais un symbole *essentiel de la différence* néerlandaise vient précisément de tomber, sans pompe ni drame, au détour *d'une discussion parlementaire* de routine : à partir de 1994, les Pays-Bas cesseront de consacrer automa*tiquement 1,5 % de leur revenu* national à la coopération (principalement Nord-Sud) et au développement des pays les *moins nantis* de la planète.

Correspondant à 1,2 % du produit national brut, ce taux faisait d'eux l'un des seuls Etats, avec les *pays scandinaves, à aller au-delà* de la norme préconisée par les Nations unies (0,7 % du PNB) en matière d'aide publique au développement. Son abandon marque un tournant : instaurée en 1974 par le gouvernement du socialiste Joop Den Uyl, la règle du 1,5 % était considérée comme « sacrée » et aucune des six coalitions au pouvoir depuis n'avait osé y déroger. Les quelque 20 milliards de francs de crédits *alloués* au ministère de la coopération pour 1993 équivalent ainsi à 1,4 % du revenu *national prévu cette année*.

Des chiffres trompeurs

En réalité, ces chiffres étaient un peu trompeurs depuis quelque temps déjà. Proportionnel à la croissance économique nationale, le budget néerlandais de la solidarité internationale avait fini par susciter la convoitise des autres ministères et le gouvernement avait pris l'habitude de le considérer comme une « réserve financière » par temps d'austérité budgétaire, lui imputant des dépenses diverses : accueil des demandeurs d'asile, missions « des casques bleus » néerlandais, achat de certains matériels militaires ou... amélioration des salaires des *infirmiers*.

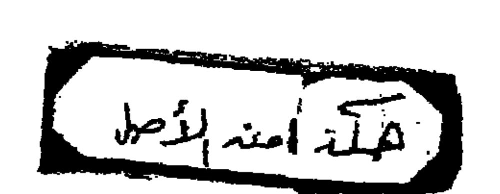
Abstraction faite de ces « faux frais », l'aide réelle au développement représentait « seulement » 0,82 % du PNB – taux exemplaire en soi. C'est donc une norme de 1,5 % bien symbolique que les députés ont décidé d'abandonner, avec l'aval du gouvernement.

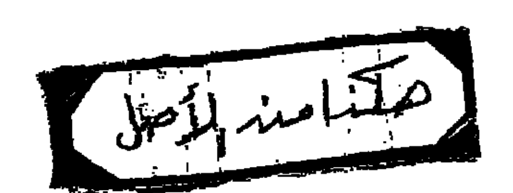
Le but de la mesure est de *« dépolluer »* à terme le budget de la coopération et de le recentrer sur *son objet premier. Mais c'est* un débat de fond sur la coopération et les critères d'attribution des crédits *qui va être mené d'ici à 1994*. Déjà les grands partis politiques ont demandé qu'une réduction de la liste des *cinquante*-quatre pays bénéficiaires soit entreprise, et le ministre a reconnu qu'il avait dû se battre pour mettre son budget à l'abri de la dernière vague d'économies, précisant qu'il n'en irait pas de même l'an prochain.

Au-delà, certains proposent le remplacement du ministère de la coopération par un ministère de la coopération économique internationale s'occupant pêle-mêle du tiers-monde, des pays est-européens, du GATT, de l'environnement et des actions humanitaires.

En attendant, c'est la suppression du 1,5 % mythique qui est elle-même le symbole d'un temps nouveau : *« La crise de l'Etat-providence rend aussi les Pays-Bas égocentriques »*, affirme l'éditorialiste du *Volkskrant*. Le pragmatisme et l'opportunisme budgétaires remplacent l'idéalisme et le messianisme, selon celui du *NRC Handelsblad* : *« L'aide au développement (...) devient un poste budgétaire comme les autres et n'est plus un étalon de la solidarité nationale. »* Et *De Telegraaf*, journal de la majorité silencieuse, d'enfoncer le clou : *« Un poste budgétaire normal, qui doit être apprécié, annuellement, en fonction des autres dépenses souhaitables. »*

Ch. Ch.





ESPACE EUROPEEN

Un entretien avec M. Hans van den Broek

« Si Paris recherche des subventions supplémentaires à cause de l'accord GATT, les autres pays commenceront aussi à faire leurs calculs », nous déclare le ministre néerlandais des affaires étrangères.

LA HAYE

de nos envoyés spéciaux

« Pensez-vous qu'on se dirige vers une grave crise de la Communauté à propos des négociations du GATT, à cause de l'attitude française ?

– J'espère que non. Nous n'avons jamais caché que nous étions en faveur d'une percée dans ces négociations qui durent depuis six ans. Non seulement à cause de nos intérêts nationaux, mais dans l'intérêt de la Communauté dans son ensemble et du commerce international en général. Nous considérons qu'il est de la première importance qu'un accord soit trouvé après beaucoup de difficultés et d'efforts des deux côtés. Pour obtenir un accord global entre les cent huit pays intéressés, il faudra encore des négociations à Genève, dont nous espérons qu'elles ne dureront pas trop longtemps.

» La deuxième question est de savoir comment chaque Etat membre de la CEE est concerné par ce genre d'accord. Nous connaissons la situation difficile dans laquelle se trouve la France par rapport à ses paysans. Les producteurs laitiersnéerlandais aussi sont touchés. Mais ce n'est pas une raison pour nous pour remettre en cause l'accord obtenu, car des deux côtés les concessions possibles ont été épuisées. Rejeter ce texte, c'est refuser tout accord GATT pour plusieurs années.

– Aux Pays-Bas, vous n'avez pas des élections dans quatre mois ?

– Nous sommes tous des hommes politiques, et je comprends les difficultés que mes collègues peuvent avoir concernant certains secteurs économiques. Mais on doit prendre en considération les conséquences qu'aurait une absence d'accord au GATT dans une période où les perspectives économiques sont très sombres pour tout le monde. Nous devons expliquer que le GATT onvre de nouvelles possibiliés, y compris aux secteurs touchés.

– Comment replacez-vous ce problème dans l'ensemble des relations transatlantiques ?

– Il est clair que nous avons atteint un point tel que s'il n'y a pas d'accord, le prix que nous devrons tous payer est une guerre commerciale avec les Etats-Unis. Et je serai le dernier à penser que la CEE serait totalement sans défense contre des représailles américaines. Mais il n'est pas difficile de prévoir dans quelle situation nous nous trouverions, c'est-à-dire face à une escalade qui affecterait nos exportations, nos économies, y compris celles de la France. Aussi je ne sous estime pas les aspects négatifs, mais les conséquences positives d'un accord l'emportent.

Refus du « compromis de Luxembourg »

– La Communauté pourrait-elle vivre avec un éventuel veto français à propos du GATT ?

– Elle ne pourrait pas. C'est aussi simple que ça. Je ne veux pas être trop formaliste en rappelant que les Néerlandais n'ont jamais accepté le soi-disant « compromis de Luxembourg » de 1966. Donc, d'un point de vue strictement formel, nous ne comprendrions pas que cette arme soit employée. Mais, plus généralement, il serait très difficilement compréhensible qu'un pays comme la France, avec les responsabilités qu'elle prétend avoir – à juste titre, – accepte de porter la responsabilité du blocage d'un accord international sur la libéralisation du commerce. J'ai l'impression que le gouvernement français cherche plutôt les moyens d'adoucir les effets de cet accord pour ses paysans.

– La menace vous paraît-elle être seulement un moyen d'obtenir des subventions supplémentaires pour les paysans français ?

– Je ne veux pas faire d'hypothèse. Mais si Paris cherche des compensations supplémentaires, le plus probable est que les autres pays commenceront eux aussi à faire leurs calculs. Vous ne pouvez pas regarder cette question indépendamment des autres sujets à l'ordre du jour du sommet d'Edimbourg, et notamment le paquet Delors II sur le financement de la Communauté.



– A propos d'Edimbourg, vous attendez-vous à des progrès ou à une poursuite de la stagnation actuelle ?

– Nous traversons des difficultés considérables, mais ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la CEE. Je crois que nous devons être le plus constructif possible pour ouvrir de nouvelles perspectives, d'abord en ce qui concerne le dossier danois. Sinon, l'avenir de Maastricht apparaîtra bien sombre. Nous devons chercher une issue sans porter atteinte à la substance du traité.

» Sur Delors II, le problème se présente différemment à cause des délais dans le processus de ratification de Maastricht. Nous savons que les pays les plus pauvres vont insister pour une augmentation des fonds structureis et des fonds de cohésion. Cela nous inquiète, non parce que nous ignorons que les plus défavorisés doivent avoir la possibilité de remplir certains critères de convergence, mais parce qu'il faut regarder de près comment les fonds sont alloués et utilisés. Les pays les plus prospères font eux aussi face à des difficultés alors que l'action extérieure de la Communauté, vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale par exemple, doit être renforcée.

» Ce qui est important pour le financement de la Communauté, c'est que la présidence britannique soit prête à reconsidérer le mécanisme de la compensation obtenue par la Grande-Bretagne, dont la situation s'est beaucoup améliorée depuis 1985.

– La présidence britannique est aussi déterminée que vous le dites ?

– L'issue d'Edimbourg dépend de plusieurs facteurs : d'abord, le dossier danois ; ensuite, une certaine relance de la politique économique ; enfin, une nouvelle orientation de notre politique yougoslave. Quant au financement de la Communauté, s'il n'est pas possible de se mettre d'accord sur l'ensemble du paquet Delors II, nous devons pouvoir passer l'année prochaine.

– Qu'entendez-vous par « réorientation de la politique yougoslave » ?

– Nous pensons que la politique yougoslave de la Communauté jusqu'à maintenant n'a pas été assez énergique. Beaucoup d'efforts ont été faits. La participation de plusieurs Etats membres dans la FORPRONU, dont les Pays-Bas avec plus de mille hommes, montre notre engagement – et je ne sous-estime pas la contribution des autres, en particulier de la France. Nous avons soutenu le HCR pour la réinstallation des personnes déplacées. Et nous sommes prêts à accueillir temporairement des réfugiés.

» Mais là où nous n'avons pas été à la hauteur, et la Communauté n'est pas la seule à blâmer, c'est que nous avons trop donné l'impression aux agresseurs que les accords, voire les décisions du Conseil de sécurité, pouvaient être défiés constamment et impunément et que la politique serbe du fait accompli pouvait être acceptée. Nous ne sommes pas partisans d'une guerre totale contre les agresseurs en Yougoslavie, mais je pense que ce qui a été fait jusqu'à présent par la CEE et par le Conseil de sécurité était tardif et insuffisant.

» Des convois humanitaires sont bloqués : qu'allons-nous faire ? Envoyer les « casques bleus » uniquement pour constater la situation ? La conséquence de cette obstruction, c'est que de plus en plus d'innocents souffrent. Combien de temps faudra-t-il attendre pour que le durcissement de l'embargo maritime entre dans les faits ? De même pour l'embargo terrestre. On sait depuis des mois qu'il est violé. La Communauté est-elle totalement impuissante, incapable de faire valoir son influence au Conseil de sécurité, où elle a deux membres permanents ? Sans parler de l'interdiction de survol...

– Vous pensez que la France et la Grande-Bretagne n'ont pas été assez actives au Conseil de sécurité ?

– Il serait injuste de les blâmer pour une absence de résultats, étant donné les efforts qu'elles ont faits, la France en particulier. Néanmoins, nous donnons trop l'impression que nous nous concentrons sur l'aide humanitaire directe, alors que nous savons ne pouvoir réussir que si, d'autre part, nous sommes capables de faire appliquer les décisions prises. Nous atteignons peu à peu le moment où nous devrons nous poser de sérieuses questions, y compris sur ce qui peut encore arriver.

La reconnaissance inévitable

– Vous pensez à la Macédoine et au Kosovo ?

– Oui. Pourquoi n'insistons-nous pas pour l'envoi d'une force de paix en Macédoine, où nous portons une part de responsabilité à cause de nos problèmes politiques liés à une reconnaissance de cette République ? Je comprends les problèmes de la Grèce, mais la reconnaissance est à terme inévitable. Faut-il attendre que les conséquences se manifestent pour que nous commencions à penser comment nous pourrions y faire face ? Jusqu'à maintenant, cela ne nous a pas tellement réussi. Au cours de la récente réunion de l'UEO, j'ai soutenu fermement la proposition française d'établir des zones de sécurité. Mais si nous laissons entendre à nos opinions publiques que dès que le premier coup de feu sera tiré nous partirons, nous nous transformons nous-mêmes en otages et nous n'atteindrons jamais les buts que nous nous sommes fixés. Et ces buts, dans cette situation militaire particulière, sont purement humanitaires.

– Trouvez-vous que la France hésite trop à nommer les agresseurs et à exercer des pressions sur la Serbie ?

– Nous n'avons de parti pris contre aucun groupe ou nation de l'ex-Yougoslavie. Mais, à un certain moment, c'est : ou bien, ou bien. Ou bien vous renoncez à exercer l'influence que vous pensez nécessaire, ou bien vous analysez les solutions que vous souhaitez et vous vous donnez les moyens de les mettre en œuvre. Tous les moyens politiques, diplomatiques, économiques ont été pratiquement épuisés. Et nous avons en face de nous des milliers de personnes en danger. Aucune issue politique n'a été trouvée parce que certaines parties ont été autorisées à s'opposer constamment à des solutions politiques et même à violer des accords qu'elles avaient acceptés à la table de négociations. Et, je le répète, impunément.

– L'échec de la Communauté en Yougoslavie ne jette-t-il pas un doute sur ses capacités à devenir une puissance qui compte ?

– Bien que blâmer uniquement la CEE soit injustifié – on a vu que l'ONU n'a pas été non plus capable d'apporter la solution, – le scepticisme sur la possibilité d'arriver à une politique extérieure et de sécurité, crédible et commune en Europe, a été renforcé par la crise yougoslave. Je n'abandonne pas l'idée, parce que nous n'avons pas d'autre choix. Car la Yougoslavie n'est pas la dernière tragédie à laquelle nous allons avoir à faire face. Mais il est judicieux aussi d'inclure les Etats-Unis, pour la simple raison que, si finalement nous sommes obligés de prendre des mesures militaires plus sévères, nous devons être sûrs que nous ne nous retrouverons pas tous seuls.

D'abord l'OTAN, ensuite l'UEO

– Comment jugez-vous les tentatives de la France et de l'Allemagne de créer l'embryon d'une défense européenne ?

– Vous ne serez pas surpris si je vous dis que l'OTAN représente pour nous une organisation vitale. Pour plusieurs raisons. D'abord, parce que l'OTAN est l'expression la plus forte de l'engagement américain pour la sécurité de ce continent. Deuxièmement, une des valeurs essentielles de l'OTAN est sa structure militaire intégrée, et nous regretterions une renationalisation des politiques de défense.

– Et une européisation ?

– J'y reviens. Troisièmement, l'OTAN doit s'adapter aux nouveaux risques apparus après la fin de la guerre froide et au vide laissé par la disparition bienvenue du pacte de Varsovie. Mais il est extrêmement important que la composante européenne dans l'OTAN soit renforcée, pour donner corps à un *partnership* équilibré, et que d'autre part, au sein de l'UEO, on commence à développer l'idée d'une composante européenne de défense. Mais pas pour remplacer l'OTAN, plutôt pour la renforcer. Nous pensons qu'il serait très pragmatique d'utiliser d'abord l'OTAN là où elle est capable d'agir, et de réserver l'UEO pour les cas que les Américains ou d'autres partenaires extérieurs à la CEE considéreraient comme dépendants de la responsabilité communautaire.

» En ce qui concerne la France, j'espère toujours que le temps viendra où la France pourra coopérer de manière plus intensive qu'aujourd'hui dans l'OTAN. L'objectif de la sécurité européenne serait mieux assuré si tous les membres de l'OTAN et tous les membres de l'UEO faisaient partie de la même structure militaire. En matière de sécurité, la France n'étant une quantité négligeable, elle pourrait encore mieux faire valoir son point de vue à l'intérieur de l'organisation intégrée.

» J'ajoute, même si ça ne plaît pas à tout le monde, que les Etats-Unis depuis la seconde guerre mondiale contribuent aussi à l'équilibre interne de l'Europe.

– Ils sont un contre-poids par rapport à la Russie, ou par rapport à l'Allemagne ?

– Par rapport aux relations politiques habituelles aux pays européens. Si nous pensons que les Etats-Unis ont un rôle important à jouer pour nous aider à stabiliser le continent, nous devons aussi admettre qu'ils restent partie prenante de nos discussions politiques. Jusqu'à maintenant, nous nous en sommes plutôt bien portés. »

Propos recueillis par
CHRISTIAN CHARTIER
et DANIEL VERNET

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le grand écart entre le continent et le grand large

La diplomatie néerlandaise commence à s'interroger sur les nouveautés de l'après-guerre froide

LA HAYE

de notre envoyé spécial

LA diplomatie néerlandaise n'en a pas fini avec son *« grand écart »*, selon l'expression de M. Jaap de Hoop Scheffer, député chrétien-démocrate et spécialiste des affaires étrangères, dont on dit qu'il se verrait bien un jour à la tête de la diplomatie de son pays. Un « grand écart » entre le grand large et le continent. La mer symbolise traditionnellement l'alliance avec les Anglo-Saxons et le libre-échangisme, le continent l'Europe des grandes puissances et le protectionnisme.

Mais les certitudes les mieux établies se sont écroulées un jour de novembre 1989, avec le mur de Berlin. L'Europe ne s'arrête plus à l'Allemagne, le rôle de l'Angleterre diminue – malgré les liens d'amitié traditionnels, les Néerlandais sont bien obligés de reconnaître que l'actuelle présidence britannique de la CEE a été une catastrophe, – et la Communauté souffre d'un *« manque de légitimité »*, explique Sam Rozemond, directeur de l'Institut néerlandais des relations internationales.

De nouveaux accents

Le tableau n'est pas très riant, même s'il n'est pas propre à la diplomatie néerlandaise. Le temps n'est pas encore venu d'un changement d'orientation, mais déjà quelques nouveaux accents sont perceptibles. Le plus frappant est sans doute une appréciation moins systématiquement négative de la coopération franco-allemande. Les Néerlandais ont toujours eu une peur épidermique de l'axe Paris-Bonn, qui imposerait aux petits pays sa vision de l'Europe. C'était avant 1989. Depuis, la situation a changé. Comment ? *« C'est un petit peu tôt pour le dire »*, répond prudemment Piet Dankert. Comme son collègue chrétien-démocrate, le secrétaire d'Etat aux affaires européennes (social-démocrate) explique : *« On a peut-être intérêt à regarder vers le continent plutôt que de l'autre côté de l'Atlantique. »*

A La Haye, on a reconnu que l'amitié franco-allemande tant vantée laissait la place à quelques désaccords dont pouvaient tirer profit les « petits pays ». On commence ensuite à admettre que l'Europe ne peut guère avancer sans le moteur franco-allemand et qu'il vaut mieux aider à le maîtriser plutôt que de chercher à le freiner. Mais si les Pays-Bas doivent se rapprocher du couple franco-allemand, les avances seront faites d'abord à Bonn, et seulement ensuite à Paris.

Une méfiance atavique

Difficile de trouver à La Haye un interlocuteur, même parmi ceux qui sont parfaitement francophones, qui n'insiste pas sur les malentendus, sur les incompréhensions ou sur le dédain dont les Néerlandais seraient victimes de la part de la France et d'abord de son président.

Les raisons de cette méfiance sont multiples. Historiques : elles remontent à l'occupation napoléonienne ; politiques : au pays de la stabilité, on ne comprend pas les *« volte-face »* de la diplomatie française ; morales : on déplore le *« cynisme »* de grande puissance de la France. Mais *« la France fait beaucoup de bruit et pas beaucoup de mal »*, dit Piet Dankert.

Alors que l'Allemagne, elle, est sur le continent le partenaire privilégié, et pas seulement pour des motifs économiques. Pour La Haye, où dans les milieux politiques on ne rencontre pas de ressentiment à l'égard des Allemands, ce n'est pas une question de choix, c'est une nécessité. *« Plus que jamais, la question allemande est la question européenne »*, déclare M. C. Brands, professeur d'histoire contemporaine à Amsterdam. Les difficultés auxquelles doit faire face le gouvernement de Bonn, notamment l'immigration, concernent tous les pays de la Communauté.

« Il faut partager le fardeau », disent tous les responsables politiques, toutes tendances confondues. *« Il faut donner des munitions à ceux qui en Allemagne se battent contre le racisme »*, affirme Martin Van Traa, porte-parole du Parti social-démocrate pour les affaires étrangères, qui souligne que les accords de Schengen ne pourront pas être appliqués sans une politique commune de l'immigration. L'Allemagne apparaît aux Néerlandais comme une immense zone tampon par rapport à l'Europe de l'Est et ils craignent d'être aux premières loges si les vannes sautent. Même l'Eurocorps, le corps d'armée franco-allemand, d'abord objet d'un rejet sans appel, est regardé avec quelque intérêt. *« C'est un fait politique*, admet Jaap de Hoop Scheffer. *On ne peut pas seulement dire non, non et non »*. *« Si ça ne rend pas plus fragile la coopération européenne ou atlantique... »*, s'interroge Piet Dankert. Avec *« plus d'OTAN et plus d'ONU »*, les Néerlandais pourraient être moins hostiles. Ne sont-ils pas en train de créer une division commune avec la Bundeswehr, mais dans le cadre, il est vrai, de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN ? Cependant, ils ajoutent vite que quand ils posent des questions sur les missions de cet Eurocorps, ils sont déçus par l'absence de réponses précises, comme l'ont été leurs voisins belges.

Dans l'effondrement des points de repère familiers, l'état maladif de la Communauté européenne n'est pas le moindre sujet d'inquiétude. Piet Dankert essaie de se rassurer : *« On n'est pas heureux dans la situation actuelle, mais on ne voit pas ce qu'on pourrait faire de plus. »* Il n'en admet pas moins que le dossier danois empoisonne l'atmosphère. Le deuxième référendum danois n'aura pas lieu avant l'automne prochain, donc la ratification britannique est repoussée aux calendes, avec des conséquences dilatoires sur les négociations pour l'élargissement.

Maastricht, quand même...

Le dilemme est clair : accepter la proposition danoise, c'est revenir à la situation qui prévalait avant le traité de Maastricht ; la refuser, c'est empêcher pour longtemps l'entrée en vigueur du traité. Officiellement, les responsables de la diplomatie néerlandaise ne veulent pas entendre parler d'une Europe à plusieurs vitesses, mais en privé ils la considèrent comme la seule solution, même si la composition du noyau central reste difficile à définir.

Ils nagent en plein paradoxe. Leur proposition de traité d'union économique et politique a été refusée en 1991. *« La doctrine française l'a emporté »*, dit Martin Van Traa, comme Sam Rozemond, qui voit dans le Conseil européen, tout-puissant et n'étant responsable devant aucune instance démocratique, le décalque des institutions de la V[e] République. *« Et maintenant on doit défendre Maastricht comme le* nec plus ultra *»*, renchérit Van Traa. Personne ne se fait d'illusions : le texte de Maastricht ne sera jamais appliqué en l'état, mais il ne faut surtout pas le mettre en question, car, sans cet échafaudage branlant, la Communauté serait encore plus bancale.

DANIEL VERNET

TRIBUNE

Les paradoxes de la «traversée de l'Europe»

par Luc Soete

L'IDÉE même d'intégration européenne avec la création du grand marché unique apparaît souvent comme n'ayant été conçue et planifiée dans les bureaux du « feu Berlaymont » à Bruxelles par des eurocrates en quête de nouvelles responsabilités. C'est oublier l'influence de l'industrie européenne et de sa table ronde comme moteur et grand inspirateur de l'idée du grand marché unique. Pour l'industrie européenne, les désavantages des différents marchés européens fragmentés étaient de plus en plus clairs. L'Europe, contrairement aux Etats-Unis et au Japon, ne tirait pas avantage de son marché domestique dans la concurrence internationale. Il lui manquait cruellement la possibilité de réaliser des économies d'échelle : pouvoir produire à la dimension européenne allait lui permettre de devenir enfin compétitive.

Ainsi, l'abolition des frontières douanières, l'harmonisation des réglementations, de normes techniques, allaient rendre possible la création d'un grand marché unique, harmonisé, homogénéisé. Il est à noter à cet égard que les estimations des avantages du marché unique européen confirment l'importance de ces économies d'échelle pour la croissance et la compétitivité futures de l'Europe, en regard des avantages traditionnels du libre-échange. Le marché unique, qui entrera en vigueur le 1[er] janvier prochain, est donc avant tout un marché qui devrait profiter à l'industrie européenne.

Des profits mal répartis

Mais, et c'est bien là le premier paradoxe de la « traversée européenne » (1), contrairement aux attentes de la « table ronde européenne » et de son président néerlandais de l'époque, le marché unique apparaît aujourd'hui comme bénéficiant à la plupart des acteurs européens... sauf aux grandes firmes européennes. En profitent sans aucun doute les consommateurs européens, qui se sont vu offrir des prix plus concurrentiels et une gamme de produits bien plus variée. En profitent aussi les petites et moyennes entreprises européennes, qui ont su élargir à toute l'Europe leurs parts de marché pour leurs produits spécialisés. En profitent enfin les grandes entreprises étrangères, qui ont vu s'ouvrir un « grand marché harmonisé » aux normes et réglementations correspondant mieux à leur propre marché domestique.

Les grandes firmes européennes, en revanche, ont dû faire tous les efforts d'ajustement et de réorganisation nécessités par ce nouveau marché unique. Ces efforts étaient d'autant plus grands que ces firmes – surtout quand elles étaient originaires des moyens et petits pays européens – s'étaient élargies, grâce précisément à leur connaissance des différences de marché à l'intérieur de l'Europe.

Philips est probablement l'exemple typique de la firme qui a su développer à merveille une connaissance parfaite des différences entre pays dans les normes techniques, réglementations, préférences culturelles, design, etc., et qui avait construit son appareil productif en fonction de cette différenciation. L'ajustement y fut probablement, comme dans le cas de beaucoup d'autres « chevaliers » de la table ronde européenne, le plus dur.

Pendant ce temps, les firmes américaines et japonaises établissaient de nouvelles unités en Europe, souvent avec l'aide régionale, financée aussi bien par le contribuable national que par le contribuable européen, et ne devaient faire aucun effort d'ajustement. Il leur suffisait d'attendre que la surcapacité fasse ses inéluctables victimes parmi leurs concurrents européens, secteur après secteur. Le dernier entrant en piste est sans aucun doute le secteur automobile, où l'on voit mal comment l'énorme augmentation de capacité – plus de deux millions de véhicules dans les deux prochaines années – pourra être absorbée dans un marché déjà en crise. Si jamais il y a eu fausse étiquette par rapport au marché unique et à l'Europe de 1993, c'est bien la notion de « forteresse européenne ».

Union et décentralisation

Le deuxième paradoxe, plus directement associé au traité de Maastricht, réside sans aucun doute dans l'idée même d'*union* européenne, à un moment où partout en Europe et dans le monde l'excès de centralisme et le besoin de renouveler le pouvoir local et régional dans son ensemble global *(think global, act local)* semble être devenu le courant économique et politique dominant.

De ce point de vue, les propositions d'union monétaire et économique du traité de Maastricht sont dans la logique linéaire d'harmonisation économique du grand marché unique évoqué plus haut, logique qui est en perte de vitesse. La prédominance de l'argument d'économie d'échelle, du besoin d'harmonisation, perd en effet de plus en plus sa valeur en faveur d'arguments de flexibilité, de diversification, de variété, de proximité de marché. Ainsi le traité de Maastricht et ses propositions d'*union* européenne vont-ils d'une certaine façon à contre-courant et semblent représenter l'ultime et dernière expression d'unitarisme européen de ce siècle.

Le débat n'est plus tellement celui de la réalisation d'économies d'échelle à tous les niveaux, même au niveau politique, mais celui de la traduction de la diversité européenne en avantage comparatif et spécificité compétitive. L'usage du terme « subsidiarité » est, dans ce contexte, un piètre amalgame de notions décentralisatrices vagues et sans contenu. Au mieux, elle rend vie à tous ces bureaucrates nationaux qui avaient, sous la pression européenne, perdu un peu de leur droit d'existence ; au pis, elle réduit tout pouvoir supranational à des tâches minimales de coordination.

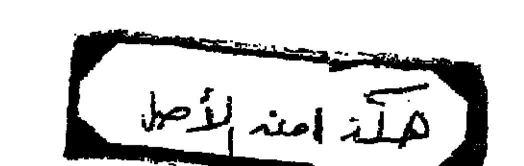
Le troisième paradoxe, qui découle d'une certaine façon du précédent, c'est l'ignorance totale des régions dans le processus d'unification proposée. Si unification monétaire il doit y avoir, il est évident que le prix à payer sera le transfert de ressources vers des régions bénéficiant de moins d'avantages (naturels ou autres) et n'étant donc pas en mesure de concurrencer une monnaie unique imposée et une politique macroéconomique décidée au centre de cette union.

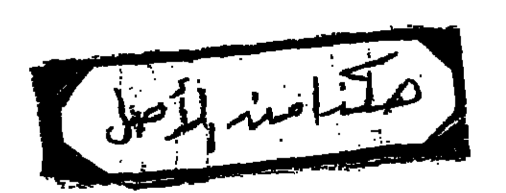
Cette situation est identique à la situation à l'intérieur d'un pays : par exemple, le prix que la France est prête à payer pour que la Corse fasse partie intégrante de l'entité nationale peut être considéré comme une compensation pour le désavantage subi par la Corse par rapport à ses concurrents italiens ou espagnols les plus directs du fait du franc fort. Ce prix est intrinsèquement et fondamentalement lié à la perception d'union nationale, à la volonté politique entretenue, discours après discours, de la grandeur d'une nation et de citoyens fiers d'appartenir à cette nation. On voit mal comment une telle union européenne pourrait jamais exister : comment des Bavarois ou des Flamands seraient-ils prêts à aider leurs concitoyens « européens » de Calabre ou d'Irlande du Nord ?

Le mouvement d'intégration européenne, avec l'ultime but de la nation européenne, apparaît de ce point de vue aussi illusoire que tous les efforts de ces innombrables ducs, rois et autres empereurs que l'Europe a connus dans le passé et qui voulaient construire une Europe forte et unifiée. Il serait temps de reconnaître que la force de l'Europe, ce n'est pas son marché de trois cent vingt millions d'habitants, c'est la diversité de ceux-ci. Diversité qui s'exprime aussi dans les réactions très variées dans chacun des pays de la Communauté à cette « traversée européenne » qu'est le traité de Maastricht.

(1) Maastricht venant du latin *Masae Trajectum*, traversée de la Meuse.

► **Luc Soete dirige le Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology (MERIT).**





POLITIQUE

Le débat sur la négociation du GATT

M. Bérégovoy regrette que « le jeu des partis ait imposé sa règle »

M. Pierre Bérégovoy a confirmé, jeudi 26 novembre, au Sénat la position de la France dans les négociations sur le GATT, au cours d'un débat qui n'était pas sanctionné par un vote. *« Le gouvernement opposera son veto à tout projet d'accord contraire aux intérêts fondamentaux de la France*, a réaffirmé le premier ministre. *Le projet d'accord est inacceptable et ne sera pas accepté, ce sont les intérêts de notre agriculture que je défends. Nous userons, s'il le faut, de notre droit de veto. Nos partenaires le savent. Ils en tiendront compte. Certains commencent à s'interroger à voix haute et la Commission a diffusé un rapport, dont je n'accepte ni le contenu ni les conclusions, mais qui est déjà plus prudent que ses déclarations initiales.* » M. Bérégovoy a ajouté : *« Certains, à l'Assemblée nationale, ont demandé un veto immédiat, sans base juridique, afin d'entraver la poursuite des discussions de la Communauté. Ce serait agir en violation du compromis de Luxembourg qui reconnaît le droit de bloquer une décision mais pas celui de paralyser la négociation »*, a ajouté le premier ministre. M. Bérégovoy a également évoqué le vote survenu la veille à l'Assemblée nationale. *« Je déplore que le jeu des partis ait imposé sa règle, au mépris de l'enjeu du débat*, a-t-il dit. *La passion de s'opposer au gouvernement a conduit l'opposition à refuser son soutien à la défense des intérêts fondamentaux de la France dans la négociation du GATT. A une question claire, à une position ferme du gouvernement, il a été répondu par l'esquive. Je m'interroge encore : pourquoi refuser, lorsque l'avenir de notre agriculture est menacé, un vote que l'on avait accordé lorsque la liberté du Koweït était en cause ? »*

Le soutien de M. Monory

En dépit du soutien au gouvernement clairement exprimé par M. René Monory, président du Sénat, qui avait indiqué, mercredi 25 novembre, qu'il aurait voté pour la déclaration de M. Bérégovoy, la droite sénatoriale a réitéré les critiques exprimées la veille à l'Assemblée nationale. M. Philippe François (RPR, Seine-et-Marne) a jugé *« suspect d'en appeler à l'union nationale »*. *« Il n'est jamais plaisant de se résoudre à l'évidence que l'on a été perdant sur toute la ligne*, a-t-il ajouté. *Il faut reconnaître au gouvernement une grande constance à persister dans l'erreur. » « Jamais la France ne s'est retrouvée aussi isolée de ses partenaires européens ; deux mois après, on se demande s'il était bien nécessaire de dire « oui » à Maastricht »*, a souligné M. Roland du Luart (RI, Sarthe), rapporteur spécial du budget de l'agriculture.

Mme Elisabeth Guigou, qui participait au débat avec M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, a affirmé au contraire : *« Nous aurions tort de désespérer et de croire que nous n'avons pas de chances de faire passer notre point de vue. » « Si nos idées cheminent, et je le crois profondément, ma conviction est que c'est en grande partie grâce à l'action personnelle de Jacques Delors à l'intérieur de la Commission »*, a-t-elle conclu.

GILLES PARIS

Lire également page 23 l'article de XAVIER HAREL

« Ce n'est pas d'unanimisme que nous avons besoin, mais de courage politique »

affirme M. Juppé (RPR)

NIMES

de notre envoyé spécial

Au lendemain du vote de l'Assemblée nationale sur la déclaration de politique générale présentée par M. Pierre Bégévovoy, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, s'est rendu, jeudi 26 novembre, à Nimes, pour apporter son soutien aux candidats pré-investis par son mouvement pour les prochaines élections législatives – MM. Simon Casa, André Savonnes et Alain Danilet.

A l'occasion de ce déplacement dans le Gard, M. Juppé a justifié, à plusieurs reprises, l'attitude du RPR, en butte aux critiques des organisations professionnelles agricoles. *« On ne fait pas l'unité nationale avec un gouvernement dont on condamne la politique depuis 1988 »*, a notamment déclaré le député de Paris. *« Faire l'unité nationale face à une mauvaise politique aurait été de la lâcheté »*, a précisé M. Juppé, en réaffirmant que l'accord agricole signé à Washington dans le cadre des négocations du GATT *« doit être immédiatement cassé »*.

En réponse aux observations selon lesquelles l'attitude de l'opposition aurait entamé, à l'extérieur, l'image d'unité nationale, M. Juppé a retourné l'argument en soutenant, au contraire, que la fermeté affichée par le RPR et l'UDF est un message qui a été *« bien compris par les Allemands et par les Anglais »*. *« Ce sera beaucoup plus difficile avec nous quand on sera revenu au pouvoir »*, a-t-il fait remarquer.

Se déclarant *« très choqué »* par les déclarations du président du CNJA, qui a accusé l'opposition de pratiquer une *« politique politicienne »* (*le Monde* du 27 novembre), M. Juppé a lancé *« un appel »* aux dirigeants des organisations agricoles *« pour qu'ils ne se laissent pas abuser par la recherche d'un faux consensus politicien »*. *« Ce n'est pas d'unanimisme que nous avons besoin, c'est de courage politique »*, a dit M. Juppé en se déclarant persuadé que *« lorsque tout le paquet* [du GATT] *aura été ficelé* (...), *on viendra nous dire : « Vous n'allez pas faire péter tout cela pour 1,2 million d'agriculteurs français. »*

Le secrétaire général du RPR n'a pas hésité à se prononcer pour une solution dure pouvant aller jusqu'à *« une crise »* entre les partenaires de la Communauté européenne. *« Il y a un moment où les crises sont salutaires »*, a dit M. Juppé.

OLIVIER BIFFAUD

Le Sénat rejette le projet de loi de finances pour 1993

Par 198 voix contre 26, le Sénat a adopté, jeudi 26 novembre, une question préalable, présentée par le rapporteur général de la commission des finances, M. Jean Arthuis (Union centriste, Mayenne), selon laquelle il n'y a pas lieu de délibérer sur le projet de loi de finances pour 1993. Cette décision a été acquise grâce aux voix d'une très large majorité des groupes du RPR, de l'Union centriste et de l'Union des républicains et des indépendants. Le groupe communiste et une majorité des sénateurs du Rassemblement démocratique et européen ont voté contre, tandis que le groupe socialiste n'a pas pris part au vote.

Les sénateurs s'épargnent ainsi l'examen fastidieux des dépenses de près d'une trentaine de départements ministériels, étant entendu que, quoi qu'il fasse, leurs délibérations sont ensuite remises en cause, d'ordinaire, par les députés. Cet exercice abrégé ne semble pas cependant les satisfaire puisque, à l'exception des membres du groupe RPR, qui s'étaient imposé un devoir de réserve, nombre d'entre eux ont tenu à émettre, au cours de la discussion générale, les avis normalement destinés, lors de l'examen des dépenses de l'Etat, aux ministres de la justice, du logement, de l'agriculture ou encore des départements et territoires d'outre-mer. Lors des explications de vote, M. Daniel Hœffel, président de l'Union centriste, a ainsi rappelé que ce n'était *« pas de gaieté de cœur »* que son groupe se ralliait *« exceptionnellement »* à la question préalable.

A gauche, la tactique choisie par la majorité sénatoriale a été considérée comme une échappatoire. *« La droite se rallie à cette position, faute d'avoir une autre politique crédible »*, a affirmé M. Paul Loridant (PS, Essonne). La question préalable, soulevée à l'occasion d'un projet de budget, est *« irrationnelle, contraire à tout comportement parlementaire consciencieux »*, a ajouté M. Franck Sérusclat (PS, Rhône). Enfin, pour le ministre du budget, M. Martin Malvy, *« la question préalable masque aussi les dissonances entre ceux qui critiquent le budget parce qu'il n'est pas un budget de relance, et ceux qui le trouvent trop laxiste, mais ne veulent pas préciser quelles économies on pourrait faire »*.

J.-L. S.

En marge de la réforme de la procédure pénale

Un mystérieux amendement de M. Camille Cabana

Le Sénat a adopté, le 20 novembre, au cours de son examen du projet de code de procédure pénale (*le Monde* daté 22-23 novembre), un amendement au code des communes qui fait dire à l'ex-inspecteur Antoine Gaudino, dans un communiqué publié mercredi 25 novembre : *« Il s'agit là d'une manœuvre politicienne grossière, consistant à arrêter toutes les poursuites pénales dans un dossier extrêmement gênant pour les socialistes. »* Or l'auteur de l'amendement est M. Camille Cabana, sénateur de Paris, et les autres membres du groupe RPR ; en l'absence du sénateur de Paris, M. Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) l'a défendu ; M. Jean-Marie Girault (Rép. et ind.), rapporteur de la commission des lois, l'a approuvé, tandis que le ministre de la justice, M. Michel Vauzelle, s'en remettait, selon la formule consacrée, à la *« sagesse »* de l'Assemblée. La majorité sénatoriale, enfin, l'a voté.

Cet amendement vise à modifier la procédure par laquelle un contribuable peut, aujourd'hui, se porter partie civile et engager une action au nom de sa commune, lorsque celle-ci manque à le faire, dans une affaire dont il considère qu'elle lèse les intérêts de la collectivité.

Un effet « amnistiant » ?

Cette procédure, employée par un militant écologiste marseillais pour déclencher l'action publique dans l'affaire du tunnel Prado-Carénage (sur laquelle M. Gaudino avait enquêté), l'a été aussi par un contribuable de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) à la suite de la mise en cause du maire de cette commune, M. Patrick Balkany, pour ses liens avec la Cogedim, promoteur immobilier très présent en région parisienne. L'action du particulier est soumise à autorisation du tribunal administratif, le Conseil d'Etat pouvant être ensuite saisi. Cependant, même si cette dernière juridiction juge la plainte irrecevable, l'action publique qu'elle a déclenchée peut continuer. L'amendement de M. Cabana vise à faire en sorte, au contraire, qu'elle prenne alors fin.

Adjoint au maire de Paris, chargé de l'urbanisme, ancien secrétaire général de la Ville de Paris (1977-1983), ancien directeur général des services administratifs du département de Paris (1983-1986), ancien membre du gouvernement de M. Jacques Chirac (1986-1988), M. Cabana, dont cet amendement a été la seule intervention dans le débat sur le code de procédure pénale et qui n'était pas lui-même présent en séance le 20 novembre, nous a déclaré qu'il récuse *« l'idée que cet amendement serait amnistiant »*. Il s'agit simplement, selon lui, de mettre fin à une *« anomalie »*, sur laquelle son attention avait été *« attirée par les services juridiques de la Ville de Paris »*. M. Michel Pezet, député (PS) des Bouches-du-Rhône et rapporteur du projet de code de procédure pénale à l'Assemblée nationale, mis en cause, d'autre part, dans l'affaire Prado-Carénage, nous a indiqué qu'il avait découvert l'amendement en préparant la seconde lecture du texte au Palais-Bourbon.

Selon M. Girault, rapporteur au Sénat, la rédaction actuelle de l'amendement de M. Cabana, élaborée par la commission des lois en présence du sénateur de Paris, n'est pas de nature à modifier substantiellement la législation en vigueur et n'a donc pas d'effet « amnistiant ». Quoi qu'il en soit, et pour couper court à toute interprétation, M. Pezet a fait adopter par la commission des lois de l'Assemblée, jeudi matin, la suppression de l'amendement Cabana. Honni soit qui mal y pense !

P.. J.

POLITIQUE

Les suites de l'affaire du sang contaminé

M. Kouchner souhaite que l'Etat soit en « état d'alerte permanente »

Les députés ont entamé, jeudi 26 novembre, l'examen du projet de loi relatif à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, présenté par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, qui a souhaité que l'Etat soit dans ce domaine en « état d'alerte permanente ». L'opposition s'est inquiétée du caractère « pyramidal » et « hiérarchisé » de ce nouveau système transfusionnel.

C'était vers la fin de l'année 1989. Ce jour-là – c'était un jour d'examen – les élèves de l'ENA planchaient sur une épreuve de gestion financière. En guise de sujet, on leur demandait de se glisser dans la peau d'un chargé de mission de la Fondation nationale de la transfusion sanguine et de résoudre l'équation : assurer la rentabilité financière de l'organisme *tout en tenant compte des contraintes éthiques*. Dans ce scénario de « gestion-fiction », le directeur général de la fondation s'appelait même « docteur G ». « *Je n'invente rien* », a commenté M. Bernard Kouchner en racontant cette anecdote à l'Assemblée (*lire l'encadré ci-dessous*). « *Anecdote dérisoire certes*, a-t-il ajouté, *mais elle me semble illustrer une certaine inconscience du système administratif face aux enjeux gravissimes de la transfusion sanguine.* »

C'est précisément à cette « *inconscience* » que M. Kouchner souhaite remédier en défendant ce projet de refonte de l'organisation de la transfusion sanguine (*le Monde* des 28 mai et 5 novembre), que le drame du sang contaminé avait rendu urgent. L'idée force que le ministre a martelée *infatigablement peut se résumer en* un seul mot : l'alerte. « *L'époque n'est plus à la certitude et à la quiétude*, a-t-il expliqué. *L'Etat doit être en état d'alerte permanente et être capable de s'interroger sur son fonctionnement administratif, voire gouvernemental. L'institution médicale doit également inventer un mécanisme d'éveil permanent, une manière de tour de garde intellectuelle. (...) Il faut oser avertir. Si les autorités font la sourde oreille, il faut alerter, crier. (...) Inventons les dispositifs permanents pour briser les murs de silence et avertir sans ménagements, avec pour souci unique la vie. Je vous invite à construire l'alerte permanente.* »

« Un organisme un peu trop technocratique »

Cette « *alerte permanente* » commence par l'énoncé d'un code éthique ne souffrant pas l'ambiguïté. Le projet de loi édicte ainsi les principes qui fondent le système transfusionnel français : le bénévolat et le consentement du donneur, l'anonymat du don, le caractère non lucratif du recueil et de la transformation du sang. L'« *alerte* » se prolonge avec l'institution d'un comité de sécurité transfusionnelle, *structure consultative placée* directement auprès du ministre de la santé et chargée d'exercer une vigilance sur l'ensemble du secteur transfusionnel. Elle se poursuit avec la consolidation de l'Agence française du sang, vouée à devenir un établissement administratif de l'Etat, dont la mission sera de coordonner l'activité et la gestion des établissements de transfusion sanguine. Enfin, le secteur du *fractionnement du plasma sera radicalement réorganisé autour du Laboratoire français du fractionnement, doté du statut de groupement* d'intérêt public.

« La loi de l'argent contre l'éthique »

Ce renforcement de la tutelle de l'Etat sur un secteur dont le scandale du sang contaminé avait révélé l'éparpillement a été diversement apprécié par les députés. M. Alain Calmat (app. PS, Cher), rapporteur de la commission des affaires culturelles, s'est félicité d'un dispositif qui tend à assurer une « *sécurité optimale* » de « *la veine du donneur jusqu'à celle du receveur* ». Mais le nouvel organigramme administratif prévu par le projet a plutôt inquiété l'opposition. « *Là où il aurait fallu une structure souple agissant par la voie de nombreux prestataires de service, vous recréez une hiérarchie, une organisation pyramidale* », a regretté Mme Elisabeth Hubert (RPR, Loire-Atlantique), qui a reproché à M. Kouchner de n'avoir « *pas tiré la leçon des dysfonctionnements constatés* » dans l'ancien système. « *L'Agence française du sang paraît être un organisme un peu trop technocratique* », a ajouté M. Jean-Pierre Foucher (UDC, Hauts-de-Seine). Selon M. Denis Jacquat (UDF, Moselle), la création de nouvelles instances pourrait créer un « *risque de superposition de compétences* ».

Mais, au-delà de ce volet institutionnel, les députés se sont montrés autrement plus préoccupés par la perspective d'un marché européen des produits dérivés du sang. Aux termes de la directive européenne du 14 juin 1989, ces produits seront en effet soumis aux mêmes conditions de *mise sur le marché que les médicaments*. Or la directive de Bruxelles ne proscrit pas formellement le recours aux dons rémunérés, pratique qui a notamment cours en Allemagne. « *La loi de l'argent contre l'éthique, tel est l'enjeu de cette directive*, s'est indigné M. Gilbert Millet (PC, Gard). *Il faut préserver le sang de la marchandisation.* » « *Ainsi se trouve reconnue la possibilité d'importer du plasma sans exigence de non-paiement du prélèvement* », s'est inquiétée Mme Hubert. « *Nous contreviendrons au principe de non-commercialité du corps humain* », a-t-elle ajouté en faisant référence aux trois projets de loi sur la bio-éthique que l'Assemblée avait adoptés, la veille.

M. Kouchner a reconnu qu'il y avait là une réelle difficulté. « *Oui, c'est vrai*, a-t-il admis, *nous avons de vrais problèmes avec les prélèvements allemands rémunérés.* » Mais il a rappelé que, soutenue par la Belgique et la Hollande, la France avait demandé la « *réécriture* » de cette directive afin de « *garantir davantage l'autosuffisance nécessaire des Etats et une conception plus stricte de l'éthique* ». « *Je me battrai jusqu'à ce que notre texte soit accepté* », a-t-il assuré. Entamé sous le signe d'un scandale franco-français, le débat a donc fini par s'égarer dans les couloirs de la Commission de Bruxelles. Encore elle.

FRÉDÉRIC BOBIN

« Chargé de mission auprès du docteur G... »

Dans son discours de présentation du projet de loi sur la réforme de la transfusion sanguine, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé, a fait allusion en quelques phrases, jeudi 26 novembre, à un sujet présenté à l'Ecole nationale d'administration (ENA) en 1989, où il est question d'un mystérieux *Groupe éthique et qualité* (GEQ), rassemblant fortement au Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Avec trois ans de recul et après plusieurs mois d'« affaire du sang », l'épreuve écrite de gestion financière, destinée à classer les futurs hauts fonctionnaires de l'Etat, ne manque pas de sel.

Le sujet à traiter est le suivant : « *Nous sommes le 22 novembre 1989 et vous êtes chargé de mission du Groupe éthique et qualité (GEQ) créé en 1949. Aujourd'hui, avec l'Institut de la transfusion sanguine (ITS) dont la vocation est la recherche fondamentale, il constitue la Fondation de la transfusion sanguine (FTS) créée en 1974. (...) Le docteur S., directeur général du GEQ, a démissionné pour raisons personnelles. (...) Un nouveau directeur général, le docteur G., a été nommé. Dès sa prise de fonction, il vous demande de lui établir un « état des lieux » le plus complet possible. Connaissant encore mal le milieu de la transfusion sanguine, il vous demande trois notes sur des sujets qu'il sait être essentiels pour l'avenir du GEQ* » (suit un dossier d'environ soixante-dix pages présentant organigrammes, analyse des effectifs, bilans financiers...).

Ainsi, en 1989, une bonne centaine d'élèves de la promotion Jean-Monnet de l'ENA se sont retrouvés virtuellement « *chargés de mission auprès du docteur G* » et sommés, dans une épreuve de six heures à gros coefficient, de fournir au jury présidé par M. Jean de Kervasdoué, ancien directeur des hôpitaux, les éléments les plus censés sur « *les orientations stratégiques du GEQ* » et « *la restructuration de la Fondation dans son ensemble* »...

Toute ressemblance avec des *personnes ou des organismes* existants n'est absolument pas fortuite. Tout y est. Le départ du docteur Soulier (docteur S.), la nomination du docteur Garretta (docteur G), « *les activités de type industriel sur des marchés concurrentiels* » (les filiales privées commerciales du CNTS), la concurrence nationale et internationale « *sévère* », la nécessité « *d'innover au moindre coût et dans des délais rapides* »...

« *En bon fonctionnaire, pas un candidat n'a pipé sur la logique industrielle et financière*, explique un ancien élève. *Elle était de toute façon imposée par le sujet. Celui-ci était en quelque sorte « fermé », car nous étions plus jugés sur la forme que sur le fond.* » « *L'anecdote*, a estimé de son côté M. Kouchner, *semble illustrer une certaine inconscience du système administratif face aux enjeux gravissimes de la transfusion sanguine* » L'histoire, cependant, ne précise pas ce qu'il est advenu des brillantes copies chargées de concilier éthique, qualité... et rentabilité.

J.-M. Dy.

□ **M. Derosier (PS) président de la commission d'enquête sur le sida.** – M. Bernard Derosier (PS, Nord) a été désigné, jeudi 26 novembre, président de la commission d'enquête parlementaire créée à l'Assemblée *nationale sur l'évolution des* connaissances scientifiques et médicales depuis la découverte du sida. Le poste de rapporteur a été attribué à M. Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle). Les trois groupes RPR, UDF et UDC ont indiqué, mardi 24 novembre (*le Monde* du 26 novembre), qu'ils refusaient de participer aux travaux de cette commission, qui devrait commencer ses travaux, dès la semaine prochaine, en procédant à une série d'auditions publiques.

□ **Adoption définitive du projet de loi relatif à la pharmacie et au médicament.** – Les députés ont adopté définitivement, jeudi 26 novembre, le projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament. Ce texte vise notamment à transposer en droit interne trois directives européennes réglementant l'autorisation de mise sur le marché du médicament. La droite et le PS ont voté pour. Le PC a voté contre.

L'« exil » de l'ancien maire d'Angoulême

M. Jean-Michel Boucheron est devenu restaurateur... à Buenos-Aires

M. Jean-Michel Boucheron, député (non-inscrit) de la Charente, ancien maire (PS) d'Angoulême, qui fait l'objet de deux inculpations (*notamment pour « corruption » et « ingérence »*) et d'une demande de levée d'immunité parlementaire, a déclaré sur France 2, jeudi 26 novembre, qu'il n'excluait pas de se rendre en France s'il était convoqué. M. Boucheron était *interrogé* à Buenos-Aires (Argentine), où il est installé depuis février et où il a ouvert, le 6 octobre, un restaurant de cuisine française du Sud-Ouest qui compte dix-huit couverts. L'ancien maire d'Angoulême a été convoqué pour *le 30 novembre par la commission* chargée d'examiner à l'Assemblée nationale la levée de son immunité parlementaire (*le Monde* du 26 novembre).

En réponse aux questions sur les faits qui lui sont reprochés, M. Boucheron a précisé : « *C'est la justice qui aura mes réponses, et elle seule* », ajoutant : « *Quand on a fait des conneries, on les assume. (...) J'ai choisi l'exil et je recommence tout, car je ne peux plus rien refaire en France.* »

Interrogé sur les similitudes entre sa situation et celle de l'ancien maire de Nice, Jacques Médecin, réfugié depuis septembre 1990 à Punta-Del-Este, en Uruguay, il a précisé : « *Ça n'a rien à voir avec l'autre député-maire qui est parti.* »

Commentant ces déclarations sur France Info, M. Georges Chavannes (CDS), qui a succédé à M. *Boucheron à la mairie* d'Angoulême, a affirmé : « *En s'exilant en Argentine, Jean-Michel Boucheron apporte la preuve de sa culpabilité.* » Estimant que cette affaire est « *une deuxième affaire Médecin* », M. Chavannes s'est dit « *écœuré de penser que la justice française ne pourra pas faire son œuvre* ». Il a ajouté : « *J'espère qu'on récupérera quand même tout l'argent qui a été détourné et qu'on arrivera à en récupérer une partie pour la ville d'Angoulême.* »

Epreuve de force

Suite de la première page

« *M. Fabius n'a jamais été en odeur de sainteté chez les centristes*, confiait-on dans son entourage, *mais il s'agit maintenant pour eux d'une simple question d'honnêteté à son égard.* »

En réalité, cette demande de M. Méhaignerie fut consécutive à la réunion du groupe UDC de l'Assemblée nationale le 17 novembre. Réunion au cours de laquelle M. Raymond Barre est intervenu avec vigueur, ralliant à sa thèse la plupart des députés centristes. « *Le texte que nous propose le Sénat est inadmissible*, a-t-il déclaré ce jour-là. *Ce qui est fait contre Laurent Fabius est inacceptable. Nous avons besoin de dignité en politique.* »

Dignité, sérénité, refus « *de toute chasse à l'homme* », les mêmes mots sont revenus dans la bouche de certains responsables du RPR, M. Nicolas Sarkozy d'abord, M. Philippe Séguin ensuite. Ce sont pourtant les « durs » du RPR qui avaient poussé à la roue pour associer le sort de M. Fabius à celui de M. Hervé et de Mme Dufoix. A l'Assemblée nationale, le 7 octobre, M. Bernard Pons avait été le premier à déposer une proposition de résolution demandant la traduction en Haute Cour des trois anciens ministres.

« *Si l'on veut rester crédible, il faut en rester aux ministres de tutelle* », affirmait pour sa part le porte-parole de l'UDF, M. Jean-François Mattei, député des Bouches-du-Rhône. Il n'a pas changé d'avis. « *Bernard Pons a agi à la sauvette*, regrette-t-il. *Les gens qui ont un tant soit peu le sens de l'Etat doivent se rendre compte que la logique reste de saisir uniquement les deux anciens ministres de tutelle. Des épreuves de force ont été engagées là où elles ne devaient pas l'être.* »

Les raisons d'un retournement

L'épreuve de force s'est transportée au Sénat, où M. Charles Pasqua n'est pas allé, lui non plus, dans le sens de la modération. Si l'on en était resté aux conclusions du président, M. Jacques Sourdille (RPR), et du rapporteur, M. Claude Huriet (Union centriste), de la commission d'enquête sénatoriale sur le système transfusionnel français créée en décembre 1991, jamais le nom de M. Fabius n'aurait dû être relevé. « *En 1985*, convenait M. Sourdille dans ce rapport, *M. Fabius a pris la décision d'imposer les tests. C'était une décision courageuse car certains avaient tendance à retarder cette décision plutôt qu'à l'accélérer.* »

Dans un entretien à *l'Est républicain* du 8 novembre, M. Huriet annonçait que le texte de résolution sénatorial ne retiendrait pas M. Fabius dans la procédure. « *Au vu des attendus du procès du sang contaminé*, ajoutait-il, *il apparaît de sérieuses probabilités de condamnation de Mme Dufoix et de M. Hervé. Il n'en est pas de même pour M. Fabius. Nous n'avons pas voulu prendre le risque de faire capoter l'ensemble de la résolution par le seul fait d'y inclure l'ancien premier ministre.* » Quatre jours plus tard, MM. Sourdille et Huriet figuraient cependant en tête de la liste des signataires de la proposition sénatoriale de mise en accusation de M. Fabius, M. Hervé et Mme Dufoix.

Comment expliquer ce retournement ? Certains, comme M. Millon, estiment qu'en réclamant un jury d'honneur « *M. Fabius s'est lui-même piégé* ». D'autres laissent entendre que c'est l'intervention de M. Mitterrand, reconnaissant le passage obligé par la Haute Cour, qui a changé la donne. Pour d'autres encore, les deux raisons sont valables : « *Il y a eu d'abord*, se souvient M. Séguin, *le souhait exprimé publiquement par Laurent Fabius d'être jugé par une formation juridictionnelle. Puis il y a eu l'intervention du président de la République, qui a donné à entendre que le seul lieu où cela pouvait se passer était la Haute Cour. Dans ces conditions, il est difficile maintenant d'éviter ce chemin.* »

Une analyse que réfute pourtant M. Huriet. « *Ce n'est pas parce que le président de la République lâchait Laurent Fabius que j'ai dit : j'y vais*, explique-t-il. *C'est surtout parce qu'un distinguo m'est apparu tout à fait impossible, compte tenu des textes régissant la saisine, entre la responsabilité de M. Fabius et celle de ses deux anciens ministres, qui juridiquement ne tenait pas.* » Faux, objecte-t-on à la présidence du Sénat, où l'on se souvient que M. René Monory avait tenté de persuader ses amis de l'opposition qu'il serait plus sage de retirer de la procédure le nom de M. Fabius. Mais qu'une fois encore le groupe RPR et une partie de celui de l'UREI ont foncé tête baissée derrière M. Pasqua pour se lancer « *dans un règlement de comptes politique* ». « *Comme il est de plus en plus clair pour tous*, dit-on encore dans l'entourage de M. Monory, *que M. Fabius ne risque juridiquement rien, on s'achemine vers un bide retentissant.* »

Le « clan Pasqua » contre le « clan Chirac »

Comment y échapper ? Beaucoup à droite se posent aujourd'hui la question. D'abord parce qu'il leur apparaît de plus en plus évident que, sur le fond, M. Fabius a fait ce qu'il fallait en temps voulu pour le dépistage du sida. Ensuite parce qu'ils s'aperçoivent que, politiquement, ils sont en train de faire de l'ancien premier ministre un « martyr » qui pourrait devenir par la suite bien encombrant. Enfin parce qu'ils redoutent, en attaquant de front le premier secrétaire du PS, de conduire la prochaine campagne des élections *législatives sur un terrain bien* incertain.

Les possibilités d'un recul sont déjà discutées. Trois solutions sont avancées. Laisser, comme l'a suggéré M. Séguin, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale rédiger lui-même l'acte d'accusation, pour bien signifier qu'il ne peut s'agir de manœuvres politiques. Profiter, comme on l'imagine à la présidence du Sénat, des deux commissions *ad hoc* et des deux débats publics au Sénat et à l'Assemblée nationale pour corriger le tir. Ou encore – solution évidemment la *plus confortable*, – laisser à la commission d'instruction de la Cour de cassation le soin d'épargner à M. Fabius la traduction devant la Haute Cour.

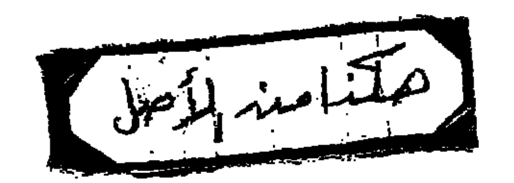
Beaucoup y réfléchissent, mais pas tous. Par un curieux raisonnement, M. Pons continue de penser « *qu'extraire M. Fabius aurait l'air de préjuger de la culpabilité de M. Hervé et de Mme Dufoix.* » On ne se montre pas plus conciliant chez M. Pasqua. « *On verra qui est avec qui*, disent ses proches. *Comme pour Maastricht, on verra sans doute, au Sénat, les centristes voler au secours des socialistes. Il faudra en prendre acte.* »

Pour certains dirigeants de l'UDF, ce genre de calcul n'est que la confirmation « *des intentions malsaines du clan Pasqua pour qui toutes les raisons sont bonnes pour se démarquer du clan Chirac.* » Reste que ces scrupules, voire ces regrets, apparaissent bien tardifs. Car pour M. Fabius le mal est fait. On n'ose imaginer que la droite trouvera le courage de reconnaître qu'elle s'est fourvoyée.

DANIEL CARTON

□ **M. Millon n'est pas hostile à des « primaires » entre le RPR et l'UDF.** – M. Charles Millon a déclaré, mercredi 25 novembre sur Radio-Shalom, à propos de la stratégie de l'opposition pour les prochaines législatives, qu'il n'était « *pas convaincu que la solution du candidat unique partout et toujours soit la bonne solution* ». « *Dans certains cas, il faut peut-être, au premier tour, faire connaître les différents tempéraments* », a expliqué le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale.

□ **Meuse : la secrétaire départementale du RPR est relevée de ses fonctions.** – Mme Claudine Becq-Vinci, secrétaire départementale du RPR dans la Meuse, vient d'être relevée de ses fonctions après avoir annoncé sa candidature aux élections législatives dans la deuxième circonscription. Le RPR a déclaré que « *les investitures aux élections législatives sont statutairement du ressort des instances nationales* ». Le RPR a pré-investi dans cette circonscription M. Arsène Lux, préfet hors cadre et conseiller général du canton de Seuil-d'Argonne.



JUSTICE

L'avocat général demande la cassation partielle de l'arrêt de non-lieu en faveur de Paul Touvier

Le régime de Vichy devant ses juges

Au terme de l'audience de la chambre criminelle de la Cour de cassation, jeudi 26 novembre, l'avocat général Emile Robert a requis une cassation partielle de l'arrêt de non-lieu en faveur de Touvier. Le magistrat a suggéré que la chambre d'accusation de Lyon soit désignée pour un nouvel examen du dossier de l'ancien chef milicien Paul Touvier. Avant lui, le conseiller rapporteur Claude Zambeaux avait lui aussi nettement laissé entrevoir la possibilité d'une cassation. La chambre criminelle, présidée par M. Christian Le Gunehec, pourrait rendre sa décision vendredi 27 novembre dans la soirée. Dans l'hypothèse où le délibéré ne serait pas clos le 27 novembre au soir, la chambre rendrait son arrêt jeudi prochain.

Exceptionnellement, le juridisme a souvent laissé place à l'émotion. Exceptionnellement aussi, le président de la chambre criminelle, ses vingt-trois conseillers et ses sept conseillers référendaires ont fait leur entrée dans le prétoire sous la lumière crue des projecteurs des chaînes de télévision. Exceptionnellement encore, la Cour de cassation se colletait avec l'Histoire, et plus précisément avec l'une de ses pages les plus sombres. Car il fut essentiellement question, avec une passion contenue, du régime de Vichy, de sa collaboration avec l'Allemagne nazie, de la complicité qu'entretint la Milice avec Berlin et du rôle qui revint à Paul Touvier, chef du service de renseignement de la Milice à Lyon, durant ces années noires.

Les juges de la chambre d'accusation de Paris avaient livré, le 13 avril, leur vision de cette histoire-là, indiquant que le régime de Vichy ne fut pas un Etat totalitaire, précisant surtout qu'il ne pouvait s'assimiler à un Etat *« appliquant une politique d'hégémonie idéologique »*. Formule magique. Formule empruntée à un arrêt «historique» de la chambre criminelle rendu en 1985 dans l'affaire Klaus Barbie. La chambre d'accusation s'autorisait ainsi à prononcer un non-lieu général en faveur de Touvier.

Tour à tour, les six avocats représentant trente et une parties civiles devaient contester radicalement cette analyse juridique et historique. Le premier, Mᵉ Arnaud Lyon-Caen s'étonna de ce que la chambre d'accusation ait pu juger *« quatre ans d'histoire de France en dix pages, sans fournir l'ombre d'une référence »*. Mᵉ Johelle Roué-Villeneuve observa que les juges, quitte à se porter sur le terrain de l'analyse historique, devraient alors s'imposer *« la déontologie de l'historien qui consiste à discuter les différentes thèses »*.

Mᵉ Paul Lemaitre épinglait pour sa part les *« sophismes »* des juges. *« C'est un procès-vérité en raison de la fausse perspective dans laquelle la chambre d'accusation a placé l'Histoire »*, plaida Mᵉ Paul-François Ryziger. Evoquant le serment de fidélité prêté par le secrétaire général de la Milice, Joseph Darnand, à Hitler, son *« führer germanique »*, et les vingt-huit lois et dix-neuf décrets antisémites adoptés en 1940-1941 par l'Etat français, Mᵉ Ryziger demanda si l'on pouvait sérieusement prétendre, à l'instar de la chambre d'accusation de Paris, que jamais le juif ne fut proclamé *« ennemi de l'Etat comme ce fut le cas en Allemagne »*.

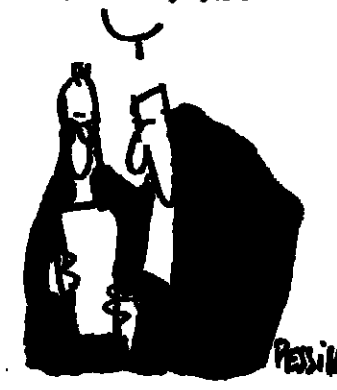
Le massacre de Rillieux-la-Pape

Un thème repris et amplifié par Mᵉ Charles Choucroy lorsqu'il lança : *« Messieurs, nous sommes juristes. La collaboration, c'est la complicité ou alors les mots n'ont plus de sens. Vichy fut à tout le moins complice d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique et la Milice fut un instrument de cette complicité. Le crime contre l'humanité ne peut exister que par les complicités qui le tolèrent et le permettent. Comment l'extermination de plus de soixante-quinze mille juifs dont dix mille enfants a-t-elle pu se réaliser sans des actes de complicité actifs ou passifs? Que les tenants de l'amnésie collective nous le disent! L'évidence est aveuglante. »*

Dans une démonstration percutante, Mᵉ Claire Waquet devait du reste s'attacher à contester l'idée aujourd'hui reçue que le crime contre l'humanité, pour être constitué, doit nécessairement être commis par un Etat ou dans le cadre d'une politique gouvernementale. Reprenant le statut du tribunal militaire international de Nuremberg et son article 6c, Mᵉ Waquet nota que ses rédacteurs avaient désigné comme auteurs possibles les responsables de *« complots »*. *« Cette notion désigne bien une organisation dans l'ombre, tout le contraire d'un Etat »*, a-t-elle plaidé.

Aussi Mᵉ Waquet invita-t-elle la chambre criminelle à prolonger son travail d'interprétation du statut du tribunal de Nuremberg et à ne pas s'en tenir à sa définition de 1985. *« La formule se révèle trop restrictive. Vous devez vous arrêter à nouveau sur le crime contre l'humanité et ajouter une pierre supplémentaire à cette notion »*, dit-elle.

Plus largement, Mᵉ Lyon-Caen a invité la chambre criminelle à casser l'arrêt de la chambre d'accusation dans sa totalité en refusant de se contenter d'une cassation partielle et *«frileuse»* concernant le dossier du massacre de Rillieux-la-Pape. *«J'ai dit l'unité profonde de conception de l'arrêt tendant à sa volonté d'abolir le passé*, a lancé l'avocat. *Elle commande dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice que l'ensemble des faits soient réexaminés par une autre chambre d'accusation en toute liberté d'esprit. Les juges ont en effet borné leur recherche à l'existence de la participation matérielle aux faits de Touvier sans tirer jamais aucune conséquence de sa qualité de responsable de la section « exécution » de la Milice pour la région Rhône-Alpes. Or le statut de Nuremberg prévoit que* «les dirigeants, organisateurs, provocateurs ou complices» *sont responsables. »*



«Il importe de ne pas oublier»

En prélude à la défense de Paul Touvier, Mᵉ Hubert Henry devait brièvement plaider sur le thème de *« l'apaisement »* nécessaire après un demi-siècle de déchirements. *« L'excès dans les poursuites amènent des lendemains qui ne chantent pas »*, dit-il après avoir dénoncé *« les pressions médiatiques et la campagne orchestrée après l'arrêt »*. La parole revint alors à Me Yves Capron qui s'inclina avec talent devant les victimes du régime de Vichy et assura qu'il n'avait jamais pu regarder jusqu'au bout le film-document *Shoah* tant la réalité révélée le bouleversait. *« Il importe de ne pas oublier »*, lança-t-il.

Mais aussitôt Mᵉ Capron émit une série de mises en garde à l'adresse de la chambre criminelle. *« On ne peut pas changer la définition du crime contre l'humanité au gré des affaires »*, énonça-t-il. *« Vous ne pouvez pas non plus vous prononcer sur la méthode historique de la chambre d'accusation, vous vous arrogeriez un pouvoir que vous n'avez pas »*, dit-il. Puis l'avocat observa, après avoir évoqué les policiers de la rafle du Vel'd'Hiv' et les gendarmes de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande : *« Il y a dans ce pays bien des hommes qui ont fait pire et à qui on ne demande aucune espèce d'explication (...). Souvenez-vous de la boîte de Pandore : aujourd'hui, c'est du régime de Vichy qu'il est question. Demain, ce sera la guerre d'Indochine, celle d'Algérie, du Vietnam... »*

« Des insuffisances et des contradictions »

L'avocat général Robert requérait alors la cassation partielle de l'arrêt de non-lieu dans l'affaire du massacre de Rillieux-la-Pape, notant au passage que les parties civiles n'étaient pas parvenues à un *« consensus »* pour critiquer la décision contestée dans son ensemble. Au final, M. Emile Robert indiquait cependant avec force que les juges avaient donné de l'Histoire une *« lecture entachée d'insuffisances et de contradictions »*. *« Les règles de prudence, d'objectivité et de neutralité ont fait défaut »*, a lancé M. Robert, et *« la chambre d'accusation a examiné de façon très succincte les mesures discriminatoires »*.

Alors l'avocat général devait souligner que *« Vichy a procédé à une collaboration en matière de persécution raciale »* et qu'il n'est *« pas contestable que la Milice a collaboré à des rafles et des exécutions, jouant le rôle de rabatteur de la SA et de la SS »*. Paul Touvier, assura M. Robert, ne fut pas *« un agent des nazis »* mais *« les magistrats ont été tellement aveuglés par le problème de Vichy qu'ils n'ont pas pensé à étudier le problème de la complicité »*. Cet oubli majeur vaudra probablement à leur arrêt d'être partiellement cassé.

LAURENT GREILSAMER

Devant la cour d'assises de Seine-Saint-Denis

Le «tir au jugé» de Roger Maillard

Roger Maillard, soixante-deux ans, comparaît depuis le jeudi 26 novembre devant la cour d'assises de Seine-Saint-Denis pour répondre du meurtre de Khémissi Karar, dix-neuf ans, dans la soirée du 4 octobre 1990 à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis). Considéré comme un alcoolique chronique, Roger Maillard dit avoir tiré « à cause du bruit ». L'audience se poursuit vendredi.

Une cité de banlieue, un adolescent, un alcoolique, la mort. C'est un procès de grisaille, celui de la tristesse et de la banalité, qui s'est ouvert, jeudi 26 novembre, à Bobigny. De racisme et de haine, il n'a pas été question au cours de la première journée. Les faits étaient là, dans leur affligeante simplicité. Le 4 octobre 1990, à Neuilly-sur-Marne, un retraité a tué un jeune de dix-neuf ans *« à cause du bruit »*. Le meurtrier, Roger Maillard, se retrouve dans le box des accusés, l'œil humide et rougi sous ses lunettes d'écaille. La victime, Khémissi Karar, n'est plus qu'un sourire figé sur une photo que ses parents et ses amis présentent aux journalistes.

La polémique qui a suivi l'acquittement de la « boulangère de Reims » (*le Monde* daté 15-16 novembre) est trop récente pour ne pas valoir à cette affaire une attention particulière. Les jurés, comme les caméras, se tournent tour à tour vers Maillard, banlieusard de toujours, puis vers des copains de Khémissi, ces fils du béton et du «verlan» dont on craint les réactions lors du verdict. Deux générations pour un univers : la cité des Fauvettes.

C'est là que Khémissi va mourir, au pied d'un réverbère, le 4 octobre 1990. Il discute alors avec trois amis sur une passerelle métallique reliant deux groupes d'immeubles. Quatre autres jeunes gens se tiennent un peu plus loin. Dans son appartement du cinquième étage, Roger Maillard a passé une soirée qu'il qualifie de *« normale »* : deux Ricard, un repas, un demi-litre de vin et la série «Navarro» avec Roger Hanin. *« Je peux pas dire que j'étais à jeun, mais j'étais pas ivre »*, dit-il, sans convaincre la cour.

Sa femme dort déjà lorsqu'il la rejoint. Maillard souffre d'asthme et laisse la fenêtre ouverte : *« J'ai très vite été réveillé par des bruits. Je me suis levé, j'ai crié* «fermez vos gueules!». *Ils ont continué. J'ai pris mon revolver. J'ai tiré vers le réverbère, pour toucher le métal et les faire déguerpir. Je les ai vu partir. Je ne savais pas que l'un d'entre eux avait été touché. Je ne voulais pas tuer, ni même blesser. »*

Le lendemain, la police fouille l'immeuble, arrive chez les Maillard, trouve l'arme. Roger avoue avoir tiré parce qu'il était *« énervé »*. Les témoins admettent que les incidents étaient fréquents entre les habitants de l'immeuble et les jeunes qui avaient fait de cet endroit un lieu de rendez-vous. Mais, ce soir-là, personne n'a noté une agitation particulière, ni entendu *« fermez vos gueules »*. Maillard aurait-il tiré pour tuer? C'est l'avis des parties civiles. *« J'ai tiré en direction de la lumière du réverbère »*, rétorque-t-il.

Jeudi, une fois qu'il eut dit qu'il regretterait ce geste toute sa vie, il restait à comprendre sa longue déchéance personnelle.

L'alcool et la routine

En 1949, il s'engage dans la marine, en métropole puis en Indochine. Enlisé dans cette guerre des rizières, il découvre la mort, l'alcool et s'initie au *« tir au jugé »* : *« Je n'aimais pas la violence. Après les accrochages, je pleurais. »* Le 16 juin 1956, il épouse Josianne, ouvrière dans un atelier de fabrication d'outillage. Ils auront deux garçons et une fille. Roger change à plusieurs reprises d'employeur avant de s'inscrire dans une agence d'intérim pour être *« plus libre »*.

Cette liberté, il l'a perdue vis-à-vis de l'alcool. Ce qui l'amène à crier, à frapper (sa femme et son fils aîné) et, déjà, à faire usage d'armes à feu : en octobre 1971, il rudoie son épouse, se barricade avec ses enfants et tire – sans les atteindre – sur les policiers; en juillet 1973, il menace, avec un revolver d'alarme, un employé des postes qui refusait de lui verser un mandat. La cure de désintoxication qu'il a suivie en 1972 n'a donc servi à rien. On le dit paresseux et violent. Il ne sort plus guère que pour aller au club de modélisme ou aux réunions locales du Parti socialiste.

En 1980, une tragédie bouleverse la vie familiale : Alain, le fils cadet, souffre d'un cancer de la colonne vertébrale. Il décédera en 1987. Après ce drame, Maillard, en préretraite depuis 1985, s'est encore davantage replié sur lui-même. Le couple s'est installé dans une routine silencieuse, entre l'appartement des Fauvettes et une maison acquise dans l'Yonne *« parce qu'Alain en rêvait »*. A la campagne, Roger tire les corbeaux avec un revolver de petit calibre (22 long rifle), toujours chargé *« à cause de l'insécurité »*.

Pourquoi s'en est-il servi le 4 octobre? Son fils aîné, celui qu'il battait, a refusé de venir témoigner. En revanche, Josianne, la compagne de toujours, s'est présentée, dans son manteau gris, assorti à ses yeux, à ses cheveux, à sa vie. Elle a confié que *« Roger était très contrarié »* à cette époque. Un soir de trop boire, *il a tiré «au jugé»*, comme il l'aurait fait, hier, contre d'invisibles ennemis en Indochine. Khémessi, touché en plein cœur, est mort presque sur le coup.

PHILIPPE BROUSSARD

L'insulte et la blessure

Nous publions ci-dessous les premières minutes de la plaidoirie de Mᵉ Arnaud Lyon-Caen, l'un des avocats de la partie civile, devant la chambre criminelle de la Cour de cassation.

J'ai ressenti l'arrêt qui est soumis à votre contrôle comme une insulte et comme une blessure. Permettez-moi de m'en expliquer. Il y a cinquante-deux ans aujourd'hui, un homme que j'ai d'autant plus profondément aimé que les circonstances devaient le conduire à exercer peu après à mon égard la fonction de père, était brutalement arraché au siège que vous occupez aujourd'hui, monsieur l'avocat général, dans cette cour où il remplissait alors ses fonctions.

Rentré chez lui, il s'enferma dans son cabinet de travail et, deux mois durant, refusa tout contact humain avec quiconque, songeant au suicide. Meurtri jusqu'au tréfonds de lui-même, il ne parvenait ni à comprendre ni à admettre qu'il ait pu être ainsi banni, retranché, exclu de la communauté nationale.

De cette communauté nationale à laquelle il avait voué depuis plus de trente-cinq ans toute son activité, requérant tous les jours au nom du peuple français.

De cette communauté nationale à laquelle le rattachait toute la tradition familiale qu'il avait reçue des siens.

De cette communauté nationale dont il avait si bien su enseigner l'amour à ses fils que deux d'entre eux lui donnaient peu après leur vie, les armes à la main.

C'est ainsi que j'ai vécu, à travers l'exclusion de mon grand-père et le drame qu'elle avait été pour lui, l'une des nombreuses mesures d'application par le gouvernement de Vichy de l'acte dit loi du 3 octobre 1940, portant statut des juifs.

L'enfant de dix ans que j'étais alors n'en a pas tout de suite compris les implications mais devait rapidement en apprécier toute la portée, lorsque, quelques semaines plus tard, il vit son père contraint de restituer la croix de guerre dont l'enfant était si fier que le comportement au feu de son père en mai 1940 la lui ait valu. Puis surtout lorsque, quelques moins plus tard, son père devait, comme la plupart des avocats juifs de Paris, être arrêté, interné à Drancy d'où il fut un peu plus tard déporté pour ne plus revenir.

Enfin, lorsqu'il vit dix autres de ses plus proches parents subir le même sort.

Cependant qu'il était lui-même contraint au port de l'étoile jaune, certes imposée par une ordonnance allemande dans la zone occupée, mais aussi à l'apposition sur sa carte d'identité et sa carte d'alimentation d'un tampon rouge portant la mention «juif», imposée, elle, dans toute la France par un acte dit loi du gouvernement de Vichy, mesures destinées à marquer du sceau de l'infamie et liées à une immatriculation policière obligatoire qui désignait à l'arrestation et à la déportation.

Comment ne ressentirais-je pas comme une blessure et comme une insulte un arrêt qui vient dire, au nom du peuple français, que l'Etat vichyssois n'a pas mené de politique d'hégémonie idéologique? [...]

Quand on a vécu soi-même quatre années durant la politique d'exclusion de la communauté nationale menée par le gouvernement de Vichy, en application de textes qui portent la signature du maréchal, actes qui valent bien tous les discours.

Quand on a vécu – fût-ce à travers ses proches – la politique d'arrestation et d'internement, puis de livraison aux Allemands en vue de la déportation et de l'extermination, par sa police, qui fut celle du gouvernement de Vichy.

Quand on n'a soi-même pu échapper à l'arrestation et à la mort que grâce au courage et à l'abnégation de certains – hommage et gratitude leur soient ici rendus – qui procuraient abris et faux papiers, et ce au péril de leur vie, car ils étaient promis, s'ils étaient pris, par les lois et la police de Vichy, au même sort que les victimes au secours desquelles ils se portaient, on ne peut admettre qu'un tel jugement soit porté sur le régime de Vichy.

Moyennant le versement d'une caution de 1,5 million de francs

Le caïd «Francis le Belge» va sortir de prison

Francis Vanverberghe, dit «le Belge», figure de proue de la pègre marseillaise, sortira des Baumettes dès qu'aura été réunie la caution de 1,5 million de francs exigée pour sa libération. Intervenant après plus de quatre ans de détention provisoire, cette décision de mise en liberté a été prise, mercredi soir 25 novembre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Elle est motivée par le respect des *« délais raisonnables »* de détention imposés par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Enfant de la Belle-de-Mai, un quartier populaire de Marseille où il est né d'un père flamand, ce qui lui vaudra son surnom, «le Belge», Francis Vanverberghe collectionne les séjours en prison. Sa carrière débute par un rôle de «julot» auquel il doit, à dix-neuf ans, une première année derrière les barreaux. Son retour sur le pavé marseillais sera de courte durée : une bagarre l'oppose à des policiers cherchant à interpeller son beau-frère et bras droit, Antoine Cossu, alias «Tony l'Anguille». Après un nouveau passage en maison centrale, Francis Vanverberghe entame, au début des années 70, sa fulgurante ascension dans la catégorie du caïdat. Quand il a vingt-six ans, une première guerre des clans oppose les hommes du «Belge» à ceux de Gaëtan Zampa, qui régnait jusqu'alors sans partage sur le «mitan» marseillais et le trafic d'héroïne. Une petite dizaine de morts alimentent, de part et d'autre, la chronique des règlements de comptes.

Derrière les murs

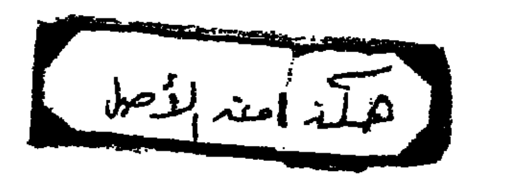
«Le Belge» retourne en prison, fin 1973, après une condamnation pour proxénétisme aggravé et port d'armes. La justice profite de sa présence sous les verrous pour alourdir la peine : quatorze années supplémentaires pour trafic de stupéfiants, en 1977, à la suite des confessions d'un trafiquant repenti. Mais Francis Vanverberghe est libéré, en juin 1984, pour conduite exemplaire. Dès qu'il se retrouve en liberté, une série de morts violentes va se produire dans les rangs du clan Zampa.

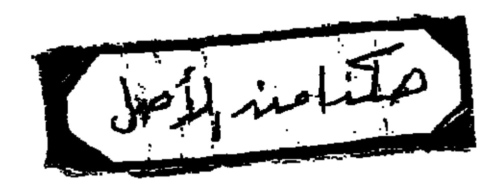
L'histoire bégaie. En 1985, un autre repenti, le «chimiste» de la French Connection François Scapula, implique «le Belge» dans un trafic d'héroïne entre l'Espagne et les Etats-Unis, via la France. Le 29 mars 1988, le juge d'instruction marseillais Michel Debacq lance un mandat d'arrêt international à son encontre. Le lendemain, «le beau Francis» est interpellé dans son refuge de Bruxelles. Il faudra attendre cinq mois pour qu'il soit extradé vers la France.

Puis vingt mois avant de le confronter au repenti Scapula, en mai 1990. Puis quelques mois afin d'exécuter une commission rogatoire internationale en Espagne. L'entraide judiciaire a des ratés, dont la défense du caïd marseillais a pu profiter. Une vingtaine de demandes de mise en liberté ont été déposées au cours de sa détention provisoire. Ses avocats avaient aussi déposé, auprès de la Cour de Strasbourg, une requête fondée notamment sur la violation du «délai raisonnable» qui précisait que cette détention provisoire longue de plus de quatre ans se trouvait *« totalement et parfaitement illégale en droit »*.

La libération du «Belge» interviendra dans les jours prochains, le temps de réunir la caution de 1,5 million de francs, selon son avocat, Mᵉ Frédéric Monneret. *« On ne réunit pas une somme de cette importance, qu'il faut verser cash, en une matinée*, a-t-il ajouté. *Des membres de la famille du détenu étudient l'hypothèque possible de biens personnels pour permettre son élargissement. »* La saga du grand banditisme marseillais en a vu d'autres. Gaëtan Zampa est mort en août 1984. Derrière les murs des Baumettes, Francis Vanverberghe continuait, dit-on, de diriger ses affaires.

ERICH INCIYAN





SOCIÉTÉ

JUSTICE

A Nancy

Deux responsables de l'UNI inculpés d'incitation à la haine raciale

NANCY

de notre correspondante

Deux responsables de l'Union nationale interuniversitaire (UNI) ont été inculpés de faux et usage de faux et complicité ainsi que d'incitation à la haine raciale et écroués à Nancy à la suite de la distribution sur le campus de la faculté de droit de la ville de tracts violemment racistes et antisémites attribués au mouvement Renouveau étudiant.

Le texte de ces tracts prônait une université *« réservée à l'élite d'une jeunesse totalement française »* et dénonçait *« la présence excessive d'étrangers extra-européens qui encrassent nos facultés qui deviennent un véritable dépotoir du reste du monde »*. SOS-Racisme, l'Amicale des déportés juifs de France, et la faculté ont notamment déposé des plaintes contre X... Responsable de Renouveau étudiant – le mouvement qui contestait être l'auteur du tract. – M. Michel Murat attaquait pour faux et usage et visait nommément l'UNI.

Cette piste a été suivie par les enquêteurs de la sûreté urbaine de Nancy travaillant sur commission rogatoire du juge d'instruction, M[lle] Béatrice Imassi. Celle-ci a inculpé deux jeunes gens mercredi 25 novembre. Le premier, M. Michel De Metz, responsable nancéien de l'UNI et tout récent démissionnaire du Front national de la Jeunesse, dont il était le secrétaire, semble n'avoir joué qu'un rôle d'assistance dans cette affaire (les tracts ont été distribués par deux personnes étrangères à Nancy, l'une venue de Paris, l'autre de Lyon, afin de n'être pas reconnues sur le campus).

Le second inculpé aurait joué un rôle plus important. Il s'agit de M. René Bertin, vingt-cinq ans, conseiller juridique stagiaire et responsable régional lorrain de l'UNI. Aux dernières cantonales, il était candidat du Front national à Nancy-sud. Lorsque l'affaire a éclaté, il a formellement contesté avoir un lien quelconque avec les auteurs du tract, criant à la manipulation et dénonçant *« la dérive extrémiste du Front national »*.

Dès l'annonce de l'inculpation de ses membres, l'UNI a *« réitéré sans aucune ambiguïté cette condamnation formelle de toute dérive antisémite dans les universités et, en particulier, la distribution d'un tract ignoble à Nancy, signé Renouveau étudiant, que celui-ci affirme être un faux »*. L'UNI a rappelé *« que deux des trois élus nationaux de Renouveau étudiant étaient inculpés dans une affaire d'incitation à la haine raciale »*.

MONIQUE RAUX

SPORTS

VOILE : le Vendée Globe fait une nouvelle victime

De l'aventure au cauchemar

Après l'Américain Mike Plant, disparu en mer alors qu'il ralliait les Sables-d'Olonne pour prendre le départ du Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire sans escale a fait une nouvelle victime. Le corps du Britannique Nigel Burgess, qui avait déclenché ses balises de détresse la veille, a été retrouvé, jeudi 26 novembre, par des plongeurs de la marine nationale française. La tempête qui souffle sur le golfe de Gascogne depuis mardi a contraint six des quatorze solitaires à retourner aux Sables-d'Olonne pour réparer des avaries.

Peut-être étaient-ils venus rêver à ces quatorze solitaires partis pour plus de trois mois d'aventure, mais les quelques promeneurs réunis jeudi dans le sous-sol du Musée de la marine qui abrite le PC du Vendée Globe avaient tous le même masque grave. L'aventure tournait au cauchemar.

De l'autre côté de la vitre du studio où, deux fois par jour, les navigateurs interviennent lors des vacations *via* Saint-Lys Radio, Philippe Jeantot, vainqueur des deux premières courses autour du monde en solitaire avec escales et organisateur du Vendée Globe, avait les épaules voûtées et les traits fatigués par le manque de sommeil.

Quelques heures après que les plongeurs de la marine nationale eurent pu inspecter la coque retournée et vide de *Coyote*, le voilier de l'Américain Mike Plant avec lequel il avait couru trois tours du monde en solitaire, Philippe Jeantot avait appris par le CROSSA (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) d'Etel (Morbihan) que Nigel Burgess avait déclenché ses balises de détresse, mercredi vers 18 heures, à quelque 90 kilomètres au large du cap Finisterre (pointe nord-ouest de l'Espagne). Les recherches entreprises par deux hélicoptères de la marine espagnole et par un bâtiment de la marine nationale française permettaient de retrouver le bateau dès 4 heures du matin. Les plongeurs constataient que Nigel Burgess n'était pas à bord et qu'il avait utilisé son radeau de survie.

A midi, les mêmes plongeurs retrouvaient le corps du navigateur revêtu de sa combinaison d'immersion. Pourquoi avait-il abandonné son navire ? Même avec sa proue endommagée par un choc, le voilier, équipé de cloisons étanches, ne risquait pas de couler. A quarante-neuf ans, cet ancien officier de marine, père de deux enfants, était un marin expérimenté qui avait participé trois fois à la transat anglaise en solitaire. Installé à Monaco, où il avait créé une affaire de courtage de yachts, Nigel Burgess courait le Vendée Globe à ses frais (6,5 millions de francs) après avoir racheté l'ex-*Charente-Maritime* aligné dans la première édition de cette épreuve.

« Consterné », *« désolé »*, les mêmes mots revenaient dans les interventions des solitaires, commentant ce drame avec leur pudeur de marin. Les voix, déjà brisées, trahissaient la fatigue et la sauvagerie de la tempête essuyée depuis mardi. Jean-Yves Hasselin racontait que, dans la nuit, au plus fort du coup de vent, son bateau, sous trinquette seule, avait chaviré, mât dans l'eau, mais s'était redressé sans avarie. Thierry Arnaud devait à son harnais de ne pas avoir été emporté par une déferlante.

Changement d'état d'esprit

Après Jean-Luc Van den Heede (axe fixant les haubans brisé), Philippe Poupon (voie d'eau à cause de boulons de quille desserrés), Yves Parlier (démâtage), Vittorio Malingri (cloison de ballast déchirée) et Thierry Arnaud (drisses et écoutes cassées), Loïc Peyron, deuxième du premier Vendée Globe et l'un des grands favoris de cette deuxième édition, annonçait qu'il rentrait à son tour au port. Sa coque bâbord, délaminée sur quatre à cinq mètres, avait laissé pénétrer près de 3 tonnes d'eau dans le deuxième compartiment étanche.

Pressé de questions après ce drame et ces avaries, Philippe Jeantot confirmait que *« la course continue »*. Obligés de progresser au près, contre des vents de plus de 55 nœuds (100 kilomètres/heure) sur une mer hachée très courte, les concurrents du Vendée Globe ont connu d'entrée les conditions de navigation les plus éprouvantes pour leurs bateaux. Si le vent souffle souvent aussi fort dans les « quarantièmes rugissants » ou les « cinquantièmes hurlants », il est toujours portant et le voilier souffre beaucoup moins en progressant dans le sens de la houle. Paradoxalement, cette forte tempête qui a sévi dans le golfe de Gascogne a, peut-être, permis de limiter les dégâts pour certains, en provoquant d'emblée la casse d'éléments qui auraient pu lâcher plus tard avec d'autres conséquences.

Les architectes et l'entourage des marins préfèrent évoquer des « fortunes de mer » (impondérables), plutôt qu'un manque de préparation des bateaux. Avant de prendre le départ du Vendée Globe, les voiliers de Philippe Poupon ou de Jean-Luc Van den Heede ont navigué plusieurs mois dans leur configuration actuelle. Loïck Peyron ignorait si le délaminage de sa coque avait été provoqué par la répétition des chocs avec la mer ou par une épave non identifiée. Le démâtage d'Yves Parlier est le résultat d'une mauvaise manœuvre sur un empannage.

Ces avaries en série pourraient aussi s'expliquer par un changement d'état d'esprit des navigateurs. *« L'idée de la dernière course, c'était d'abord d'arriver*, explique Titouan Lamazou, vainqueur du premier Vendée Globe. *Cette fois, c'est devenu une régate. »* Philippe Jeantot remarquait que, dans la tempête qui soufflait de face à plus de 50 nœuds, les premiers continuaient à progresser à plus de 8 nœuds. *« Ce tour du monde est devenu une régate qui peut se jouer à quelques heures*, dit-il. *Dans un gros temps comme ça, un coureur continue à affronter la mer alors qu'un plaisancier affalerait tout et attendrait que ça passe. Et je suis sûr que, si ces avaries étaient arrivées plus loin, la plupart des navigateurs auraient trouvé les moyens à bord pour réparer et continuer. »*

GÉRARD ALBOUY

AUTOMOBILISME : formule 1 et lutte contre le tabagisme

Menaces sur le Grand Prix de France

Le Grand Prix de France de formule 1 automobile, fixé au 4 juillet 1993, sera-t-il supprimé du calendrier du championnat du monde parce que le tribunal de grande instance de Quimper avait condamné, le 22 octobre, la société Williams Grand Prix Engineering limited à produire, sous astreinte de 1 million de francs par jour, la convention de parrainage la liant à Camel, dans l'espoir que l'écurie anglaise renoncerait à arborer, le 8 novembre, les couleurs de son sponsor au Grand Prix d'Australie ?

Estimant qu'il n'était pas concerné par la loi française relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme pour une course disputée en Australie, Frank Williams ne s'était pas exécuté et a alerté la Fédération internationale du sport automobile (FISA). Si le tribunal de Quimper fait appliquer son jugement à la demande du Comité national contre le tabagisme (CNCT), le matériel de l'écurie Williams pourrait, en effet, être saisi dès qu'il arrivera sur le sol français. Dans une lettre adressée le 18 novembre à M. Jean-Marie Balestre, président de la Fédération française du sport automobile (FFSA), M. Max Mosley, président de la FISA, estime que *« c'est une situation que personne ne peut accepter. En conséquence, la FFSA doit, dès maintenant, donner à la FISA la garantie formelle qu'aucune voiture ou qu'aucun matériel ne fera l'objet d'une saisie judiciaire ou ne sera retenu sur le territoire français. Faute de cette garantie, le Grand Prix de France ne pourra être maintenu au calendrier du championnat du monde »*.

Le prochain Conseil mondial de l'automobile, qui doit officialiser le calendrier, étant fixé au 10 décembre, le président de la FFSA a demandé à être reçu d'urgence par M. Pierre Bérégovoy, premier ministre et... maire de Nevers, qui accueille le Grand Prix de France sur le nouveau circuit de Magny-Cours.

□ **FOOTBALL : Eric Cantona quitte Leeds pour Manchester United.** – Le club champion d'Angleterre de première division Leeds United a accepté jeudi 26 novembre le transfert surprise d'Eric Cantona à Manchester United. Le montant de la transaction s'élève à 10 millions de francs. « Acheté » à Nîmes pour 9 millions de francs en février, l'international français avait effectué un excellent début de saison à Leeds, mais, après des performances en demi-teinte, il avait été mis sur la touche. Eric Cantona pourrait faire ses débuts à Manchester United dès samedi contre Arsenal. Depuis ses débuts à Auxerre, en 1983, il rejoint ainsi son dixième club et sa troisième formation britannique. Quelques jours avant de rejoindre Leeds, Eric Cantona avait fait un détour par Sheffield Wednesday... pendant un après-midi.

QUELLE HISTOIRE ! PAR CLAUDE SARRAUTE

Sortez de là !

En appelant cette nouvelle chronique « Quelle histoire ! », je me suis trompée de titre. J'aurais dû me mettre à l'enseigne de SOS dépannage. Les gens écrivent, téléphonent : Dites, vous ne pourriez pas faire quelque chose, je croupis au fond d'une cave, rue du Télégraphe, j'aimerais bien sortir de là. Ou encore : je suis myopathe, employé des PTT à Sète, et mon boulot me rend malade.

Je débarque, je constate, je raconte et, en l'occurrence, merci monsieur le maire, merci monsieur le directeur de la poste, ça s'arrange.

L'autre jour, nouvel appel : Ici l'association Habiter au quotidien. Il s'agit d'une dizaine de familles, d'origine africaine pour la plupart, qui vivent avec leurs enfants dans un immeuble sans eau, sans gaz, sans électricité, sans téléphone. Allons bon ! Où ça ? 2, rue Coustou, à l'angle du boulevard de Clichy.

Avant-hier, je m'y pointe à 8 heures du matin. Façade sombre, dégueulasse. Pas de lumière aux fenêtres. Je frappe à la porte. Elle s'ouvre. Et se referme. On n'entre pas. Trois ou quatre vigiles bon enfant, portant le badge de la Ville de Paris, me refoulent gentiment. Là-dessus arrive une locataire, M[me] Sy, la trentaine éclatante, diserte, épanouie, élégante. Elle travaille de nuit dans une équipe de nettoyage. Je l'invite à prendre un café au bistro d'en face. Bon, mais vite fait ! Faut qu'elle remonte s'occuper de ses quatre gosses en bas âge, c'est mercredi, il n'y a pas d'école, et son mari ne va pas tarder à partir bosser.

– Si je peux me permettre, vous êtes française ?

– Oui, parfaitement. Non, pas antillaise. Je suis née au Sénégal.

– Et vous habitez là depuis longtemps ?

– Bientôt vingt ans. Au début, c'était super, et puis, en 1988, on a été envahis par des squatters. Des toxicos. Des dealers. Des putes. Des proxos. L'horreur. Les gamins soufflaient dans les capotes et jouaient au docteur avec les seringues. On s'est plaint. La police a fait le ménage. Les squats se sont vidés. Six mois plus tard, ils étaient de nouveau occupés.

A partir de là, son histoire se confond avec celle d'un immeuble enfin libéré en juillet 1991, au grand soulagement des locataires en titre, par la Mairie de Paris. Qui rachète 85 % des lots à une société immobilière. Reloge très normalement leurs occupants. Et attend, pour rénover la baraque, que les propriétaires des studios restants acceptent de vendre.

– Seulement voilà, faudrait qu'ils vendent occupé. Le mien refuse. Il n'a aucun intérêt à fourguer, à moindre prix, mes deux pièces, elles font 45 mètres carrés. Ce qu'il veut, c'est qu'on déguerpisse, qu'on sorte de notre trou à rat.

– En vous obligeant à vivre dans le noir depuis plus de trois ans ?

– Et à vider les pots de chambre des gosses dans des sacs-poubelle. Et à grimper nos sept étages à tâtons. Et à aller remplir nos brocs au robinet : un bec-de-cygne, installé cinquante mètres plus haut sur le trottoir. Et à s'éclairer à la bougie ou à la torche. Et à se coltiner des bouteilles de butane pour faire à manger. Et à se cailler en plein hiver. Et à vivre coupés du monde, vu qu'on ne peut ni nous appeler ni venir nous voir.

– Justement, je comprends pas : Qu'est-ce qu'ils font là, ces vigiles ?

– Ils sont censés nous protéger contre le retour des squatters, mais de là à jeter nos copains !

– Et vous continuez à payer votre loyer ?

– 3 104 F par mois très exactement. L'association voudrait qu'on soit remboursés, mais, bon, faut pas rêver.

– J'arrive pas à le croire ! Comment il s'appelle, votre proprio ? Vous avez son numéro ? Bougez pas, je vais lui passer un coup de fil.

Ça n'a pas été long. Je me suis présentée. Il m'a demandé de quel droit je me permettais de le déranger, et il m'a raccroché au nez.

– Qu'est-ce que je vous disais ! Ah ! tiens, voilà, M. Beh. Un colocataire. Madame est journaliste.

Lui, il est mécanicien de confection. Un beau garçon. Placide, souriant. Sa chambre, loyer, 1 200 F par mois, était trop petite pour continuer à y vivre, dans ces conditions, avec sa femme et son gamin de cinq ans. Ils les a renvoyés au pays. La Guinée.

– En ville ?

– Non, au village. Question confort, c'est pas tellement mieux qu'ici. Seulement, là-bas, il fait moins froid !

Quand je me suis retrouvée sur le boulevard, à deux pas du Moulin-Rouge, je me suis demandée ce qu'on attendait pour la classer, cette maison datant du néolithique. Non, c'est vrai, c'est un bijou. Faudrait l'inscrire au programme touristique de Paris-Ville-Lumière. Vous me direz : pas la peine, ça ferait doublon avec la visite des égouts.



WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Samedi 28 novembre : Drouot-Richelieu. 11 h : vins et spiritueux ; 14 h : automates, poupées, vins et spiritueux.

Dimanche 29 novembre : Drouot-Richelieu. 11 h et 14 h : locomotion, estampages de Paul Durand, bijoux, sculptures et tableaux modernes, tableaux contemporains, argenterie, objets d'art, dessins, céramiques, mobilier, arts d'Orient, archéologie, verrerie, tapis d'Orient, haute couture.

Drouot-Montaigne. 15 h : mobilier, objets d'art.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 28 novembre : L'Isle-Adam : tapis ; **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Le Raincy**, 14 h : mobilier, objets d'art ; **Montmorency**, 14 h 30 : jeux, jouets ; **Sens**, 14 h 30 : mobilier, bibelots.

Dimanche 29 novembre : Argenteuil, 14 h 30 : art naïf ; **Chartres**, 10 h 30 et 14 h : livres, bandes dessinées ; **Nogent-sur-Marne**, 14 h 30 : archéologie ; **Saint-Germain-en-Laye**, 14 h 30 : tableaux modernes ; **Sceaux**, 14 h 30 : argenterie, bijoux ; **Vernon**, 14 h 30 : jouets, poupées ; **Versailles** (Rameau), 14 h : tableaux, gravures ; **Versailles** (Chevau-Légers), 14 h 15 : livres, mobilier, objets d'art.

PLUS LOIN

Samedi 28 novembre : Bordeaux (quai des Chartrons), 14 h : archéologie Extrême-Orient ; **Bordeaux** (cours de la Martinique), 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Cannes**, 10 h 30 et 14 h 30 : livres ; **Laigle**, 14 h : livres, gravures ; **Lorient**, 14 h 30 : orfèvrerie, bijoux ; **Lyon** (rue Marcel-Rivière), 15 h : mobilier, objets d'art ; **Marseille** (Prado), 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Montpellier**, 14 h : tableaux, mobilier ; **Nantes**, 14 h : monnaies ; **Vichy**, 14 h : Dinky Toys.

Dimanche 29 novembre : Annecy, 14 h : bibliothèque savoyarde ; **Avignon**, 14 h 30 : tableaux, mobilier ; **Bayeux**, 14 h : livres ; **Biarritz**, 14 h 30 : armes ; **Charleville-Mézières**, 14 h : mobilier, tableaux ; **Chaumont**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Issoudun**, 14 h 15 : mobilier, tableaux ; **Laigle**, 10 h et 14 h : gravures, livres ; **Le Havre**, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Le Mans**, 14 h : archéologie ; **Lorient**, 14 h 30 : céramiques, argenterie ; **Lyon** (place Jules-Ferry), 14 h 30 : mobilier contemporain ; **Mayenne**, 14 h : livres, cartes postales ; **Morlaix**, 14 h 30 : cartes postales ; **Nancy**, 14 h : tableaux, mobilier ; **Nice**, 10 h : mobilier, objets d'art ; **Rouen**, 14 h 30 : armes, décoration ; **Saint-Lô**, 14 h : mobilier d'un château ; **Saumur**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Toulouse**, 14 h 30 : armes ; **Valence**, 14 h 30 : mobilier, tableaux.

FOIRES ET SALONS

Paris (quai Branly), **Bordeaux** (Quinconces) et **Vigeois** (Corrèze).

LOTO SPORTIF N° 48

RESULTATS OFFICIELS

13 bons pronostics	752	705 F
12 bons pronostics	17 ...	67 F
11 bons pronostics	51 731	34 F

MATCHS DU JOUR

TACOTAC

LISTE OFFICIELLE DES LOTS À PAYER

LE N° 536 029 GAGNE 400 000 F

TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR

36 029	GAGNENT	40 000 F
6 029		4 000 F
029		400 F
29		40 F
9		10 F

DATE LIMITE DE PAIEMENT DES LOTS : MERCREDI 24 FÉVRIER 1993

48e TRANCHE

TIRAGE DU 26 NOVEMBRE 1992

CULTURE

DANSE

Bagouet à Garnier

Les compagnies contemporaines françaises entrent à l'Opéra

L'Opéra de Paris-Garnier accueille les premières compagnies de danse française, celles issues de la vague des années 80. Et les jeunes gens pressés d'hier, arrivés aujourd'hui à maturité, s'y précipitent. Dominique Bagouet, directeur du centre chorégraphique de Montpellier, ouvre le bal. Il sera suivi, en 1993, d'Angelin Preljocaj, puis de Joëlle Bouvier et de Régis Obadia. L'événement est de taille. Il est surtout paradoxal. La danse contemporaine qui a eu tant de mal à se faire reconnaître en France – pays natal du ballet classique et néo-classique – semble prendre un immense plaisir à être programmé dans le temple de l'académisme, devenu en moins de dix ans l'étape obligée d'une carrière accomplie. Voire son apothéose...

En 1986, Dominique Bagouet avait eu l'occasion de se familiariser avec l'Opéra Garnier : après Maguy Marin, il avait été convié par Noureev à créer pour le ballet de l'opéra. Pour présenter sa compagnie, le chorégraphe a choisi *So Schnell*, un ballet écrit, en 1990, sur la cantate BWV 26 de Jean-Sébastien Bach, et *One Story As A Falling*, une pièce imaginée par l'Américaine Trisha Brown pour la troupe languedocienne.

Timidités ? Les danseurs ont paru plutôt « empruntés » dans la reprise de *One Story As A Falling*. L'immensité de la scène de Garnier sied à la chorégraphie de *So Schnell* dont les grands ensembles, brillants, évoquent le temps qui fuit, et que seuls les jeux et le bonheur ont le pouvoir de retenir quelques instants encore. Dominique Bagouet, souffrant, était absent ; ce programme consacre douze ans d'une chorégraphie qui n'a jamais cédé à aucune mode, et qui résiste au temps.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Opéra de Paris-Garnier, les 27 et 28 novembre, 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71.

LETTRES

« La Règle du jeu » condamnée en appel pour publication d'un cours de Barthes

Le droit de la parole posthume

La première chambre de la cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 24 novembre a, pour l'essentiel, confirmé le jugement prononcé le 20 novembre 1991 par la première chambre civile du tribunal de Paris dans le procès qui opposait M. Michel Salzedo, héritier unique de Roland Barthes, à la revue *la Règle du jeu* et à son directeur Bernard-Henri Lévy, lesquels avaient publié dans leur numéro 5 (août 1991) un extrait d'un cours de Roland Barthes au Collège de France sur « Le désir de neutre » (*le Monde* du 22 novembre 1991). A titre personnel, Bernard-Henri Lévy est mis hors de cause.

La revue devra donc payer à M. Michel Salzedo 50 000 F de dommages et intérêts et une indemnité supplémentaire de 10 000 F en application du nouveau code de procédure civile. Comme les juges de première instance, les magistrats de la cour d'appel ont estimé que Bernard-Henri Lévy et *la Règle du jeu* « *ne justifiaient nullement de ce que M. Salzedo aurait commis un abus évident dans le non-usage du droit de divulgation de l'œuvre, dont la forme d'expression ne lui donnait pas, au surplus, vocation à être publiée sous la forme écrite* ». Les juges ont estimé que « *la divulgation illicite d'un extrait du cours oral inédit de Roland Barthes, sous une forme différente de celle de sa conception, portait atteinte au respect de cette œuvre et constituait également une contrefaçon* » (1).

(1) Voir l'enquête de Michel Kajman sur « La parole des maîtres » dans « le Monde des livres » des 18 octobre 1991, 7 et 28 février 1992).

MUSIQUES

Armide, future Isolde

Héroïne de l'opéra de Lully aux Champs-Elysées, Sylvie Brunet est promise au plus bel avenir



COLETTE MASSON/ENGUERAND

Sylvie Brunet dans « Armide ».

« *Je ne triomphe pas du plus vaillant de tous, Renaud.* » La première phrase que Lully et son librettiste Quinault ont mise dans la bouche d'Armide dans l'opéra du même nom est un cri de dépit, une déclaration de guerre doublée d'un constat d'impuissance, une explosion de haine sous laquelle pointe déjà la passion. Sylvie Brunet est, à compter du 30 novembre, au Théâtre des Champs-Elysées, l'Armide possédée, l'Armide combattante que suppose tant d'emballement du cœur et de contradictions de l'âme. Après Anvers, qui lui a fait un triomphe (l'Opéra flamand est coproducteur du spectacle), après la Scala (Riccardo Muti l'a dirigée dans *Iphigénie en Tauride* de Gluck), Paris va découvrir cette tragédienne-née, voix encore plus vraie que belle, déclamation précisément articulée, airs saturés de vie, accents intensément colorés, large tessiture tirant vers le grave de Falcon romantique (1). Note insolite au milieu d'une équipe baroque : Howard Crook, racé et délicat en Renaud – il fut l'un des Atys de l'Opéra-Comique ; Philippe Herreweghe poussant à un train rapide et à une grande souplesse de phrasé les instrumentistes de la Chapelle royale et les choristes du Collegium vocale. La chorégraphie de Stéphanie Aubin, la mise en scène de Moshe Leiser et de Patrice Caurier réservent bien des divines surprises.

Revenons au premier tableau de la tragédie. « *Je ne triomphe pas du plus vaillant de tous...* » Sylvie Brunet tournait jusqu'alors le dos à la scène. Sur ces mots qui la définissent toute, son corps se courbe, pivote lentement, et nous livre un regard intense, un visage livré, l'exceptionnelle densité d'une présence. Jusqu'au dénouement apocalyptique – l'héroïne sombre dans la folie tandis que son palais est la proie des flammes, – cette admiratrice de Gwyneth Jones s'interdira de « *faire du son pour le son* ».

« *Plus femme que magicienne* », sensible à ce que le rôle trahit de « *faiblesse féminine* », mais de force aussi, Sylvie Brunet, à l'évidence, « *aime vivre dans la peau d'Armide* ». Pour les sons filés, les pianissimos éthérés, les longs phrasés, les respirations amples, elle a ses projets. Aïda à Bercy en mai (en alternance avec deux cantatrices italiennes). Isolde dans dix ans... au plus tôt. Car peut-on « *avoir d'autres envies, après* » ?

ANNE REY

(1) Ce terme désigne une voix de soprano dramatique au grave solide et à l'aigu limité, par référence à Cornélie Falcon, célèbre cantatrice du dix-neuvième siècle.

▶ *Armide*, de Lully, au Théâtre des Champs-Elysées, le 30 novembre et les 2, 4, 8 et 9 décembre à 19 h 30, le dimanche 6 à 17 heures, places de 60 F à 640 F. Tél. : 49-52-50-50. L'enregistrement est à paraître ultérieurement aux Disques Montaigne.

CINÉMA

Les ailes de l'amour

Maroun Bagdadi entre fiction « authentifiée » et réalité réinventée

LA FILLE DE L'AIR
de Maroun Bagdadi

On se souvient des *Petites sœurs*, de *l'Homme voilé*, de *Hors la vie*, de ce qui fait de Maroun Bagdadi quelqu'un de précieux, de têtu, le Liban au cœur, la liberté au corps. Il en connaît le prix, les pièges, le parfum irremplaçable.

Bagdadi a voulu cesser de plonger sa caméra dans les plaies de l'Histoire, il a voulu quelque chose de plus simple, de plus populaire peut-être, un fait divers, où il soit question d'amour et de liberté toujours. Il a trouvé Nadine Vaujour, cette « fille de l'air » comme elle se nomme dans le récit de sa vie dont le film est adapté, cette fille ordinaire devenue extraordinaire pour sortir son homme de la cage. Elle s'est mise aux commandes d'un hélicoptère, elle l'a fait évader, une fois de plus, de la prison de la Santé. Les journaux l'appelaient « la Belle à l'hélico »...

Bagdadi a aimé cette amoureuse irréductible et popote que joue Béatrice Dalle avec une sorte de dévouement anxieux, intimidée semble-t-il d'entrer dans la peau d'une femme qu'elle pourrait rencontrer au coin de la rue.

Le problème est là. Maroun Bagdadi balance sans choisir entre fiction « *authentifiée* » et réalité réinventée, il veut donner un vrai polar « à la française » tendance Gabin, tourne autour du genre, fabrique des « seconds rôles » à l'ancienne (l'avocat, le complice, le frère) sans parvenir à leur donner vérité et épaisseur, montre des flics très méchants qui molestent les enfants et shootent dans le bocal de poissons rouges pour faire paraître plus sympas les truands et plus insoutenable leur enfermement.

C'est alors qu'on éprouve un malaise, une vague pulsion sécuritaire. Certes, c'est atroce ce qui arrive à ce maniaque du hold-up, ce pauvre Daniel, avatar de Vaujour (fortement interprété par Thierry Fortineau calciné de l'intérieur), certes il est en taule jusqu'au troisième millénaire, mais, tout de même, c'est lui qui a commencé... Entre deux scènes d'une hystérie appliquée, cadrées la plupart du temps en gros plans asphyxiants, il y a des bouffées d'émotion, des bribes de grâce (le mariage en prison et l'accueil des taulardes à la jeune épousée, les rapports des mères et de leurs bébés dans ces nurseries à barreaux...).

Et puis, tout de même – mais ce n'était sans doute pas pour Bagdadi le plus important bien que cela soit le plus réussi – il y a la séquence de l'évasion proprement dite. Rythmée, spectaculaire, techniquement impeccable, elle installe un vrai suspense, une angoisse épatante, bien qu'on en connaisse l'issue.

Elle ne parvient cependant pas à élever *la Fille de l'air* au niveau de son ambition initiale, qui était de décrire, indissociables, des êtres prisonniers d'eux-mêmes avant d'être enfermés, et que hante, beau comme un ange, le fantôme de la liberté.

DANIÈLE HEYMANN

Le boulevard prend la route

VOYAGE A ROME
de Michel Lengliney

Refusant la procédure de divorce entamée par son épouse, avocate, Thierry va passer le week-end à Lyon chez ses parents. Ceux-ci n'arrêtent pas de se disputer. Sa mère, âgée de soixante-dix ans, décide de divorcer. Pour la calmer et prendre le temps de réfléchir, Thierry l'emmène faire un petit voyage en voiture. Ils vont aller jusqu'à Rome.

Auteur de théâtre, Michel Lengliney a écrit le scénario de ce film comme si c'était une comédie de boulevard. Il y a là-dedans des gags vraiment drôles, des dialogues écrits pour les acteurs, une certaine finesse psychologique et des choses charmantes. Mais Lengliney, réalisateur pour la première fois, n'a pas bien su choisir son parti pris de mise en scène. Après beaucoup d'incidents de parcours, le film traînasse dans le tourisme romain, repart sur un sursaut, puis se termine en queue de poisson.

Tout repose donc sur les interprètes. De ce côté, pas de réserves : Jugnot est très bien en quadragénaire paumé et tendre, il tient parfaitement la route ; Suzanne Flon est superbe en vieille dame aux émois de gamine, en mère possessive retrouvant l'amour de son fils.

J. S.

Le gag unique

SISTER ACT
d'Emile Ardolino

« *Whoopi en bonne sœur ? C'est la meilleure !* », braillent les affiches de *Sister Act*, pour une fois fidèles à la vérité. C'est effectivement la meilleure, parce que la seule, idée du film. Qui a vu la bande-annonce sait déjà que Whoopi Goldberg est une chanteuse de cabaret, qu'elle assiste à un meurtre (commis par Harvey Keitel, qui ne se foule vraiment pas en mafioso), que la police la cache dans un couvent dirigé par une mère supérieure psycho-rigide (Maggie Smith, dont les talents sont par trop disproportionnés avec l'étroitesse de sa tâche) et que la pécheresse transforme le chœur des carmélites en *girls group* inspiré des Supremes et des Ronettes.

L'achat d'un billet pour voir le film complet n'apportera guère plus : les méchants seront punis, la pécheresse trouvera sa rédemption (rien de moins anticlérical que cette comédie) et les gags musicaux s'étirent gentiment : le principe de base étant d'adresser à Dieu les prières autrefois déposées au pied du plus beau gosse du quartier. Au finale, un pape à la tête chenue vient dodeliner de la tête en rythme, pour signifier son approbation à la transformation de la messe en compilation des meilleurs tubes des années 60.

T. S.

Action

SABLES MORTELS
de Roger Donaldson

Un film d'action doit à tout instant créer la surprise, quitte à sacrifier la crédibilité, ce dont Daniel Pyne, scénariste de *Sables mortels*, ne se prive pas, ce dont le réalisateur Roger Donaldson ne se plaint pas. Les acteurs non plus, bien que, de temps en temps, ils semblent aussi perdus qu'un spectateur cherchant à savoir qui sont les bons, qui sont les méchants, qui ment ou ne ment pas. D'ailleurs tout le monde ment, et d'abord Willem Dafoe, brave plouc de flic. Il se trouve embarqué dans les magouilles du FBI ou des bienfaiteurs du *charity business*... Et en dépit du charme de Mary Elizabeth Mastrantonio, il retournera auprès de sa femme, dans sa campagne. « *Je suis marié* », lui dit-il avec force quand elle l'invite à prendre une douche ensemble.

Mary Elizabeth Mastrantonio préfère en rire. Willem Dafoe essaie de comprendre, ce qui lui donne un air soucieux. Mickey Rourke s'en fiche, de sorte qu'il en fait moins que d'habitude et qu'il est supportable. Les autres jouent leurs scènes comme s'ils passaient une audition pour une série télévisée. Mais les surprises et retournements de situation ne manquent pas. Et finalement, on s'amuse.

C. G.

CULTURE

ARTS

Nouveaux mondes

Quand la technologie est au service de l'art

ARTIFICES 2
à Saint-Denis

En face de la basilique Saint-Denis, qui fut une des merveilles technologiques du Moyen Age, l'exposition « Artifices », deuxième du nom, propose cinq artistes qui relancent le débat avec les ingénieurs. Si le dialogue entre arts et sciences est *aujourd'hui entré dans les mœurs*, il a longtemps souffert d'une image de bricolage grinçant et sujet aux pannes répétées, ou d'une démesure qui l'installait au rang des utopies. C'est pourtant en se référant aux tentatives des pionniers que l'on mesure le progrès accompli, et c'est en se confrontant aux réalisations *actuelles que l'on comprend à quel* point les Tatline, les Schöffer, furent des *visionnaires*. Les *progrès* de la technologie permettent aux artistes d'explorer un nouveau monde, et ces cinq-là ne s'en privent pas.

Piotr Kowalski aligne dix-huit écrans vidéo qui forment la partie la *plus spectaculaire de la Flèche du temps*, où le spectateur verra simultanément les différents moments de son passage devant la caméra. Se voir à la fois en direct, et en images différées, procure un sentiment de puissance et une prise de conscience de ce qu'est la durée.

Le travail de Piero Gilardi est plus ludique, mais à terme tout aussi angoissant : *Nord versus Sud* se présente sous la forme d'une mappemonde en léger relief posée sur une plate-forme en rotation constante. Le visiteur se juche dessus et dispose de *huit minutes pour sélectionner*, parmi différents messages *traitant de questions démographiques*, culturelles, militaires ou politiques, ceux dont les propositions lui paraissent les plus justes. Un système informatique déterminera l'impact des choix dans l'équilibre Nord-Sud, et la plate-forme s'inclinera d'autant plus que vous êtes un produit d'une société de consommation vivant sur le dos du tiers-monde.

Moins interactif, mais tout aussi glaçant par son hypersophistication. *The Theater of Hybrid Automata*, de Woody Vasulka, est un ensemble d'instruments électroniques qui préfigure un monde où les machines auront appris à se passer de l'homme, dont elles conserveront sans doute juste une vague nostalgie.

Five into One, de Matt Mullican, plonge dans l'idéal schizophrène des univers virtuels. Mondes-simulacres si perfectionnés qu'ils pourraient remplacer un jour la réalité, devenue trop laide, et les hommes, dégoûtés *par la vie, s'y réfugier. Mullican* s'y sent à l'aise et recrée dans une ville électronique son propre environnement symbolique.

Entre tous, Bill Fontana a su hisser sa pratique à un haut degré de *spiritualité, tout en restant en pleine* adéquation avec le lieu de l'exposition : il a disposé des micros à proximité des cloches de la basilique, que l'on croyait muettes. Véritables caisses de résonance, elles émettent un bourdonnement continuel, profond et grave, ponctué de lointains coups d'avertisseurs et des bruits de la ville. Le son est transmis directement et continuellement par téléphone dans une rotonde close où le spectateur, assis sur un banc, perçoit *en outre physiquement* leur vibration. Sensation garantie et *expérience mystique* probable.

Le premier mérite de cette exposition, appelée à devenir biennale, est de démontrer avec cinq exemples *judicieusement choisis les potentialités* des nouvelles technologies. Le *second consiste* à évacuer l'idée de gadget, trop longtemps associée à ces pratiques : ces engins deviennent redoutables, et peuvent fasciner, lorsque les ingénieurs les confient à des artistes.

HARRY BELLET

► Artifices 2, 6, place de la Légion-d'Honneur, 93200 Saint-Denis. Tél. : 49-33-63-86. Jusqu'au 3 décembre.

En haine de la mort

Autour des Crucifixions de Picasso, une anthologie thématique

CRUCIFIXIONS
au Musée Picasso

Pas plus que Delacroix, Picasso *n'était ce qu'il est convenu* d'appeler un bon chrétien. La dévotion n'était pas son fort, ni le cléricalisme. Comme Delacroix, il a cependant dessiné et peint – dessiné surtout – la mort du Christ sur la croix, entre les deux larrons, le flanc blessé d'un coup de lance. Et les commentateurs de Picasso, comme du reste ceux de Delacroix, se sont étonnés de l'apparente contradiction : un peintre si peu *religieux auteur de tableaux sacrés*. Pour expliquer ce qui leur semblait *un paradoxe*, ils invoquaient le surréalisme et la chronologie. Puisque ces Crucifixions ont été exécutées pour l'essentiel en 1930 et 1932, c'était assurément sous l'influence de *Minotaure* et de l'exploration historique des religions. En 1969, pour essayer de résoudre la question, il était permis d'écrire que *« l'attitude de Picasso à l'œuvre dans la Crucifixion semble être celle du psychiatre-anthropologue examinant froidement le comportement humain »*. La mise en croix aurait été un rituel, et même un rituel primitif comparable à une danse mithriaque.

C'était l'interprétation de Ruth Kaufmann, *publiée par le respectable Burlington Magazine* et reprise dans *le catalogue de l'actuelle exposition* du Musée Picasso. Il est assez distrayant de la relire après avoir revu les œuvres, après avoir éprouvé leur intensité, après avoir ressenti l'épouvante qu'elles tiennent enfermée en quelques figures. Picasso examinant *« froidement »* la mort du Christ ? Non, évidemment non. Anthropologie, psychiatrie ? Horreur et compassion plutôt. Qu'est-ce donc qu'une Crucifixion selon Picasso ? Ni l'occasion de rivaliser avec les maîtres d'autrefois ni un exercice d'ethnographie comparée. Une Crucifixion, c'est un corps crucifié, *simplement*. Autrement dit, de la souffrance, des douleurs, l'*acharnement des bourreaux*, la veulerie des spectateurs, la lâcheté de *ceux qui « laissent faire »* et la jouissance de ceux qui pensent que « c'est bien fait ». Une Crucifixion, c'est le spectacle de la mort publique, telle que, de nos jours, elle s'exhibe au moyen de la photographie et de la télévision.

Un peintre qui traite de ce sujet, qu'il se nomme Grünewald ou Rembrandt, Rubens ou Delacroix, Bosch l'ancien ou Beckmann le moderne, n'y voit qu'idées funèbres et morales. Il concentre dans son tableau les signes et les figures du mal et du temps. Et il en triomphe, pour finir, *il échappe au désastre par la grâce de* son art. Il parvient à ce prodige par le *trait et la tache*. Téméraire, il excite madame la Mort, il l'appelle, il l'attire, pour mieux la duper ensuite, l'emprisonner dans le filet de son dessin et la décorer de couleurs vives. Ainsi de Picasso : la petite *Crucifixion* de 1930 combat la peur par l'allégresse. Le Christ est un cadavre blanc, déjà drapé dans son suaire, cloué à la croix blanche sur fond noir – le noir et blanc de *Guernica*. Une *bête dentée, blanche comme lui*, ouvre sa gueule contre la poitrine du mourant. Voilà pour le centre de la composition. Tout autour, des rouges qui ne sont pas sanguins, des jaunes vifs, un vert clair incongru, des bleus suprêmement élégants. Charmes déplacés ? Charmes nécessaires, puisque l'œuvre, allégorie de la mort, est aussi allégorie et éloge de l'art, de ses pouvoirs et de sa capacité de résistance. *« Aucun dolorisme, mais une seule raison d'agir : la haine de la mort »*, écrit Philippe Sollers dans le catalogue. C'est de cela qu'il s'agit en *effet, de cette bataille perdue* d'avance, gagnée d'avance.

Les encres de 1932 poussent jusqu'au sublime la volonté de tenir ferme. *Elles figurent le crucifié sous la* forme d'un agrégat de formes organiques *qui se défait. Elles dépeignent* la déliquescence et la corruption du *corps cloué et déchiré*. Radiographie onirique : l'œil du peintre observe le *temps* au travail et, jour après jour, note les progrès effrayants de la destruction. Les dessins portent chacun une date et se disposent d'eux-mêmes dans l'ordre d'un journal intime, chronique de l'émiettement. Or ils sont admirables, d'une construction subtile, d'une intelligence dans la transposition et la métamorphose si puissante qu'elle impose sa vision, c'est-à-dire sa façon de voir, tout naturellement. Il y a du Baudelaire, celui du *Voyage à Cythère*, dans ces lavis.

Dans les deux dernières salles de l'exposition ont été rassemblées quelques autres Crucifixions et études de torturés, anthologie express qui déconcerte autant qu'elle séduit. Otto Dix voisine avec Saura, Guttuso avec Sutherland. Deux œuvres s'en détachent, une suite de fusains de De Kooning et les *Trois figures* pour la base d'une Crucifixion de Bacon, anamorphoses de torturés aux yeux bandés, aux plaies ouvertes. Il ne manque que les très *récentes* et très belles études de crucifié de Jean-Michel Alberola – déduites de Picasso comme il se doit.

PHILIPPE DAGEN

► Musée Picasso, Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny, 75003 ; tél. : 42-71-25-21. Jusqu'au 1er mars 1993.

THÉATRE

Les jolis jeux de la tromperie

Marivaux et Clande Stratz s'entendent pour creuser les mystères de la sincérité

LES ACTEURS DE BONNE FOI
à Aubervilliers

Les actions se passent à l'intérieur d'une haute boîte blanche, d'un blanc éclatant – décor d'Ezio Toffolutti. Elle est posée comme un objet étranger sur le plateau. Les personnages y apparaissent menus, vivement colorés, avec des contours nets : des poupées souples et nerveuses. Elles animent deux intrigues qui s'enchaînent, *mais dont le seul* point commun est de tourner autour d'un projet de *mariage*. Deux *pièces* de Marivaux : *l'Ecole des mères*, et *les Acteurs de bonne foi*, mises en scène par Claude Stratz, directeur de la Comédie de Genève où a été créé le spectacle. En 1985, il avait déjà présenté aux Amandiers de Nanterre deux autres pièces de Marivaux, *les Legs* et *l'Epreuve*, dans un parti pris sombre, carrément amer. Le ton cette fois est plus léger, mais on retrouve à nu l'acuité de l'auteur, et son esprit caustique.

L'Ecole des mères est rarement jouée. D'ailleurs, l'histoire en est tout à fait artificielle : une mère veut marier sa fille à un barbon. Le fils du barbon est amoureux de la jeune fille. Au cours d'un bal masqué, il *pense lui déclarer sa passion, mais*, trompé par les déguisements, il *s'adresse à son père, qui du coup*, renonce à ce mariage idiot, et tout finit bien. Tout finit bien aussi pour *les Acteurs de bonne foi*. Ces acteurs sont des domestiques, qui, à l'occasion d'un mariage se préparent à donner la comédie à la mère du fiancé. D'abord elle les envoie promener, puis accepte. Pourquoi ? Peu importe. Chez Marivaux, les comportements n'obéissent pas à une logique humaine, mais aux lois d'un jeu complexe, infiniment subtil, qui enchevêtre *minutieusement les mécanismes* de la tromperie.

Accoler l'expression « bonne foi » à Marivaux est en soi un paradoxe. Ce devait être pour lui une source inépuisable d'étonnement, provoquer un *vertige d'incompréhension*. Pourtant, il essaie de comprendre, même s'il *n'y croit pas. Il s'intéresse en ethnologue* à des gens jeunes, naïfs, pratiquant *peut-être le second degré mais*, en quelque sorte, instinctivement. Et il les place dans une situation fausse : ils s'initient au faire-semblant du théâtre. Ils doivent apprendre à jouer avec ce qu'ils pensent être leur vérité, se prennent au jeu, y prennent un plaisir bien réel. Se pose alors l'éternelle question sans réponse de la réalité-fiction, que Marivaux traite avec une intelligence désinvolte et Claude Stratz en comédie loufoque. Si la tromperie fait mal, dit-il, elle est une étape obligée sur le chemin de la vérité.

Il tire le fil rouge des intrigues embrouillées, s'y promène, y promène acteurs et spectateurs avec aisance, clarté, humour. Dans tout ce va-et-vient entre bonne et *mauvaise* foi, entre élans sincères et sentiments *feints, dans cette pagaille soigneusement* organisée, au milieu des rires et des excentricités, surgissent, comme des flèches de lumière, d'indéniables vérités à saisir au vol.

Claude Stratz commence par le *plus direct, si tant est que le mot* convienne à Marivaux. Mais disons que, dans *l'Ecole des mères*, tout se passe d'un seul mouvement. En revanche, *les Acteurs de bonne foi* se présentent comme un kaléidoscope aux mille couleurs, une montagne russe, un carnaval maîtrisé. On saute d'une surprise à l'autre, d'un bonheur à l'autre. En pleine fantaisie, en plein délire, les personnages se révèlent, les acteurs se déchaînent et retombent dans leurs marques, en acrobates des sentiments et des mots.

COLETTE GODARD

► Théâtre de la Commune, du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche 16 h. Jusqu'au 9 décembre. Tél. : 48-34-67-67.





AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'Après-midi d'un prince : 19 h. Rel. dim., lun. 1 pour la route ; Scènes d'amour : mer., jeu. (en français) mar. (en anglais) 22 h. L'amour est aveugle : ven., sam. 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
ARCANE (43-38-19-70). Stella : ven., sam., lun., mar., mer. 20 h 30 ; dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Surprises de l'amour : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; jeu. 19 h ; sam. 15 h ; dim. 16 h.
ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : mar., mer., jeu. 20 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. Au coeur des ténèbres : ven., sam. 19 h ; dim. (dernière) 16 h. Le Marin perdu en mer : ven., sam. (dernière) 21 h. Lectures sur le thème du voyage et Chants de marins : ven., sam. 18 h 30 ; dim. (dernière) 17 h 30.
BASTILLE (43-57-42-14). Ordinaire et disgracié : 21 h ; dim. 17 h 30. Rel. dim. soir, lun.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Giacomo : mer., jeu., ven., sam. 19 h 30. Veillée funèbre : mer., jeu., ven., sam. 21 h ; dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Le Misanthrope et l'Auvergnat : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30.
BOBINO (43-27-24-24). Clovis : mer. 15 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : ven., mar. 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h ; dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Veuve espagnole : 21 h. Rel. dim. Les Mots en balade : jeu. 14 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Rel. dim., lun. Qui vous savez : 22 h. Rel. dim., lun.
CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Nuit, la télévision et la guerre du Golfe : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Grand-peur et misère du IIIe Reich : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Agamemnon : sam. 19 h 30. Les Choéphores : mer. 19 h 30 ; dim. (+ les Euménides) 13 h. Les Euménides : dim. (+ les Choéphores) 13 h. Iphigénie à Aulis : ven. 19 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (42-51-85-55). Chemins de croix : sam., dim., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Petite salle. Soluna : ven. 18 h 30. Le Serpent : sam. 18 h 30.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Lettres perdues : ven. 20 h 30. Le Petit Prince : sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.
CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Hello Dolly : 20 h 30 ; sam., dim. 14 h 30. Rel. dim. soir, lun.
LA CIGALE (42-33-43-00). Pierre Palmade : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Je t'embrasse pour la vie : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-81-54). Le Dernier Quatuor d'un homme sourd : ven., sam., lun., mar., jeu. (dernière) 20 h 45 ; dim. 16 h 45. Passacaille : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 45 ; dim. 16 h 45. Appartement témoin ; De plein fouet : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 21 h ; sam., dim. 17 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : ven., sam., lun., mar., jeu. 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 21 h ; sam. 19 h, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Antigone : dim., mer. 14 h ; lun., jeu. 20 h 30. Caligula : ven., dim., mer. 20 h 30 ; sam. 14 h. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : sam., mar. 20 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critorium : 19 h 15 ; dim. 17 h 30. Rel. dim. soir, lun. Qui est le véritable inspecteur Hound? : mar., mer., jeu. 20 h 45.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Avatar : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h. Rel. dim. Marianne mes amours : ven. 14 h 30 ; sam., dim. 14 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). *Sonate pour deux femmes seules et une cité HLM* : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
ESPACE JEMMAPPES (48-34-01-58). Arlequin serviteur de deux maîtres : mar., mer., jeu. 21 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Danse avec les fous : ven. 21 h ; sam. 23 h ; dim. 19 h. Feu la mère de madame : ven., sam. 20 h ; dim. 18 h. Le Mariage de Figaro : dim. 16 h. La Mouette : sam. 21 h.
ESPACE PROCRÉART (42-52-81-16). Dieu aboie-t-il? : 20 h 30. Rel. dim., lun.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Quand fera-t-il jour? : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : , 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le Bösendorfer : lun. 20 h 30.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Confidences pour clarinette : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : ven., mar. 20 h 30 ; sam. 17 h 30.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim. Une fille entre nous : 22 h. Rel. dim.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Rendez-vous rue Watt : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 19 h. Le Pointeur : 20 h 30. Rel. dim., lun. La comédienne est dans l'escalier : ven., sam. (dernière) 22 h 15. D'amour et d'eau froide : lun. 20 h 30. Le rire amer du Belouga : lun., mar. 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 20 h 30 ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.
HÉBERTOT (43-87-23-23). L'Ecole des femmes : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. *soir, lun.*
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. Lautrec sur la Butte : 21 h 30. Rel. dim.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Rel. dim. Douce : 21 h 30. Rel. dim. *Théâtre rouge. Il y a des matins difficiles* : ven., sam. (dernière) 18 h 15. Le Rire de Tchékhov : ven., sam. (dernière) 20 h.
MADELEINE (42-65-07-09). Long Voyage vers la nuit : ven., sam. (dernière) 20 h 30 ; sam. 16 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.
MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love (anglais-français) : 21 h 15. Rel. dim., lun. Des fois, la nuit... : mer., mer., jeu. 19 h 30. Huis clos : ven., sam. (dernière) 19 h ; sam. 16 h. Le Mobil Home : mar., mer., jeu. 19 h 30. Requiem for a Heavyweight (en anglais) : dim., lun. 20 h 30 ; dim. 17 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30. Rel. dim., lun.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-fonds : 20 h 30 ; mer., sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : ven., mar. 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15 ; dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : mer., jeu., dim. 15 h 30 ; jeu., ven., sam. 20 h 30.
MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS (40-27-22-20). Les Arts et Métiers en spectacle : ven., sam., dim., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Lischen et Fritzchen, les fables de La Fontaine : ven., sam. 20 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les *Jumeaux : 20 h 30 ; sam. 18 h, 21 h ;* dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
UVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : 20 h 30. Rel. dim., lun.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Esclarmonde : ven., *sam., mar., mer., jeu. (dernière)* 19 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30. Rel. dim., lun.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri! : 21 h. Rel. dim., lun.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans *rancune : mer., jeu., ven., mar.* 20 h 30 ; sam. 21 h ; dim. 15 h.
PARC DE LA VILLETTE (SOUS CHAPITEAU) (42-45-03-61). A Midsummer Night's Dream (en anglais) : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.
PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Le Banc : 20 h. Rel. dim., lun.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Les Emigrés : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. La Peau trop fine : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : jeu., ven., sam., lun., mar. 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Jeux de masques : 18 h 30 ; dim. 14 h 30. Rel. dim. soir, lun. Trekking : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Hospitacle : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) *22 h.*
RENAISSANCE (44-63-05-00). Les mille et une nuits : sam., dim. 14 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Nous les Européens : 22 h 30. Rel. dim.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Dom Juan : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Rel. dim., lun. Elle et Dieudonné : 22 h. Rel. dim., lun.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Une et l'Autre : 20 h 30 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). Vu du pont : ven., sam. 20 h 30 ; sam. 16 h 30 ; dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). D'Alba est stone... Mais ils vécurent heureux : 20 h 15. Rel. dim. Brigitte Lahaie : 22 h. Rel. dim.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Lilia : 20 h 30. Rel. dim., lun. Patrick Bosso : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Les Poupées : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; jeu. 19 h ; dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Belle de Mai. Félicité ou le Merveilleux Théâtre d'art et de science du docteur de Groningue : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). *Nuits d'encre* : ven., sam., lun. (dernière) 22 h ; dim. 20 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Salle II. Roro er Saoz : 22 h. Rel. dim., lun. Le Baiser de la veuve : 20 h 30. Rel. dim., lun. A toi, de coeur : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 22 h. Solo : ven., sam., mar. (dernière) 19 h.
THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Paul et Virginie : ven., sam., mar. 20 h 30 ; sam., dim. 15 h.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : mar., mer., jeu. 20 h 30.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Polygraphe : ven., sam., *mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h.*
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Les Oiseaux : sam., mar. 20 h 30. Salomé : mer., jeu., ven. 20 h 30.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30. Rel. dim., lun.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Le Vagabond de *Whitechapel : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel.* dim. soir, lun.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-22-11-57). Maldoror : ven., sam. (dernière) 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. *Salle Jean Vilar. Les Rustres* : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Le Chevalier d'Olmedo : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'Enfant bâtard : ven., sam., dim., mar., mer., jeu. (dernière) 18 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Macbett : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Petite salle. Oh, les beaux jours! : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Djurdjura : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h ; sam. 16 h.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Noces de sang : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 18 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). *Samedi, dimanche et* lundi : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Le Jeu de l'amour et du hasard : ven., sam., mar., mer. 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Rel. dim., lun. Hier à venir? : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Abel et Bela : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.
LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : mer., sam., dim. 14 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles : 21 h ; sam. 19 h, 21 h. Rel. dim.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Carmen Paradise : 21 h. Rel. dim., lun.

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

SPECTACLES NOUVEAUX

BALARD-CRÉTEIL. Clichy (Petit Théâtre) (43-79-52-62), ven., sam., mer. et jeu. 20 h 45 (18).
FÉLICITÉ OU LE MERVEILLEUX THÉATRE D'ART ET DE. Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai (48-05-67-89), (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 17 h (18).
GÉRARD DAVID. Blancs-Manteaux (48-87-15-84), 22 h 30 (18).
VOUS AVEZ DIT LABICHE? Cartoucherie-Atelier du Chaudron (43-28-97-04), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 et dim. 16 h (18).
APPARTEMENT TÉMOIN ; DE *PLEIN FOUET.* *Cité internationale* (45-88-81-54) (mer., dim. soir), 21 h ; sam. et dim. 17 h (19).
NOCES DE SANG. Théâtre Paris-Plaine (40-43-01-82), ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 et dim. 18 h (19).
LE POLYGRAPHE. Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault (42-56-60-70), *ven., sam., mar., mer., jeu.* 20 h 30 et dim. 17 h (19).
LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD. Théâtre Valhubert (45-84-30-60), ven., sam., mar. et mer. 20 h 30 (20).
LES RUSTRES. Théâtre national de Chaillot (47-27-81-15) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h (20).
LA FOI, L'AMOUR, L'ESPÉRANCE. Châtillon (Théâtre) (46-57-22-11) (mer., dim.), 20 h 45 (23).
LE RIRE AMER DU BELOUGA. Guichet Montparnasse (43-27-88-61), lun. et mar. 22 h 15 (23).
ARLEQUIN SERVITEUR DE DEUX MAITRES. Espace Jemmappes (46-34-01-58) (dim., lun.), 21 h (24).
LES CRÉTINS VERTS DANS LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE. Théâtre Déjazet (48-87-52-55) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h (24).
DES FOIS, LA NUIT.... Marie-Stuart (45-08-17-80) (dim., lun.), 19 h 30 (24).
LE JUGEMENT DERNIER. Atelier (46-06-49-24) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; sam. et dim. 15 h 30 (24).
LE MOBIL HOME. Marie-Stuart (45-08-17-80) (dim., lun.), 19 h 30 (24).
QUI EST LE VÉRITABLE INSPECTEUR HOUND? Déchargeurs (TLD) (42-36-00-02) (dim. soir, lun.), 20 h 45 ; dim. 15 h 30 (24).

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
BAGNOLET (THÉATRE DES MALASSIS) (43-63-51-71). 500 mètres carrés d'expression libre : ven., sam., mar., jeu. 21 h ; dim. 16 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Petite salle. Les Diablogues : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h. Légendes de la forêt viennoise : ven. 20 h 30 ; sam. 15 h ; dim. (dernière) 15 h 30.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). En prison : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h.
CHARENTON-LE-PONT (THÉATRE) (43-68-55-81). Ma Colette : mar. 21 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Poussière : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h.
CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). La Foi, l'amour, l'espérance : *lun., mar., mer., jeu. 20 h 45.*
CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX) (46-86-54-48). Lo Stralisco : sam. 20 h 30.
CLICHY (PETIT THÉATRE) (43-79-52-62). Balard-Créteil : ven., sam., mer., jeu. (dernière) 20 h 45.
CLICHY (THÉATRE RUTEBEUF) (47-39-28-58). Anne Roumanoff : mar. 21 h.
COLOMBES (SALLE DES FÊTES ET DES SPECTACLES) (47-81-69-02). Omifle : ven. 20 h 30.
COLOMBES (THÉATRE DU PEUPLIER NOIR) (47-75-94-90). Le Banc : ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 15 h 15.
COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). Le Pain de ménage ; le Plaisir de rompre : dim. 15 h 30.
LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). Voix lointaines : ven., sam., jeu. 20 h 45 ; dim. 16 h 30.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Les Paravents : mer., ven., sam., mar. 20 h ; dim. 15 h 30. Petite salle. Oreste : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 30.
ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-94-94). Smaïn : ven. 20 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Bareshit : sam. 21 h.
FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03). Omifle : dim. 15 h 30.
FOSSES (ESPACE GERMINAL) (34-72-88-80). Best of Douby : sam. 21 h.
GAGNY (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX) (43-81-79-67). Coups de foudre : ven. 20 h 45.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Les Acteurs de bonne foi ; la Dispute : jeu., sam., mer. 20 h 30. L'Impromptu de Versailles ; les Précieuses ridicules : mer., ven. 20 h 30 ; dim. 17 h.
HERBLAY (CENTRE CULTUREL) (39-97-40-30). L'Illusion comique : ven. 14 h 15, 20 h 45.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE) (46-70-21-55). Comédies griffues : ven. 20 h 30.
JUVISY-SUR-ORGE **(ESPACE CULTUREL)** (69-21-60-34). Exercices de style : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 16 h. Les Choéphores : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.
MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). Le Babou ou l'Enfant sauvage : mar. 20 h 45.
MARLY-LE-ROI (CENTRE CULTUREL JEAN-VILAR) (39-58-74-87). Le Livre des savants : sam. 21 h.
MONTMORENCY (MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE) (39-89-50-60). Le Conte d'hiver : ven. 21 h.
MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-57-38-01). Lettre à Fidel Castro : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.
MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70). En pleine mer : jeu. (dernière) 21 h ; dim. 16 h 30.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Molly Bloom : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Double Inconstance : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). Les Bonnes : ven., sam. 21 h.
POISSY (THÉATRE MUNICIPAL) (39-65-56-40). Caligula : mar. 20 h 30.
PUTEAUX (THÉATRE DES HAUTS-DE-SEINE) (47-72-09-59). Quelle nuit! : ven. 20 h 45.
RUEIL-MALMAISON (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX) (47-32-24-42). Caligula : ven. 20 h 45.
SAINT-CLOUD (CENTRE CULTUREL DES TROIS-PIERROTS) (46-02-74-44). Ne coupez pas mes arbres : ven. 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-*PHILIPE*) (42-43-00-59). Grande salle. La Dispute : 20 h 45 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Exécuteur 14 : 20 h 45. Rel. lun.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Carpe du duc de Brienne : ven., sam. 19 h. L'Histoire de la littérature française : ven. 14 h 15, *20 h 45.*
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Caligula : sam. 20 h 45. Roland Magdane dans Rire : sam. 20 h 45.
SAINT-OUEN-L'AUMONE (SALLE DES FÊTES) (34-21-25-00). L'Illusion comique : sam. 21 h.
TREMBLAY-EN-FRANCE (ESPACE *JEAN-ROGER-CAUSSIMON*) (48-61-09-85). ..a n'a pas été facile : sam. 20 h 30.
VAURÉAL (LYCÉE CAMILLE-CLAUDEL) (34-22-04-40). Le Conte d'hiver : sam. 21 h.
LE VÉSINET (CENTRE DES ARTS ET DES LOISIRS) (39-76-32-75). Ma Colette : sam. 21 h.
VILLEJUIF **(THÉATRE ROMAIN-ROLLAND)** (47-26-15-02). Maître Puntila et son valet Matti : ven., sam., mer. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h.
VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-82-84-90). Le Funambule : sam. 21 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)
VENDREDI
Rétrospective Marguerite Duras : Agatha ou les Lectures illimitées (1981), de Marguerite Duras, 18 h 30 ; les Mains négatives (1979), de Marguerite Duras, Césarée (1975), de Marguerite Duras, l'Homme atlantique (1981), de Marguerite Duras, Dialogue de Rome (1982), de Marguerite Duras, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)
VENDREDI
Rétrospective Raymond Bernard : J'étais une aventurière (1938), de Raymond Bernard, 18 h 30 ; le Septième Commandement (1956-1957), de Raymond *Bernard, 21 h.*

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
VENDREDI
Le Cinéma mexicain : les Révoltés d'Alvaredo (1934-1936, v.o. traduction simultanée), de Fred Zinnemann, Paul Strand et Muriel Gomez, Tlacuilo, v.f.), d'Enrique Escalona, 14 h 30 ; la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz (1955, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; En este pueblo no hay ladrones (1964, v.o. s.t.f.), d'Alberto Isaac, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles (40-26-34-30)
VENDREDI
La Rue : Rue des filles du calvaire : Mirage (1937) de Pierre Boyer, Faubourg Montmartre (1931) de Raymond Bernard, 14 h 30 ; Rue de la liberté : Commune de Paris (1951) de R. Menegoz, la Nouvelle Babylone (1929) de Grigori Kozintsev et Leonide Trauberg, 16 h 30 ; Rue Désirée : Bande annonce : Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda ; le Portrait de Marianne (1970) de Daniel Goldenberg, 18 h 30 ; Rue du pistolet : Paris perdus (1982) de Bernard Maligre, *Charade (1963, v.o.) de Stanley Donen,* 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ANTIGONE (Fr.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 *36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e* (45-43-41-63).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LES GRANDES REPRISES

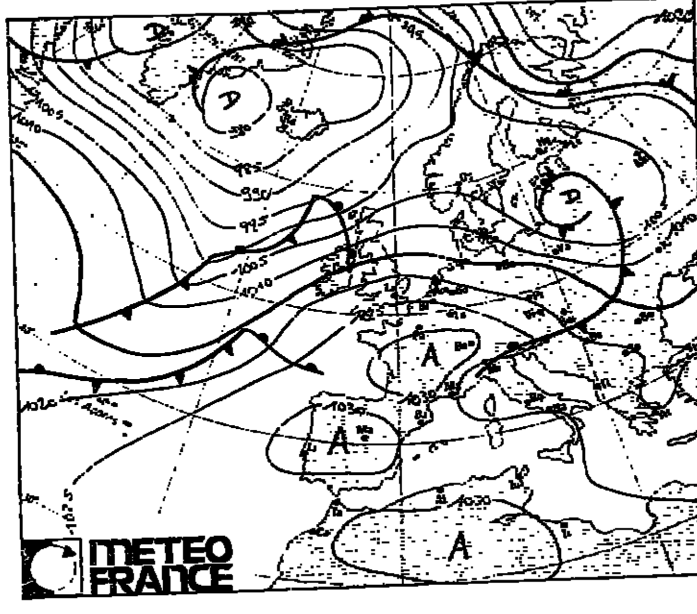
LES AMANTS DU CAPRICORNE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).
CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
DERNIERS RANGEMENTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LA FURIE DU DÉSIR (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
L'INTENDANT SANSHO (Jap., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
OU EST LA MAISON DE MON AMI? (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : *Publicis Champs-Elysées,* 8e (47-20-76-23).
LE QUATRIÈME HOMME (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
LE ROMAN D'UN TRICHEUR (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le *Champo - Espace Jacques Tati,* 5e (43-54-51-60).
VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES SÉANCES SPÉCIALES

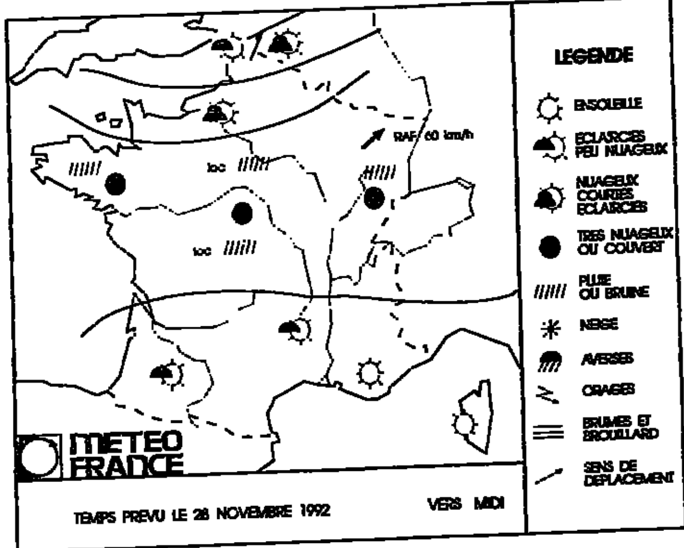
ALIEN 3 (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
ALIEN, LE HUITIÈME PASSAGER (*) (Brit., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.
ALIEN, LE RETOUR (*) (A., v.o.) : *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85)* 20 h 15.
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.
AN ANGEL AT MY TABLE (néo-zélandais, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 15.
L'AVVENTURA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) 21 h.*
BARTON FINK (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 15.
LE FESTIN DE BABETTE (danois, v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 15.
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 20 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Grand Action (ex Action Rive Gauche), 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
ISABELLE EBERHARDT (Fr.-Austr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h 05.
LOLITA (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 10.
LES LUMIÈRES DE LA VIE : La Géode, 19e (40-05-80-00) 21 h.
LE MIROIR (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 16 h 40.
NÉ DES ÉTOILES : La Géode, 19e (40-05-80-00).
NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h 10.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71) 22 h 30, 0 h 10.*
37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 20 h.
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 40.
LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE 1992



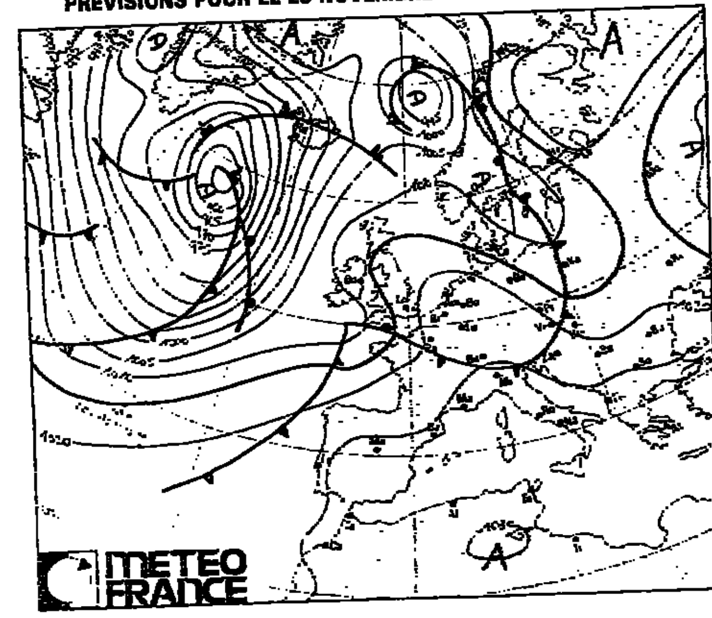
Samedi : très nuageux sur la moitié nord, ensoleillé au sud. – Sur le Nord-Picardie puis les Ardennes, le temps sera sec mais nuageux, avec par moments un peu de soleil. Sur le reste de la moitié nord, les nuages seront abondants ; sur la Bretagne, la Normandie, le Bassin parisien et le Nord-Est, ils pouront, par moments, donner un peu de pluie ou de bruine.

Sur la moitié sud, depuis les Charentes et la vallée du Rhône jusqu'à la Méditerranée, le soleil brillera largement, après dissipation de quelques bancs de brouillard en fond de vallée.

Le vent de sud-ouest pourra souffler dans le Nord-Est jusqu'à 70 km/h en pointe le matin, plus modérément l'après-midi ; ailleurs, le vent sera faible ou modéré du sud ou sud-ouest ; toutefois sur la pointe de Bretagne, le vent de sud-ouest se renforcera en soirée.

Les températures seront douces, surtout les minimales qui seront comprises entre 7 et 10 degrés sur la moitié nord, entre 4 et 7 degrés sur la moitié sud dans l'intérieur et 10 à 12 degrés sur le littoral. Quant aux maximales, elles seront comprises entre 10 et 14 degrés sur la moitié nord, entre 15 et 20 degrés sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 29 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 27-11-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-11-1992 à 6 heures TUC et le 27-11-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	18	10	N
BIARRITZ	19	10	D
BORDEAUX	17	8	B
BOURGES	13	2	B
BREST	12	8	N
CAEN	13	5	D
CHERBOURG	12	8	D
CLERMONT-FER.	17	2	C
DIJON	13	0	B
GRENOBLE	9	4	D
LILLE	11	4	D
LIMOGES	12	4	B
LYON	14	6	D
MARSEILLE	16	8	D
NANCY	12	5	D
NANTES	13	3	D
NICE	17	9	D
PARIS-MONTS	14	5	D
PAU	19	7	D
PERPIGNAN	18	9	D
POINTE-A-PITRE	31	24	N
RENNES	12	3	D
ST-ETIENNE	18	5	C
STRASBOURG	15	4	N
TOULOUSE	19	10	N
TOURS	14	1	B
ÉTRANGER			
ALGER	25	5	D
AMSTERDAM	10	5	D
ATHÈNES	19	13	D
BANGKOK	32	21	D
BARCELONE	21	9	D
BELGRADE	14	8	C
BERLIN	12	4	D
BRUXELLES	9	4	D
LE CAIRE	18	8	D
COPENHAGUE	7	2	D
DAKAR	35	23	D
DELHI	25	10	D
GENÈVE	15	2	D
HONGKONG	22	16	–
ISTANBUL	13	11	N
JÉRUSALEM	9	0	D
LISBONNE	17	11	B
LONDRES	10	4	N
LOS ANGELES	19	9	N
LUXEMBOURG	9	4	N
MADRID	15	3	B
MARRAKECH	26	5	D
MEXICO	19	9	D
MILAN	12	–1	D
MONTRÉAL	8	5	C
MOSCOU	–1	–2	C
NAIROBI	25	13	–
NEW-YORK	12	10	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	20	7	D
PÉKIN	–2	–6	D
RIO-DE-JANEIRO	27	21	–
ROME	19	13	C
SÉVILLE	24	9	D
SINGAPOUR	28	24	C
STOCKHOLM	6	3	C
SYDNEY	21	12	D
TOKYO	19	5	D
TUNIS	23	10	D
VARSOVIE	10	4	N
VENISE	11	7	D
VIENNE	15	6	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Naissances

– Julia, Laurence et Michel ABITBOL sont heureux d'annoncer la naissance, à Versailles, de

Gabriel, Meyer,

le 24 novembre 1992.

16, rue des Erables,
78150 Rocquencourt.

– **Pascal et Florence DE IZAGUIRRE, Alix et Albane,** ont la joie d'annoncer la naissance de

Isaure.

Neuilly, le 20 novembre 1992.

– **M. Bertrand CLIN**
et Mme, née **Patricia Schwab,**
Julie,
Géraldine,
Margaux
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Max,

le 20 novembre 1992.

Dixième petit-enfant de
M. Gérard CLIN
et Mme, née **Claude Brun.**
Cinquième petit-enfant de
M. Georges SCHWAB
et Mme, née **Francine Hirsch.**

– **Laurence PIEKARSKI**
et
Vincent BERNARD
sont ravis d'annoncer la naissance d'une petite

Tiphaine,

le 24 novembre 1992.

18, rue Pierre-Larousse,
75014 Paris.

Décès

– M. Mohamed Benhima,
M. et Mme Khalid Krafess,
M. et Mme Driss Benhima,
Le docteur Najib Benhima,
M. et Mme Mourad Cherif,
leurs enfants,
Ses frères et sœurs,
Ainsi que l'ensemble de sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur
Mohamed Taïbi BENHIMA,
docteur en médecine,
ancien premier ministre
du royaume du Maroc,
Ouissam el Ouala,
commandeur de l'ordre du Trône,
grand officier de la Légion d'honneur,

décédé à Rabat, le 23 novembre 1992, à soixante-huit ans.

« C'est à Dieu que nous sommes et c'est à lui que nous retournons. »

Km 5500, route des Zaërs,
Rabat (Maroc).

– Mme Mathilde Chateau,
son épouse,
Jérôme, Sophie-Hélène, Christophe,
ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérald CHATEAU,

survenu le 23 novembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 28 novembre, à 10 h 30, en l'église de Rainvillers (Oise).

10, avenue Gambetta,
75020 Paris.

– L'association Analyse freudienne, 41, rue de Vaugirard, Paris-6e, fait part de la perte douloureuse de l'un de ses membres fondateurs, en la personne de

Claude CONTÉ.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité, le 25 novembre 1992.

Claude Conté, ancien chef de clinique à la faculté de médecine de Paris, a fait des études de philosophie avant de devenir psychiatre, puis psychanalyste. Disciple de Jacques Lacan, qu'il a accompagné pendant la majeure partie de son parcours, il a joué un rôle important comme membre tant du directoire que du jury d'agrément dans l'Ecole freudienne de Paris. Il a été rédacteur des *Lettres de l'école*, bulletin interne de l'EFP. Après sa dissolution, il a participé à l'expérience des CCAF, tout en ayant le souci d'une meilleure communication entre les différentes autres associations. Depuis juin 1991, il a contribué activement à l'élaboration et à la création de l'institution Analyse freudienne. Il était membre fondateur du conseil scientifique de la Fondation européenne pour la psychanalyse. Un recueil de ses principaux travaux est paru récemment sous le titre *le Réel et le Sexuel de Freud à Lacan.*

– Tours.

M. Claude Croubois,
son époux,
François, Pierre et Sophie Croubois,
ses enfants,
Hadrien,
son petit-fils,
Mme Louise Terrade,
sa mère,
Mme Claude Terrade,
sa sœur,
Les familles Valette, Croubois, Burin, Batailleau, Gindraud et Chaussadas,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante et un ans, de

Mme Claude CROUBOIS,
née **Michelle Terrade,**
professeur honoraire
d'histoire-géographie
au lycée Descartes.

Les obsèques ont été célébrées le mercredi 25 novembre 1992, en l'église de Saint-Symphorien-Ville.

86, quai Paul-Bert,
37100 Tours.

– M. Gino Finzi,
M. et Mme Christian Finzi
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Colette FINZI,

leur épouse, mère et grand-mère,

survenu le 26 novembre 1992.

Les obsèques auront lieu le lundi 30 novembre, à 16 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

145, rue Pelleport,
75020 Paris.

– Nantes.

André Galinier et Mme,
née Fernande Gaudefroy,
Isabelle Galinier,
Les familles Galinier et Salvan,
ont l'infinie tristesse de faire part du décès, à l'âge de quarante-sept ans, de

Pierre-André GALINIER,
artiste lyrique,
ancien assistant de direction
du Théâtre de Limoges,
chargé des relations publiques
de l'Orchestre du Limousin
et de Master classes
au Conservatoire national supérieur
de Paris.

Les obsèques auront lieu à Nantes, au prieuré Saint-Louis, lundi 30 novembre 1992, à 13 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

51, rue Jean-Guéhenno,
35700 Rennes.

– Fondettes.

Joseph GEORJON

nous a quittés le 25 novembre 1992.

Monique,
son épouse,
Jean-Paul et Anne-Marie,
Cécile et Samuel,
Thomas,
ses enfants,
Sa famille,
Et ses amis.

Le Chaussé,
37230 Fondettes.

– M. et Mme Philippe Hazen,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léon HAZEN,
née **Suzanne Bachkine,**

survenu le 18 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'incinération a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, le 25 novembre, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, rue de Siam,
75116 Paris.

– Les familles Kerihuel et Chadronnet
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Ange KERIHUEL,

survenu à Paris, à l'âge de soixante-seize ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 27 novembre 1992 en l'église Sainte-Thérèse-de-Keryado, à Lorient.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les familles Boulard, Bourigault, Colin, Ostalier, Pontevia, Schaefer ont la tristesse de faire part du décès de

Jean OSTALIER,

survenu le 24 novembre 1992, à Briquenay (Ardennes).

Anniversaires

– Le 30 novembre 1983 disparaissait

M. Isucher BER FRYDMAN.

Une pensée est demandée à tous ceux et celles qui l'ont connu et aimé.

– En souvenir de la mort de

Jacques BOUISSOU,
journaliste.

26 novembre 1982.

– Un an après le décès de

Jean-François BROUTÉ,

tous ses amis, fidèles à son souvenir, pensent à lui et à tous les siens.

– Le 28 novembre 1991,

Jean-François BROUTÉ

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a dix ans nous quittait le

docteur Gaston MERCAT.

Ceux qui l'ont connu et aimé ont toujours en mémoire sa passion pour toutes les souffrances humaines auprès des peuples d'Afrique et d'Asie, comme pour la recherche scientifique.

– Vittorio Pedrazzoli,
pour le quatrième anniversaire de la disparition de

François PLUCHART,

remercie le professeur Christoforov ainsi que l'équipe de médecins et le personnel de l'hôpital Cochin, le docteur Bloch, le docteur Allegri, les artistes, critiques d'art, écrivains, enseignants des écoles d'art de Nice et de Nancy où il a été professeur, ainsi que ses nombreux amis qui ont manifesté à nouveau leur amitié et leur souvenir.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Messes anniversaires

– **Raymond BOURGINE,**
journaliste,
sénateur de Paris,

nous quittait le 29 novembre 1990.

Une messe de requiem sera célébrée, mardi 1er décembre 1992, à 18 heures, en l'église de la Madeleine, Paris-8e.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé, admiré, rendront hommage par leur présence ou leur pensée à sa mémoire et à son œuvre.

Nominations

– Au titre du secrétariat d'Etat aux ACVG, le *Journal officiel* du 18 novembre 1992 annonce la nomination au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite de

M. Mendel (Michel) POLINOWSKI,

Porte-drapeau de l'association Les fils et filles des déportés juifs de France.

Membre du comité directeur de la LICRA.

Titulaire de la croix du Combattant et de la médaille des Engagés volontaires de la Résistance, M. Polinowski a combattu dans les Forces françaises de l'intérieur et a participé aux combats de la Libération.

Toutes nos félicitations au récipiendaire pour cette distinction qui vient récompenser ses mérites tout à fait exemplaires, pour son profond engagement dans la défense de la mémoire.

PHILATÉLIE

Les gens du voyage

La Poste mettra en vente générale, lundi 7 décembre, un timbre à 2,50 F, dessiné par l'artiste d'origine tzigane Sandra Jayat, *les Gens du voyage*.



Les gens du voyage (ou Tziganes, vocable qui désigne un ensemble d'ethnies : Roms, Manouches, Gitans, Cintis...) représentent aujourd'hui en France une communauté d'environ 300 000 personnes. Plus de la moitié continue son mode ancestral de vie nomade, dont les premières traces remontent au neuvième siècle. Sandra Jayat a choisi de représenter une guitare, des notes de musique et un oiseau blanc de la liberté, symboles de la culture des gens du voyage. A noter que La Poste prévoit l'émission, en 1993, d'un timbre sur Django Reinhardt et d'un autre sur l'École nationale du cirque, à Châlons-sur-Marne.

Le timbre, au format vertical 22 x 36 mm, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

P. J.

► Vente anticipée à Paris, les 5 et 6 décembre, de 10 heures à 17 h 30, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, 15e ; le 5 décembre, de 8 heures à 12 heures, aux bureaux de poste de Paris-Louvre RP, 1er, et Paris-Ségur, 7e, et, de 10 heures à 17 h 30, au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, 15e (boîtes aux lettres spéciales). Sandra Jayat sera au Musée Bourdelle le samedi 5 décembre.

Rubrique réalisée
par la rédaction du mensuel
le Monde des philatélistes
1, place Hubert-Beuve-Méry
94852 Ivry-sur-Seine Cedex
Téléphone : (1) 49-60-33-28
Télécopie : (1) 49-60-33-29
Spécimen récent sur demande
contre 15 F en timbres.

En filigrane

• **Agenda postal.** – La poste belge édite un agenda pour 1993 dans lequel sont reproduits tous les timbres belges émis du 2 septembre 1991 au 18 mai 1992. En guise de cadeau, y est inséré un feuillet détachable, avec empreinte du timbre à sec de la poste, comportant une reproduction noir et blanc du timbre *L'eau c'est la vie* émis en 1990. Prix de vente : 300 francs belges. Renseignements : La Poste, direction générale commerciale, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles, Belgique.

• **Les plus beaux.** – Les Grands Prix de l'art philatélique ont été décernés à l'occasion du 46e Salon philatélique d'automne. Ils récompensent le 4 F *Lorient*, dessiné et gravé par Jacques Gauthier (catégorie France) ; le bloc à 360 F *l'Amérique et les grands navigateurs*, dessiné par Jean-Paul Véret-Lemarinier (Territoires d'outre-mer) ; le triptyque émis en 1991 par le Vatican, pays invité du salon (300, 500 et 4 000 lires) *Synodus pro Europa*, gravé par Claude Jumelet et Jacky Larrivière et imprimé par l'Imprimerie des timbres-poste et des valeurs fiduciaires, à Périgueux...



• ***J'aime les Timbres.*** – Pour les sept à douze ans, vient de paraître un astucieux ouvrage de vulgarisation intitulé *J'aime les timbres – Ma première collection*. Les auteurs, Gérard Bermejo et Jean-François Brun, proposent, en guise d'illustrations, de vrais timbres, de vraies enveloppes, pochettes ou « charnières », permettant au lecteur néophyte de toucher du doigt les réalités de la philatélie (48 pages, format 20 x 26 cm, 120 F, chez l'éditeur, Brun & Fils, 85, galerie Beaujolais, Palais-Royal, 75001 Paris, tél. : (1) 42-61-48-88).



ÉCONOMIE

BILLET

La négociation dégrippée

Le patronat et, dans une moindre mesure, les syndicats, hormis la CGT, peuvent pousser un soupir de soulagement. En accord avec le ministère du travail, ils viennent de s'extraire d'une situation fort délicate dans laquelle les avait placés la Cour de cassation.

Depuis mars, «l'arrêt Basirico» – du nom d'un salarié qui réclamait le paiement des jours fériés coïncidant avec un jour de repos hebdomadaire – faisait planer une véritable épée de Damoclès sur les négociations en cours concernant les classifications ou les déroulements de carrière. La Cour de cassation avait en effet considéré que toute modification d'une convention collective d'entreprise ou de branche professionnelle ne pouvait s'appliquer qu'avec l'accord de tous les syndicats signataires du texte initial.

Ainsi, pour faire évoluer la moindre disposition d'un texte élaboré en 1972, il devenait impératif de réunir, vingt ans plus tard, les mêmes signatures dès lors qu'un avantage acquis (peu importe s'il était été remplacé par un autre) était supprimé. Dans ces conditions, la seule parade consistait à dénoncer la totalité de la convention pour en élaborer une autre. Autrement dit, écraser une mouche avec un marteau et multiplier les sources de conflit.

Jeudi 26 novembre, la menace a été écartée par la sous-commission des accords du ministère du travail, où siègent les partenaires sociaux. Celle-ci a entériné la proposition élaborée par M. Gilles Béller, expert en droit social : dorénavant, seuls les syndicats majoritaires dans l'entreprise ou regroupant la majorité des signataires originels d'une convention de branche pourront exerçer un droit d'opposition. Introduit sous forme d'amendement lors de l'examen, mi-décembre, du projet de loi sur le temps partiel, le nouveau dispositif doit dégripper les rouages de la négociation collective.

Assez équilibré, ce compromis satisfait tout le monde, sauf la CGT. Et pour cause. L'arrêt Basirico lui aurait accordé une formidable capacité de blocage sans rapport avec sa représentativité effective. Toutefois, il faut quand même reconnaître à la Cour de cassation le mérite d'avoir mis un terme à la situation antérieure, contestable elle aussi, mais dans un sens opposé. Jusqu'à présent, il suffisait au patronat d'obtenir l'aval d'un seul syndicat pour modifier une convention collective.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **M. Sapin : «Le SME n'est pas moribond.»** – Commentant jeudi 26 novembre les tensions entre les monnaies européennes, M. Michel Sapin, ministre de l'économie, a déclaré à Paris : *«Le SME n'est pas moribond, il se maintiendra et s'amplifiera»* dans l'avenir. Evoquant le *«couple franc-mark»*, il a affirmé qu' *«il ne saurait évoluer que dans le sens d'une plus grande stabilité»*, les dispositions prises par la France et l'Allemagne lors de la crise du franc et inscrite dans le communiqué du 23 septembre reflétant *«un accord profond et durable entre les deux pays»*. Le ministre a rejeté l'hypothèse d'un resserrement de la marge de fluctuation à 1 % entre les deux monnaies.

La création d'une chaîne éducative

Le CSA pose ses conditions pour autoriser Eurêka

Le CSA a accepté jeudi 26 novembre le principe d'une chaîne éducative pour occuper l'ex-réseau de la Cinq, mais pose des conditions avant d'autoriser le projet Eurêka, soutenu par le gouvernement.

Revoyez votre copie : c'est en substance la réponse que le CSA fait au gouvernement, et au projet Eurêka de chaîne éducative que ce dernier soutenait activement pour occuper, avant ARTE, les journées du réseau de l'ex-Cinq. Dans un long communiqué, le conseil approuve le principe d'une chaîne éducative sur un réseau national hertzien. Il dénonce toutefois l'incohérence de la loi, qui oblige un projet d'essence publique, par son financement et ses finalités, à s'avancer sous les traits d'une société privée dans laquelle personne ne détient plus de 25 %. Le CSA en profite pour rappeler qu'il n'a pas été entendu quand il demandait des modifications législatives et indique sa préférence pour une société nationale de programme ou une fondation, *«seules à même»* d'assurer une gestion *«dénuée de caractère commercial»*.

«Dans les conditions juridiques actuelles», le CSA désigne pourtant clairement, parmi les candidats qui restaient en lice au terme des auditions publiques (*le Monde* des 12, 14 et 15-16 novembre), le projet Eurêka, mené par M. Jean-Louis Missika, comme le seul acceptable. Il loue sa capacité à *«fédérer, au service des enjeux que sont l'éducation, la formation et l'insertion, l'ensemble des acteurs dans le monde de l'éducation et de la formation, de l'édition et de l'audiovisuel»*, bref son *«caractère largement consensuel»*.

Voilà pour le tribut payé à la *«grande idée»* d'une chaîne éducative, qui rencontrait un large écho au sein du CSA. Mais suivent aussitôt les conditions. Car le CSA estime que le dossier Eurêka en l'état *«ne permet pas de lui accorder l'autorisation»*. Il critique notamment le dossier financier, qu'il juge *«sous-estimé»*, et la programmation, qui *«manque de précision»*.

Pour sortir de ces ambiguïtés, le CSA indique deux voies possibles. Il *«souhaite»* que la loi soit modifiée, pour permetre la création d'une fondation. Comme le calendrier législatif rend délicate cette voie, le CSA laisse une autre ouverture à Eurêka. Il lui demande de produire d'ici au 31 décembre *«les engagements financiers des entreprises, ministères et collectivités locales* (...); *un tour de table définitif recueillant l'accord formel de chacun des actionnaires; un organigramme détaillé de la chaîne;* (...) *de préciser la grille des programmes»*. C'est ensuite, *«au vu des réponses apportées à ces demandes, que le conseil prendra sa décision»*.

Une décision de compromis

Avec cette décision de compromis, le CSA est en quête d'un double consensus, interne et externe. Entre les partisans d'une ligne «dure» refusant de céder aux pressions du gouvernement et les inconditionnels d'Eurêka, ce compromis offre une troisième voie en renvoyant la responsabilité du résultat au gouvernement et aux partenaires d'Eurêka.

A l'approche des élections, le délai imposé par le CSA peut aussi être interprété comme un moyen de mieux assurer la perennité d'une chaîne éducative en la faisant entériner par le Parlement ou en consolidant son dossier. C'est le consensus externe, qui mettrait la chaîne à l'abri des polémiques. Le communiqué du CSA est suffisamment balancé pour que chacun au CSA puisse l'interpréter dans son sens. Seul, sans doute, le ministre de l'éducation et de la culture, M. Jack Lang, ne trouvera pas d'ambiguïté dans cette fin de non-recevoir apportée à sa hâte de lancer cette chaîne au printemps.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Nouvelle privatisation partielle

Le CCF va prendre 12,5 % du capital de la banque Hervet

Le Crédit commercial de France (CCF) va prendre au début de l'année prochaine 12,5 % de la banque publique Hervet, par le biais d'un échange de participations, et devenir ainsi son premier actionnaire privé. Cette opération, qui ne rapportera rien à l'Etat, vise à la fois à augmenter les fonds propres de Hervet et à renforcer les liens entre les deux établissements. La plus petite banque du secteur public, nationalisée en 1982, était à la recherche depuis plusieurs mois d'un partenaire.

Le mouvement des privatisations partielles se poursuit et s'accélère. Pour la première fois depuis les privatisations de 1987, c'est au tour d'un établissement bancaire d'ouvrir son capital à un groupe privé. Mieux, pour la première fois, une société nationalisée, la banque Hervet, devient le partenaire d'une entreprise privatisée en avril 1987, le CCF.

Pour l'Etat, il s'agit avant tout d'une opération industrielle, financièrement neutre pour lui, qui vise à donner à la banque Hervet un partenaire dont elle a besoin. La banque Hervet, qui a moins d'une centaine d'agences, avait étudié avec son président, M. Patrick Careil, plusieurs schémas de rapprochement à l'intérieur du secteur public, avec la BNP et le Crédit lyonnais, ou celui d'une reprise pure et simple de la Société marseillaise de crédit. Dans le premier cas, Hervet aurait disparu au sein d'ensembles disproportionnés par rapport à sa taille. Quant à la Marseillaise de crédit, elle est en trop mauvaise santé. Du coup, l'alliance avec le CCF, un établissement de taille moyenne disposant d'une rentabilité appréciable en ces temps difficiles, semble presque aller de soi.

Pour le ministère des finances, elle vise *«à développer des actions communes sur le marché des PME, à mettre à profit la complémentarité des réseaux régionaux des deux banques, à apporter à la banque Hervet une ouverture plus large vers les marchés internationaux, et à renforcer ses fonds propres»*.

«Une opération industriellement positive»

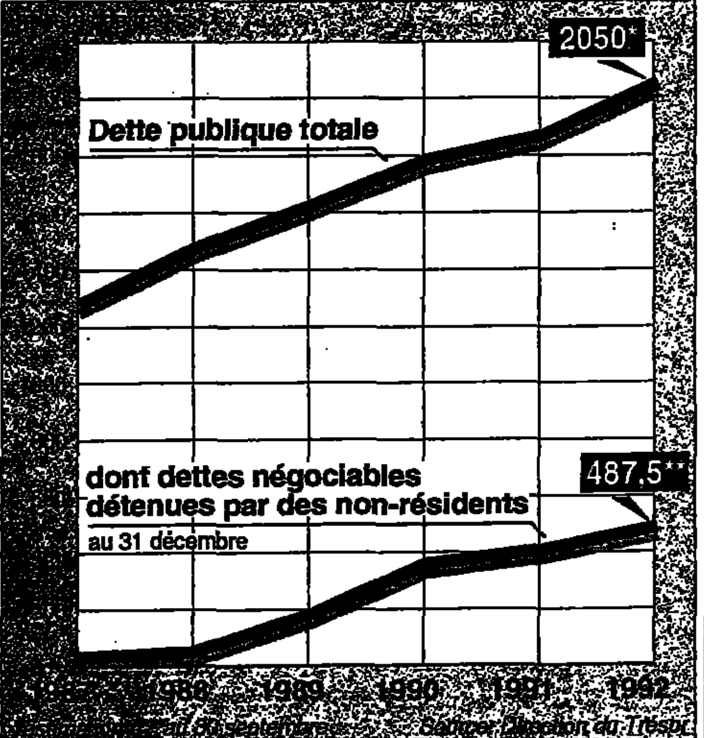
Du côté du CCF, on se félicite d' *«une opération industriellement positive»*. La banque Hervet dispose de 78 agences et le groupe CCF en possède 450 en France. *«L'avenir, dans les prochaines années, sera incontestablement à des restructurations dans le monde bancaire, pour des établissements de* [petite] *dimension»*, explique le président du CCF, M. Michel Pébereau.

Concrètement, l'entrée du CCF dans le capital de la banque Hervet se traduira par une augmentation de capital à laquelle le CCF souscrira en apportant ses propres titres. Il y aura un échange de participations par l'intermédiaire d'une compagnie financière Hervet créée à cette occasion par l'Etat. Le montant de l'opération sera connu dans les prochains mois après avis de la Commission d'évaluation des entreprises publiques. A l'issue de celle-ci, la banque Hervet détiendra environ 1 % du capital du CCF.

Le capital de la banque Hervet était détenu à 100 % par le secteur public : 85 % directement par l'Etat, 8,3 % par France Télécom, 6,6 % par les AGF, le solde étant réparti entre d'autres entreprises du secteur public. Au début de 1993, la participation de l'Etat reviendra à 74,4 %, celle de France Télécom à 7,2 %, des AGF à 5,8 % et le CCF possédera 12,5 %. La banque de M. Pébereau pourrait même à terme accroître sa participation, à l'occasion, pourquoi pas, d'une privatisation totale de la banque Hervet après mars 1993.

ÉRIC LESER

Les étrangers détiennent une part croissante de la dette de l'Etat français



Alors que la dette publique continue de croître, les titres émis par le Trésor ont retrouvé en 1992 la faveur des investisseurs étrangers. Au 30 septembre, les non-résidents détenaient 487,5 milliards de francs de titres négociables de l'Etat français (OAT, BTAN et BTF), soit le tiers environ de l'encours total des titres de ce type. A l'issue d'une journée au cours de laquelle les «produits» de l'Etat ont été présentés aux investisseurs, M. Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor, a indiqué jeudi 26 novembre que si, en septembre et à cause de la crise monétaire, il y avait eu un désinvestissement net des étrangers de 9 milliards de francs, pour les neuf premiers mois de 1992, leurs achats nets de titres se sont élevés à 81,6 milliards (contre 47,8 pour l'ensemble de l'année 1991).

□ **Précision.** – Une erreur de présentation a rendu difficile la compréhension d'un passage de l'entretien avec M. Hans Peter Stihl, président de l'Association des chambres de commerce et d'industrie allemandes (*le Monde* du 26 novembre). Il fallait lire comme une question la phrase : *«Entre une guerre commerciale et une crise de la Communauté, vous choisissez plutôt la seconde issue?»* et comme une réponse la phrase : *«Mais on peut éviter les deux!»*.

Echange de participations

Matra cède Ufima à Fiat pour entrer dans Labinal

Le groupe Matra a cédé sa participation de 35 % dans Ufima (holding chapeautant, entre autres, les composants Solex, Jaeger et Weber) à l'actionnaire majoritaire Fiat (Magneti-Marelli, la filiale du groupe italien, détient 65 % du capital), qui lui a rétrocédé en échange sa participation de 13,72 % dans Labinal, un important sous-traitant des industries automobile et aéronautique. La nouvelle a été annoncée jeudi 26 novembre dans un communiqué publié par Fiat et Matra. L'effet de l'opération sera neutre sur les comptes de Matra, qui doit fusionner avec Hachette d'ici à la fin de l'année, assure le texte.

Ce désengagement n'est pas une surprise. Depuis plusieurs mois, Matra souhaitait se retirer. Le groupe Sagem (électronique professionnelle) a longtemps été donné favori pour la reprise de cette participation, les pouvoirs publics souhaitant l'émergence d'un pôle français dans l'électronique automobile. Cette solution hexagonale a fait long feu au mois d'octobre, Sagem ayant choisi de s'allier au britannique Lucas.

□ **M. Claude Amis élu à la présidence de la Mutualité sociale agricole.** – M. Claude Amis, soixante et un ans, exploitant agricole dans le Maine-et-Loire, a été élu jeudi 26 novembre à la présidence des Caisses centrales de mutualité sociale agricole (CCMSA). M. Amis succède à M. André Laur, qui avait annoncé le 29 octobre dernier, après dix-huit ans de présidence, son souhait de quitter ses fonctions à la tête de la MSA, qui compte cinq millions de bénéficiaires et verse 130 milliards de francs de prestations chaque année.

□ **50 % des fonctionnaires espagnols ont fait grève jeudi.** – Environ la moitié des fonctionnaires espagnols ont cessé le travail jeudi 26 novembre, a annoncé jeudi le ministère de la fonction publique. Les syndicats ont appelé à une nouvelle grève le 15 décembre pour protester contre les tentatives du gouvernement de réduire la portée de l'indexation des salaires sur l'inflation. Quelque 50 000 personnes, selon les organisateurs, ont manifesté pendant une heure dans l'après-midi dans le centre de Madrid. – *(Reuter.)*

LE DÉBAT SUR LE COMPROMIS

Le GATT doit mourir

Suite de la première page

De Rudiger Dornbusch (du MIT) et Stanley Fisher (qui fut Chief economist de la Banque mondiale, revenu aujourd'hui au MIT) (1) : *« Nous pouvons résumer notre argument brièvement : Fordney-McCumber a accru les droits de douane substantiellement quand l'économie des Etats-Unis était dans une profonde récession* (1922) *qui fut suivie par une reprise rapide. Smoot-Hawley a accru les droits de douane au début d'une profonde récession qui fut suivie par la Grande Dépression. Ni l'un ni l'autre tarif douanier ne devrait recevoir rétribution ou blâme pour ce qui s'est ensuivi : les politiques macroéconomiques ont eu beaucoup plus d'importance »* (page 470. Traduction de l'auteur).

Gattismes

2. Autre faiblesse des vieux croyants libre-échangistes : croire en leur éternelle jeunesse. On a dit que l'élection de Bill Clinton donnait *« un coup de vieux »* à l'Europe. Cela est très sot s'il s'agit seulement de l'âge du nouveau président américain. Ce qui est vrai, en revanche, c'est qu'il se prépare aujourd'hui à Washington une relève de génération d'économistes : R. Reich, nommé par Bill Clinton chef de l'équipe économique de transition, est aussi théoricien d'une *politique industrielle pour l'Amérique* : Laura Tyson, dont on parle comme possible *chief economic security adviser*, et qui est depuis plusieurs années le porte-drapeau d'*une politique active de défense* du tissu industriel américain (2). Le paradoxe de la situation actuelle est donc que la position *française soit condamnée par* l'Amérique officielle, au nom d'une doctrine déjà dépassée par la nouvelle école qui inspire le *nouveau président*. Plus savoureux encore, cette nouvelle école théorise avec des outils conceptuels (« politique industrielle », *« politique active d'action* sur le commerce international ») qui sont ceux des Français d'autrefois.

Comme il est dur de suivre les *modes* !

3. Il y a *une absence* : le Japon.

Deux protagonistes seulement s'affrontent au tribunal du GATT : l'Amérique accusatrice, la France accusée et sur un sujet, *certes très important pour* leurs sensibilités nationales, mais somme toute mineur par son poids dans la production et les échanges. Il n'y a aucun déséquilibre structurel dans la balance commerciale Europe-Amérique *et il n'y en aura pas plus si les producteurs européens de céréales et d'oléagineux ne sacrifient pas leurs exportations.*

Non cité à comparaître, le grand perturbateur du commerce international, le grand violeur de toutes les règles du GATT : le Japon. Prenons l'exemple de la *plus importante de ses règles*, celle dite de *la transparence* qui interdit les protections non tarifaires. C'est évidemment l'article clé du code du GATT ; si on se moque de celui-là, que dire alors des deux autres, celui qui enjoint la *réciprocité* et celui recommandant la clause de la *nation la plus favorisée.*

Protection non tarifaire, c'est justement le crime pour lequel on voudrait envoyer les agriculteurs européens au bûcher. Voilà trente ans que le Japon, lui, transgresse allègrement, et en toute impunité. Simplement, chez lui, cela n'a pas pris la forme grossière et provocatrice des quotas agricoles. Il est tellement plus malin, plus efficace, d'avoir des industries qui contrôlent leurs réseaux de distribution, des établissements publics qui financent une partie *importante des efforts de recherche* à long terme, des systèmes d'attribution des grands marchés qui choisissent toujours les mêmes vainqueurs, un système judiciaire *qui fait attendre deux décennies* la sanction du vol d'un brevet occidental par un industriel national, etc.

Et le GATT tourne le dos. *Problèmes de vision, sans doute.*

Vol de pommes au tribunal de police

Une théorie est un outil dont on se saisit ou que l'on se forge pour justifier ses fins, ellesmêmes déterminées par ses intérêts. Il en fut ainsi de la théorie classique à la fin du dix-huitième siècle qui a établi l'assise *intellectuelle (idéologique)* de la parousie de l'Angleterre en première puissance mondiale. De même l'Amérique, farouchement protectionniste jusqu'à la première guerre mondiale, ne s'ouvrit que pour une courte période entre les deux guerres *et ne devint* le champion du libre-échange qu'en 1945 lorsque sa suprématie était assurée.

Une vraie puissance ne théorise *que ses intérêts.*

Demandons-nous donc seulement quels sont les intérêts de l'Europe tels que les enjeux proposés, les contraintes imposées, les opportunités ouvertes conduisent à les définir. Il se trouvera toujours une théorie économique *pour nous donner ensuite absolument raison.* Les intérêts de l'Europe *sont d'écrire les nouvelles règles du commerce international.*

C'est ce que nous recommande *Lester Thurow*, doyen de la Sloan School du MIT et lui aussi membre du brain-trust économique de Bill Clinton. Il écrit dans son dernier ouvrage (3) : *« C'est un vieil axiome de l'histoire que les règles de commerce sont écrites par ceux qui contrôlent l'accès au plus grand marché du monde. Il en est toujours ainsi. La Grande-Bretagne a écrit les règles du commerce international au dix-neuvième siècle. Les Etat-Unis en ont fait autant au vingtième siècle. L'Europe écrira les règles du commerce international au vingt et unième siècle* (p. 75. Traduction de l'auteur).

1. Quels sont les *enjeux*, les *contraintes*, les *opportunités* de l'Europe occidentale de cette fin de siècle ?

La déglaciation de l'hinterland continental (Europe centrale et Russie) a donné naissance à des *flux qu'il va falloir canaliser vers* l'accroissement de la richesse et l'amélioration de la qualité de vie, faute de quoi ils prendront *des formes extrêmement désagréables* : migratoires, puis militaires. Au-delà de l'égoïsme des nantis, il y a de toute façon la solidarité naturelle avec de proches cousins.

Puis, il y a le « Sud » (Maghreb-confins Europe/Moyen-Orient) qui aurait une forte tendance *depuis quelque temps à donner* raison à Malthus plutôt qu'à A. Smith. Les 150 millions d'Européens du Sud feraient bien de se *préoccuper de leur copropriété* de la mer Méditerranée.

Enfin le défi industriel et technologique. Des erreurs dans sa « politique industrielle », l'Europe ne *peut plus s'en permettre* après celles nées de la faille conceptuelle majeure du traité de Rome, *réitérée par l'Acte unique.* Ce regroupement de nations en un grand marché était une opération complexe, longue, fragilisante. Il *fallait le protéger comme on protège* une industrie émergente. Pour ne pas l'avoir compris, l'Europe a fait le cadeau de ses secteurs-clés au Japon. Comment évitera-t-elle maintenant que cela ne signifie pas qu'elle lui a aussi *bradé son avenir* ?

2. Les réponses multiples à ces trois défis ont un point commun : il faut abandonner la vieille idéologie du libre-échange mondial où *tous vendent à tous*, et *organiser* les grandes zones géographiques en blocs commerciaux délimités, protégés, ce qui ne veut pas *nécessairement dire autarciques.*

Ironie, ce sont *les deux grandes* expériences américaines qui montrent la voie.

– 1947 : il fallait sauver l'Europe du communisme, relever l'Allemagne, relever *le Japon. Là* était le grand objectif de toutes les constructions de l'après-guerre : GATT, système de parités *fixes* (jusqu'en 1971), *distribution* de crédits, puis de technologies et enfin distribution du savoir managérial. Et cela a marché. *C'est bien par le commerce* que tous ont été relevés. Mais, quelque vaste que fût l'ensemble atlantique et transpacifique concerné, ce *n'était après tout* qu'une zone puisqu'en étaient exclus tout le bloc communiste et tout le reste du monde.

– 1990 : le problème de l'Amérique est maintenant de se sauver *elle-même. D'abord du Japon,* ce qui peut se faire soit directement, en bloquant les entreprises japonaises, soit en *prélevant sur les* autres (essentiellement les Européens) ce qu'on ne sait pas ou n'ose pas reprendre aux Japonais. *Des pratiques récentes* du gouvernement américain sur les marchés de l'aérospatial et de la défense et, bien sûr, l'affaire des exporta*tions agricoles* semblent indiquer que la deuxième voie a été choisie.

Mais aussi se sauver de son « Sud », c'est-à-dire trouver une *manière de fixer* sur place l'excédent démographique mexicain et centre-américain avant que la transformation en « petites Espagnes » d'un trop grand nombre d'Etats du Sud et de l'Ouest ne bloque définitivement le système *d'intégration du melting-pot.*

C'est la *raison* du grand projet d'une zone commerciale Mexique-Etats-Unis-Canada : NAFTA.

L'Europe d'aujourd'hui a, avec l'Europe centrale et la Russie, *le même problème que* l'Amérique de 1947 avec l'Europe et le Japon. Il n'y a pas d'autres voies de salut que celles du modèle précédent : ouvrir nos *marchés* et nos universités, laisser circuler les technologies et les financements. Seulement l'Europe ne *peut pas* à la fois tirer 150 ou 350 millions de « nouveaux Européens » et demeurer béante au Japon. Les chances des pays d'Europe centrale et orientale sont évidemment leurs bas coûts de main-d'œuvre et leur niveau technologique et *culturel. La voie royale* pour leur développement est donc l'implantation chez eux d'industries destinées à servir le marché d'Europe *occidentale. Mais cela* ne marchera pas s'il se trouve une entreprise japonaise ou coréenne délocalisée dans les pays à bas *coûts de main-d'œuvre d'Asie qui* vienne *dumper* les productions d'Europe orientale. Et, avec les règles actuelles du commerce *international*, cela est *tout simple*ment inévitable. Nous avons avec notre « Sud » le même problème que l'Amérique avec le sien. Nous serions bien avisés d'inventer aussi notre NAFTA, et vite. Commençons par ne pas gaspiller l'accès à notre *marché* en l'autorisant à des nations *à qui nous ne devons rien et qui ne peuvent rien pour nous (ni contre nous).*

3. *Il faut donc choisir : Ricardo ou List ?*

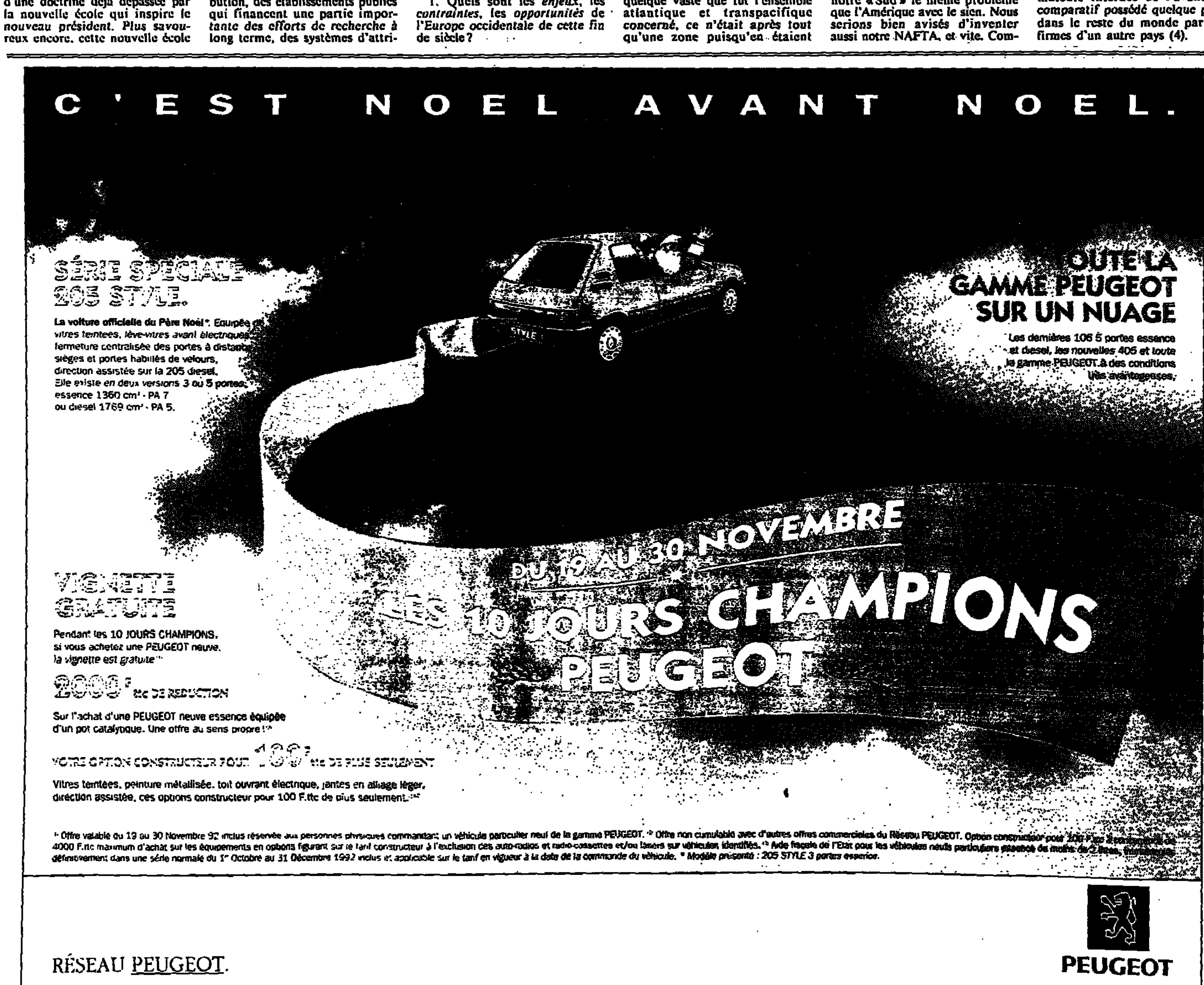
Ricardo, si l'on croit en un monde où l'avantage compétitif ne concerne que *les firmes et ne peut pas* être créé ni conservé, où il n'y a pas de règles « du premier entrant », pas de primes aux stratégies de dissuasion, pas de courbes *d'expérience, pas* d'effets de « spillover », pas de captures de rentes par les vainqueurs, en un mot, si l'on croit en un monde fixiste.

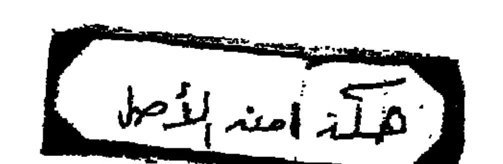
List, si l'on croit que l'économie mondiale est un *système* où s'affrontent des *nations* qui peuvent *créer* des avantages comparatifs pour leurs firmes, et qu'un nouvel ensemble en émergence *comme l'Europe qui* n'a pas encore cette possibilité, en admettant même qu'elle le veuille, doit être *immuni par un protectionnisme « éducateur ».*

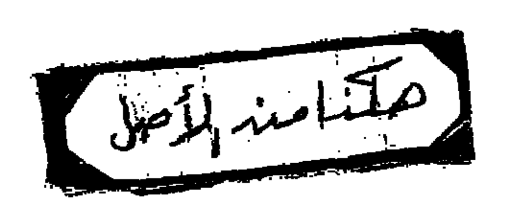
Il y a cent soixante ans, la *Prusse*, en *fondant* le *Zollverein*, a choisi List, ce qui lui a permis de faire l'Allemagne. Il y a près d'un demi-siècle, le Japon en a fait autant, ce qui lui a permis de *devenir la première puissance* économique mondiale.

L'Europe n'existera pas si elle ne prend pas le même chemin : se constituer en bloc commercial, réserver son marché à ses membres *fondateurs, puis à ceux qui aspirent à se hisser à son niveau* (Europe centrale) puis à ceux dont le sous-développement est aussi son problème (Maghreb-*confins du Moyen-Orient).*

La dimension de cette zone *grande-Europe serait telle que*, à la condition d'être parfaitement dérégulée et que la police de la concurrence y soit bien assurée, il n'y aurait aucun risque de cet *effet pervers que la théorie économique* classique redoute de la constitution des blocs commerciaux : la perte pour les consommateurs internes de l'avantage *comparatif possédé quelque part* dans le reste du monde par les firmes d'un autre pays (4).







AGRICOLE DE WASHINGTON

De toute façon, la théorie est bien incapable de comparer les *avantages* et les *coûts collectifs totaux*. Qu'elle nous mesure donc le coût social réel du chômage dans l'Europe développée, de la révolte dans l'Europe centrale, de la régression en terre d'Islam et qu'elle nous compare cela avec les bénéfices passionnants que le consommateur occidental empoche quand il achète un téléviseur et un magnétoscope!

L'après-guerre s'est terminée il y a deux ans.

Avec le mur de Berlin ont aussi disparu les intérêts géostratégiques qui rendaient nécessaires l'organisation du commerce international telle que nous l'avons vécue et les théories qui allaient bien pour la justifier.

Le GATT est déjà mort, tué par le cynisme du Japon.

L'Amérique du président Clinton a déjà écrit son oraison funèbre.

Il n'y a rien à craindre des effets d'un coup de pied de l'âne agricole à ce cadavre. La crise est déjà là, et pour des raisons malheureusement beaucoup plus sérieuses qu'une mauvaise diversion d'un flux de commerce international.

Il vient un moment où il faut tourner la page.

Que le prétexte ne soit pas une cause absolument juste et l'adversaire un ami qui n'a pas tout à fait mérité cela, c'est précisément ce qui rend le geste plus significatif, donc plus nécessaire.

ALAIN GOMEZ

(1) Dans *The Open Economy : Implication for Monetary and Fiscal Policy*. Robert Gordon (Ed) «The American Business Cycle», Univ. of Chicago Press 1986. Pages 466-477.

(2) C'est le thème de son dernier ouvrage *Who's Bashing Whom? Trade Conflict in High-Technology Industries*. Institute for International Economics, Washington DC, novembre 1992.

(3) *Head to Head. The Coming Economic Battle among Japan, Europe and America*. William Morrow and Co, NY, 1992.

(4) Voir notamment *Economic Costs and Benefits of Regional Integration, In Regional Trade Arrangements*, Augusto De La Torre et Margaret Kelly. Inf. Occasional Paper n° 93, mars 1992.

Un accord ne favoriserait pas une reprise rapide de la croissance mondiale

Un accord global au GATT favorisera un retour de la croissance mondiale, affirment les pays anglo-saxons, qui insistent sur le fait qu'un échec aggraverait le marasme économique dans le monde. Des affirmations que ne confirme pas vraiment une étude publiée par le Centre de développement de l'OCDE, démontrant qu'il ne faut pas attendre d'effet important d'un accord qui apporterait plus de prospérité mais seulement à moyen et à long terme.

Près de 200 milliards de dollars. Tel est le revenu supplémentaire que procurerait à l'horizon 2002 un accord commercial global dans le cadre de l'Uruguay Round, soit un gain de 0,5% du produit intérieur brut mondial (1). Un chiffre martelé par les dirigeants britanniques mais qui a laissé sceptique la plupart des responsables politiques en France, M. Balladur notamment, qui l'a qualifié de *«littéraire»*.

Un chiffre pourtant sorti tout droit du rapport de deux experts de l'OCDE (2) et qui repose sur l'hypothèse très classique des avantages du libre-échange. Dans l'économie mondiale, un pays gagne nécessairement à s'ouvrir aux échanges internationaux dans la mesure où cela lui permet de se spécialiser dans les productions pour lesquelles il est le mieux doté. En se spécialisant, chaque pays améliore la productivité de ses industries et autorise ainsi à l'échelle internationale le développement des capacités de production. Le bien-être *collectif s'en trouve nécessairement* accru.

Ce principe a été largement corroboré par les faits. Alors que les années 30 avaient vu les pays touchés par la crise de 1929 s'enfermer vainement dans le protectionnisme sans autre résultat qu'une aggravation de la dépression, la fin de la seconde guerre mondiale a ouvert une période d'intense développement des échanges commerciaux qui s'est accompagnée d'une grande prospérité. Le taux de croissance des échanges mondiaux représentant en moyenne une fois et demie celui de la production mondiale sur les quatre dernières décennies, tout s'est passé comme si le développement du commerce international avait tiré la croissance.

L'Uruguay Round, huitième série de négociations commerciales organisée sous l'égide du GATT, est le plus ambitieux. Il aborde des secteurs à peu près exclus des précédents rounds, tels l'agriculture, les services ou la propriété intellectuelle. Un accord final entraînerait une réduction de 30% des barrières douanières. Compte tenu de l'ampleur de ces négociations, les possibilités de *gains sont beaucoup plus importantes* que par le passé. Aussi, le chiffre avancé de 200 milliards de dollars de revenus supplémentaires à l'horizon 2002, s'il est approximatif et bien sûr discutable, fournit une estimation sérieuse des bénéfices à attendre d'une libéralisation des échanges dans le monde, estimation confirmée par d'autres modèles économétriques.

La destruction-création

En revanche, il est faux de dire ou de croire qu'un accord agricole et plus généralement une conclusion positive de l'Uruguay Round ramèneraient rapidement et mécaniquement une croissance plus forte. C'est pourtant ce que suggérait M. Major lorsqu'il déclarait, peu avant le compromis agricole de Washington, que *«nous ne pouvons pas laisser une poignée d'oléagineux ou un sac de grain se placer en travers de la reprise qu'amènerait un accord sur l'Uruguay Round à l'économie mondiale»*. M. Van der Mensbrugghes, l'un des auteurs du rapport, rappelle d'ailleurs que le modèle économétrique qu'il a utilisé – dénommé RUNS (modèle Rural/Urbain-Nord/Sud) – n'est pas un outil d'analyse conjoncturelle.

Certes, l'élargissement du commerce international est avantageux pour les entreprises les plus compétitives puisqu'il offre de nouveaux débouchés. *«Mais cela signifie, dans un premier temps, que d'autres entreprises présentes sur ce marché réduisent leurs activités»*, note M. Sigogne, directeur du département des diagnostics à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques).

L'ouverture des frontières passe nécessairement par une première phase au cours de laquelle les entreprises les moins performantes, jusqu'alors protégées de la concurrence internationale par les barrières douanières, disparaissent au profit des plus compétitives. Autrement dit, des destructions peuvent précéder les gains attendus d'une meilleure spécialisation des économies nationales. Un tel processus de *«destruction-création»* serait d'autant plus douloureux que la croissance est actuellement faible dans le monde, exception faite de la zone Asie. Il faut donc bien reconnaître avec M. Strauss-Kahn, ministre français de l'industrie et du commerce, que si *«la signature d'un accord* [global] *au GATT* est *souhaitable sur le moyen et le long terme (...) croire que d'une semaine sur l'autre ou d'un mois sur l'autre un accord va relancer la croissance est une totale illusion»*.

D'autre part, si le libre-échange entraîne une augmentation globale des richesses, la répartition de ses gains est inégale. Il y aura des gagnants et des perdants dans chaque profession et dans chaque région. *«Les plus grands changements devraient avoir lieu dans les pays de l'OCDE, qui enregistrent un recul global de 7% de leur PIB rural et un accroissement de 0,3% de leur PIB urbain»*, note le rapport. En Europe, les grandes régions agricoles seront très certainement durement affectées par cette redistribution des cartes. A l'échelle internationale, l'Afrique subsaharienne, importateur net de denrées alimentaires, sera la grande perdante d'une diminution de la production céréalière mondiale, puisque les prix s'en trouveront relevés.

Cependant, dans le cadre d'une conjoncture mondiale morose, un accord commercial global pourrait avoir un impact positif sur les anticipations des milieux d'affaires. Le ralentissement de l'activité économique qui frappe l'ensemble des pays de l'OCDE est, entre autres, caractérisé par des comportements attentistes en matière de consommation et d'investissement liés à l'incertitude qui pèse sur le futur. Un accord dégagerait l'horizon s'il réussissait à satisfaire l'ensemble des signataires tout en augurant un retour de la coopération économique internationale, élément d'autant plus important qu'il a fait cruellement défaut ces dernières années. En revanche, si certains groupes sociaux se sentaient lésés (les agriculteurs par exemple) ou si la cohésion européenne devait être profondément affectée, serait ruiné ou presque l'espoir de voir se réduire les incertitudes vis-à-vis de l'avenir.

Il est, enfin, un point trop souvent oublié. Le commerce international, tel qu'il a été défini au lendemain de la seconde guerre mondiale, repose sur un principe : celui de la stabilité des monnaies. Or les Etats-Unis, *depuis l'effondrement du système* monétaire international de Bretton-Woods en 1971, usent du dollar comme d'une arme dans la bataille commerciale. Pendant les années Reagan, ils ont pratiqué un dollar fort pour restructurer leur appareil productif en important à moindre coût des biens d'équipement. Cet été, et pour réduire leur gigantesque déficit extérieur, ils ont laissé glisser le dollar pour stimuler leurs exportations.

A quoi bon négocier pendant des années une réduction des tarifs douaniers, déjà faibles dans l'OCDE, si, en quelques jours, des variations de taux de change peuvent modifier radicalement les conditions du commerce mondial?

XAVIER HAREL

(1) Le supplément de croissance induit par le succès des négociations est progressif jusqu'en 2002. A cette date, on peut l'estimer à 0,5% par rapport à ce qu'aurait été la croissance en l'absence de libéralisation des échanges. Mais, à partir de 2002, la croissance retrouve la pente qu'elle aurait empruntée en l'absence de libéralisation.

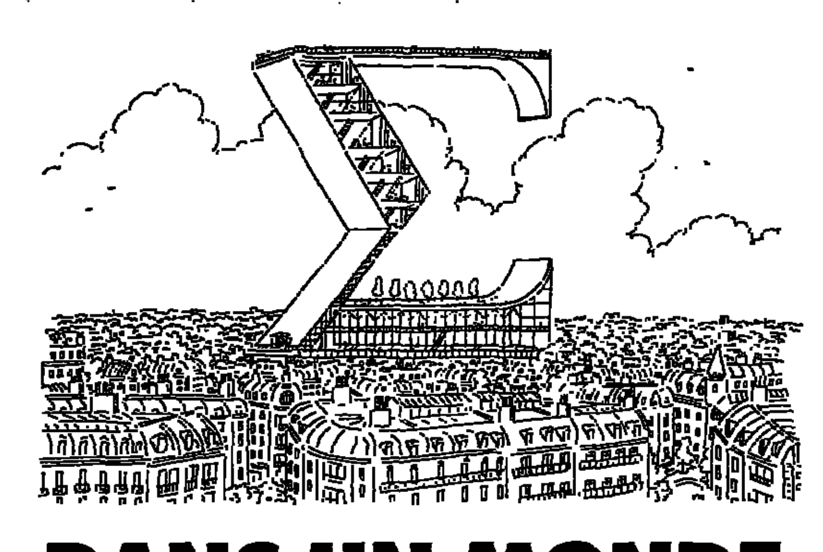
(2) *Libéralisation des échanges : quel enjeu?* de MM. Ian Goldin et Dominique Van der Mensbrugghe, *Cahier de politique économique*, numéro 5 du Centre de développement de l'OCDE, 1992.

Le CNPF s'inquiète d'un éventuel blocage gouvernemental

Un veto français à un accord au GATT serait *«grandement dommageable»* et risquerait de provoquer une crise européenne grave après les difficultés soulevées par la ratification du traité de Maastricht et la crise monétaire, a déclaré jeudi 26 novembre, lors d'une conférence de presse, M. Ernest-Antoine Seillière, vice-président du CNPF.

«L'idée qu'il faille provoquer une crise européenne, agricole et politique autour de l'utilisation d'un veto nous semble une perspective gravement dommageable», a poursuivi M. Seillière, pour qui *«la menace de bloquer le processus n'est pas crédible»*. Tout en affirmant *«amitié et solidarité»* à l'agriculture sur laquelle a été bâtie l'Europe, le vice-président du CNPF a souligné qu'il ne fallait pas mettre en danger des secteurs entiers de l'économie du seul fait des problèmes agricoles, rappelant que pourrait être compromise la solution de dossiers aussi importants que le textile, les télécommunications, les contrefaçons (500 milliards de francs de chiffre d'affaires).

□ **Les chambres d'agriculture *«récusent catégoriquement l'analyse de la Commission de la CEE»*.** – *«Le début à l'Assemblée nationale, où s'est dégagée une majorité, a démontré le caractère d'intérêt national des problèmes de l'agriculture et des conséquences des accords sur l'avenir du monde rural, reconnu et affirmé par l'ensemble des élus de la nation»*, a déclaré le 26 novembre l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Son président, M. Pierre Cormorèche, ajoute : *«D'autres considérations politiques n'ont pas permis d'aboutir au vote unanime qu'attendaient les agriculteurs. J'exprime ma déception auprès des élus politiques, compte tenu du travail important accompli par les dirigeants agricoles pour informer, rencontrer, convaincre et rapprocher les points de vue.»* D'autre part, à propos de la position de la Commission approuvant l'accord de Washington, l'APCA *«récuse catégoriquement l'analyse de la Commission et appelle le gouvernement et l'ensemble des pays de la CEE à la rejeter»*.



VIE DES ENTREPRISES

Après des fuites sur l'entrée d'Elf dans la SPEP

La COB ouvre une enquête à la demande de Schneider

La Commission des opérations de Bourse (COB) a ouvert jeudi 26 novembre une enquête sur le marché des titres du groupe Schneider et sur les informations publiées concernant l'entrée dans le capital de la SPEP, holding de tête du groupe, d'Elf-Aquitaine (*le Monde* du 26 novembre). Jusque-là rien que de très classique pour le gendarme des marchés, l'action SPEP ayant notamment gagné 6,1 %, lundi 23 novembre, avant l'annonce officielle de l'opération.

Là où les choses prennent une tournure singulière, c'est quand on apprend que M. Didier Pineau-Valencienne, président du groupe Schneider, a lui-même demandé à la Commission des opérations de Bourse l'ouverture d'une enquête. La direction de Schneider veut savoir « *dans quelles conditions des informations ont pu être divulguées à la presse* ». « *Seuls les membres du conseil d'administration connaissaient l'opération et ils sont normalement tenus à un devoir de réserve.* »

Le Figaro daté du samedi 21 novembre avait révélé qu'un groupe d'investisseurs conduits par le pétrolier Elf s'apprêtait à entrer dans le capital de la SPEP à hauteur de 9 %. Cette publication avait finalement hâté le processus d'entrée de nouveaux investisseurs dans le capital de la SPEP, officiellement annoncé mardi soir. Mais tout le montage établi dans la précipitation a failli échouer et la direction de Schneider ne décolère pas, même si elle n'accuse personne directement. Les principaux actionnaires de la SPEP qui sont AXA avec 21 % du capital, les AGF avec 13 %, la Société générale avec 10 %, Paribas avec 9,8 % et Euris avec 8,7 % se refusent, eux, à tout commentaire.

En tout cas, c'est une première; on n'avait jamais vu jusqu'à présent un président demander une enquête sur son propre conseil d'administration. Il faut dire que M. Pineau-Valencienne est un habitué des premières. Il a en quelque sorte conduit la plus grande faillite industrielle française avec le dépôt de bilan de Creusot-Loire, il a résisté victorieusement à une attaque boursière de Bouygues sur Spie-Batignolles et il a remporté l'OPA la plus longue de l'histoire en France sur Télémécanique. Il demande aujourd'hui à la COB de découvrir qui cherche à lui nuire au sein de son propre conseil d'administration.

ÉRIC LESER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

NOMINATION

□ **M. Arturo Ferruzzi président de Montedison à partir du 1er janvier.** – M. Arturo Ferruzzi, président du groupe Ferruzzi, remplacera le 1er janvier prochain M. Giuseppe Garofano à la présidence de Montedison, filiale de Ferruzzi Finanziaria (Ferfin) qui contrôle les activités chimiques (Montecatini, Novamont) et agro-industrielles (Eridania-Béghin Say) du groupe. L'actuel administrateur délégué de Montedison, M. Carlos Sama, beau- frère de M. Ferruzzi, cumulera pour sa part cette fonction avec celle de premier vice-président. M. Garofano, quarante-neuf ans, avait été nommé en novembre 1990 à la tête de Montedison à la suite du départ précipité de M. Raul Gardini, dont il était le bras droit. Il était également à la présidence de Ferfin aux cotés de M. Arturo Ferruzzi. Abandonnant ses fonctions, il conservera un rôle de conseiller sur les grands thèmes économiques et industriels.

STRATÉGIES

□ ***Procter and Gamble* se diversifie dans la pharmacie.** – Procter and Gamble, le groupe américain diversifié dont les activités vont de la poudre à laver (Ariel, Bonux, Vizir, Monsieur Propre) à la couche-culotte (Pampers) en passant par les cosmétiques (Oil of Olaz, Hégor) et les jus de fruits (Dittmeyer), a annoncé, lundi 23 novembre, son intention de devenir dans les dix prochaines années l'un des principaux industriels de la pharmacie. Déjà reconnu comme un leader mondial des produits OTC (médicaments vendus sans ordonnance) avec ses pastilles Vicks, le groupe envisage désormais de se développer dans les médicaments de prescription. Pour cela, il a déjà racheté plusieurs laboratoires comme Norwich Eaton aux Etats-Unis (1982), Nativelle en France (1986), Rhom Pharma en Allemagne (1992). L'ensemble de ses activités est désormais regroupé au sein d'une filiale Procter and Gamble Pharmaceutical qui réalise un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs. L'objectif pour la fin de la décennie est d'atteindre les 10 milliards de francs, dont 1 milliard en France.

□ **Kodak vend trois filiales pour se recentrer sur la photo.** – Kodak a annoncé, lundi 23 novembre, la vente de trois de ses filiales pour se concentrer sur ses activités photographiques. Atex, la filiale qui fabrique des ordinateurs et des stations de bureau pour la presse écrite, a été cédée à un groupe d'investisseurs conduit par M. Danny Chapchal. Estek, qui fabrique des équipements destinés à détecter et à analyser la pollution des plaques de silicone servant de support aux circuits intégrés, a été vendu à la firme de circuits intégrés ADE. Enfin, Kodak a vendu sa filiale de crédit qui gérait les crédits à long terme de ses clients à GE Capital. Les montants de ces transactions n'ont pas été révélés. Le directeur général de Kodak, M. Kay Whitmore, avait déclaré que Kodak allait vendre plusieurs filiales pour se recentrer sur ses activités photographiques. – *(AFP).*

ACQUISITIONS

□ ***Ciba-Geigy* rachète les activités automédication du groupe anglais Fisons.** – Le groupe suisse chimico-pharmaceutique Ciba-Geigy a racheté les activités automédication (médicaments sans ordonnance) en Amérique du Nord du groupe anglais Fisons. Le prix d'achat s'élève à 140 millions de dollars (756 millions de francs), a précisé jeudi 26 novembre le groupe suisse. Cette acquisition devrait renforcer les affaires du groupe dans ce secteur aux Etats-Unis et au Canada.

□ **Pepsico acquiert les espagnoles Kas et Kesa.** – Le groupe américain Pepsico est parvenu lundi 23 novembre à un accord avec la Banque de Bilbao Vizcaya (BBV) pour l'acquisition de 100 % des sociétés espagnoles Kas, propriétaire de plusieurs marques de boissons rafraîchissantes, et Kesa, neuvième entreprise du secteur alimentaire en Espagne. Le montant de l'opération se porte à environ 35 milliards de pesetas (1,6 milliard de francs). La BBV possédait 51 % des actions de Kesa, la famille Knorr 19 %, et Pepsico détenait 30 % de cette société. La BBV détenait 73 % de Kas et la famille Knorr les 27 % restants. Cet accord doit désormais être approuvé par la commission européenne.

RÉSULTATS

□ **NRJ enregistre une hausse de 19 % de son chiffre d'affaires.** – Pour son exercice clos au 30 septembre, NRJ a enregistré un chiffre d'affaires de 362 millions de francs, contre 303 millions l'année précédente. Le groupe NRJ comprend les radios NRJ, Chérie FM et Rires et chansons. Il a récolté en publicité 310,7 millions de francs (soit + 30 %), dans un contexte difficile, souligne un communiqué. Le groupe prévoit une progression du résultat « *significative* ».

STRUCTURES

□ **GEC-Alsthom : filialisation des différentes activités.** – Le groupe franco-britannique GEC Alsthom (42 milliards de francs de chiffre d'affaires au premier semestre; 89 500 salariés) a décidé de filialiser ses différentes activités en France et de créer six sociétés nouvelles qui seront toutes contrôlées par un holding financier, GEC Alsthom SA. Actuellement, le groupe – dont le capital est détenu à 50 % par l'anglais GEC et à 50 % par Alsthom (filiale d'Alcatel-Alsthom) – comprend sept divisions, qui gèrent chacune les unités industrielles de leur secteur (matériel ferroviaire, turbines, navires de croisière). Organisée autour de six sociétés, la réorganisation en cours vise, selon la direction, à mettre en concordance les structures juridiques et opérationnelles du groupe en France. De son côté, le syndicat CGT s'interroge sur une réorganisation qui pourrait préluder, selon elle, à « *des mariages plus faciles ou [à] la vente par appartements* ».

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 27 novembre ⬇

Hésitante

Face à un flot de nouvelles contradictoires, la Bourse de Paris était très hésitante vendredi 27 novembre dans un marché calme. En repli de 0,24 % à l'ouverture, puis en hausse quelques minutes plus tard, l'indice CAC 40 s'inscrivait en milieu de journée sur un petit repli de 0,37 % à 1 733,25 points.

Les opérateurs n'osent pas prendre position dans un sens ou dans l'autre et ont choisi d'attendre l'ouverture de Wall Street pour éventuellement venir sur le marché. Du côté monétaire, ils savent ne pas pouvoir compter sur un assouplissement de la politique monétaire allemande. M. Hans Tietmeyer, vice-président de la Bundesbank a déclaré vendredi à Londres qu'une baisse des taux d'intérêt allemands ne serait pas dans l'intérêt de l'Europe si elle conduisait à un regain d'inflation en Allemagne. Du coup, à Paris le loyer de l'argent au jour le jour s'est tendu dans la matinée à un peu plus de 9 3/4 % alors que le mark face au franc est repassé au-dessus des 3,39 francs. Autre mauvaise nouvelle, le Bipe a ramené sa prévision de croissance pour la France en 1993 à 1,4 % contre 1,9 %.

Les bonnes nouvelles en fait proviennent des Etats-Unis et de la reprise de la croissance, d'où le grand intérêt des boursiers pour l'évolution de Wall Street.

Du côté des valeurs, le titre Michelin recule de 4,3 % dans un marché de 220 000 titres après l'annonce de chômage technique en décembre pour le fabricant de pneumatiques. Bis perd 9,1 %, Canal plus 2,3 % et Elf Sanofi 2,3 %.

Nouveaux indices boursiers

A la suite des travaux réalisés à la demande du Conseil national de l'information statistique (CNIS) sur les besoins de la place en matière de statistiques boursières, la Société des Bourses françaises (SBF) lancera, en septembre 1993, deux nouveaux indices : le SBF 250, qui remplacera l'actuel CAC 240 (base 100 : 1981) et un indice intermédiaire entre le CAC 40 et le SBF 250, le SBF 120. Actuellement, le CAC 40, créé en 1988, est l'outil de référence des milieux financiers. Cet indice, réactualisé toutes les trente secondes, est calculé sur les 40 valeurs les plus fortement capitalisées et les plus actives du marché à règlement mensuel. Il sert de support à divers contrats à terme. Mais, constate M. Jean-François Théodore, le président de la SBF qui commentait jeudi 26 novembre les résultats des travaux sur le sujet, il « *n'illumine que 5 % de la cote* ». Cet indice, en raison de sa fonction de support aux marchés dérivés, « *représente actuellement 80 % de l'activité de la Bourse* ». Le SBF 250 regroupera environ 250 actions françaises (entre 230 et 260). Il sera calculé deux fois par jour, à l'ouverture et à la clôture du marché, sur la base des dividendes nets ou bruts réinvestis. Cet indice sera décomposé en 15 indices sectoriels. Pour permettre un meilleur suivi de la perfomance boursière des actions ne faisant pas partie de l'échantillon des valeurs composant l'indice CAC 40 mais qui font l'objet d'analyses régulières des bureaux de la place, la SBF va créer un indice intermédiaire portant sur 120 valeurs. Les valeurs du CAC 40 feront partie de cet indice, a précisé M. Théodore. De son côté, Fininfo, société d'information financière, a présenté son nouvel indice boursier qui sera dorénavant calculé sur le cours de 40 valeurs et, sur la base des dividendes nets réinvestis.

NEW-YORK, 26 novembre

Les marchés américains sont restés clos jeudi en raison du Thanksgiving Day.

LONDRES, 26 novembre ⬆

Record

Les valeurs ont vivement progressé jeudi 26 novembre au Stock Exchange, entraînées par les internationales, qui ont été encouragées par les espoirs de reprise aux Etats-Unis.

L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 32,2 points (+ 1,1 %) à 2 741,8 points un record de clôture. Il n'a cependant pas pu dépasser le record absolu en séance de 2 745,2 points, atteint pendant la séance de lundi. Le volume des échanges s'est élevé à 597,3 millions de titres contre 514 millions la veille.

Les espoirs de reprise, déclenchés par l'annonce, mercredi, d'un bond de 3,9 % du PIB américain au troisième trimestre et la fermeté du marché à terme ont stimulé la tendance. Les fonds d'Etat, en revanche, ont perdu près d'un quart de point par endroits.

TOKYO, 27 novembre ⬇

Arrêt de la hausse

La Bourse a clôturé en légère baisse vendredi 27 novembre, mettant ainsi fin à six séances consécutives de hausse, sous l'effet de prises de bénéfices et de la clôture de positions en fin de semaine. L'indice Nikkei a cédé 8,43 points, soit 0,05 %, à 17 470,61. Toutefois, les gestionnaires soulignent que le climat est resté positif grâce à l'absence de coup de théâtre lors des auditions sur les scandales politiques. A cela s'ajoute l'espoir de plus en plus répandu que la cote ne va pas subir de recul important sous peu.

VALEURS	Cours du 26 nov.	Cours du 27 nov.
Ajinomoto	1 340	1 350
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 310	1 330
Fuji Bank	1 790	1 790
Honda Motors	1 320	1 380
Matsushita Electric	1 120	1 120
Mitsubishi Heavy	536	540
Sony Corp.	4 000	4 000
Toyota Motors	1 420	1 400

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4590	4520
B.A.C.	23 70	. .
Boiron (Ly)	460 50	456
Boisset (Lyon)	220	220
C.A.I.-de-Fr (C.C.I.)	815	814
Calberson	200	200
Cardif	736	752
C.E.G.E.P.	158	158
C.F.P.I.	230	235
C.N.I.M.	960	960
Codetour	272	272
Conforama	.	. .
Creeks	125	.
Dauphin	175 50	182
Delmas	970	965
Demachy Worms Cie	410	. .
Deveriay	961	960
Devillé	97	97
Dolisos	107	....
Editions Belfond	201	...
Europ. Propulsion	179 50	179 50
Finacor	110	. .
G.F.F. (group.fon.f.)	48	.
G.L.M.	445	445
Gravograph	131	131
Guintoli	720	.
I.C.C.	160	161 50
Idianova	45	.

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immob. Hôtelière	1059	1050
Internt. Computer	130	129
I.P.B.M.	41	43
Locamic	128 10	. . .
Matra Comm.	295 70	.
Molex	166 50	.
N.S.C. Schlumberger	750	749
Publ. Filipacchi	386	391
Rhone-Alp.Ecu (Ly)	274	287 70
Select Invest (Ly)	81 90	85 90
Serbo	141	141
Sopra	302 10	. .
TF1	376 80	370
Thermador H. (Ly)	331	325
Viel et Cie	103	116 50
Y. St-Laurent Groupe	560	550

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 novembre 1992
Nombre de contrats estimés : 70 458

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,16	110,94	111,22
Précédent	110,08	110,90	111,30

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 92	Mars 93	Déc. 92	Mars 93
109	1,09	2,45	–	0,53

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 20 173

COURS	Nov. 92	Déc. 92	Janv. 93
Dernier	1 745	1 762	1 775
Précédent	1 711	1 728	1 743

CHANGES

Dollar : 5,4492 F ⬆

Le dollar s'échangeait en hausse vendredi 27 novembre, dans un marché toujours perturbé par la fermeture, jeudi, de la place américaine pour la fête de Thanksgiving. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,4492 francs contre 5,4015 francs jeudi au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	26 nov.	27 nov.
Dollar (en DM)	1,5952	1,6045

TOKYO	26 nov.	27 nov.
Dollar (en yens)	123,78	124,20

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (27 nov.)	9 3/4-9 13/16 %
New-York (26 nov.)	Clos

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	25 nov.	26 nov.
Valeurs françaises	99,50	100,20
Valeurs étrangères	85,70	85,90
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	461,40	459,57
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 720,97	1 739,68

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	25 nov.	26 nov.
Industrielles	3 266,26	Clos

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	25 nov.	26 nov.
100 valeurs	2 709,60	2 741,80
30 valeurs	2 033,10	2 056
Mines d'or	64,40	66,70
Fonds d'Etat	93,98	93,75

FRANCFORT

	25 nov.	26 nov.
Dax	1 517,72	1 523,18

TOKYO

	26 nov.	27 nov.
Nikkei Dow Jones	17 479,04	17 470,61
Indice général	1 303,06	1 307,54

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

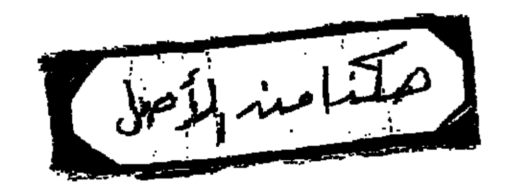
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,4370	5,4390	5,5230	5,5300
Yen (100)	4,3688	4,3740	4,4395	4,4492
Ecu	6,6450	6,6500	6,6308	6,6441
Deutschemark	3,3905	3,3915	3,4010	3,4056
Franc suisse	3,7613	3,7654	3,7950	3,8034
Lire italienne (1000)	3,8990	3,9030	3,8610	3,8705
Livre sterling	8,2100	8,2200	8,2701	8,2894
Peseta (100)	4,7031	4,7090	4,6480	4,6628

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	4	4 1/8	3 3/4	3 7/8	3 3/4	3 7/8
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16
Ecu	11 1/8	11 3/8	11	11 1/8	10 1/4	10 3/8
Deutschemark	9	9 1/8	8 13/16	8 15/16	8 3/8	8 1/2
Franc suisse	6 3/4	6 7/8	6 7/16	6 9/16	6 1/8	6 1/4
Lire italienne (1000)	13 15/16	14 7/16	13 15/16	14 7/16	13 3/4	14 1/8
Livre sterling	7 3/16	7 5/16	7 1/8	7 1/4	6 15/16	7 1/16
Peseta (100)	14 7/8	15 3/8	14 5/8	15 1/8	14 1/4	14 3/4
FRANC FRANÇAIS	9 3/4	10 3/4	10	10 1/2	9 1/2	10

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la *Salle des marchés de la BNP*.

□ **Pas d'accord sur la dette de la Russie.** – Au terme de trois journées de discussions, les membres du Club de Paris et les représentants du gouvernement russe se sont séparés, jeudi 26 novembre, sans parvenir à un accord sur le rééchelonnement de la dette extérieure de l'ex-URSS. Les représentants de la Fédération de Russie et des pays créanciers « *sont convenus de se revoir dans les prochaines semaines à Paris* », a indiqué jeudi soir à l'Agence France Presse le président du Club de Paris, M. Jean-Claude Trichet. Les discussions portent sur l'étalement dans le temps d'au moins 30 milliards de dollars (sur un total compris entre 70 et 80 milliards) d'emprunts contractés jusqu'en 1991, mais elles achoppent sur la date précise à partir de laquelle les emprunts peuvent être rééchelonnés, sur la gestion par la seule Russie de l'ensemble de la dette extérieure et sur l'avancement des réformes économiques à Moscou.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 27 NOVEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5340	C.N.E 3%	5090	5080	5100	+ 0 20
822	B.N.P. T.P.	819	825	812	- 0 85
819	Cr.Lyon. T.P.	809	810	815	+ 0 74
1605	Renault T.P.	1600	1605	1605	+ 0 31
1650	Rhone Poul. T.P.	1650	1680	1680	+ 1 82
1025	Saint Gobain T.P.	1020	1020	1020	....
785	Thomson T.P.	785	794	785	....
550	ACCOR	545	550	550	+ 0 92
720	Air Liquide	746	735	739	- 0 81
620	Alcatel-Alsthom	645	645	641	- 0 62
1450	Als.Superm.	1420	1425	1425	+ 0 35
270	A L S P I	272	275	270	- 0 74
415	AGF Sté Centrale	428	420	416	- 2 80
85	Avenir H. Média	88	92	88	....
895	Axa (ex Cie Midi)	900	903	898	- 0 22
140	Balip	151	150	150	- 0 66
68	Bail-Equipem.	81	81 10	82	+ 1 64
625	Bail Investiss.	624	624	625	+ 0 16
320	Bancaire	341	352	345	+ 1 17
610	Bazar H.-V.	595	590	590	- 0 84
1220	Berger (M)	1245	1270	1245	....
400	Bertrand Faure	410	....	....	....
910	Bic	930	934	929	- 0 11
1070	B.I.P.	1080	1080	1080	....
144	BIS	122 90	115	111 50	- 9 28
385	B N P (Ci)	384	380	385	+ 0 26
490	Bollore Tech.	487 90	489 90	486	- 0 39
3120	Bongrain	2985	2980	2980	- 0 17
460	Bon-Marché	450	440	440	- 2 22
610	Bouygues	534	535	534	....
88	BP France	90	92 80	91 50	+ 1 67
955	B S N	955	951	957	+ 0 21
1010	Canal Plus	1068	1063	1044	- 2 25
164	Cap Gem.S.	169 40	168	165 30	- 2 42
175	Carnaudmetalbox	184 90	184 90	183 30	- 0 87
2390	Carrefour	2398	2390	2390	- 0 33
135	Casino	144	148 90	144	....
93	Casino ADP	96	98	98	....
480	Castorama D.I.	470	470 50	476	+ 1 28
200	C.C.F.	202	200 50	199 60	- 1 19
31	CCMC Ly.	32	....	....	....
380	C.D.M.E.	363	360 50	363	....
135	C.E.G.I.D.	132	131	132 10	+ 0 08
41	Centrest (Ny)	50 50	52	50	- 0 99
280	C.E.P. Comm.	292 50	300	293 10	+ 0 21
82	Cerus	81 70	81 70	80 30	- 1 71
875	Cetelem	878	870	863	- 1 71
189	CF Im.	189	....	....	....
230	CGI Info.	257 90	256 10	254 50	- 1 32
950	C G I P.	930	919	915	- 1 61
610	CGP	610	610	610	....
1240	Chargeurs S A	1214	1218	1197	- 1 40
255	Christian Dior	245 20	246	244 10	- 0 45
500	C I C A (M)	501	....	....	....
290	Ciments franc.	270	293	293	+ 8 52
455	Clarins	464	475	467	+ 0 65
345	Club Mediter.	339	348	336 70	- 0 88
730	Coles	740	736	747	+ 0 95
215	Cpt. Entrep.	208	206	212 50	+ 2 16
1170	Compt Mod.	1246	1242	1248	+ 0 16
225	CPR (Paris Rés.)	228	225 20	228 90	+ 0 39
915	Créd. Foncier	908	900	890	- 1 98
320	Crédit Loc France	335	332	335	....
375	Cr Lyon.(CI)	386	380	381 20	- 0 95
1090	Credit Nat.	1096	1091	1098	+ 0 18
465	CSEE	438 10	432	431 10	- 1 60
3010	Damart	3160	3105	3160	...
395	Dassault Aviation	394 40	398	396	+ 0 41
188	Dassault Electr.	177	175 80	178	- 0 56
1460	De Dietrich	1372	1372	1350	- 1 60
465	Degremont	471 90	471 90	471 80	- 0 02
40	Dév.P.d.C.(Li)	41	38	39	- 4 88
62	Dév.R.Sud-Est	62	62	60	- 3 23
280	D M C	264 10	268 10	273	+ 3 37
390	Docks France	392	395	395	+ 0 77
81	Dynaction	76	80	86 10	+ 13 2
1990	Eaux (Gle)	1926	1930	1959	+ 1 71
750	E.B.F.	778	778	779	+ 0 13
340	Ecco	344	345	345	+ 0 29
325	Elf Aquitaine	330 90	331	327 30	- 1 09
1070	ElfSanofi(ExSanofi)	1069	1052	1042	- 2 53
236	Erap-Elf (Certif)	229	232	232	+ 1 31
590	Eridania-Beghin	557	558	558	+ 0 18
370	Essilor	380	377	377	- 0 79
180	Essil.Int.(DP)	184	179 50	183	- 0 54
750	Esso	750	747	750	....
1160	Eurafrance	1239	1230	1235	- 0 32
440	Euro RSCG	454 80	454	450	- 1 06
65	Eurodisneyland	64 30	64	63 55	- 1 17
840	Europe 1	841	841	841	....
28	Eurotunnel	31 10	31 10	30 65	- 1 45
1450	Exor	1450	1450	1450	....
103	Finextel	103 10	103	103 10	....
260	Fives Lille	260	261	260	....
770	Fougerolle	749	745	729	- 2 67
3280	Fromager. Bel	3300	3390	3260	- 1 21
1900	Gal.Lafayette	1800	1702	1796	- 0 22
280	G.A.N.	267	268	269	+ 0 75
365	Gascogne (B)	355 50	355 50	358	+ 0 70
1160	Gaz et Eaux	1220	1220	1220	....
600	Geophysique	582	580	575	- 1 20
620	Groupe André SA	630	635	635	+ 0 79
405	Groupe Cité	398 20	401	401	+ 0 70
300	GTM-Entrep.	319	318	318	- 0 31
1590	Guyenne-Gas.	1565	1555	1530	- 2 24
95 40	Hachette	83 20	83 40	81 65	- 1 86
420	Havas	420	423	419	- 0 24
230	Idia	229	227	226	- 0 44
290	Imétal	298	296	296	- 0 67
118	Immob. Phénix	120	118	119	- 0 83
130	Ingénico	130 50	128	122 30	- 6 28
7140	Inst. Mérieux	6880	6850	6860	- 0 29
415	Interbail	410	410	409	- 0 24
370	Intertechnique	385	380	385	....
720	J. Lefebvre	710	720	728	+ 2 54
480	Klepierre	500	500	509	+ 1 80
525	Labinal	530	550	538	+ 1 51
300	Lafarge	305 80	302 60	305 60	- 0 07
250	Lebon	250	....	....	....
3970	Legrand	3775	3820	3780	+ 0 13
2150	Legrand (DP)	2128	2115	2115	- 0 61
121	Legris Industries	128 50	128	125 10	- 2 65
700	Locindus	733	730	733	....
3580	L.V.M.H.	3615	3640	3581	- 0 94
485	Lyon.Eaux/Dumez	473	476	477 50	+ 0 95
37	Majorette Ly.	37	....	....	....
270	Mar. Wendel	274	271	274	....
194 70	Matra	187 80	188	187 50	- 0 16
72	Metaleurop	70	69 50	69 50	- 0 71
29	Métrologie In.	28	28	28	....
180	Michelin	185 50	181	177 30	- 4 42
82	MMB	82 60	82 50	82 50	- 0 12
83	Moulinex	81 90	81 40	81 70	- 0 24
770	Navig. Mixte	772	772	772	..
119	Nord-Est	127 90	126 70	125 20	- 2 11
198	Nordon (Ny)	200	....	....	...
47	Olipar	44	44 50	44 90	+ 2 05
925	Oréal	960	952	946	- 1 46
325	Paribas	337	336 50	339	+ 0 59
194	Pechiney Int.	199	199	197	- 1 01
230	Pechiney (CIP)	260	262	262	+ 0 77
380	Pernod Ricard	388	388	384	- 0 52
515	Peugeot	523	518	524	+ 0 19
310	Pinault	312 10	318 90	310 30	- 0 58
795	Plastic-Omn.	812	812	814	+ 0 25
195	Poliet Ex.Lamb.Fr.	193	190	189	- 2 07
800	Primagaz	800	790	790	- 1 25
700	Printemps	727	700	690	- 5 09
545	Promodes	564	560	558	- 1 06
280	Radiotechn.	281	281 50	280	- 0 36
5900	Redoute (La)	6100	6150	6150	+ 0 82
141	Remy Cointreau	150	145 50	150 50	+ 0 33
490	R. Poulenc CIP	508	506	508	....
41	Rochette(La)	40 30	40	39 80	- 1 24
400	Roussel Uclaf	400	410	405	+ 1 25
2800	R. Impé.Ly *	2761	2762	2762	+ 0 04
147	Sade (Ny)	149 80	145	140	- 6 54
2180	Sagem	2289	2300	2280	- 0 39
490	Saint Gobain	499 80	499	498 50	- 0 26
1070	Saint Louis	1089	1090	1075	- 1 29
1410	Salomon Ly.	1460	1460	1465	+ 0 34
275	Salvepar (Ny)	275	279	279	+ 1 45
1490	S A T	1490	1500	1500	+ 0 67
280	Saul. Chât.	270	271	270	....
815	Saupiquet (Ny)	835	812	840	+ 0 60
520	Schneider	533	536	532	- 0 19
10 50	SCOA	10 55	10 50	10 40	- 1 42
315	Scor s.a.	316	....	....	....
345	S.E.B.	321 90	323	331	+ 2 83
415	Sefimeg	412	410	414	+ 0 49
124	Selectibanque	125 20	125 30	126 50	+ 1 04
135	Sextant A.	134	134 40	136 70	+ 2 01
555	S F I M	531	531	531	....
151	S.G.E.	155 20	155 10	159 70	+ 2 90
415	Simco	439	422 10	430	- 2 05
710	Sk. Rossignol	749	735	749	....
306	Sligos	309	309	324	+ 4 85
536	Société Géné.	542	539	541	- 0 18
33	Sodecco(B)	40	39 50	39 50	- 1 25
77	Sodero(Ny)	79	79	75	- 5 06
1030	Sodexho	1062	1057	1041	- 1 98
75	Sogenal(Ny)	76 50	76 50	78 50	....
435	Sogerap	380	365	374 80	+ 4 11
1110	Som-Allib.	1067	1069	1055	- 1 12
370	SOPHIA	376	375 50	370	- 1 60
900	Sovac	901	900	900	- 0 11
265	SPEP	269	273	270 50	+ 0 56
290	Spie-Batignol.	270	272	275	+ 1 85
580	Strafor Facom.	567	560	558	- 1 59
240	Suez	235 40	235	233 90	- 0 64
1150	Synthelabo	1140	1142	1150	+ 0 88
120	Thomson CSF	123 20	123 50	120 60	- 2 11
230	Total	234 50	234	234	- 0 21
141	- (certif)	148 90	145	142	- 4 63
199	Truffaut Fin.	181	173 50	180	- 0 55
415	U.A.P.	399	399 90	395 70	- 0 83
178	U F B Locab.	175 10	180	180	+ 2 80
129	U.G.C. DA (Rober)	143 50	141	144	+ 0 35
430	U I C	415	415	422	+ 1 69
470	U I F.	478 90	477	478 90	...
735	U I S.	730	....	....	...
395	Unibail	410	408	408	- 0 49
670	Valéo	670	670	675	+ 0 75
125	Vallourec	134	133	138	+ 2 99
225	Via Banque	223	223	223	..
220	Worms et Cie	221 50	222 90	221	- 0 23
1190	Zodiac	1249	1249	1240	- 0 72
860	Elf Gabon	843	850	839	- 0 47
86	Amax	88 50	87 70	89 25	+ 0 85
150	Amer. Barrick	148	149	149	+ 0 68
122	Amer. Express	125	128 10	126 10	+ 0 88
260	A.T.T.	260	259 80	260	....
89	Anglo Amer.C.	91 80	94	93 90	+ 2 29
163	Amgold	165	169	168 50	+ 2 12
192	Banco Santander	214	214	215	+ 0 47
885	B.A.S.F.	890	890	891	+ 0 14
870	Bayer	845	845	847	+ 0 24
38	Blenheim Plc	39	....	...	....
24	Boffelsfont.	24 50	24 50	24 90	+ 1 63
142	Chase Manh.	145	145 90	145 90	+ 0 62
1840	Daimler Benz	1776	1798	1790	+ 0 79
58	De Beers	60 80	62 50	63 50	+ 4 44
2260	Deutsche Bank	2245	2260	2269	+ 1 07
1180	Dresdner Bank	1198	1181	1181	- 1 42
32	Driefontein	35 45	38	37 15	+ 4 80
255	Du Pont-Nem.	252	255 50	258	+ 2 38
220	Eastman Kodak	230 50	233 30	233 40	+ 1 26
8	East Rand	7 65	7 60	7 70	+ 0 65
25	Echo Bay	24 30	25	24 30	....
168	Electrolux	182 60	180	182 50	- 0 05
132	Ericsson	142 80	138 50	141 90	- 0 63
335	Exxon Corp.	323 60	329	329	+ 1 67
225	Ford Motor	222 50	...	.	
24	Freegold	27 60	27 40	28	+ 1 45
10	Gencor	10 55	10 95	10 95	+ 3 79
435	Gén. Elect.	446	451	451 10	+ 1 14
168	Gén. Motors	173 60	174 50	175	+ 0 86
300	Gén. Belgique	295 50	295	295 10	- 0 14
34	Gd. Métropol.	35 75	35 75	35 80	+ 0 14
45	Guinness	43 30	43 35	43 30	..
18 50	Hanson PLC	19 30	19 15	19 15	- 0 78
7 50	Harmony Gold	7 60	7 60	7 65	+ 0 66
330	Hewlett Packard	344	345	345	+ 0 29
31	Hitachi	31 20	31 10	31 30	+ 0 32
810	Hoechst	785	785	785	.
57	Homestake	58	57	56	..
84	I.C.I.	83	80	80	- 3 61
345	I.B.M.	362 80	360 60	362 30	- 0 14
385	I.T.T.	382 70	387 10	389	+ 1 65
161	Ito Yokado	162 50	168 70	166 70	+ 2 58
45	Matsushita	48 35	48 50	48 30	- 0 10
260	Mc Donald's	262 20	262 80	263	+ 0 31
250	Merck	249 40	249 80	248 90	- 0 20
545	Minnesota M.	552	..	.	.
38	Mitsubishi	37 20	37 20	37 10	- 0 27
340	Mobil corp.	335 10	335 80	335 80	+ 0 21
335	Morgan J.P.	333 90	..	...	..
3790	Nestlé	3796	3815	3864	+ 1 79
113	Norsk Hydro	114 70	115 60	115 20	+ 0 44
56	OFSIL	60	60 05	59 40	- 1 00
1350	Pétrofina	1365	1380	1375	+ 0 73
435	Philip Morris	430	433	433	+ 0 70
59	Philips	59 80	60 10	60 20	+ 0 67
60	Placer Dome	58 70	57	56 30	- 4 09
295	Procter Gamble	298 30	296	296	- 0 77
150	Quilmès	149	148	148	- 0 67
13 50	Randfontein	13 40	13 50	13 40	....
270	Rhone Poul. Rorer	272	270	270 80	- 0 44
440	Royal Dutch	445 30	446 80	446 70	+ 0 31
49	R T Z	49 95	49 30	49 50	+ 1 12
11 50	Saat.& Saatchi	11 75	11 85	11 60	- 1 28
18 50	St Helena	19 40	20	20	+ 3 09
340	Schlumberger	327	328 60	328 40	+ 0 43
45	Shell transp	45	44 75	44 60	- 0 89
1980	Siemens	2049	2027	2027	- 1 07
166	Sony	173	173 30	174	+ 0 58
74	Sumitomo Bank	75 25	76 20	76	+ 1 00
160	T.D.K.	151 70	...	...	....
52	Telefonica	53	52 50	53	..
27	Toshiba	26 65	28 80	28 80	+ 0 56
550	Unilever	547	550	548	+ 0 18
230	Unit.Techn.	240	242 10	242 50	+ 1 04
143	Vaal Reefs	154 10	156 10	160	+ 3 83
980	Volkswagen	920	911	882	- 4 13
255	Volvo	265	270	283	+ 6 79
50	West. Deep	56	55 45	57 50	+ 2 68
415	Xerox Corp.	420 50	425	425	+ 1 07
110	Yamanouchi	110 70	111 10	110 50	- 0 18
3 28	Zambia Cop.	3 78	3 75	3 68	- 2 65

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 02	3 70
10,80% 79/94	102 11	2 48
Emp.Etat 13,4% 83.	104 22	12 52
Emp.Etat 12,2% 84.	100	12 16
10,26% mars 86	105 20	7 30
OAT 10% 5/2000	109 90	5 04
OAT 8,9% 12/1997	107 25	9 46
OAT 9,8% 1/1996	104 11	8 08
PTT 11,2% 85	108 30	0 05
CFF 10,30% 86	106 30	7 90
CFF 10,25% nov 90	108 20	7 21
CNA 10 % 1979	....	6 93
CNB Bques 5000F	99	3 47
CNB Paribas 5000F	99	3 47
CNB Suez 5000F	99	3 47
CNI 1/82 5000F	99 16	3 47
CNT 9 % 86	100 45	5 19
CRH 10,90% déc.85	109 80	8 92
CHABB FCE 3% 100	158	....
CNCA	1045	....
Cerus	2200	....
Alcatel 6 % janv. 89	635	....
Ly. Eaux cv 6,5%	798	....
Thoms. cv 9,2% 86.	732	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1580	1580
Arbel	445	440
Bains C.Monaco	881	870
B.Hypoth.Europ.	300	....
B.N.P. Intercont.	310	310 20
Bénédictine	2280	....
Bidermann Internat.	268	260
Blanzy Ouest	893	....
B T P	23	25
Cambodge	950	950
Carbone Lorraine	300 10	302
Case Poclain	1 01	....
C.B.C.	240	241
C.E.G.F (Frigor.)	720	....
Centenaire Blanzy	315	315
Ceragen	20 50	20 10
Champex Ny	21	20 05
CIC (CIP)	143	142
C.I.M.	874	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2507	....
Compiplos	595	605
Cie Industrielle	3350	....
Cpt Lyon Alemand	239	239
Concorde	485	506
Constr.Mét.Prov.	13	....
Crédit Gén.Ind.	148	....
Cr Universel (Cie)	380	....
Darblay	650	....
Delmas Vieljeux	1905	....
Didot Bottin	540	541
Eaux Bassin Vichy	2895	....
Ecia	275	271
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI.	460	460
Fidei	375	375 10
Finalens	300	....
F.I.P.P.	70	....
F.N.A.C.	1669	1630
Foncière (Cie)	450	....
Foncina	319 20	315 10
France I.A.R.D.	350	356
France SA (La)	1200	1230
From. Paul-Renard	2050	2050
Gaumont	320	306
Geodim	280	282
Gévelot	499	....
G.F.C.	343	350
Groupe Victoire	775	769
G.T.I (Transport)	346 50	....
Immobail	310 50	310 50
Immobanque	622	616
La Mussilaise	4250	4150
Invest.(Ste Cie)	3120	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	911	....
Locafinancière	515	500
Louis Vuitton	518	....
Louvre	2090	2125
Lucia	233	240
Machines Bull	21 25	21 20
Mag.Uniprix	182	.. .
Magnant	540	....
Métal Déployé	350	350
Mors	40	....
Navigation (Nie)	167 50	168
Optorg	280	240 20
Oréal (Cie)	544	544
Origny-Desvroise	448	450
Palais Nouveauté	1215	....
Paluel Marmont	490	485
Parfinance	153	153
Paris France	238	....
Paris Orléans	183	189 50
Parthena Invest.	304	300
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	823	....
Porcher	300	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	389	388
Publicis	522	530
Rochefortaise	117 50	115
Rosario	125 10	125
Rougier	180	178 90
S.A.C.E.R.	726	727
S.A.F.A.A.	175	....
S.A.F.I.C Alcan	168	....
Saga	350	351
Saint Dominique (F.)	119	118 80
Salins du Midi	521	525
Savoisienne M.	143	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	510	510
S.Etud.Part. (M)	152	....
Sfic	550	555
Sinvim	75 90	77 90
S.I.P.H.	105	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	....
Soffo	180	180 10
Soficel	1019	990
Sofitam (ex Satam)	67	65
Sofragi	2120	2132
Soudure Autogène	600	598
Sovabail	250	250
Stemi	551	....
Taittinger	1961	1960
Testut-Aequitas	221	....
Tour Eiffel	209	209
Ufiner	1050	1025
Vicat	449 90	432
Viniprix	1500	1510
Virax	102 50	....
Maroc Sté Brasserie.	300	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	470	....
Akzo Nv Sico	385	370
Alcan Aluminium	86	85
American Brands	215	....
Arbed	239	....
Asturienne Mines	81 10	....
Banco Popular Espa.	498	498
B.Reglements Int.	19120	19500
Can.Pacifique	60 60	61 20
Chrysler Corp.	157 10	157 10
C I R.	3 60	....
Commerzbank	810	810
Dow Chemical	282 70	285 20
Fiat	15 45	15 45
GBL (Brux Lamb.)	440	440
Gevaert	830	....
Glaxo Holdings Ltd	64 10	65
Goodyear Tire	371 20	374
Grace and Co (WR)	183	....
Honeywell Inc. Im.	339	....
Johannesburg	47 50	49 85
Koninklijke Pakhoed	68 90	....
Kubota	24 45	..
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	72 50	71 20
Olivetti priv.	4 15	4 66
Pfizer Inc.	423	430
Ricoh	23 40	...
Robeco	290	290
Rodamco NV	138 10	138 60
Rolinco	284 10	285 10
Sapem	4	....
Serna Group	27	....
SKF Aktiebolaget	56	52 55
Tenneco Inc.	174	....
Toray Ind.	27 60	27 60
West Rand Cons.	3 43	...

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie.	310	....
Calciphos	70	....
C G H Cogenhor	7 25	...
Coparex	615	589
Drouot Assurances	....	....
Electro-Banque	..	....
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soufres Ind.	11	11
Gachot S.A.	38 50	38 50
Guy Degrenne	355	....
Lecteurs du Monde	178	....
Nicolas	1695	...
Particip. Paccier	250	....
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	238 50	239 40
St-Gobain-Emballage	1612	....
Schlumberger Ind.	490	490
S.E.P.R.	1440	....
S.M.T. Goupil	0 86	....
S.P.R. act. B	226 10	....
Waterman	1100	....

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 27/11	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 401	....	....	....
Ecu	6 650	....	....	....
Allemagne (100 dm)	338 870	....	....	....
Belgique (100 F)	16 480	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	301 340	....	....	....
Italie (1000 lires)	3 902	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 550	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	8 221	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 597	....	....	....
Suisse (100 f)	376 680	....	....	....
Suède (100 krs)	79 830	....	....	....
Norvège (100 k)	82 920	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 183	....	....	....
Espagne (100 pes)	4 696	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 775	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 215	....	....	....
Japon (100 yens)	4 356	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/11
Or fin (kilo en barre)	58500	58850
Or fin (en lingot)	58950	58600
Napoléon (20f)	333	334
Pièce Fr (10 f)	409	.....
Pièce Suisse (20 f)	333	335
Pièce Latine (20 f)	339	340
Souverain	429	443
Pièce 20 dollars	2195	2205
Pièce 10 dollars	1097 50	1097 50
Pièce 5 dollars	650	.....
Pièce 50 pesos	2165	2190
Pièce 10 florins	347	345

SICAV (sélection) 26/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	195 10	189 88
Améri-gan	7783 41	7484 05
Amplitude	615 74	597 81
Associc	1164 63	1154 63
Atout Futur	404 09	394 23
Aurecic	1032 76	1002 68
Avenir Alizes	1731 62	1697 67
Axa Capital	178 50	173 30
Axa Court Terme	8333 10	8333 10
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	905 64	879 26
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	769 45	747 04
Axa Europe	124 53	120 90
Axa Investments	107 92	104 78
Axa NPI	114 43	111 10
Axa Ob.Fr.Extrans	147 38	143 09
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Sa.	135 63	131 68
Axa Prem.Ex.Agepre.	120 77	117 25
Axa S&LEx.Dr.Sele	146 54	142 27
Axa Valeurs PER	117 89	114 46
Cadence 1	1064 47	1043 60
Cadence 2	1052 96	1032 31
Cadence 3	1064 10	1043 24
Capimonétaire	6583 39	6576 81
Capiobig	6753 47	6621 05
Capiracc	1387 59	1367 08
Coexis	1380 80	1347 12
Comptavalor	3678 36	3672 85
Convertimmo	326 36	319 96
Creditor	431 12	418 56
Crédit Mutuel Capital	1341 29	1314 99◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T	700 41	700 41◆
Cred.Mut.Ep.Indus	92 20	89 73
Cred.Mut.Ep.J	72822 36	72822 36
Cred.Mut.Ep.long.T	192 04	186 90
Créd.Mut.Ep.Monde	1111 49	1081 74
Cred.Mut.Ep.Quatre	1111 39	1081 64◆
Dieze	1322 08	1289 83
Drouot France	819 15	795 29
Drouot Sécurité	227 81	221 17
Ecocic	1057 97	1027 16
Ecupar	125 84	122 17
Ecureuil Capitalisation	2892 70	2666 04
Ecureuil Géovaleurs	2322	2254 37
Ecureuil Invest	146 50	142 23
Ecureuil Monepremière	70368 86	70368 86
Ecureuil Monétaire	41244 23	41244 23
Ecureuil Trésorerie	2542 80	2542 80
Ecureuil Trimestr.	2029 80	2009 70
Elancel	104 67	101 62
Energia	256 53	244 90
Eparcic	3776 19	3776 19
Eparcourt-Sicav	4521 82	4510 54
Epargne Associat.	26544 84	26242 60
Epargne Capital	11317 89	11205 83
Epargne Croissance	1674 06	1629 26
Epargne Obligat.	204 64	199 18
Epargne Premiere	15040 03	14928 07◆
Epargne-Unie	1270 02	1239 04
Epargne Valeur	430 56	419 04
Eufi Cash capi	8305 73	8305 73◆
Eufinvest capi	583 89	586 88◆
Eurco Solidarité	1076 81	1068 15
Eurocic Leaders	976 79	948 34
Eurodyn	1105 03	1078 08
Euro Gan	5868 25	5642 55
Europe Nouvelle	493 10	470 74
Fonsicav	15123 14	15123 14
France-gan	9399 07	9037 57
France Garantie	274 28	273 73
France Obligations	495 44	490 53
Francic	430 90	418 35
Francic Pierre	94 38	91 61
Francic-Regions	1064 98	1033 96
Fructi-Associations	36 84	36 84◆
Fructi-Capi	44 45	43 79
Fructidor	238 77	235 24
Fructifrance action C	868 73	847 54
Fructifrance action D	848 98	828 27
GAN Rendement	5246 26	5168 73
Gestilion	15580 90	15483 48
Gest.Associations	170 24	166 49
Horizon	1209 76	1174 52
HLM Monétaire	14806 34	14806 34
Indicia	968 26	949 14◆
Indust.Fse.Court.T	1542 92	1542 92
Interepar	107709 79	104672 61
Interoblig	14635 62	14348 65
Intersélection Fce	503	493 14
Japacic	141 54	137 42
Jeunepargne	295 29	290 93
Lautude	2357 01	2353 48
Leum C.T.	13131 37	13131 37
Leum L.T.	6811 80	6613 40
Lion Association	11796 16	11796 16
Lion Institution	31172 69	31094 95
Lionplus	1034 65	1014 36
Lion Trésor	2228	2205 94
Lion 20 000	27439 01	27439 01
Livret Bourse Inv.	539 74	524 02
Livret Portefeuil.	692 24	672 08
Méditerranée	160 88	156 19
Mensuel CIC	10240 37	10138 98
Moneden	71430 88	71430 88
Mone.J.	37975 27	37975 27◆
Monévalor	85982 17	85982 17
Mutualité dépôts	14180 74	14152 44
Natio Court Terme	297859 00	297859
Natio-Epargne	18601 62	18417 45
Natio-Ep. Ret	121 41	118 16
Natio Epargne Trésor	8198 92	8182 55
Natio-Franindex	939 25	914 11
Natio-Inter	1068 70	1040 10
Natio-Inter	1494 76	1454 75
Natio-Monétaire	26452 46	26452 46
Natio-Opportunités	972 52	946 49
Natio-Patrimoine	1333 71	1298 01
Natio-Perspectives	992 26	965 70
Natio-Placements	67180 66	67180 66
Natio-Revenus	1039 52	1029 23
Natio Sécurité	11612 60	11612 60
Natio-Valeurs	829 21	807 02
Nippon-Gan	4724 93	4543 20
Nord Sud Dévelop.	1640 49	1637 22
Obli-Associations	160 84	159 25
Oblicic-Mondial	2698 66	2658 78
Oblicic-Régions	1068 67	1052 88
Oblifutur	2987 17	2914 31
Oblig. tres caté.	182 80	180 10
Oblilion	1425 01	1410 90
Oblisécurité Sicav	13540 16	13540 16
Oraction	985 45	961 41
Orvalor	7128 96	6989 18
Paribas Capitalisation	1576 87	1563 57
Paribas Opportunités	122 63	117 63
Paribas Patrimoine	568 46	545 29
Patrimoine Retraite	234 21	229 62
Parvalor	607 42	595 51
Placement A.	1417 71	1389 91◆
Placement J.	7571 95	7556 84◆
Placement M.	70896 18	70754 67◆
Placement Nord	895 04	877 49◆
Pléiade	133 69	128 80
Poste Croissance	22833 30	22810 49
Poste Gestion	89003 25	89003 25
Première Oblig.	11115 24	11104 14
Prévoy. Ecureuil	118 25	115 10
Prv'Associations	30810 68	30810 68◆
Proficus	974 88	951 10
Quarz	132 08	128 86
Réalvalor	690 75	677 21
Rentacic	161 69	158 30
Revenus Trimestr.	5328 55	5275 79
Revenu-Vert	1161 48	1133 15
St Honoré Vie & Santé	968 30	924 39
St Honoré Bons du Tr.	11749 89	11691 43
St Honoré Global	223 46	213 33
St Honoré Invest.	751 84	717 75
St Honoré Pacifique	589 30	562 58
St Honoré PME	473 70	452 22
St Honoré Real	15695 31	15632 78
Sécuritec	1821 10	1821 10
Sécuri-Gan	13473 96	13209 76
Sécuritaux	1456 16	1456 16
Sicasden	718 04	707 43
Sicav Associations	1929 89	1929 89
SFI-CNP Assur	648 77	629 87
S.G. Fr. oppor. C et D	1073 55	1052 50
Sicav 5.000	423 49	412 16
S.I. Est	1322 72	1284 19
Silvafrance	655 04	637 51
Sivam	386 60	378 25
Sivarente	217 14	212 88
Sivastar	424 92	413 55
S.N.I.	1054 15	1023 45
Sogenfrance C et D	1077 11	1055 99
Sogépargne	307 21	301 19
Sogevar	933 74	915 43
Sogister	1250 93	1226 40
Soleil Investissements	579 42	557 13
Solsice	2245 86	2240 25
State Street Act. Eur.	8733 44	8438 11◆
State Street Act. Frce.	9644 68	9363 77
St. Str. Act.Japon.	10286 40	9938 55
State Street Emer. Mts	11268 15	10724 51◆
St.Street OAT Plus	10824 60	10812 35
Stratégie Actions	814 89	783 55
Stratégie Rendement	1479 57	1433
Technocic	988 11	959 33
Techno-Gan	5625 97	5410 55
Thesora	692 47	686 61
Trésor Plus	1360 08	1346 61
Trésor Trimestriel	1040 58	1030 26
Trésoricic	136300 85	136300 85
Trilion	5254 40	5186 97
UAP Investissement	418 24	403 12
UAP Actions France	555 55	535 47
UAP Act. Select	594 74	573 24
UAP Aedificandi	520 56	501 74
UAP Altefi	209 29	201 73
UAP Alto Sicav	165 40	159 42
UAP Moyen Terme	147 37	142 04
UAP Premiere Cat.	11369 52	10958 57
Uni-Associations	128 14	128 14◆
Uni-Foncier	1161 87	1133 53
Unifrance	550 70	537 27
Uni Régions	1206 82	1177 39
Univar	246 11	246 11◆
Univers Actions	1211 98	1182 42
Univers Obligations	1817 42	1773 09
Valorg	2143 61	2141 47
Valrexl	55842 45	55814 54

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

La chorale des condamnés

D'ABORD, on se souviendra de leur sourire quand ils parlent de la mort, leur amant ultime. Elle viendra sur son cheval blanc, éblouissante, attentive, grisante, si attendue. Il n'y aura qu'à fermer les yeux et se laisser emporter vers le grand secret, derrière les nuages. C'est une question de jours, de semaines. Leur tour viendra à tous, ils le savent, le dernier amant est un goinfre adorable qui ne laissera pas une miette du festin. La rébellion ne les effleure pas. *« Je voudrais que le virus soit accueilli en moi comme un ami,* dit l'un d'eux. *Je l'installerais confortablement au coin du feu, et il y serait si bien qu'il finirait par s'endormir. »*

Cette attente, la plus longue de toutes, une centaine d'homosexuels de San-Francisco ont choisi de la chanter. Ils se retrouvent, chaque semaine, à la chorale des condamnés, pour amadouer *le destin et mener l'impossible* bataille du temps. Depuis la création de la chorale, cent choristes ont disparu. La moitié d'entre eux sont malades. *« Quand je rencontre quelqu'un,* raconte l'un d'entre eux, *la première chose que je me dis est :* « tu me verras mourir, ou je te verrai mourir ».

Pour France 2, « Envoyé spécial » a suivi leur combat pendant six mois. Il en résulte une longue chronique hantée *par la mort, premier rôle invisible mais palpable.* Elle est partout. Elle prend l'avion avec eux quand ils vont se produire dans le pays, et quand se lève le rideau rouge sur une salle enthousiaste, c'est elle, figée et attentive, qui tient la baguette. Après le concert, la voici au fond du car avec la troupe, intruse de ces pique-niques presque joyeux où l'on passe en revue les dernières *découvertes,* les derniers articles médicaux.

On ne la voyait jamais, et on ne voyait qu'elle. On se disait que la télé n'est jamais si forte que lorsque, se prenant peut-être pour le cinéma, elle résiste à son terrifiant pouvoir de montrer, lorsqu'elle suggère, laisse deviner, lorsqu'elle passe la laisse et la muselière à sa bombe atomique. Mais résister à cette tentation n'est pas donné à tout le monde. Sur la *fin, le reportage y succomba.* On nous montra, sur une plage, Jim arpentant la grève, une sorte de boîte à café à la main, pour y semer les cendres de son ami Robert. Avec gros plans sur les vagues mourantes et la course des nuages, pour bien souligner la *déchirante poésie de ce* « grand-moment-de-télévision ». C'était non seulement inutile, mais obscène.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 27 novembre

TF 1

20.45 Magazine : Les Marches de la gloire.
Crise cardiaque sur le phare; Le bélier en furie; Foin qui roule.
22.25 Que faire ce week-end?
22.30 Côté enfants.
22.35 Magazine : En quête de vérité.
Présenté par Jean-Pierre Foucault.
Les disparus de Mourmelon.
23.40 Arthur, émission impossible.
0.40 Journal, Météo et Bourse.

FRANCE 2

20.50 Série : Maigret.
Maigret et le Nuit du carrefour, d'Alain Tasma, d'après Georges Simenon.
22.25 Magazine : Sportissimo.
Présenté par Gérard Holtz et Sophie Devant.
23.40 Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.05 Cinéma : Le Petit Soldat. ■■
Film français de Jean-Luc Godard (1960).

FRANCE 3

20.45 ▶. Magazine : Thalassa.
Filles de Venise, de Lise Blanchet et Denis Bassompierre.
21.45 Magazine : Caractères.
Présenté par Bernard Rapp. Invités : Michel Waldberg (*Un amour acéphale,* Correspondance 1940-1949 entre Isabelle et Patrick Waldberg); Thierry Jousse (*Autoportraits,* de John Cassavetes); Alain Chany *(Une sécheresse à Paris);* Nicolaus Sombart *(Chronique d'une jeunesse berlinoise).*
22.50 Journal et Météo.
23.10 Traverses.
L'Histoire oubliée, d'Alain de Sédouy et Eric Deroo. 3. Les goumiers marocains.

CANAL PLUS

20.35 *Téléfilm :* L'Ange de la mort.
De Bill L. Norton.
22.00 ▶ Documentaire : Compagnon des baleines.
De Robin Brown.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : A la poursuite d'Octobre rouge. ■
Film américain de John McTiernan (1989). Avec Sean Connery, Alec Baldwin.

ARTE

20.40 Magazine : Transit.
De Daniel Leconte. Les petits *et grands événements de la* semaine commentés par deux familles européennes. La revue de presse de Daniel Cohn Bendit. Reportages français et allemands.
22.10 Téléfilm : Schubert.
De Fritz Lehner, avec Udo Samuel, Daniel Olbrychski (1re partie).
Les dernières années de la vie de Franz Schubert.
23.40 Documentaire : O Protecteur de gazelles.
De Kimiavi Parviz.
L'histoire de la Grande Mosquée de l'imam Reza en Iran.

M 6

20.45 Téléfilm : Trois témoins pour un coupable.
De David Lowell Rich.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.30 Magazine : Emotions.
0.00 Informations : *Six minutes première* heure.
0.05 Magazine : Culture rock.
La saga de Queen.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives.
L'adhérence au monde.
21.30 Musique : *Black and Blue.*
Mémoires de rock et de folk.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Edwy Plenel.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.55 Concert (en direct de la NDR de Hambourg) : Manfred, ouverture, Concerto pour piano et orchestre en la mineur op. 54, Symphonie n° 3 en mi bémol majeur op. 97, de Schumann, par l'Orchestre symphonique de la NDR, dir. John Eliot Gardiner; Maria Joao Pires, piano.
23.09 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du Jazz Club Lionel-Hampton à Paris : le chanteur Bobby Blue Bland avec Joe Hardin et Stanley Abernathy, trompette, Al Thomas, trombone, Sidney Ford, saxophone et flûte, Mark Lee, claviers et guitare, Young Blood, basse, George Weaver, batterie.
1.05 Papillons de nuit. Par David Jisse. Le Festin de l'araignée, de Roussel.

Samedi 28 novembre

TF 1

14.20 La Une est à vous.
17.10 Divertissement : Mondo Dingo.
17.40 Magazine : Trente millions d'amis.
18.15 Série : Premiers baisers.
18.45 Divertissement : Vidéo gag.
19.15 Divertissement : Les Roucasseries.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Variétés : Surprise sur prise.
Avec C. Jérôme, Bernard Hinault, Sapho; Séquences : Emmanuelle, Janot Bergeron, Patrick Chesnais, Sapho, C. Jérôme, Bernard Hinault, Gérard Jugnot.
22.25 Magazine : Ushuaïa.
L'île de Pâques (2e partie). Quatre secondes avant l'impact, de Frédéric Potier; Le Dernier Vol du Manutara, de Jorgé Said Maldonado; Les Enfants du Polixeni, de Jean-Albert Lièvre; Trophiléas (2e partie), d'Alain Rastoin.
23.30 Magazine : Formule sport.
Football; Funboard : Coupe du monde, à Hawaii.
0.50 Journal et Météo.

FRANCE 2

13.25 ▶ Magazine : Géopolis.
Belgique : les risques séparatistes.
14.15 Magazine : Animalia.
15.10 Magazine : Sport passion.
18.05 Série : Matt Houston.
18.55 INC.
19.00 Magazine : Frou-frou.
Présenté par Christine Bravo. Invité : Francis Huster.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 Magazine : La Nuit des héros.
Présenté par Michel Creton.
22.40 Magazine : Double jeu.
Présenté par Thierry Ardisson. Spécial filles. Invitées : Amanda Lear, Lova Moor, Adeline Hallyday, Sophie Darel, Evelyne Leclercq.
0.05 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.20 Magazine : La 25e Heure.
Présenté par Jacques Perrin. Pourquoi Havel?, de Vojtech Jasny.

FRANCE 3

14.00 Destination Tintin.
Le Sceptre d'Ottokar; Les Bijoux de la Castafiore; L'Oreille cassée; Tintin au Tibet; Le Secret de la Licorne; Le Trésor de Rackham le Rouge.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour.
L'Inimitable Jeeves, de P. G. Wodehouse.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Jeu : Hugodélire.
20.15 Destination Tintin.
Tintin en Amérique.
20.45 Série : Puissance 4.
Deshabillés fatals, de Jean Marbeuf, avec Christophe Ratandra, Martine Logier.
22.05 Journal et Météo.
22.30 Magazine : Strip-tease.
De Jean Libon et Marco Lamensch. Bisous sur toute la ligne, de Didier Lannoy; Duel, d'Abel Carlier; Actes notariés, de Manu Bonmariage; Télé, mon beau miroir, de Valérie Bierens de Haan.
23.25 Magazine : Salut Manu.
Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos, avec le Soul Makossa Gang.

CANAL PLUS

14.45 Documentaire : Les Allumés...
15.10 Sport : Rugby.
Barbarians-Australie, en direct de Twickenham.
17.00 Sport : Football américain
— En clair jusqu'à 20.35 —
18.00 Dessin animé : Les Razmoket.
18.25 Décode pas Bunny.
19.20 Animaux superstars.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top.
20.35 Spectacle : Le Concours.
En direct du Cirque d'Hiver.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.
23.00 Magazine : Jour de foot.
23.30 Cinéma : Massacre *à la tronçonneuse 3.* □
Film américain de Jeff Burr (1989).
0.50 Cinéma : Plenty. □
Film américain de Fred Schepisi (1985).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Magazine : Transit.
De Daniel Leconte (rediff.).
18.30 Magazine : Via Regio.
Les régions européennes : la Catalogne, autonome et sûre d'elle.
19.00 Documentaire : Histoire parallèle.
20.00 Magazine : Fernsehen TV.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : A la mémoire d'un monstre.
De Rolf Schübel.
22.25 Cinéma d'animation.
Action de grâces, de Ken Wallace; Anijam, film collectif; Lupo, the Butcher, d'Ami Antonucci; Dog Brain, de Marv Newland.
22.50 Magazine : Macadam.
Guitar Legends, de Ken O'Neill et Gavin Tayler.
0.20 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.)

M 6

14.50 Série : Les Champions.
15.40 Variétés : Matchmusic.
16.55 Magazine : Culture rock.
La saga de Queen.
17.25 Série : Amicalement vôtre.
18.20 Série : Les Têtes brûlées.
19.10 Magazine : Turbo.
19.50 Jeu : Le saviez-vous?
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Variétés : Surprise-partie.
20.40 Téléfilm : Reporters dans l'enfer.
De Peter Fisk, avec Iain Glen, Kevin Dillon.
23.55 Série : Médecins de nuit.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jean Clair, conservateur du Musée Picasso.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Inaccessibles *amours, de Paul Edmond ;* à 22.02, Nouvelle : Bang bang solo, de Luc Saint-Eloy.
22.35 Musique : Opus.
Les centenaires du Groupe des six.
0.05 Rencontre au clair de la nuit...
Thaar Bekkri, écrivain.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée lyrique. Opéra (en direct de Covent Garden, à Londres) : La Femme sans ombre, de Richard Strauss, par les Chœurs et l'Orchestre du Royal Opera House, dir. Bernard Haitink; sol. : Anna Tomowa-Sintow, Gwyneth Jones, Franz Grundheber, Paul Frey, Jane Henschel, Robert Hayward, Jacqelyn Fugelle, Daniel Washington, Anthony Roden, Roderick Earle, Peter Bronder, Gillian Knight, Judith Howard.
23.35 Le Magazine de la guitare. Par Robert J. Vidal.
0.30 Cabaret. Par David Jisse. Georges Moustaki.
1.02 Maestro. Par Alain Paris. Paul Parey, chef d'orchestre.

Dimanche 29 novembre

TF 1

11.00 Magazine : Téléfoot.
11.58 Météo.
12.00 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.53 Météo et Journal.
13.15 Côté enfants (et à 17.55).
13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
14.15 Série : Un flic dans la Mafia.
15.10 Série : Columbo.
16.35 Divertissement : Rire en boîte et boîte à rire.
16.55 Disney Parade.
Une maman pour Noël (1re partie).
18.00 Série : Starsky et Hutch.
19.00 Magazine : 7 sur 7.
Invité : Lionel Jospin.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.40 Cinéma : Noce blanche. □
Film français de Jean-Claude Brisseau (1989). Avec Bruno Cremer, Vanessa Paradis, Ludmila Mikaël.
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : La Femme de mes amours. □
Film franco-italien de Gianfranco Mingozzi (1988). Avec Philippe Noiret, Ornella Muti, Nicola Farron.
0.15 Journal et Météo.

FRANCE 2

11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Martin de Saint-Valéry-sur-Somme (Somme).
12.00 Magazine : L'Heure de vérité
Invité : Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.
12.59 Journal et Météo.
13.20 Dimanche Martin.
Le monde est à vous. Avec Nana Mouskouri.
14.55 Série : Tequila et Bonetti.
15.45 Dimanche Martin (suite).
L'Ecole des fans, avec Maurice André.
17.25 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
La Mer vivante.
18.20 Magazine : Stade 2.
Football; Rugby; Handball; Magazine : les filles de Lunac, nouveau club de basket-ball; Ski; Tennis de table.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Police Academy 3. □
Film américain de Jerry Paris (1986). Avec Steve Guttenberg, Bubba Smith, David Graf.
22.15 Magazine : Bouillon de culture.
Présenté par Bernard Pivot. Invités : Stéphane Grappelli; Henri Troyat.
23.40 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.00 Magazine : Musiques au cœur. Lully à Versailles.

FRANCE 3

11.00 Magazine : Musicales.
Serge Kaufmann, compositeur et réalisateur de « Musicales ».
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Expression directe. Union centriste; PS.
13.20 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.50 Jeu : Au pied du mur.
14.20 Destination Tintin.
Vol 714 pour Sydney.
15.10 Tiercé. En direct d'Auteuil.
15.30 Destination Tintin.
Objectif Lune; On a marché sur la Lune; Tintin et les Picaros (1re partie); L'Etoile mystérieuse.
18.15 Magazine : A vos amours.
Présenté par Caroline Tresca. Invité : Robert Charlebois.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Les Fables géométriques.
20.15 Destination Tintin.
Tintin et les Picaros (2e partie).
20.45 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers. Millième émission.
22.15 ▶ Magazine : Le Divan.
Présenté par Henry Chapier. Invité : Jean Nouvel, architecte.
22.40 Journal et Météo.
23.05 Cinéma : Retour à l'aube. ■■
Film français d'Henri Decoin (1938). Avec Danielle Darrieux, Pierre Dux, Jacques Dumesnil.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 14.00 —
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement : *La Semaine des Guignols.*
14.00 Téléfilm : Le Secret du petit milliard.
De Pierre Tchernia, avec Michel Galabru, Michel Serrault.
15.30 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.35 Documentaire : Les inventions de la vie n° 2.
La bave du crapaud.
17.05 *Divertissement :* Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).
18.00 Cinéma : Gremlins 2, la nouvelle génération. ■
Film américain de Joe Dante (1990). Avec Zach Galligan, Phoebe Cates, John Glover.
— En clair jusqu'à 20.35 —
19.40 Flash d'informations.
19.50 Ça cartoon.
20.25 Magazine : Dis Jérôme?
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Paris s'éveille. ■■■
Film français d'Olivier Assayas (1991). Avec Judith Godrèche, Jean-Pierre Léaud, Thomas Langmann.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Football; Boxe.
0.40 Cinéma : La Servante écarlate. ■
Film américain de Volker Schlöndorff (1989). Avec Natasha Richardson, Faye Dunaway (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Téléfilm : Schubert.
De Fritz Lehner, avec Udo Samuel, Daniel Olbrychski (1re partie) (rediff.).
18.25 Cinéma d'animation : Papageno.
De Lotte Reiniger.
18.35 Cinéma d'animation : Caliph Stork.
De Lotte Reiniger.
19.00 Magazine : Mégamix.
De Martin Meissonnier. Jazzie B, Louis Jordan, Joe Satriani, Alem Qasimov, *Innsbruck, Cargo 92, la Mano* negra et Jello Biaffra, Favel Rocinha, Olodum, Nusrat Fateh, Ali Khan.
19.50 Chronique : Le Dessous des cartes.
Cuba, de Jean-Christophe Victor.
20.00 8 1/2 Journal.
20.10 Soirée thématique : Science-fiction.
Soirée proposée par Jean Annestay et Yann N'Guyen Minh.
20.11 Documentaire : Entretien avec Terry Gilliam à propos de Brazil.
De Jean Annestay et Yann N'Guyen Minh.
20.35 Cinéma : Brazil. ■■
Film britannique de Terry Gilliam (1984). Avec Jonathan Pryce, Robert De Niro, Michael Palin (v.o.).
22.50 Documentaire : Brave New World.
De Paul Oremland.
23.45 Court métrage : Le Bunker de la dernière rafale.
De Marc Caro et Jean-Pierre Jeunet.
0.10 Documentaire : Science et science-fiction.
De Jean Annestay et Yann N'Guyen Minh (30 min).

M 6

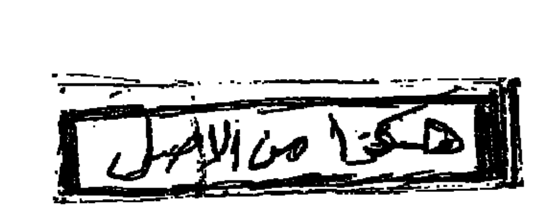
11.05 Magazine : Turbo (rediff.).
11.55 Jeu : Le saviez-vous? (et à 20.30).
12.00 Série : Mariés deux enfants.
12.25 Série : Madame est servie.
13.00 Série : Booker.
13.50 Série : Cosmos 1999.
14.55 Série : Le Retour du Saint.
15.55 Magazine : Fréquenstar.
Maxime Le Forestier.
16.55 Musique : Flashback.
17.10 Série : L'Heure du crime.
18.05 Série : Enquêtes à Palm Springs.
19.00 Série : O'Hara.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.45 Cinéma : L'Arme au poing. □
Film britannique de Michael Winner (1979). Avec Sophia Loren, James Coburn, Eli Wallach.
22.35 Magazine : Culture pub.
23.05 Cinéma : Le Manoir aux louves. □
Film français de Michel Lemoine (1972). Avec Michel Lemoine, Janine Reynaud, Nathalie Zeiger.
0.40 Informations.
0.45 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Autour de Kenneth White.
22.35 Musique : Le Concert (donné le 10 novembre au studio 105 de la Maison de Radio-France). A l'Ouest, du nouveau. Avec Anthony Ortega, saxophone; Manuel Rocheman, piano; Didier Levallet, contrebasse; Jacques Mahieux, batterie.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert (donné le 20 novembre à Radio-France) : Trio pour clarinette, violoncelle et piano, de Zemlinsky; *Sonate pour violoncelle* et basson K 292, Quintette pour piano et vents K 452, de Mozart, par les Solistes de l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
22.33 Autoportrait. Par Stéphane Goldet. Serge Kaufmann.
23.35 L'Oiseau rare. Par Michèle Lejeune et Maguy Lovano. Œuvres de Bach, Glière, Nikiprowetzki, Sancan.
1.00 Les Fantaisies du voyageur. Par François Picard. Bretagne-Ecosse.



Après l'annonce de mesures exceptionnelles en faveur de la banane

Le calme est revenu aux Antilles

Le calme est revenu, jeudi 26 novembre, à la Martinique et à la Guadeloupe, après l'annonce par le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, de mesures destinées à contrôler les importations de bananes du Cameroun et de Côte-d'Ivoire ainsi que de subventions exceptionnelles d'aides aux planteurs de bananes dans les départements d'outre-mer.

M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, a annoncé que la France avait transmis à la Commission de Bruxelles, jeudi 26 novembre, une demande d'application de la clause de sauvegarde de la convention de Lomé à l'encontre des bananes importées du Cameroun et de Côte-d'Ivoire. Cette mesure, a indiqué M. Le Pensec, est assortie d'une demande d'application de l'article 115 du traité de Rome, qui interdit l'importation en transit, par un autre Etat membre de la CEE, de bananes du Cameroun et de Côte-d'Ivoire, et devrait être mise en œuvre dans les trois jours.

M. Le Pensec a également annoncé des subventions exceptionnelles en faveur des planteurs de bananes. *« Une enveloppe de 100 millions de francs de subvention, doit permettre aux planteurs de faire face à leurs difficultés de trésorerie (...) et, d'autre part, une enveloppe de 50 millions de prêts bonifiés sera destinée aux planteurs qui ont des problèmes d'endettement »*, a indiqué le ministre des DOM-TOM.

Interrogé à l'Assemblée nationale au cours de la séance des questions au gouvernement, jeudi, M. Le Pensec a renouvelé cet engagement devant les députés. Il a affirmé que *« l'adoption de l'organisation commune de marché est et restera l'objectif prioritaire du gouvernement français d'ici à la fin de l'année ». « Quoi qu'il arrive le 1er janvier 1993*, a ajouté M. Le Pensec, *la banane antillaise ne sera pas livrée à la concurrence sauvage de la banane dollar. »*

Les planteurs satisfaits

Cet ensemble de mesures a été très favorablement accueilli par les élus des DOM-TOM. M. Aimé Césaire, député (app. PS) de la Martinique, maire de Fort-de-France, s'est déclaré *« très satisfait »* du dispositif arrêté par le gouvernement qui reconnaît ainsi *« le bien-fondé de la démarche des planteurs »*, selon M. Césaire. Les députés de la Guadeloupe, M. Dominique Larifla (PS), président du conseil général, et Mme Lucette Michaux-Chevry (RPR), présidente du conseil régional, se sont félicités de l'*« engagement »* du gouvernement. *« Ce dispositif me paraît très intéressant pour protéger une production française »*, a observé Mme Michaux-Chevry.

Les déclarations de M. Le Pensec, radiodiffusées en direct dans les Antilles, semblent également avoir satisfait les planteurs de bananes, qui ont levé leurs barrages jeudi après-midi en Guadeloupe et en Martinique. A l'appel de la coordination des planteurs, l'accès au port et à la zone industrielle et commerciale de Pointe-à-Pitre, bloqué depuis lundi par les manifestants, a été ouvert, et le trafic aérien a pu reprendre. A la Martinique, le porte-parole de la coordination agricole, M. Frantz Anexime s'est réjoui des *« avancées fondamentales »* que représentent les mesures gouvernementales. La coordination a également mis un terme à l'occupation de l'aéroport du Lamentin.

Une enquête ouverte sur les exportations de sang en 1985

M. Alain Mérieux a été entendu par le SRPJ de Lyon

LYON

de notre bureau régional

M. Alain Mérieux, président de l'Institut Mérieux, a été entendu, jeudi 26 novembre, par le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lyon, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Lyon, sur instruction de la chancellerie. L'ouverture de cette enquête ferait suite à des cas de *contamination par le virus du sida* signalés par plusieurs pays, dont la Tunisie. M. Mérieux, qui a fourni aux policiers des documents concernant l'exportation jusqu'en 1985 par son institut de sang potentiellement contaminé, a quitté l'hôtel de police vers 19 h 30, au terme d'un long entretien.

Au lendemain même de la révélation par *le Monde* daté 1er-2 novembre du fait que l'Institut Mérieux avait poursuivi l'exportation de produits sanguins non chauffés jusqu'en novembre 1985 dans onze pays, la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, qui assure le suivi de l'entreprise au titre de la direction de la pharmacie au ministère de la santé, a aussitôt commencé à enquêter, en recueillant les documents remontant à cette époque. Durant quelques semaines, la liste des contrôles effectués par le pharmacien inspecteur régional depuis cette date n'avait pas suscité de réactions particulières.

Après s'être longuement expliqué, M. Alain Mérieux, président de l'Institut, choisit le silence, en s'abstenant de commenter la tournure diplomatique et judiciaire prise par cette affaire dans les pays concernés. En même temps que la polémique s'instituait en Grèce, le docteur Hedi M'Henni, ministre tunisien de la santé, affirmait que six hémophiles, dont trois sont morts, ont été contaminés avec des produits sanguins *non chauffés fournis par le laboratoire français*. Cette déclaration fut aussitôt suivie d'une plainte déposée par les familles auprès du procureur.

Au siège de Mérieux, *on confirme* les faits et notamment que cinquante flacons de facteur VIII, correspondant à une commande d'urgence et répondant aux normes en vigueur dans le pays, ont bien été fournis le 23 novembre 1985 (1). Ce dérivé utilisé pour le traitement des hémophiles a été fabriqué à partir *du sang acheté auprès de la firme* américaine Plasma Alliance, agréée par la Food and Drug Administration, sans qu'aucun indice puisse prouver, indique-t-on à l'Institut, que la livraison d'une aussi faible quantité est bel et bien à l'origine de la contamination.

Ce différend avec la Tunisie est incontestablement à l'origine de l'annulation de la visite que M. Mérieux, cette fois au titre de vice-président (RPR) du conseil régional, devait effectuer à Alger, mardi 24 et mercredi 25 novembre, à la tête d'une délégation d'élus et de chefs d'entreprise de Rhône-Alpes.

ROBERT BELLERET et MICHEL DELBERGHE

(1) Selon les chiffres fournis par l'Institut, 4 000 flacons de facteur VIII ont été livrés en 1985 à l'Irak, 1 100 à l'Arabie saoudite, 825 à l'Egypte, 200 à la Libye et au Portugal, 117 à l'Italie et 50 à la Tunisie ainsi qu'à l'Argentine.

Ancien directeur du cabinet de Mme Georgina Dufoix

M. Michel Gagneux est inculpé de corruption par le juge Renaud Van Ruymbeke

M. Michel Gagneux a été inculpé, vendredi matin 27 novembre, à Rennes par le juge Renaud Van Ruymbeke de corruption et recel d'abus de biens sociaux, et laissé en liberté. Ancien directeur du cabinet de Mme Georgina Dufoix au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale de 1984 à 1986, M. Gagneux est le premier inculpé dans le dossier ouvert par les accusations de l'industriel nantais René Trager selon lesquelles des commissions occultes auraient été reversées à l'entourage de Mme Dufoix, dans le cadre de mises sur le marché d'appareils de radiologie lourde (scanners et IRMN). Ces accusations avaient conduit le magistrat rennais à se rendre la semaine dernière en Suisse, à Lausanne, durant trois jours, pour une série de perquisitions dans des établissements financiers (*le Monde* du 21 novembre). Des documents découverts à cette occasion semblent avoir confirmé les accusations de M. Trager.

A la conférence de Vienne

Le bras de fer entre l'Iran et l'Arabie saoudite bloque tout accord à l'OPEP

VIENNE

de notre envoyé spécial

Pour rassurer les marchés internationaux et faire grimper les prix du brut, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) va-t-elle revenir à des quotas de production par pays ? Sur le principe, les treize pays de l'organisation, qui devaient se retrouver vendredi 27 novembre, à Vienne, sont désormais d'accord. Seul un retour à une certaine discipline, *via* des quotas, comme ils existaient encore à la veille de la guerre du Golfe, en août 1990, peut faire remonter les prix du pétrole, qui ont perdu près de 10 % depuis la mi-octobre et menacent, si rien de tangible ne sort de la réunion de Vienne, de fléchir encore davantage.

Encore faut-il s'entendre sur le plafond global de production et – plus difficile encore – sur sa distribution entre les membres de l'OPEP. C'est là que le bât blesse du fait de la partie de bras de fer que se livrent l'Iran et l'Arabie saoudite. Ce sont les deux plus importants producteurs de brut au sein de l'OPEP. Et l'Irak étant hors jeu provisoirement, les deux puissances régionales adverses du Moyen-Orient.

Les Iraniens cherchent à obtenir à leur profit une baisse substantielle de la production saoudienne. Les Saoudiens, eux, veulent freiner le retour en force de Téhéran sur la scène pétrolière. Dans ce contexte, le ministre iranien du pétrole, M. Gholamreza Aghazadeh, proposait, au début de la conférence, de revenir au plafond de production d'avant la guerre du Golfe (22,5 millions de barils par jour). La production actuelle de l'OPEP est estimée au minimum à 25 millions. Cette solution, qui aurait dopé les prix est inacceptable pour Riyad. A l'époque, le quota de l'Arabie saoudite avait été fixé à 5,4 millions de barils/jour. Or, aujourd'hui, les Saoudiens produisent 8,5 millions et se refusent à tout sacrifice d'importance.

Un improbable compromis

Les discussions devaient reprendre vendredi en comité restreint à Vienne. Un consensus existe parmi les Treize pour retenir le plafond, plus réaliste, de 24,8 millions au premier trimestre de 1993. Mais, sur ce total, les Iraniens, à qui l'on proposait un quota – rebaptisé à Vienne *« allocation provisoire »* – de 3,3 à 3,4 millions de barils/jour, réclament, au minimum, 3,9 millions de barils/jour. Le chiffre correspond, selon eux, à la capacité de production de l'Iran.

Excessive (la capacité réelle de production de Téhéran ne dépasserait pas 3,6 millions de barils/jour), la requête iranienne bloque les négociations. Riyad, de son côté, réclame une *« allocation provisoire »* de 9,1 millions de barils/jour. Du coup, impossible de tenir l'objectif des 24,8 millions . D'autant que le Koweït, qui vient de retrouver son niveau de production d'avant la guerre du Golfe (1,5 million de barils par jour) ne veut pas d'un quota inférieur à 1,7 million.

A la recherche d'un improbable compromis, la réunion pourrait s'achever sur une solution bâtarde. Un accord pourrait être conclu auquel ne s'associerait pas l'Iran (et avec un habillage spécial pour donner satisfaction au Koweït). L'autre hypothèse est que tous les pays membres s'entendent sur un plafond de production mais sans se répartir de quotas individuels. Dans tous les cas, la sanction du marché risque d'être négative.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Contre une convention collective « alternative »

La grève des transports publics est très suivie en province

Les transports publics étaient *perturbés, vendredi 27 novembre*, dans plusieurs villes de France à la suite du mot d'ordre de grève de 24 heures lancé par l'ensemble des fédérations du secteur (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et FNCR-autonomes). Selon la CGT, cinquante-deux réseaux de transports urbains de voyageurs devaient être touchés par ces arrêts de travail. Dans la matinée, à Marseille, le métro était assuré à 80 %, en revanche seul un bus sur quatre circulait. A Lyon, Bordeaux, Grenoble, Toulon et Lille, la grève était suivie à quasiment 100 %. A Saint-Etienne en revanche, la *société de transport de l'agglomération* stéphanoise ne notait aucune perturbation.

A Toulouse, 47 bus sur 365 roulaient. *Les organisations syndicales* protestent contre un projet de convention collective alternative de l'Union des transports publics (UTP) qui regroupe les gestionnaires de réseaux. La convention collective, qui concerne près de 40 000 salariés, dont 70 % de conducteurs, a vieilli et ne répond plus aux nécessités de gestion des réseaux, estime l'UTP. A une évolution de carrière fondée sur l'ancienneté, l'UTP veut substituer une logique de promotion en fonction des compétences et propose de substituer une prime de bon déroulement de carrière à la prime d'ancienneté.

SOMMAIRE

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 15 LM

Ce numéro comporte un cahier « Sans visa » folioté 29 à 36
Le numéro du « Monde » daté 27 novembre 1992 a été tiré à 488 122 exemplaires.

Alors que le déficit de l'agence se résorbe

La succession du président de l'AFP est ouverte

Le président de l'Agence France Presse (AFP), M. Claude Moisy, a réuni jeudi 26 novembre son conseil d'administration (patrons de presse, représentants des pouvoirs publics et du personnel) afin de présenter les résultats financiers de l'agence et d'évoquer son départ.

L'AFP est entrée en 1990 dans un plan de modernisation quadriennal, qui s'est traduit par une extension de ses correspondants, notamment en Europe centrale, une réduction des effectifs (2 015 personnes en 1990, 1 980 aujourd'hui), des investissements informatiques (140 millions de francs en quatre ans) et l'adaptation de sa gestion.

Le déficit de l'AFP se résorbe progressivement : de 36 millions de francs en 1991, pour un chiffre d'affaires de 965 millions, il devrait s'établir à 33 millions en 1992 pour un chiffre d'affaires de 1,065 milliard. En 1993, le déficit prévu est de 18 millions de francs, pour plus de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires.

M. Moisy, soixante-cinq ans, est nommé par le conseil d'administration de l'AFP le 26 janvier 1990 pour trois ans, a indiqué qu'il ne *solliciterait pas un nouveau mandat*. Parmi les personnalités les plus fréquemment citées pour lui succéder figurent MM. Bernard *Montanier, conseiller du président* commun de France 2-France 3, Lionel Fleury, actuel directeur général de l'agence, et Daniel Vernet, directeur des relations internationales du *Monde*, puis MM. Philippe Gustin, directeur régional « Amériques » de l'agence, et Pierre Jeantet, actuel directeur général d'Eurexpansion.

Y.-M. L.

Mort de la pianiste Henriette Puig-Roget

La pianiste, organiste et pédagogue Henriette Puig-Roget est morte mardi 23 novembre à son domicile parisien. Elle était âgée de quatre-vingt-deux ans.

[Née à Bastia en 1910, Henriette Puig-Roget fut, dès ses études au Conservatoire de Paris, une musicienne polyvalente, travaillant le piano avec Isidore Philipp, l'harmonie chez Noël Gallon, l'histoire de la musique chez Maurice Emmanuel, l'orgue chez Marcel Dupré, la musique de chambre chez Charles Tournemire. En 1934, elle obtient le poste d'organiste de l'Oratoire du Louvre tout en occupant à partir de 1951 la tribune de la Grande Synagogue de Paris. Parallèlement, elle forme en France et au Japon toute une génération d'accompagnateurs, crée des œuvres de compositeurs peu connus à la radio, comme Barraud, Rosenthal, Pierné, Le Flem. Dès 1930, elle avait été la créatrice des Préludes pour piano de Messiaen. Chef de chant à l'Opéra de Paris entre 1937 et 1940 puis de 1946 à 1957, elle se consacre ensuite à l'enseignement, notamment à l'Université de Tokyo. Le Japon la décore de l'Ordre du Trésor sacré. En France, elle était chevalier de la Légion d'honneur et officier des Arts et Lettres.]

A. R.

M. Alain Madelin invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Alain Madelin, député d'Ille-et-Vilaine, vice-président de l'UDF et du Parti républicain, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 29 novembre, de 18 h 30 à 19 h 30.

M. Madelin, qui est au titre de son parti coordinateur des états généraux de l'opposition, répondra aux questions de Pierre-Angel Gay et d'André Passeron du *Monde*, et de Jean-Yves Hollinger et de Paul Joly de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Demain dans « le Monde »

« Heures locales » : Disney fait peur

L'heure n'est plus au bon voisinage entre Euro Disney et les communes sur lesquelles elle a installé ses activités. Les élus reprochent à la société américaine d'abandonner les investissements économiques.
Egalement au sommaire de ce supplément de huit pages : un dossier sur la voiture électrique en ville et une enquête à Mâcon dans la série « Cités ».

Grâce à cet ingénieux subterfuge, profitez vous aussi des prix IC réservés au Père Noël.

Découpez ce masque, glissez un élastique (non fourni) dans les encoches et le tour est joué.

Macintosh Classic

4 125 F ht

2/40. Logiciel ClarisWorks.
4 890 F ttc.

Avec l'imprimante StyleWriter
+ 1 686 F ht. (2000 F ttc.)
En 4/40 + 505 F ht. (600 F ttc.)
Offre réservée étudiants/enseignants

Macintosh LC

7 496 F ht

4/40. Moniteur couleur 12".
Logiciel ClarisWorks.
8 890 F ttc.

Macintosh II vx

[illegible]

4/80. Moniteur couleur 13".
Clavier étendu. 24 787 F ttc.

Chez IC, c'est Noël tous les jours et encore plus à Noël. Vous avez jusqu'au 24 décembre pour profiter de ces prix exceptionnels. Mais pas sur n'importe quoi : tous nos produits sont garantis d'origine Apple France.

Macintosh II ci

17 990 F ht

5/80. Moniteur couleur 14".
Clavier étendu. 21 336 F ttc.

Configuration en 5/230.
19 900 F ht. 23 700 F ttc.

Macintosh II si

[illegible]

5/40. Moniteur couleur 14".
Clavier étendu. 15 999 F ttc.

IC
INTERNATIONAL COMPUTER

PowerBook 160

13 490 F ht

4/40. 15 999 F ttc.

Entre Apple et vous il y a IC.

APPLE CENTER IC BEAUBOURG 26 RUE DU RENARD 75004 PARIS (1) 42 72 26 26 • APPLE CENTER IC VENDÔME 21 PLACE VENDOME 75001 PARIS (1) 42 86 90 90 • APPLE CENTER IC-MICRO VALLEY 7-11 RUE SAINTE LUCIE 75015 PARIS (1) 40 58 00 00 • APPLE CENTER IC MARSEILLE 94 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 91 37 25 03 • IC AIX EN PROVENCE 33 BD DE LA RÉPUBLIQUE 13100 AIX EN PROVENCE 42 38 28 08 • APPLE CENTER IC TOULOUSE 25 RUE OZENNE 31000 TOULOUSE 61 25 62 32 • APPLE CENTER IC NANTES 3 ALLÉE DES TANNEURS COURS DES 50 OTAGES 44000 NANTES 40 47 08 62 • APPLE CENTER IC LYON 47 COURS DE LA LIBERTÉ 69003 LYON 78 62 38 38

WELLDONE

Le Monde

SANS • VISA

Remous sur le Nil

Le Nil s'est récemment taché de sang à la suite d'attentats commis contre des touristes par de jeunes musulmans décidés, par leurs actions, à déstabiliser le régime en place, le « régime impie ». Ces violences inquiètent les Egyptiens, qui savent que le tourisme est aujourd'hui la première industrie du pays.


MARTIN PARR

Louxor. Au siècle dernier, « l'apparition d'un étranger était un accident qui étonnait ».

« MAUDIT *sois-tu, Carter ! Tu as non seulement profané une des dernières tombes encore inviolées, mais tu as livré l'Egypte en pâture à des hordes de voyeurs nécrophiles.* » C'est la litanie que répétaient les pharaons du haut de la Barque de Ré, il y a maintenant *soixante-dix ans.*

C'est en effet le 26 novembre 1922 que Howard Carter a découvert la tombe de Toutânkhamon, une découverte en partie responsable de l'engouement pour l'Egypte, qui attire des millions de touristes. Une découverte qui a peut-être provoqué la légendaire et vaine malédiction des pharaons mais qui a toutefois fait le bonheur de leurs descendants.

Le touriste a en effet détrôné le coton, le canal de Suez et même le pétrole. C'est aujourd'hui la première industrie d'Egypte avec des revenus qui ont dépassé de juin 1991 à juin 1992 les 3 milliards de dollars. Une industrie qui occupe près d'un million de personnes réparties entre les cinquante-cinq mille chambres d'hôtel, les deux cents bateaux de croisière, les centaines d'agences de voyages, les dizaines de milliers de taxis, calèches, bourricots et dromadaires, les milliers d'échoppes et de boutiques, de bazars, sans compter les restaurants, les boîtes de nuit, les musiciens, les danseuses ainsi que les vendeurs de cartes postales et de reproductions de papyrus. Tout un monde auquel il faut ajouter plus d'un million de personnes occupées dans les usines à produire meubles, sanitaires, rideaux, moquettes, etc., et dans les ateliers à créer des tableaux qui ornent les chambres des cinq-étoiles. Plus de deux millions de personnes sur une main-d'œuvre de quinze millions. La famille moyenne comptant cinq personnes, c'est donc plus de dix millions d'Egyptiens qui doivent leur pain quotidien – quand ce n'est pas le gâteau – aux trois millions de touristes qui ont dévalé la vallée du Nil en 1991-1992.

On comprend, dans ces conditions, pourquoi la série d'attentats contre les touristes préoccupe une bonne partie, sinon la majorité, des Egyptiens. L'homme de la rue, quel que soit son métier, n'a pas oublié la « catastrophe » de la guerre du Golfe. Tout le monde avait ressenti le contrecoup de l'arrêt *quasi* total du tourisme. Les usines avaient dû réduire leur production, les taxis tournaient à vide, les vendeurs passaient le plus clair de leur temps à chasser les mouches, ceux qui travaillaient dans les hôtels avaient vu leur revenu diminuer des deux tiers, quand ils n'étaient pas simplement licenciés. Nul ne veut plus connaître ces « jours noirs » de vaches maigres. Nul, sauf les maximalistes musulmans.

Pour les « barbus », la paralysie totale du secteur touristique est devenue une stratégie destinée à renverser *« le régime impie »*. Depuis quelques années ils ont tout essayé. Ils ont tué des hauts responsables comme le président de l'Assemblée, ils ont égorgé des policiers, mitraillé des penseurs libéraux ou abattu des dizaines de coptes en Haute-Egypte. Cela n'a pas affolé le gouvernement, qui s'est contenté de donner quelques coups de bâton par-ci, par-là. Ces attentats n'étaient pas considérés comme *« très inquiétants »*. On en était même arrivé à ne plus vraiment s'en apercevoir.

Quel écho peut en effet provoquer l'assassinat d'un policier à 500 F par mois ou d'un copte issu d'une minorité habituée à courber l'échine en attendant que la tempête passe ? C'est à ce moment qu'un ancien marxiste converti à l'islamisme radical a eu un trait de génie. Il a écrit dans l'hebdomadaire d'opposition qu'il dirige que le tourisme était *« haram »* (contraire à l'islam). C'était en été, un été où le tourisme battait tous les records avec des hôtels pleins à plus de 80 %. La *fatoua* (avis de jurisprudence islamique) n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd, et pour la première fois de l'histoire de l'Egypte moderne les touristes sont devenus des cibles.

Du jamais vu, même au siècle dernier quand *« l'apparition d'un étranger est un accident qui étonne* (1) ». En 1907, l'Anglais Hall écrivait dans la onzième édition du *Handbook for Egypt and the Sudan : « Les Européens ne doivent éprouver aucune crainte (...) en règle générale, ils se verront traiter avec politesse et bonhomie, à l'exception d'une ou deux places qui ont mauvaise réputation, comme Abydos (...). Quand ceci est le cas, c'est dû habituellement à la mauvaise influence de cheikhs stupides ou fanatiques.* [Mais] *une violence réelle ne doit pas être appréhendée.* » Quatre-vingt-cinq ans plus tard la violence est au rendez-vous. C'est justement à quelques dizaines de kilomètres au sud d'Abydos, dans la ville de Qena (600 kilomètres au sud du Caire) que s'est déroulé, début novembre, le dernier attentat perpétré par des jeunes musulmans fanatiques. Six touristes allemands ont été blessés par balles. Quelques semaines auparavant, une touriste anglaise avait été tuée et deux autres blessées à la hauteur du fief islamiste de Daïrout (330 kilomètres au sud du Caire) et trois touristes russes tailladés à coups de couteau à Port-Saïd.

Ces violences font d'autant plus de mal à l'Egyptien moyen qu'il a acquis depuis des millénaires la réputation d'être accueillant envers les voyageurs étrangers. Hérodote, le premier grand voyageur de l'histoire, en témoigne comme d'ailleurs Strabon, qui s'inscrit en faux dans sa « géographie » à l'égard de vers de l'*Odyssée « tant de fois cités »*. *« Aller en Egypte, voyage long et pénible ! »* Selon le voyageur qui a visité l'Egypte entre 25 et 20 avant J.-C., Homère a été victime du fait que *« la plupart des renseignements sur les contrées occidentales de la terre sont si peu dignes de foi »*. Strabon ne s'est pas empêché lui aussi de faire du tourisme et, à Thèbes (Louxor), il a visité avec *« sa nombreuse cohorte »* la Vallée des Rois et les colosses de Memnon, défigurés quelques années auparavant *« par un violent tremblement de terre »*, afin d'entendre *« les pierres qui chantent »*. Ces colosses étaient d'ailleurs devenus, comme aujourd'hui, un site touristique attirant Grecs et Romains. L'empereur Hadrien en personne fit le voyage il y a exactement 1 862 ans (novembre 130), et Julia Balbilla, la poétesse qui l'accompagnait, grava quatre épigrammes sur le socle d'un des colosses. Si ceux-ci tombèrent peu à peu dans l'oubli, c'est à cause d'un autre touriste, l'empereur Septime Sévère, qui, visitant à la fin du IIe siècle, décida de les restaurer. Depuis lors, les colosses ne chantent plus au lever du jour.

L'Egypte comme lieu touristique n'est vraiment ressortie de son sommeil plusieurs fois centenaire qu'avec l'expédition d'Egypte de Bonaparte (1798-1801). La monumentale description de ce pays a provoqué un véritable engouement pour la terre des pharaons. Le besoin créant l'objet, le premier guide de l'Egypte apparaît à Paris. C'est celui du Marseillais Rifaud, intitulé *Tableaux de l'Egypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins, ou itinéraire à l'usage des voyageurs qui visitent ces contrées.*

C'était l'époque héroïque où l'Egypte était *« une contrée qu'on ne peut parcourir qu'en caravane »*. Les touristes d'alors s'armaient de fusils et se faisaient accompagner de janissaires. La tente munie de moustiquaires, les marmites et le pot de nuit tenaient lieu de cinq-étoiles à des touristes issus de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie. Pour s'offrir un voyage sur le Nil, il fallait en effet disposer d'énormes moyens. Si le papier à dessin et la gomme coûtaient moins cher que les caméscopes, boussoles, sextants, télescopes et baromètres étaient des objets de luxe. Il ne fallait pas non plus oublier pics et pelles, car le touriste, à défaut de pouvoir lézarder au bord de la piscine, tuait le temps durant un voyage en *dahabeya*, qui durait deux à trois mois, en fouillant les sites. Pour ce faire, il fallait aussi se munir de présents, allant de l'horloge ou de l'orgue de Barbarie pour le pacha, au sabre et au tabac à fumer pour le petit notable. *« Un impôt bénévole »* à ne pas confondre avec *« un pot-de-vin »* précise un des guides de l'époque.

L'accoutrement coûtait lui aussi une petite fortune. Voici la description qu'en faisait en 1869 Théophile Gautier, venu en sa qualité d'envoyé spécial du *Journal officiel*, à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez : *« Casque à double fond en toile blanche ouatée et piquée, avec un quartier se rabattant sur la nuque* (...) *; comme si tout cela ne suffisait pas, un voile bleu* (...) *s'enroulait en turban autour de ce casque* (...). *Grand déploiement de lunettes bleues* (...). *Gilet de Nankin ou de soie écrue à boutons fantaisie. Sanglés par de larges ceintures de laine rouge, les pantalons bouffants entraient dans des guêtres de cuir montant jusqu'aux genoux.* »

De notre correspondant
Alexandre Buccianti

Lire la suite page 31

(1) Cité dans *Comment on visitait la vallée du Nil : les « guides » de l'Egypte*, d'Oleg Volkoff, Le Caire, IFAO.

AU SOMMAIRE

Le trésor du Dr Barnes

PHILADELPHIE

ALBERT C. BARNES naît le 2 janvier 1872 dans un quartier populaire du sud de Philadelphie. Etudiant, il paiera lui-même ses cours à la fac de médecine, en jouant au base-ball. En Allemagne, où il fréquente les universités de Berlin et de Heidelberg, il met au point, avec un condisciple, un antiseptique, l'Argyrol, qui sera vendu dans le monde entier. Devenu riche, il entre en art comme d'autres entrent en religion. Tout en gardant un œil sur son usine, le businessman se fait collectionneur et, en 1922, crée une fondation dont la vocation se veut d'abord éducative. Un an plus tard, les critiques d'art locaux éreintent l'exposition de ses premières acquisitions, à la Pennsylvania Academy. Y figuraient entre autres des Soutine, des Modigliani, des Matisse et des Picasso.

La guerre est déclarée. Sa vie durant, Barnes va combattre un establishment qui s'obstine à l'ignorer. Et lui interdire, par exemple, l'accès de sa galerie située dans sa nouvelle demeure Renaissance de Merion, un faubourg cossu de Philadelphie. Un ostracisme dont sera notamment victime l'ancien directeur de la National Gallery de Londres, Sir Kenneth Clark, trop lié, à son goût, au Museum of Art de Philadelphie, son ennemi numéro un. Bannis également tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, affichent des prétentions artistiques. Privilégiés, en revanche, l'homme de la rue – qu'il soit chauffeur de taxi ou employé municipal, – auquel on déroule le tapis rouge.

Pendant des années, Barnes essaiera, sans aucun succès, de convaincre l'élite universitaire et artistique locale de la justesse de ses théories en matière d'éducation (il détestait les diplômes et voulait élever le peuple) et d'esthétisme. Son obsession : transposer dans le domaine artistique une approche scientifique «objective», sa galerie jouant, en quelque sorte, non pas le rôle d'un musée classique mais celui d'un véritable laboratoire. Son objectif : montrer comment tout artiste est influencé par ceux qui l'ont précédé. Pour lui, un tableau se résumait essentiellement à une association de lignes, de formes et de couleurs. Superflues donc les informations biographiques ou historiques concernant les peintres exposés.

Allergie doublée d'un refus de toute restauration des toiles en sa possession. Une conception de l'art qui, enseignée dans l'école fonctionnant au sein même de la fondation, était dispensée à une poignée d'étudiants à la fois soumis à un régime quasi monacal et singulièrement choyés. Pendant les cours, on n'hésitait pas, en effet, à décrocher, pour les besoins de la cause, l'un ou l'autre des chefs-d'œuvre exposés. Quant aux conférences, elles étaient principalement assurées par trois employées de son usine promues et formées par le fondateur.

Le 24 juillet 1951, Barnes, qui regagnait la ferme où il vivait, brûlait un stop, percutait un tracteur et était tué sur le coup. L'«âme» de la fondation disparue, sa plus fidèle collaboratrice, Violette de Mazia, reprenait le flambeau. Avec la fougue d'une disciple aussi passionnée qu'intolérante vis-à-vis de tout ce qui n'était pas le credo du «maître» vénéré. Un «maître» dans l'ombre duquel elle avait vécu près de trente ans, l'assistant dans la rédaction de ses livres (sur Renoir, Henri Matisse et Cézanne) et l'accompagnant dans ses voyages, au grand désespoir de l'épouse légitime, qui, ainsi délaissée, devait consacrer sa vie... à l'horticulture. En 1966, M[me] Barnes s'éteignit, laissant sa rivale régner seule sur la fondation.

Ainsi, pendant des décennies, les administrateurs nommés par le Dr Barnes respectèrent à la lettre ses dernières volontés, cadenassant encore davantage les grilles de la fondation. A peine s'entrouvrèrent-elles lorsqu'une décision judiciaire obligea, en 1961, la fondation à se montrer un peu plus accueillante. Une politique qui explique que nombre des toiles exposées sont restées, pendant longtemps, ignorées, aucune photographie en couleurs, par exemple, n'en ayant jamais été prise. Inconnus également, catalogue et inventaire. De plus, toutes ventes et tous prêts étant exclus, les œuvres rassemblées n'ont jamais été exposées ailleurs, la plupart d'entre elles ayant été expédiées directement des ateliers parisiens où Barnes en fit l'acquisition tout au long des années


BARNES FOUNDATION

Portrait du Dr Barnes par Giorgio De Chirico (1926).

20. *«Enterrées vivantes, en quelque sorte»*, pour reprendre l'expression d'un journaliste américain, auteur d'une remarquable enquête publiée en novembre 1990 par le magazine *Inquirer*.

En fait, c'est un trésor inestimable que Barnes a ainsi caché dans l'écrin austère de Merion. De Paris, où il se lia avec Léo Stein (sa sœur, Gertrude, n'appréciait guère cet Américain qui ne se séparait jamais de son chéquier) puis avec Paul Guillaume, il devait ramener, entre 1912 et 1939, des tableaux dont la valeur actuelle donne le vertige aux experts les plus blasés. Ainsi les quelque 800 toiles de la collection (qui comprend également des tapisseries, des céramiques, des meubles rustiques, des sculptures, notamment africaines, de la ferronerie, etc.) ont-elles été estimées, il y a plusieurs années, à 1 milliard de dollars, et le Getty Museum (Californie) en aurait offert récemment 3 milliards.

Prenez les Cézanne, par exemple. Le Musée de Philadelphie en compte 16, celui d'Art moderne de New-York 8 et la totalité des musées parisiens 55. La fondation en possède près de 70 (1). Ajoutez à cela 180 Renoir, 7 Van Gogh, 60 Matisse (dont une vaste fresque murale, *la Danse*, commandée spécialement à l'artiste pour décorer la galerie), 19 Picasso, 17 Douanier Rousseau et 14 Modigliani. Sans compter les Monet, Manet et bien d'autres encore. De quoi faire tourner la tête à tout visiteur qui découvre ici des toiles dont, souvent, il ignorait même l'existence. Comme si Cézanne, Renoir, Matisse et Van Gogh avaient peint ces œuvres la veille... Magique et déroutante expérience que cette promenade au milieu d'œuvres privées de titres et de dates, mêlées les unes aux autres selon des critères tenant plus, apparemment, à une sorte d'obsession de la symétrie qu'à la logique artistique.

En fait, ces surprenantes juxtapositions d'artistes d'époques très diverses (un Renoir encadré par un Tintoret et un Giorgione, un Titien voisinant avec des estampes chinoises, un Guardi et deux Renoir, un *mur «déroulant»* Redon, Véronèse, Van Goyen, Tintoret, Douanier Rousseau, Courbet, Soutine et Renoir) sont délibérées, et ces «murs-peintures» découlent d'une volonté pédagogique. A croire que le Dr Barnes a peint ses propres toiles avec les œuvres dont il disposait, chacun des panneaux ainsi constitué étant supposé illustrer la pertinence de ses théories. Entreprise plus fascinante que convaincante... et qui exige, à tout le moins, une explication de texte serrée (2).

En 1988, M[lle] de Mazia rendait son dernier soupir. Elle avait quatre-vingt-neuf ans. Dans son testament, le Dr Barnes avait confié à la Lincoln University, modeste mais vénérable établissement noir du comté de Chester, le soin de désigner les futurs responsables de sa fondation. A sa tête, depuis juillet 1990, un Noir, Richard H. Glanton. Un *lawyer* épris de politique, plus gestionnaire qu'esthète, qui s'est fixé pour objectif de donner à la fondation l'éclat et le rang qu'elle mérite. Courtisé de toutes parts, il avance avec prudence, conscient de l'ampleur du défi : faire entrer ce lieu étrange dans l'âge moderne sans, pour autant, lui faire perdre son âme et tout en restant, autant que faire se peut, fidèle aux volontés de son fondateur, lesquelles ne manquent pas de défenseurs sourcilleux. Une entreprise qui nécessite des fonds nettement supérieurs à ceux dont dispose l'actuelle fondation. Sa dotation initiale, 9 millions de dollars, somme coquette à l'époque, n'a, victime de médiocres placements, guère fructifié et ses revenus actuels – environ 1 million de dollars par an – suffisent à peine à en assurer le fonctionnement quotidien.

D'où les multiples projets de la nouvelle direction. D'abord, mieux rentabiliser l'important patrimoine immobilier et foncier de la fondation, à commencer par le domaine agricole de Ker-Feal, où vécut le Dr Barnes. Ensuite, solliciter des dons extérieurs, à l'image des grandes fondations privées américaines. Enfin, publier, début 1993, un catalogue en couleurs de la collection, initiative directement liée à l'organisation d'une unique et exceptionnelle exposition itinérante de quelque 70 chefs-d'œuvre de la fondation *(voir Guide)*, exposition qui devrait rapporter près de 7 millions de dollars. De quoi effectuer les travaux de rénovation d'une galerie négligée pendant des années et offrir aux toiles exposées un cadre plus moderne permettant leur mise en valeur et leur protection. Reste aussi la tentation, le cas échéant, de vendre une ou deux toiles prestigieuses. Une simple hypothèse qui n'en suscite pas moins déjà une levée de boucliers.

Contiguë à la galerie, la résidence privée du D[r] Barnes reste le dernier lieu secret de ce royaume. Derrière ses murs, un Courbet, plusieurs Soutine et un portrait du propriétaire peint par Chirico. Le mobilier a été dispersé, des bureaux ont été installés, mais la chambre de Barnes est restée telle qu'elle était à sa mort. Un lit en érable, un matelas de crin, une couverture rustique, une table sur laquelle sont posés des peignes en ivoire. Dernier sanctuaire d'une fondation longtemps misanthrope qui, sous la pression de la nécessité, consent enfin à exposer ses trésors au grand jour.

De notre envoyé spécial
Patrick Francès

(1) Des chiffres qui varient selon le type d'œuvres (toiles mais aussi dessins) pris en compte.

(2) Lire à ce sujet les explications détaillées de Violette de Mazia dans *The Barnes Foundation, The display of its Art Collection* (The Barnes Foundation Press), en vente à la fondation.

Guide

● **La Fondation Barnes** (tél. : 215-667-0290), située au 300 N. Latches Lane, à Merion Station (Montgomery County), Pennsylvania 19066 (P. O. Box 128), à la périphérie de Philadelphie, est actuellement ouverte au public (mais interdite aux moins de douze ans) deux jours et demi seulement par semaine (le vendredi et le samedi de 9 h 30 à 16 h 30, et le dimanche de 13 heures à 16 h 30) mais fermée en juillet, en août et les jours fériés. Prix d'entrée : 1 dollar ! Les groupes de plus de dix personnes doivent signaler leur venue. L'accès est lié à l'affluence ; éviter le dimanche et opter pour le vendredi. La Fondation devrait fermer fin juin 1993 afin de permettre la rénovation de la galerie et la préparation de l'exposition itinérante constituée d'environ 70 des plus belles toiles de la Fondation. Première étape Washington, de mai à août, à la National Gallery, puis Paris (Musée d'Orsay, à partir du 9 septembre 1993), Tokyo (début 1994) et le Museum of Art de Philadelphie, avant de réintégrer la Fondation rénovée.

Y aller. La compagnie américaine U. S. Air (tél. : 49-10-29-00, N° vert de province : 05-00-30-00) dessert Philadelphie directement de Paris/Orly Sud. Un vol quotidien vendu notamment par Forum Voyages, à partir de 3 050 F A/R.

Avec qui ? Le voyagiste Forum Voyages (11, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-86-66 et dans ses 20 agences en France) propose un week-end culturel de 5 jours/3 nuits à Philadelphie (départ tous les jeudis, retour tous les lundis) avec vol direct de Paris sur US Air, voiture de location, visites guidées de la Fondation Barnes, du Musée de l'Art et du Musée Rodin, visite du secteur historique, dîner au Zanzibar, visite du pays Amish avec déjeuner à Lancaster. A partir de 5 350 F au Hilton et de 6 550 F au Atop The Bellevue, 3 nuits en chambre double avec petit déjeuner.

Y séjourner. Deux fleurons de l'hôtellerie haut de gamme, Atop the Bellevue (dans un édifice classé) et le Ritz Carlton dont le brunch dominical vaut, à lui seul, le détour. Une adresse du *Guide du routard*, dans sa rubrique chic, The Thomas Bond House Bed and Breakfast (129 S. street), une maison classée au cœur du quartier historique.

S'y restaurer. Déjeuner à la City Tavern, reconstitution d'une taverne du temps de la Révolution. Dîner à la Dickens Inn (bar agréable), au Cafe Nola (cuisine cajun) sur South Street. Passer la soirée au Zanzibar Blue (301 South 11 th St), un club de jazz où la table est digne de la musique qu'y interprètent des artistes de talent. Aller boire un verre au Mickael Jack's Café. Et goûter la spécialité locale, les sandwiches à la viande émincée. Chez Jim's Steak, par exemple, au coin de 4th St et South St. Sans oublier que la ville est réputée pour son intense activité culturelle.

Voir. Philadelphie mérite d'être connue et parcourue. Musées et galeries y abritent la plus importante collection d'impressionnistes du monde hors Paris. Outre la Fondation Barnes, le superbe Museum of Art consacre une aile entière aux chefs-d'œuvre impressionnistes européens (Monet, Manet, Boudin et Van Gogh avec, notamment, *les Tournesols*) tandis que l'Academy of the Fine Arts et le Musée d'Art Philip et Muriel Berman (université Ursinus) sont particulièrement riches en impressionnistes américains, dont Thomas Eakins auquel une importante exposition est consacrée depuis septembre. Egalement le Rodin Museum qui, après Paris, possède la plus importante collection d'œuvres du sculpteur. Parcourir à pied le centre historique (le «Berceau de la Nation» avec, notamment, Independance Hall où fut signée la déclaration d'indépendance et adoptée la Constitution) où est exposée la fameuse Liberty Bell, une cloche fêlée vénérée par les Américains. Les amateurs d'aquarium iront voir celui du New-Jersey voisin, de l'autre côté de la rivière Delaware.

Dans les environs. Prendre le train à la 30th Street Station pour vous rendre, à une centaine de kilomètres, à Lancaster à partir de laquelle on explore le Pennsylvania Dutch Country (Lancaster County), fief des Amish, une communauté de Mennonites purs et durs (harcelés, ils ont fui l'Europe à la fin du dix-septième siècle), popularisée par le film *Witness*, de Peter Weiss. Les hommes portent barbe, chapeau noir et chemise blanche et les femmes robe austère et bonnet à l'ancienne. Culte du passé, vie communautaire et rustique vouée à la Bible, à l'agriculture et à l'artisanat. Voitures, tracteurs et électricité sont proscrites de même que la télévision et le téléphone. Le dix-huitième siècle en plein vingtième siècle. Une communauté qui s'ouvre lentement mais sûrement au tourisme, vous vend volontiers ses quilts (couvre-lits matelassées à motifs géométriques) et vous invite à sa table comme chez Emanual et Katie Fisher. Exotisme et voyeurisme qui provoquent un certain malaise. A se demander s'il ne vaudrait pas mieux se contenter de revoir le superbe *Witness*...

De la vertu à l'enfer du jeu. A une centaine de kilomètres, Atlantic City, Las Vegas de la côte Est, avec ses hôtels-casinos fous, fous, fous à l'image du Trump Taj Mahal où chaque soir la diva espagnole Rocio Durcal fait son show à deux pas d'une forêt de machines à sous.

Lire. *The Art in Painting*, d'Albert Barnes (The Barnes Foundation Press) ainsi que l'ouvrage de Violette de Mazia mentionné par ailleurs. Côté guides, le Routard et le Guide bleu *Côte est* (Hachette) et le guide Arthaud.

Une adresse, celle de l'Office de tourisme des Etats-Unis (BP 1, 91167 Longjumeau Cedex 9, tél. : 42-60-57-15) qui diffuse notamment un dépliant sur la ville et ses environs. ●

Frissons lapons

Tout au nord de l'Europe, la Finlande. Des forêts à perte de vue, des milliers de lacs et un peu moins de 5 millions d'habitants. Pour les citadins du Sud, une exceptionnelle réserve d'espace, de solitude et de paysages féeriques. Deux atouts touristiques : un hiver somptueux et le Père Noël qui, fort opportunément, aurait établi là son royaume. Amoureux et spécialiste de la destination, le voyagiste Alantours (5, rue Danielle-Casanova, 75001 Paris, tél. : 42-96-59-78) y propose notamment, de part et d'autre du cercle polaire, des réveillons au cœur de la Laponie finlandaise. Deux Noël lapons de six jours (départ le 22 décembre, 8 430 F ou 9 250 F selon l'hébergement et 4 900 F ou 4 750 F pour les moins de douze ans partageant la chambre de deux adultes), à Rovaniemi (visite du «Village du Père Noël») et encore plus au nord pour un réveillon agrémenté d'activités plus ou moins insolites (certaines payantes) telles que lancer du lasso, conduite de rennes ou d'un traîneau tiré par des chiens Husky, ski de fond, safari à motoneige et dîner sous un «kota», la tente lapone. Pour le Nouvel An, cinq jours près de Rovaniemi (départ le 30 décembre, 6 345 F et réduction de 35 % pour les moins de douze ans) avec réveillon dans un mini-village lapon ou une Saint-Sylvestre polaire (départ le 30 décembre, cinq jours, 9 990 F) avec safari à motoneige et réveillon à bord d'un brise-glace. Ceux qui n'ont pas froid aux yeux opteront pour un voyage exceptionnel de six jours (départ le 28 décembre, 10 420 F) avec, à Tromso, embarquement sur l'Express côtier et expédition au cap Nord pour un réveillon aux confins de l'Europe.

A signaler enfin la très importante programmation d'un autre voyagiste, grand spécialiste de la destination, Scanditours, avec une brochure distincte, des réveillons lapons, plusieurs grands safaris à motoneige et des prix très serrés : séjours de quatre jours (4 490 F) et de huit jours (6 450 F à 4 dans un chalet), expédition à motoneige de cinq jours (7 340 F). Renseignements dans les agences de voyages.

TÉLEX

Matisse à New-York, au MOMA, temple de l'art moderne. Une rétrospective exceptionnelle (450 œuvres dont 300 peintures) à l'occasion de laquelle l'association Arts et Vie (39, rue des Favorites, 75015 Paris, tél. : 40-43-20-21, Minitel 3614 AREVIE) propose deux escapades, l'une de sept jours (du 28 décembre au 3 janvier, 9 300 F), l'autre de quatre jours (du 5 au 8 janvier, 6 900 F), prix comprenant l'avion, les transferts, l'hébergement en chambre double et demi-pension, l'entrée à l'exposition et un certain nombre de visites dans la ville.

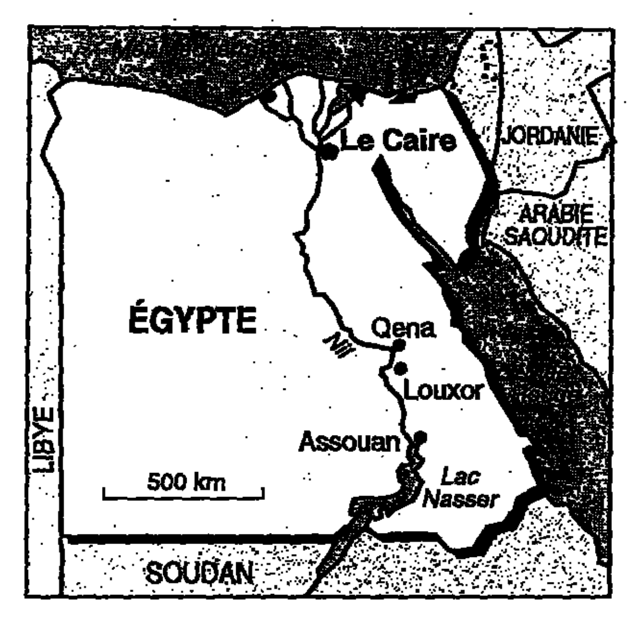
Les plus prestigieux musées de l'Est américain au menu du circuit de dix jours proposé aux amateurs d'art par le voyagiste Ikhar (32, rue du Laos, 75015 Paris, tél. : 43-06-73-13). Sont programmées les visites, à New-York, de l'Asian Society Gallery, du Metropolitan Museum of Art, du Guggenheim et du Musée d'art moderne, à Philadelphie, de la Fondation Barnes (fermée en été mais une sélection de ses toiles sera présentée à la National Gallery) et du Museum of Arts et, à Washington, de la National Gallery et du Smithsonian Institute. Trois départs, les 25 avril, 18 juillet et 10 octobre : 21 900 F en chambre double et pension complète, avec un accompagnateur conférencier.

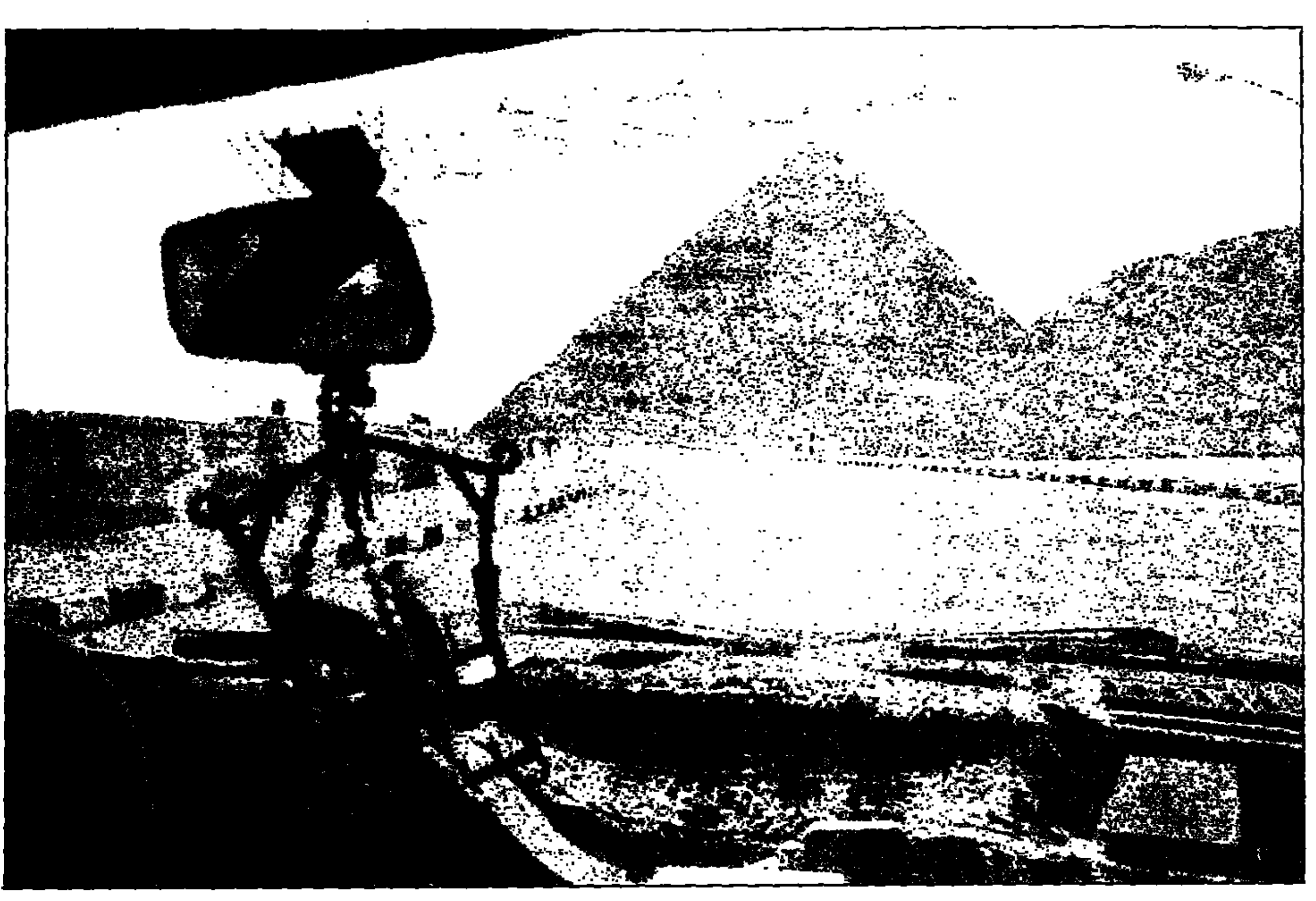
Sélection établie par Patrick Francès et Danielle Tramard.

Remous sur le Nil

Suite de la page 29

Les femmes portaient le même casque, au-dessus de leurs robes froufroutantes, leurs cache-poussière et leurs jupons. Le tout était surmonté d'une ombrelle munie de rideaux et de verres à l'avant *« pour voir le paysage »*.




DENIS ROCHE

La pyramide de Chéops.

Mais cet attirail n'a pas découragé les Chateaubriand, les Gérard de Nerval, les Flaubert, les Maxime Du Camp et autres Pierre Loti, sans oublier Ibsen, l'impératrice Eugénie, l'empereur d'Autriche, le duc d'Aoste et d'autres têtes couronnées.

Même si le tourisme commençait à être une industrie avec la construction des hôtels Shepeard en 1851 et Mena House trente-cinq ans plus tard, la vallée du Nil est restée réservée à une élite. Les congés payés et surtout la démocratisation de l'avion ont permis aux foules rêvant de trésors depuis la découverte de Carter de déferler sur la vallée. Dès la fin des années 50, Le Caire dispose de son premier Hilton. Les palaces flottants comme l'*Isis* et l'*Osiris* font leur apparition sur le Nil dans les années 60. Mais le flux touristique reste relativement limité du fait des tensions politiques entre Nasser et l'Occident. De la guerre de 1967 à celle de 1973, les hôtels sont quasiment vides. Mais, dès 1975, il faut « bakchicher » pour trouver une chambre d'hôtel. Depuis lors et malgré quelques bas (assassinat de Sadate en octobre 1981, émeute des conscrits de la police en février 1986 et guerre du Golfe), l'industrie touristique est plus florissante de saison en saison.

La récupération du Sinaï et notamment de Charm-el-Cheikh en 1982 ainsi que le développement d'Hourghada sur la mer Rouge ont apporté à l'Egypte une nouvelle forme de tourisme vivant entre mer et soleil. C'est la raison pour laquelle les Gaulois, longtemps les plus nombreux des touristes, ont été dépassés par les Germains (249 000 touristes allemands et 2,1 millions de nuitées, contre 163 000 touristes français et 1,2 million de nuitées, en 1991-1992). Cet apport de touristes nordiques venant l'été a d'ailleurs transformé Hourghada qui, de petite ville de pêcheurs, est devenue la Cannes de la mer Rouge, *« la ville de Chaytan* (le démon) *où la débauche ne le cède qu'au stupre et à la fornication »*, selon les islamistes affolés par la vue de tant de chair dénudée (les seins nus sont interdits dans toute l'Egypte).

A défaut de satisfaire leur éros, les islamistes se sont rabattus sur thanatos. Mais si les attentats contre les touristes ont vivement embarrassé le gouvernement et décuplé la force apparente des islamistes aux yeux des Occidentaux, ils les ont coupés de la plupart des Egyptiens. Même des personnalités religieuses proches des Frères musulmans ont condamné les attentats et ont soutenu la *fatoua* du grand mufti d'Egypte selon laquelle le tourisme était parfaitement conforme aux préceptes islamiques.

Ce cheik modéré est allé jusqu'à affirmer qu'on n'a pas le droit d'agresser des voyageurs, même s'ils viennent de pays contre lesquels on est en guerre. Parallèlement aux discours religieux, le gouvernement a sorti le gourdin, et il ne se passe plus un jour sans que des dizaines de maximalistes musulmans présumés soient arrêtés. *« Ce n'est pas assez »* estiment certains professionnels du tourisme qui préfèrent *« perdre une saison plutôt que de perdre le pays »*.

De notre correspondant
Alexandre Buccianti

Valéry le Sétois

Sète n'en finit pas de dire merci à Paul Valéry d'être né ici. Le musée, le collège, la petite rue qui y conduit, la rampe nouvelle bâtie à la place de celle qu'il empruntait enfant pour gagner le canal, tous ces lieux portent désormais son nom par décision, au fil des années, du conseil municipal. Il n'est pas jusqu'à son plus célèbre poème, *le Cimetière marin*, qui ne soit célébré; le 7 août 1945, onze jours après l'inhumation du poète, le cimetière Saint-Charles fut officiellement dénommé « marin » (1).



Paul Valéry au collège de Sète, le 13 juillet 1935.

VALÉRY, tout au long de sa vie, n'a cessé de proclamer ce qu'il devait à Sète, à cette cité du Languedoc reliée à la terre ferme seulement par deux grands bancs de sable, de dire ou de laisser entendre que s'il était né ailleurs son œuvre s'en serait ressentie, son esprit s'en serait trouvé appauvri. Cependant, adulte, il n'y revint pas souvent, ajoutant au mystère !

« Il y a deux Valéry », dit Jacques Dalquier, le directeur de la Médiathèque, mais gravement, du bout des lèvres, comme s'il craignait de trop en dire. Il y a celui que l'on connaît, l'académicien, le professeur au Collège de France, et l'autre, qu'on connaît moins mais qui existe, et même passionnément, Valéry le Sétois, le Méditerranéen, le nageur, le rêveur, l'amant, l'aquarelliste, celui dont bien des lettres vibrantes demeurent inédites mais qui sont ici, à Sète, dans cette Médiathèque. *« Pourra-t-on les consulter un jour ? »*. Jacques Dalquier ne répond plus.

« Avez-vous lu son discours ? », nous demandera René Porteil, le proviseur du lycée, qui n'a, bien sûr, en tête qu'un seul discours, celui que Valéry fit à Sète, le samedi 13 juillet 1935. Et il nous en offre un exemplaire tiré sur vélin d'Arches à l'occasion du centenaire du lycée.

Paul Valéry a fréquenté cet établissement de la neuvième à la quatrième. Et c'est ici, *dans la* deuxième cour, qu'il prononce « son » discours. Le poète a alors soixante-quatre ans. Il répond à une invitation du maire de Sète et du rectorat de Montpellier, de venir présider la distribution des prix. Quelques jours avant, Valéry leur a écrit – la lettre est conservée aux archives de l'Hérault : *« S'il m'est permis d'exprimer un désir, j'aimerais que la cérémonie eût lieu dans la journée, vers 16 heures, par exemple, à cause de la fatigue que je prévois si je songe au trajet à faire de Montpellier à Sète, de bonne heure. D'autre part, je désirerais être informé de la tenue dans laquelle il est convenable de paraître à cette solennité. »*

En habit brodé de membre de l'Institut, comme nous le révèlent les photos ! Il entre d'un pas vif, cela se voit, dans la deuxième cour du collège. Le temps est splendide. Il y a foule, on a mis des chaises et des bancs dans la cour et parents et élèves – Maurice Clavel, le futur écrivain, est parmi ces derniers – se dressent et applaudissent l'illustre académicien. Le préfet, le maire, le recteur, les conseillers municipaux, jusqu'au commandant de la garnison, au lieutenant de gendarmerie, au commissaire central ; qui n'est pas là ? L'estrade officielle a été dressée sous le préau.

Dans le discours sétois, Valéry évoque ce jour où, pour la première fois, *« le 2 ou 3 octobre 1878 »*, il fit ici son entrée, *« la main*, dit-il, *dans la main de mon père »* (2). On l'entend faire l'éloge du *« piquet de jadis »* et de ses vertus. *« Se taire, quelle leçon ! »*, scande l'orateur. Et si, ensuite, l'académicien se livre à une grave dissertation, prémonitoire en bien des points : *« La Russie, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis sont comme de vastes laboratoires* (...) *où l'on tente de façonner un homme nouveau. »* Si le professeur au Collège de France fait part de ses craintes devant la multiplication des moyens matériels d'énorme puissance, *« sans égard à la nature vivante, à sa lenteur d'adaptation, à ses limites originelles »* ; si, soudain, il dit ce que pourrait être l'antidote : *« Un peu de savoir et beaucoup d'esprit, beaucoup d'activité de l'esprit, voilà l'essentiel »*, c'est pour ensuite revenir à Sète et à ses souvenirs, à son enfance, à son lycée. *« Et puis regardez par-dessus les toits : vous avez une grande chance, dans ce collège. Si vos yeux s'élèvent du livre ou du cahier, ils se posent sur la mer. Quant à moi, je dois beaucoup à ce regard de mes premières années d'élève de ce collège. »*

Alors qu'après ce grave détour on s'attendrait à ce qu'il dise : *« Qu'est-ce que l'esprit ? »*, c'est cette question qu'il pose : *« Qu'est-ce que Sète ? »*, et il répond : *« Une île singulière »*, formule que tout Sétois, depuis, connaît et qui rappelle que Valéry datait son habitude de *« faire une sorte d'île de son esprit »* de cette époque où il était élève ici ! Alors, il se confie comme jamais peut-être : *« Si, d'évènements en évènements et d'idées en idées, je remonte le long de la chaîne de ma vie, je la retrouve attachée par son premier chaînon à quelqu'un de ces anneaux de fer qui sont scellés dans la pierre de nos quais. L'autre bout est dans mon cœur. »*

Huguette Laurenti, lycéenne en ce temps-là à Sète et future agrégée de littérature, se souvient de l'émotion de l'orateur ; ce n'était pas du chiqué !

Deux ans auparavant, donnant une conférence à Paris, Valéry avait déjà dit : *« Je suis né dans un de ces lieux où j'aurais aimé naître. »*

Il naît au 65 de la Grande-Rue, tout près du canal, le 30 octobre 1871 ; Giulio Grassi, grand-père maternel du poète, a été consul d'Italie à Sète et il est enterré au Cimetière marin qui s'appelle encore Saint-Charles ; sa fille, Fanny, a épousé Barthélemy Valéry, un Corse né à Bastia d'une famille de marins et qui occupe un emploi administratif dans les douanes de la cité languedocienne. L'appartement, au deuxième étage d'une maison aujourd'hui disparue, avait quatre fenêtres donnant sur le canal, ses navires, ses barques de pêche, l'alignement spectaculaire des mâtures, les ailes repliées des voiles. Tout à côté, il y a le plan de la Marine, où dans des paniers d'osier, petits rectangles posés comme un damier sur le sol, les femmes des pêcheurs, habillées de leur jupe ample, vendent du poisson, le « blanc », pêché au chalut, et le « bleu », sardines, maquereaux, anchois et thons.

En face, sur l'autre quai, ce sont les chais – Sète est l'une des plaques tournantes du commerce du vin, – où les tonneaux s'accumulent en rangs serrés comme une armée. Depuis les fenêtres, on aperçoit même, par-dessus les chais, l'avant-port, le quai du nouveau bassin, aujourd'hui quai d'Alger, et, surtout, la mer (3). *« J'aime jusqu'à la poussière de paille et de charbon qui s'élève des quais ; jusqu'aux odeurs extraordinaires des docks et des hangars, où les fruits, le pétrole, le bétail, les peaux vertes, les planches de sapin, les soufres, les cafés composent leurs valeurs olfactives »*, écrit-il en 1930.

L'adulte restera très marqué par certaines visions. Celles des thoniers : *« Parfois, au crépuscule, je regardais rentrer ces fortes barques de pêche, lourdes de cadavres des thons, et une étrange impression m'obsédait l'esprit. »* Ces bateaux accostaient devant ses fenêtres. La vue de viscères marines, un jour en bordure de mer, lui fera écrire bien après : *« Le dégoût que ce charnier me causait le disputait en moi à la sensation de beauté réelle et singulière de ce désordre. »* Sur le moment, un jour d'août 1892, il fera part de cette découverte à Pierre Louÿs, son nouvel ami, dans une lettre où on lit : *« Ce carnage dormait sous un cristal verdâtre et or* (4). »

Alors, Valéry a quitté Sète avec ses parents pour Montpellier ; mais c'est vers les plages de Palavas, de Maguelonne qu'ils aiment aller. La découverte d'un coquillage sur l'une d'elles donnera naissance à *Eupalinos*. Un texte peu connu, *les Rives du Languedoc* – publié pour la première fois dans la revue *Rails de France* en 1936, – évoque ces balades intenses : *« Il me souvient de très anciennes promenades, le long de la mer d'azur sombre, toute hérissée d'étincelles. Nous étions deux ou trois amis qui trouvions une ivresse extraordinaire à marcher sur ses bords aussi longtemps que nous le pouvions, sans autre but que le soleil* (5). » Il y a un Valéry qui précède Camus et qui manifeste un goût des choses simples et éternelles. *« Et si la faim venait, un miracle parfois nous donnait notre nourriture. On rencontrait, dans ce désert marin, quelque tribu nomade de pêcheurs qui campaient sous des tentes en loques. Ils menaient la plus simple et peut-être la plus libre des vies. La famille primitive était là* (...). *Ces braves gens, pour quelques sous, nous préparaient d'incomparables soupes de poisson. »*

Ses yeux n'oublieront plus la force du soleil. Et en quels termes il parlera des noces du nageur avec la mer ! *« Se jeter dans la masse et le mouvement, agir jusqu'aux extrêmes, et de la nuque aux orteils* (...) *tout le corps se donne, se reprend, se conçoit et veut épuiser ses possibles* (...). *Donc, nage ! »*

Après l'avoir quittée, en 1884, il reviendra peu, en effet, dans sa ville natale, sinon pour quelques heures ou quelques jours à chaque fois ; on lui connaît un échange de correspondance avec la municipalité de Sète, qui le félicite, en 1925, de son élection à l'Académie. Au début des années 30, il donne une conférence dans sa ville mais, ce jour-là, il est presque aphone, n'est pas content de lui et l'écrira dans ses *Cahiers*. Plus frappant sera son passage à Sète le 4 mai 1942 ; dans une France occupée, vichyssoise, il prend la parole au cinéma Trianon, sa conférence s'intitule « Souvenirs poétiques », mais ceux qui étaient là en 1935 et qui reviennent l'écouter ce soir-là ne s'y trompent pas. La salle est pleine. Aux premiers rangs ont pris place des étudiants venus de Montpellier. Huguette Laurenti se rappelle un homme en *« état d'amertume »* qui face à ces jeunes gens va de nouveau vibrer, parler avec élan de la force de l'esprit, dire que c'est cette force qui permet de tenir. La presse locale, si prolixe à son sujet quelques années auparavant mais acquise à Vichy, ne rendra pas compte de la conférence. C'est la dernière fois qu'il verra sa ville natale.

Il meurt à Paris, le 20 juillet 1945. Sa dépouille mortelle arrive en gare de Sète, le 26 juillet, où elle est transportée dans le parloir de son collège, organisé en chapelle ardente. Dans l'après-midi, ce sont des élèves qui veillent son corps ; le soir, des anciens. Le cinéaste Henri Colpi en est : *« Nous sommes restés là jusqu'aux lueurs de l'aube* (6). » Le lendemain ont lieu les obsèques, par un jour de canicule. Le cercueil rejoint le caveau de famille du cimetière Saint-Charles. Un orateur dira : *« Si la Providence a voulu qu'il naisse à Sète, il a voulu, lui, venir y dormir* (7). » Un nouveau destin, un nouvel élan s'enroulent sur la ville.

Il faut marcher dans ce cimetière pentu, se souvenir du poème qui lui donne aujourd'hui son nom – *« Les morts cachés sont bien dans cette terre, Qui les réchauffe et sèche leur mystère »*, – être persuadé que plus d'une fois Valéry, de son vivant, dut le parcourir comme un *« revenant »*. La mer est là, devant, débridée et soumise désormais au texte souverain. A côté se dresse le Musée Paul-Valéry, riche en dessins et aquarelles de l'écrivain. La veuve du poète confia à son ancien conservateur, Gabriel Couderc, que son mari *« dessinait et peignait autant qu'il écrivait »*. Et le nouveau, André Freises, estime en connaisseur qu'il s'agit d'œuvres *« fraîches »*. Valéry ne se déplaçait pas sans sa petite boîte d'aquarelle ; dans les marges de ses cahiers, on trouve des esquisses de navires, de ports, alors qu'il écrit sur un tout autre sujet.

Sur le canal, les thoniers accostent toujours au même endroit : le lycée est bien là, avec ses trois cours qui s'étagent comme trois grandes terrasses où la jeunesse sacrifie au soleil, aux jeux ; Valéry y partage sa gloire avec Brassens – renvoyé du lycée, lui, alors qu'il était élève de troisième et dont un grand médaillon de bronze rappelle le passage. La Médiathèque, elle, vient de s'enrichir d'un nouveau fonds : lettres inédites de Paul Valéry à Pierre Louÿs, à Paul Léautaud. Dans les réserves, les éditions rares des ouvrages du poète ne cessent de s'accroître.

Mais si Sète est resté Sète, cette *« île singulière »*, n'est-ce pas lui, Valéry, qui nous le rappelle aujourd'hui, tandis que midi sonne, que les rues aux maisons basses se vident et qu'il ne reste plus que le soleil ? Le soleil, le ciel et la mer, les trois « déités » qui comptaient à ses yeux.

Jean-Pierre Barou

(1) Cf *les Rues de Sète*, ville de Sète, 1988.

(2) Le texte du discours a été repris dans « La Pléiade ».

(3) Sur le Sète de cette époque, *cf.* Claude Bonfils, *Sète, Métamorphoses*, Equinoxe, 1991.

(4) *Cf. Cahiers Paul Valéry*, n° 1, Gallimard, 1975.

(5) On lira avec profit Willy-Paul Romain, *Paul Valéry et la Méditerranée*, Lourmarin de Provence, 1987, et Gabriel Faure, *Paul Valéry méditerranéen*, Horizons de France, 1954. *Merci à Mme Cavelier* de nous avoir orienté vers ces ouvrages.

(6) *Cf.* le dossier établi par les élèves du lycée Paul-Valéry à l'occasion du centenaire de l'établissement.

(7) *Cf. le Midi libre* du 28 juillet 1945.

Dimanche en Mésopotamie

A l'approche du troisième millénaire, le Français jouit de cent quarante jours de congés par an, dimanches inclus – les Chinois dans le même laps de temps ne disposent que de soixante-dix jours libres, – et il considère cette situation comme l'une de ses principales conquêtes modernes.

Cependant, à la fin de l'Ancien Régime, les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne cessaient déjà de travailler cent vingt-huit jours par an, soit pratiquement autant que les compatriotes du président Bill Clinton. C'est la Révolution, une fois les Capétiens mis au Temple, qui fit tomber à trente-six journées annuelles les vacances des sans-culottes. Il ne faut donc pas s'étonner du prompt assassinat de la Première République... Le retour au calendrier grégorien ne fit pas peu pour la popularité de Napoléon Bonaparte, d'ailleurs bientôt petit-neveu de Louis XVI par son mariage avec Marie-Louise d'Autriche.

Les bolcheviks, plus tard, devaient eux aussi commettre la même bêtise en réduisant considérablement les jours de congés – il est *vrai généralement non rémunérés*, comme dans le royaume des lys, – de l'âge tsariste. Il y avait eu, c'est vrai, des abus, par exemple *dans ces régions comportant des orthodoxes* et des catholiques et où on vivait sous le système festif des deux calendriers, avec *quelque deux cents jours chômés sur trois-*cent soixante-cinq... Staline établit une sorte de juste milieu en fixant à soixante-douze le *nombre des jours chômés.*

L'abondance de distractions coïnciderait-elle avec les fins de règne ou de civilisation? Les Romains, à l'époque de la grandeur d'Auguste, n'avaient l'autorisation de se reposer que soixante-six fois par an, à peu près comme les Chinois de 1992; le Bas Empire laissa ses ressortissants vaquer à leurs plaisirs cent soixante-quinze jours par an... *Panem et circenses* plus souvent encore que pour nous!

On va de découverte en étonnement dans le livre du Polono-Ecossais Witold Rybczynski (actuellement *professeur* d'architecture à Montréal), *Histoire du week-end.* On croyait quasiment tout devoir, en ce *domaine, à la Bible où* le Père éternel lui-même se reposa le septième jour de la Genèse et au Front populaire et ses *«congés payés»*. Witold Rybczynski *nous prouve que,* sous les pharaons d'avant l'ère biblique proprement dite, *«le travail était interdit en Egypte soixante-dix jours par an»* et que les calendriers de Sumer, de Babylonie et d'Assyrie, probables inventeurs de l'année divisée en douze mois, comportaient, chaque pleine lune, un jour de halte, le *chabattou (shabattu* selon la graphie anglo-saxonne).

L'auteur estime, non sans quelque vraisemblance, que les israélites, lors de leur exil entre Tigre et Euphrate, au sixième siècle avant Jésus-Christ, y adoptèrent le *chabattou – schabatt* en hébreu; *sabbat* en français dès le douzième siècle – *«jour d'observance religieuse pendant lequel tout travail est proscrit»*. La peine capitale fut prévue pour *«les profanateurs du sabbat»* mais le Messie n'en eut cure et commit des miracles ce jour-là, manifestant ainsi sa volonté de rompre avec le judaïsme. Les juifs avaient d'autre part trouvé, au pays des Jardins suspendus, la croyance dans les vertus magiques du chiffre sept.

EN notre siècle, le jeune Etat hébreu, instauré en Palestine en 1948, se montra réticent à l'égard du week-end de quarante-huit heures, craignant qu'il ne dévalorisât le sabbat, jour sacré... et ne fouettât l'inflation! Aujourd'hui encore, l'armée, les écoles et nombre d'entreprises israéliennes fonctionnent six jours sur sept et la semaine obligatoire de cinq jours est surtout réclamée par... les juifs orthodoxes, lesquels pensent qu'une seconde journée vide canalisera les activités profanes au profit du respect du *shabbat.*

Quant aux premiers chrétiens, ils situèrent la *résurrection* de Jésus un lendemain de sabbat, le dimanche, dès lors *«jour de Dieu»*. L'Antiquité avait déjà fixé à cette date la célébration du Soleil, et les fidèles de Mithra – le mithriacisme, foi ensuite disparue, venue de Perse et qui fit courir durant des siècles des millions d'hommes – fêtaient également le dimanche. Quant aux hindous, c'est sans relation avec les cultes du Proche-Orient *qu'ils ont choisi, dans la nuit des temps,* le dimanche comme pause, car *«la tête de la semaine»* étant chez eux réputée moment défavorable, on préférait s'abstenir d'action *durant* ces vingt-quatre heures. En Occident, c'est à l'empereur Constantin Ier le Grand que revint, en 321, de décréter le dimanche *férié – sauf pour les paysans... La Chine* attendit 1911 pour se rallier, dernière grande nation à le faire, à la semaine de sept jours débutant par un dimanche inactif.



Notre chercheur polono-britannico-canadien ne s'est pas contenté de reconstituer l'interminable filiation historique et *religieuse* du dimanche, du week-end, des fêtes carillonnées, des vacances d'été. Il s'est également penché sur les occupations humaines des *moments de liberté,* depuis l'immémorial combat d'ours ou de coqs jusqu'au roman feuilleton inventé sous Louis-Philippe, par Emile de *Girardin* et *Honoré de* Balzac et bien sûr précurseur du feuilleton télévisé.

Longtemps les animaux furent les victimes toutes désignées des distractions de l'humanité : les *hommes agissaient,* les *femmes* regardaient, quitte à faire semblant de cacher leur émotion dans un mouchoir. Si enclins à présent à fustiger les corridas d'Espagne et de *notre Midi – où elles ne furent introduites* que sous le Second Empire, pour complaire à l'Espagnole Eugénie qui, paraît-il, s'en fichait... – ou les chasses à la palombe en Aquitaine, les Anglais eurent jusqu'au siècle passé leur Saint-Firmin, à Stamford et autres localités, où on jetait un infortuné taureau du haut d'un pont *avant de le repêcher pour* l'achever.

APRÈS nous avoir montré la naissance officielle du terme *week-end* – alors *weekend* en un seul *mot,* dans un texte anglais de 1879, – Witold Rybczynski nous entraîne sur les traces de *hobby* – «poney» au Moyen Age. *Les Anglais* n'ont *que ce mot,* les Français ont le choix entre le populaire «dada» et le huppé «violon d'Ingres». Aussi disent-ils de plus en plus souvent «hobby», y com*pris désormais,* selon un usage américain, dans leur *curriculum vitae...*

En conclusion, l'auteur d'*Histoire du week-end* nous invite, nous les gens de la *«civilisation des loisirs»*, *à un peu plus de modestie* : non seulement, de Fabre d'Eglantine à Lénine, nous n'avons inventé que des calendriers anti-vacances mais encore nous grignotons maintenant, au profit du commerce, le sacro-saint repos dominical, appliquant d'ailleurs là sans le savoir un vieux conseil de Voltaire : *«Si vous voulez détruire la religion chrétienne, supprimez le dimanche!»* Ladite religion n'était plus très vaillante mais le jour de la messe, à défaut de faire église comble, *surnageait intact. Verra-t-on un jour le week-*end sans dimanche?

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

► ***Histoire du week-end,* de Witold Rybczynski. Liana Levi, collection *«Histoire»*. *Traduit de l'anglais par* Claude Bonnafont. Avec index et 10 pages de bibliographie. 230 p., 140 F.**

JEUX

Bridge

nº 1512

LE STYLE DE BEGUIN

Le Suisse Pierre Beguin, qui vient de nous quitter. avait un style original et imagé pour raconter les coups *de bridge dans ses chroniques de la Gazette de Lausanne* et du *Journal de Genève*. Voici celle intitulée «le Père Toine». *La donne avait été distribuée* dans le match Pays-Bas-Danemark du championnat d'Europe de 1979 à *Lausanne*.

♠ 7
♡ R D 3
◇ A R 10 8 2
♣ A 10 8 7

♠ D V 8 6 3
♡ 10 8 5 4
◇ 9 5
♣ V 2

N / O E / S

♠ R 10 5
♡ A 6
◇ D V 6 4 3
♣ 9 6 5

♠ A 9 4 2
♡ V 9 7 2
◇ 7
♣ R D 4 3

Le camp N-S est vulnérable et Est donneur. Dans la salle ouverte, le Néerlandais, *qui porte un prénom* à la Maupassant, Toine Van Hoof, joue la manche à Cœur au terme des *débats suivants (plus ou moins* incompréhensibles !) :

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	passe	passe
passe	1 ♣	1 ♠	passe !
2 ♠	contre	passe	3 ♣
passe	4 ♡	passe	4 ♡

Bref, le Danois en Ouest entame le 3 de Pique, *comment conduiriez-vous le coup* au contrat de QUATRE CŒURS ?

Réponse :

«L'innocent, qui prendrait de l'As pour couper un petit sur-le-champ, verrait le flanc bondir sur l'aubaine. Certes, il faut couper un Pique pour *mener l'affaire à bien, mais au bon* moment. A cette fin, notre Batave choisit la solution la plus élégante. *Il laisse passer le Roi de Pique !* L'adversaire a beau renvoyer Pique coupé pour s'emparer du Roi d'atout qui suit : l'As de Pique contrôle le coup et le reste n'est que jeu d'enfant.

» *Dans la salle fermée*, le Danois en Sud, qui joue la même manche à *Cœur, reçoit l'entame* du Valet de Trèfle et ne trouve pas la juste cadence. Après avoir pris en main, il avance *un* atout vers le Roi dont la droite s'empare pour rejouer Trèfle. Notre demandeur tire une deuxième fois atout, engrange la levée de l'As de Pique, coupe un petit Pique, se défausse encore d'un Pique sur un Carreau et tente de rentrer à la Dame de Trèfle. La gauche la fauche, passe la main au 10 de Pique du partenaire et surcoupe le Carreau qui suit.

» Vous avez sans doute trouvé le *bon rythme contre toute entame. Il* faut, à l'instar de Toine le Frison, commencer par tirer *un coup à blanc dans le Pique en jouant un petit* de chaque main...

» On le connaissait à dix lieues aux environs le père Toine, Toine-ma-fine, Antoine Mâcheblé, dit Brûlot, le cabaretier de Tournevent.»

GRAND CHELEM A MALMOE

Sauf en tournoi par paires, on a intérêt à jouer le coup à la couleur plutôt qu'à Sans Atout, afin d'avoir une plus grande liberté de manœuvre (comme une coupe par la main courte du mort). Mais la malchance peut cependant être au rendez-vous comme dans cette donne du tournoi de Conata qui a eu lieu à Malmoe en 1989.

♠ A R D
♡ R 8
◇ R D 9 7 2
♣ 9 8 5

♠ 9
♡ D V 7 5 4
◇ V 10 8 6 5
♣ D 4

N / O E / S

♠ 7 6 4 3
♡ 10
◇ 4 3
♣ V 10 7 6 3 2

♠ V 10 8 5 2
♡ A 9 6 3 2
◇ A
♣ A R

Sur l'entame du 9 de Pique, comment peut-on gagner le GRAND CHELEM A PIQUE contre toute *défense ? Comment gagner* le GRAND CHELEM A SANS ATOUT contre toute entame et toute *défense ?*

Note sur les enchères

Les enchères (S. don. tous vuln.) pourraient être les suivantes :

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	3 ◇	passe
3 ♡	passe	3 ♠	passe
5 ♠	passe	7 ♠	passe...

Sur «7 Piques», il n'est pas illogique en tournoi par paires d'essayer «7 SA».

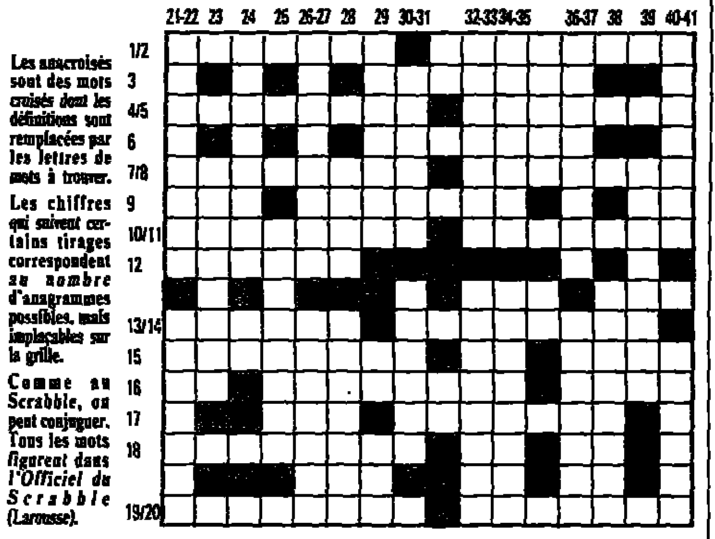
LES NOUVEAUX LIVRES

Dans la série «Les tests de Michel Lebel», le champion français vient de publier aux éditions Du Rocher un livre d'exercices de 112 *pages* intitulé *les Maniements de couleurs*. On y trouve quarante donnes bien choisies présentées à *deux, puis à quatre jeux* avec des cotations pour les solutions adoptées et des conseils pratiques. La présentation est très claire, mais le prix trop élevé (120 F).

Philippe Brugnon

Anacroisés (R)

nº 743



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. DENOORT. – 2. BEIMNORS (+ 1). – 3. IJORRSU. – 4. EEJRSTUV. – 5. AACDGNO. – 6. AACDRSS. – 7. ACEIILST (+ 3). – 8. AEINOSS. – 9. AGIKNST. – 10. AEIILMSS (+ 1). 11. EEINNST (+ 2). – 12. AEEFLS. – 13. ABENRS. – 14. AEEGNRST (+ 6). – 15. AAEEHMNT. – 16. AEEINNOS. 17. EEMNNOU. – 18. EEIMNPRS (+ 1). – 19. AEENPRRT (+ 5). – 20. AEERSTT (+ 4).

VERTICALEMENT

21. EFILRSUV. – 22. ABEGNTU (+ 1). – 23. AEEIMNST (+ 5). – 24. AILLOPRT. – 25. AELNORTU (+ 3). – 26. AEIMNSTU (+ 2). – 27. AAAEHNR. – 28. EINOSSS (+ 1). – 29. ACEEJST (+ 1). – 30. EEOSST. – 31. EEEGNS (+ 2). – 32. CMNORSU. – 33. EEGNRRSU (+ 1). – 34. AABDEGR (+ 1). – 35. AEEMNRST (+ 4). – 36. EIIOSSST. – 37. ANNORTT. – 38. DEEEGIOS (+ 1). – 39. AEINNSST (+ 3). – 40. AEGNSSU. – 41. AEESUX.

SOLUTION DU Nº 742

1. EFFRENEE. – 2. NULLES. – 3. CARIBOU (COURBAI). – 4. DESUETES. – 5. ISSUES (SUISSE). – 6. INGRAT (GARNIT, GRANIT, GRATIN, RATING). – 7. VAINCUES (ENCUVAIS). – 8. ANETHS (HANTES, THANES). – 9. VOCEROS. – 10. BOITIER. – 11. COURONNE. – 12. XIMENIE, arbrisseau des régions tropicales. – 13. OSSEUSE. – 14. SINUSITE (INUSITES, NUISITES). – 15. USAGEES (GAUSSEE, GUEASSE). – 16. RENALES. – 17. ANEMIIEZ. – 18. INTUITIF. – 19. SUSTENTE. – 20. ECRIVAIN. – 21. COPRAHS. – 22. FAISAN (FANAIS). – 23. ECOSSES. – 24. FRASIEZ (FRAISEZ). – 25. USINEES. – 26. EBRECHE. – 27. BOUCLAGE. – 28. SUSSIONS. – 29. VINEUSE (ENSUIVE). – 30. OISIVETE. – 31. NEOGREC (CONGERE, CONGREE). – 32. EXIGUITE. – 33. TERRINE (RENTIER, RETENIR, TERRIEN). – 34. LUPANAR. – 35. MUEZZIN. – 36. TOPLESS. – 37. ASSAINI (ANISAIS, NIAISAS). – 38. IMITATIF. – 39. MAUGREEE.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Scrabble (R)

nº 410

LE JEU DE LA RÉSURRECTION

Pour fêter les soixante-dix ans de la découverte du tombeau de Toutankhamon (*cf.* l'article récent publié par un grand quotidien du soir), nous vous convions à une balade archéo-lexicable avec, *malheureusement, davantage* de mots grecs ou arabes qu'égyptiens. En guise de *pierre de Rosette*, voici les *tirages correspondant à quelques-uns* de ces mots archéologiques : AAEIMNNR - AAAMBST - EAIIQSU - ADEEENN - ALBINOS - CAPEONS - EGINRSY - BEINNU.

Le roi qui réunit la Basse et la Haute-Egypte porte le PSCHENT (mot *égyptien !, à prononcer pskènt*), coiffure formée d'un mortier rouge et d'une mitre blanche qui symbolisent les *deux couronnes. Le nouveau* royaume uni est divisé en NOMES (provinces) ; au sud, la Nubie, pays des cataractes du Nil, est envahie, et les richesses NUBIENNES (or, pierres précieuses, plumes d'autruche) sont pillées. *Plus* au nord est la ville «nouvelle» d'Amarna (AMARNIEN, ENNE). L'ENNÉADE est une compagnie de neuf dieux créateurs du monde, parmi lesquels Isis, protectrice des mères et des enfants à laquelle le culte ISIAQUE rend hommage.

Les tombeaux prolongent la vie des morts. *Les* viscères, essentiels à *la* survie des défunts, sont conservés dans des vases, *les* CANOPES. Le MASTABA est une pyramide tronquée dont une des salles, le SERDAB, contient l'effigie du mort, *lequel a les narines chatouillées par des effluves* d'OLIBAN, encens. Le tombeau peut être gardé par un *SPHINX, lion à tête d'homme*, ou une SPHINGE. Parfois, les tombes sont des galeries creusées dans le roc, les SYRINGES.

Le temple égyptien est l'habitat du *dieu sur la terre*. Le NAOS, chapelle, en est l'élément essentiel ; il est précédé du PRONAOS. Le SPEOS est un *temple rupestre*.

On écrit sur du papyrus, bien sûr, mais aussi sur l'OSTRACON (pl. OSTRACA), tesson de poterie ; *on joue de la musique sur un* SISTRE, sorte de hochet multiple. Le CHADOUF, appareil à contrepoids, permet de puiser *l'eau*.

Le scarabée est omniprésent. En Egypte, un mot exprime l'essence même de la chose qu'il désigne : deux choses différentes qui ont *le* même nom ont donc une essence identique. C'est le cas du mot *kheper*, qui signifie à la fois *insecte bousier* et *venir de soi-même à l'existence, à la lumière*. Le scarabée égyptien est donc le symbole de la résurrection. Curieusement, *en italien, scarabeo* a également un deuxième sens : *Scrabble* (solution des tirages après la partie).

Michel Charlemagne

Le Perreux-Scrabble, 19 octobre 1992 Tournois, 70 ter, avenue Ledru-Rollin, le lundi à 20 h 30. Initiation le vendredi à 14 heures.

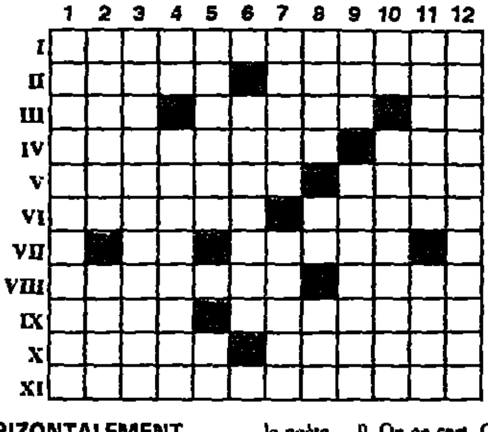
Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un *cran, vous découvrirez* la *solution* et le tirage suivant. Sur la grille, les *rangées* horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est *horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage* signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	EELOPSU			
2	ISABOEY	PELOUSE	H 4	74
3	-VEJETES	ABOYES	11 C	44
4	VE+IIFRU	JETEES	5 G	26
5	IIR+OUHN	VEUF	4 L	38
6	IH+RTASL	FOURNI	O 4	27
7	IL+RALS ?	HARETS	10 E	33
8	CENNOLI	ARILL(E)S	N 8	70
9	HQTIUMS	INCONELS	14 G	62
10	QUM+ACEI	HITS	12 C	45
11	-DEEELNT	MACQUEE	L 8	38
12	ADOGUAB	DENTELE	15 B	85
13	-EUARZA ?	BOUDA	N 2	27
14	EIWGETX	ZAR(Z)UELA (a)	6 B	99
15	WT+VKIIA	EXIGEZ	B 1	50
16	WTVII+NU	KA	13 G	46
17	TVIIN+RG	WU	O 1	37
18	TIG+PFED	NERVI	1 A	36
19	TGPED+RI	RIF	C 1	33
20	TG+NMATO	DEPRIS	9 C	38
21	TMTO+M	XIANG (b)	2 B	26
		COIT	10 L	16
				950

(a) petit drame lyrique espagnol, (b) dialecte chinois.
1. Toffier Catherine, 822 ; 2. Ravard Florence, 794 et Dumenain Monique, 794.
Solution des tirages : AMARNIEN, MASTABA, ISIAQUE, ENNEADE, OLIBANS, CANOPES, SYRINGE, NUBIEN.

Mots croisés

nº 742



HORIZONTALEMENT

I. On les espère attentifs puisqu'ils n'ont rien à faire d'autre. – II. Source de musiques. Mobilisai les énergies. – III. *Dans l'atome. Sur l'Oudon.* Se suivent. IV. *Rapporte. Pour un point.* – V. Relax ? Fit machine arrière. – VI. Elle est cuite comme ça. Sous l'aile ou sur la joue. – VII. *Dans l'auxiliaire.* C'est *toujours du feuillage.* – VIII. Incite à la trêve. Signé Pilate. – IX. Toujours verte. Donne toujours le temps du temps. – X. Mettent en service. *Ainsi la monture* est prête. – XI. Se saoulent de culture.

VERTICALEMENT

1. *Ne nous apporte pas de grandes* lumières. – 2. Pour Sparte. Fasse un pas vers la culture. – 3. Deux fois saints. – 4. Conjonction. Redonnent *des forces... ou des chagrins.* – 5. *Dans* la cathédrale. En entier, pas entier. – 6. Ne se montrent ni en chair ni en os. – 7. Réclame un anti-douleur. Coupa court. – 8. *Un* commerce avec spectacle. *Monnaie* forte. Aujourd'hui pour *le poète.* – 9. *On en sort. On l'a pris.* – 10. Note. De toute première fraîcheur. – 11. Suite de détonations. Chercher l'accouplement. – 12. Valident les documents.

SOLUTION DU Nº 741

Horizontalement

I. *Haltérophiles.* – II. Oléoduc. Avare. – III. Caviar. Bleuir. – IV. Kra. Maelström. – V. Emis. Lia. Tino. – VI. Yenne. Risée. – VII. Es. Ocrera. Ran. – VIII. Ebre. Ela. Me. – IX. Rouai. Maugrée. – X. Substitutions.

Verticalement

1. Hockeyeurs. – 2. Alarmés. Ou. – 3. Levain. Eub. – 4. Toi. Snobas. – 5. Edam. Ecrit. – 6. Rural. Ré. – 7. Oc. Eire. Mt. – 8. Blaireau. – 9. *Hals. Salut.* – 10. Ivette. Agi. – 11. *Laurier.* Ro. – 12. *Erion.* Amen. – 13. Sermonnées.

François Dorlet

Echecs

nº 1515

LIGUE ALLEMANDE
octobre 1992.
Blancs : Wahls (Hambourg SK)
Noirs : Youssoupo
(Bayern Munich)
Partie russe.

1. é4	é5	17. g5 ! (k)	Th-é8
2. Cf3	Cç6	18. ç4 ! (l)	Dxd4
3. Cxé5	d6	19. Tb1	ç6
4. Cf3	Cxé4	20. *Ff4 ! (m)*	*Dç5 !*
5. d4	d5	21. Cxç6 ! (n)	Td3 !! (o)
6. Fd3	Cç6	22. Txé6 !! (p)	fxé6 ! (q)
7. *0-0*	*Fé7 (a)*	23. *Dxd3*	Dxf2+
8. ç4 (b)	Cb4 (c)	24. Rh1	Dxf4
9. çxd5 (d)	Cxd3	25. Cxa7+	Rb8
10. Dxd3	Dxd5	26. Cç6+	Rç7
11. Té1	Ff5	27. Ca5 (r)	Td8 !! (s)
12. Cé5 (e)	*0-0-0 (f)*	28. *Dé2 (t)*	*Td2 ! (u)*
13. Df3 (g)	g6	29. Txb7+	Rd8 (v)
14. g4	Fh4 !	30. Tb8+ (w)	Rç7
15. Cç3 ! *(h)*	*Cxç3 (i)*	31. Tb7+	Rd8 (x)
16. bxç3	Fé6 (j)	32. Tb8+	Rç7
		33. Tb7+	Rd8. Nulle (y)

NOTES

a) Cette variante principale de la «Partie russe» (avec 6..., Cç6 et 7..., Fé7 ou 6..., Fé7 et 7..., Cç6), défense *déjà citée dans le Manuscrit de Gottingen* de 1490, a été étudiée par Jaenisch dès 1842 et expérimentée à la même époque par Petrov.

b) Attaquant immédiatement le centre ennemi.

c) Ou *8..., Cf6* ; 9. Cç3, 0-0 ; 10. Té1 *(10. çxd5, Cxd5 ; 11. Fé4, Fé6* avec égalité ou 10. h3, dxç4 ; 11. Fxç4, Ca5 ; 12. Fd3, Fé6 ; 13. Té1, ç5), dxç4 ; 11. Fxç4, Fg4 avec un jeu équilibré ou encore *8...*, Fé6 ; 9. Té1, *Cf6 ; 10. ç5, 0-0* ; 12. Cç3, Fg4 ; 12. Fé3, Fxç5 ! (Short-Smiyslov, Hastings, 1986-1989).

d) Dans la 41ᵉ partie du match du *championnat du monde, à Moscou*, en 1985, Karpov conserva le F-R *par* 9. Fé2.

é) Une idée de Beliavsky dans sa *partie contre Smyslov à Reggio-Emilia* en 1987. Une autre suite bien connue consiste en 12. Cç3, Cxç3 ; 13. Dxç3, *Fé6 (et non 13..., ç6 ; 14. Fh6 !, Tg8* (si 14..., gxh6 ; 15. Té5, Dd7 ; 16. Ta-é1, Fé6 ; 17. d5 !, çxd5 ; 18. Txé6, *fxé6* ; 19. *Dxh8+)* ; *15. Té5, Dd7* ; 16. Ta-é1, Fé6 ; 17. Cg5 !, 0-0-0 ; 18. Cxf7 ! et les Blancs gagnèrent *(Browne-Bisguier, 1974)* ; 14. Dxç7, Fd6 ; 15. Dç2, 0-0 ; 16. Fd2, Ff5 ; 17. Db3, Dxb3 ; 18. axb3, f6 ; 19. Fç3, Ff7 et *la* paire de F compense le pion perdu comme l'indique Karpov dans son récent ouvrage *la Défense Petrov*, paru chez *Armand Colin*.

f) 12..., f6 ; 13. Df3, g6 ! et 12..., g6 ; 13. Df3, Dxd4 sont jouables et peut-être supérieurs au grand roque.

g) Et non 13. Cç3 ?, Dxé5 !

h) Et non 15. Cd3, Cxf2 ! ; 16. Dxd5, *Ch3+* ; 17. Rg2, Txd5 ; 18. gxf5, Fxé1 ; 19. Cxé1, Té8 ! ni 15. Rg2, Fxf2 ! ; 16. Té2, Fxd4 ; 17. gxf5, Dxé5 ; 18. Dxé4, Dç5 !

i) Ni 15..., Fxf2+ ? 16. Dxf2.

j) Ni 16..., Dxf3 ; 17. Cxf3.

k) Archipov préfère 17. Dxd5, Txd5 ; 18. g5 !

l) Un sacrifice de pion qui gagne un temps important pour l'attaque.

m) 20. Cxç6 est moins fort qu'il n'y paraît : 20..., Dxf2+ ! ; 21. Dxf2, *Fxf2+* ; 22. Rxf2, bxç6 ; 23. Ff4, Td4 ! ; 24. Tb8+, Rd7 ; 25. Tb7+, Rç8 ; 26. Tç7+, Rd8.

n) Mais maintenant si 21..., Dxç6 ? ; 22. Dxç6+, bxç6 ; 23. Tb8+, Rd7 ; 24. Tb7+, Rç8 ; 25. Tç7+, Rb8 ; 26. Tb1+, Ra8 ; 27. Tb-b7 ! et si 21..., bxç6 ? ; 22. Tb8+, Rd7 ; 23. Tb7+, Rç8 ; 24. Tç7+, Rb8 ; 25. Txç6+ avec gain.

o) Une défense extraordinaire.

p) Et une réplique du même ordre La prise de la T donnerait aux Noirs la nullité : par exemple, 22. Dxd3, Dxf2+ ; 23. Rh1, Fd5+ ; 24. Dxd5 (ou 24. çxd5, Txé1+ ; 25. Txé1, Dxé1 ; 26. Rg2, Df2+ ; 27. Rh3, Dxf4). Txé1+ ; 25. Txé1, Dxé1+ ; 26. Rg2, Df2+ ; 27. Rh3, *Df1 !* ; 28. *Rxh4*, Dxf4+ etc.

q) La prise de la D perd : 22..., Txf3 ; 23. Txé8+, Rd7 ; 24. Td1, Rxç6 (si 24..., Rxé8 ; 25. Td8 mat) ; 25. Tç8+, Rb6 ; 26. Tb1+ mais 22..., Txé6 perd également après 23. Dxd3, Dxf2+ ; 24. *Rh1, Té1+* ; 25. Txé1+, Dxé1+ ; 26. Rg2, Df2 ; 27. Rh3, bxç6 ; 28. Dd6 !

r) Il fallait éviter la variante 27. *Txb7+, Rxb7* ; 28. *Dd7+, Rb6 !* ; 29. Dxé8 ?, Df1 mat.

s) Encore une défense stupéfiante qui seule sauve les Noirs de la perte. Le pion b7 est, en effet, indéfendable : si 27..., b6 ; 28. Td1 !, bxa5 (ou 28..., Df7 ; 29. Dd6+ avec gain) ; 29. Dd7+, Rb6 ; 30. Db5+, Rç7 ; 31. Td7+ et les Blancs gagnent.

t) Si 28. Txb7+ ?, Rç8 ; 29. Dé2, Dç1+ ; 30. Rg2, Td2.

u) On ne sait plus *maintenant* quel est l'attaquant et qui va gagner.

v) Et non 29..., Rç8 ? ; 30. Dxé6+.

w) Après 30. Cç6+, Rç8 ; 31. Dxé6+, Rxb7 ; 32. Ca5+, Rç7 ; 33. Dç6+, Rd8 ; 34. Cb7+, Ré7 ; 35. Dç5+, Rf7 les Blancs sont perdus.

x) *Ultime piège* ; si 31..., Rd6 ? ; 32. ç5+ !, Rxç5 ; 33. Tb5+, Rd6 ; 34. Cç4+.

y) *Une partie nulle, juste fin d'un* superbe combat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1514

N. RIABININE (1991)

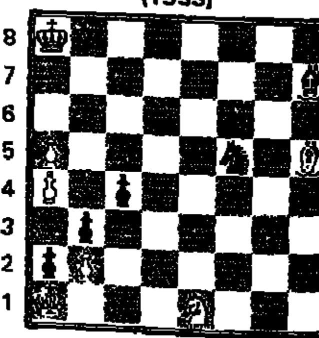
(Blancs : Rd6, Fg8, Pd4, f6, g5. Noirs : Rg4, Fa1, Cb6.)

Si 1. f7 ?, Fxd4 ; 2. f8=D, Fç5+ ! *(ou 2. g6, Fg7).*

1. g6 !, Rg5 ! *(et non 1..., Fxd4 à cause de 2. Fé6+ et de 3. g7)* ; 2. f7, Fxd4 ; 3. f8=D, Fç5+ ; 4. Rxç5, Cd7+ ; 5. Rd6 !, Cxf8 ; 6. g7, Cé6 ; 7. Fxé6, Rf6 ; 8. g8=C+ ! ou bien 6..., Ch7 ; 7. Fxh7, Rf6 ; 8. g8=T !

ÉTUDE Nº 1515

B. SACHAROV (1953)



Blancs (6) : Ra1, Fh5, Cé1, Pa5, a4, b2.

Noirs (6) : Ra8, Fh7, Cf5, Pa2, b3, ç4.

Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

Coup de fêtes

LA bûche de Noël (la «cosse de Nau», comme on dit en Berry) a *tenu grand-place* dans nos campagnes et chez nos aïeux : en Poitou, elle brûlait dans l'âtre jusqu'au lendemain, enfumant une potée de châtaignes. En Bourgogne, elle devait *durer plusieurs jours* et le grand-père tenait le tisonnier : plus il en jaillissait d'étincelles, plus l'an suivant serait riche en gerbes. En Provence (c'était un vieux tronc d'olivier), le «maître» emplissait à ras bord une coupe de son meilleur vin, y trempait ses lèvres, faisait boire toute la maisonnée, puis en aspergeait le foyer par trois fois...

C'était, vous l'avez compris, une vraie bûche. La bûche-pâtisserie de nos Noëls d'aujourd'hui, de génoise et de crème au beurre chocolatée, est de création récente : après la guerre de 1870, nous dit le Larousse gastronomique. Et due sans doute à l'imagination d'un pâtissier parisien originaire du terroir.

Rien n'empêche de terminer un repas de fête de fin d'année par cette bûche-moka (arrosée d'un champagne rosé par fantaisie plutôt que par nécessité). Encore faudra-t-il qu'elle soit fraîche et de qualité !

En province, sans doute avez-vous déjà «repéré» votre bon pâtissier. A Paris aussi, où il y a des «classiques». Un gourmand m'assure que la bûche de Noël, au café, de chez Stohrer rivalise avec celle de Bernachon à Lyon. Ce sera, en même temps, une promenade historique que celle du 51, rue Montorgueil, où, en l'an 1730, fut fondée la maison par un M. Stohrer qui, venu de Lunéville, avait en quelque sorte vu naître là-bas le baba de Stanislas Leszczynski et le lança dans la capitale (tél. : 42-33-38-20).

Autres délices de ces jours, les chocolats et les marrons glacés. Le chocolat a partout de fidèles serviteurs (qui nous consolent du tout-venant !). *Si vous ne pouvez* vous adresser à l'incontesté Bernachon (42, cours F.-Roosevelt à Lyon ; tél. : 74-52-20-98), notez, entre autres, à Paris, Christian Constant (26, rue du Bac et 37, rue d'Assas ; tél. 47-03-30-00 et 45-48-45-51), qui a lancé le «bitter plus» (chocolat non sucré apprécié des vrais amateurs). Ainsi que Jean-Paul Hévin (3, rue Vavin ; *tél.* : 43-54-09-85), considéré par Constant comme le meilleur chocolatier de sa jeune génération.

Noël à la maison ? L'hôtesse établira son menu «autour d'un plat *chaud», c'est-à-dire* un *seul* plat chaud cuisiné (lui permettant ainsi de n'avoir point à trop surveiller la cuisine et de rester près de ses invités). Les entrées froides ne man*quent pas, sans même* aborder les coûteuses altitudes du caviar et de la truffe (acheter celle-ci non brossée et la servir à la «croque-au-sel», une merveille !), voire du homard froid *mayonnaise (un vrai homard* breton, bien sûr, et non point cette chose surgelée venue d'ailleurs !)

Il y a les huîtres. Il y a le saumon fumé. A ce sujet, signalons une fois de plus le coffret «Tour du monde» (saumons sauvages d'Alaska et Suède, d'élevage de Norvège, Ecosse et Irlande, tout frais fumés par Le Monde du Saumon (27, rue Yves-Kermen à Boulogne-Billancourt ; tél. : 46-09-02-28). En moins onéreux encore mais satisfaisant en amuse-gueule, le tarama (émulsion d'œufs de cabillaud fumés), accompagné *de blinis que vous pourrez*, pour la qualité, commander à Blini (8, villa Poirier ; tél. : 47-34-60-09).

Le foie gras ? Si vous le pouvez – et savez – faire vous-mêmes, assurez-vous qu'il soit authentiquement des Landes ou du Périgord et non d'importation, comme celui de trop de marques commerciales.

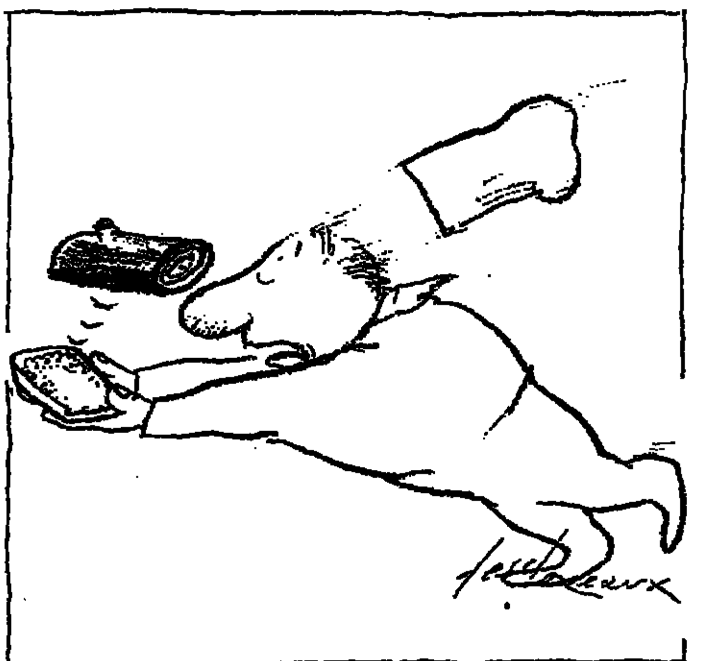
Et notez que nombre de bons restaurateurs, à l'occasion des fêtes de fin d'année, vendent à emporter du foie gras de leur préparation, *comme, entre autres, à Paris,* Roger Lamazère (à présent 12, avenue Rapp ; tél. : 47-05-91-17) ou Christiane Massia (*Restaurant du Marché*, 59, rue de Dantzig ; tél. : 48-28-31-55).

La «pièce» chaude du repas pourrait être un chapon de Bresse. Un vrai comme *par exemple* ceux du Bel Viandier (25, rue du Vieux-Colombier ; tél. : 45-48-57-83). Voire un simple gigot autour duquel *«le cercle de famille applaudit à grands cris».* Ou un des derniers gibiers (chevreuil, marcassin). A moins que vous n'ayez opté pour la «mer chaude» (homard à la crème, coulibiac de saumon). Mais surtout que le repas se passe sans embûches jusqu'à... la bûche !

Restent les vins d'accompagnement. Contentez-vous sagement de deux, un blanc et un rouge (avant le champagne du dessert qu'on peut boire aussi en apéritif, pour «accentuer la fête»).

Vous pourrez vous renseigner chez les « classiques » du métier *:* Lucien Legrand (à la retraite mais remplacé par sa fille Francine), 1, rue de la Banque ; tél. 42-60-07-12), aux Caves Taillevent, dont le nom seul est de bon augure (190, rue du Faubourg-Saint-Honoré ; tél. : *45-61-14-09*), Pétrissans (*30 bis*, avenue Niel ; tél. : 42-27-52-03), le « Petit Café » de Tristan Bernard, et pour y découvrir le champagne de Chigny-les-Roses. Et aussi l'éternel *Verger de la Madeleine* (4, *boulevard* Malesherbes ; tél. : *42-65-51-99*), où vous trouverez tous les millésimes à fêter et l'inattendu vin de Maastricht, Europe oblige ! Bien d'autres encore à Paris comme en province, et chez qui « le vin parle » !

La fête au restaurant ? C'est ce



que devraient être (cantines exceptées) tous les repas pris au restaurant, que ce soit un simple mais vrai « bistrot » ou une grande maison renommée. Certains d'entre eux proposent pour les réveillons des *menus. En situation, comme on dit* au théâtre. Ce sera à vous de juger, d'abord, sur le menu proposé, la pièce à laquelle vous assisterez ce soir-là. De l'ambiance « jazzy » de l'*Arbuci* (25, rue de Buci ; *tél.* : 44-41-14-14) à la Saint-Sylvestre « Belle Epoque » du *Procope* (13, rue de l'Ancienne-Comédie ; *tél.* : 43-26-99-20) pour 1 200 F, à la *« féerie des eaux sur fond de feu d'artifice »* de *Ledoyen* (carré des Champs-Elysées ; tél. : 47-42-23-23). Des Saint-Sylvestre du *Grand Hôtel* (brasserie restaurant *La Verrière* et restaurant *Opéra* (place de l'Opéra ; *tél. : 40-07-31-00* et *40-07-30-10*), où il vous faudra compter de 490 F à 1 450 F, selon votre choix. De la *Saint-Sylvestre de l'Hôtel Meurice* (228, rue de Rivoli ; tél. : 42-60-38-60) à 1 600 F aux enchantements brésiliens de *Chez Guy* (6, rue Mabillon ; tél. : 43-54-87-61), avec son *dîner musical du* 24 décembre (300 F env.) et sa nuit du 31 « Brésil couleur café », *(695 F)*.

C'est, on le voit, généralement pour la Saint-Sylvestre que les restaurants recherchent le menu tentateur. Au *Pavillon des Princes* (69, avenue de la Porte-d'Auteuil ; tél. : 47-43-15-15), rajeuni et où Patrick *Lenôtre a pris les pianos bien en* main, le menu, des spéciales pleine mer en chaud-froid, du foie gras en beignets soufflés, des saint-jacques en corail d'oursins, etc., jusqu'à l'entremets Saint-Sylvestre au chocolat, coûtera 600 F. A la table de *Pierre* (116, boulevard Pereire ; tél. : *43-80-88-68*), *le menu basque* (680 F) se terminera par un sorbet pamplemousse à l'Izarra. Au *Toit de Passy* (94, avenue Paul-Doumer ; tél. : 45-24-55-37), le grand menu est *à 650 F. A L'Orée du Bois* (porte Maillot ; tél. : 46-24-78-04), si dans les grandes salles du premier le *réveillon-spectacle* (*1 300 F vin* compris) entourera tout un programme, les « copains » de Jacques Collard préféreront l'intimité ambiante du réveillon rez-de-chaus*sée (500 F). Tandis que Chez Laurent* (41, avenue Gabriel ; tél. : 42-25-00-39), il vous faudra compter 1 500 F (sans les vins) pour un menu tardif (21 heures), qui sera aussi la fête du caviar...

*Bien d'autres restaurants organi*seront leurs fêtes : renseignez-vous. C'est ainsi que *Le Diamant rose*, à La Colle-sur-Loup (tél. : 93-32-82-20), propose, avant d'inaugurer 1993 avec son réveillon (790 F), un « menu enfant » à 200 F pour celui du 25 décembre.

Il est aussi permis de rêver ! Que pensez-vous de ce menu : huîtres de Marennes, consommé en tasse, filets de sole Maxim's, boudins blanc et noir purée de pommes, chaud-froid de volaille, salade mimosa à la mandarine glacée, bûche de Noël et fruits... Le tout pour... 25 F ! Mais c'était le réveillon « fin de siècle », en 1893, chez *Maxim's !*

Pour les réveillons de Noël, en famille, vous pouvez faire appel aussi à un bon traiteur. A Paris comme en province, il n'en manque point. Le traiteur « capitale type » depuis l'an 1802 semble ici bien être Dalloyau (99-101, rue du Faubourg-Saint-Honoré, tél. : 43-59-18-10, maison principale) avec ses plats cuisinés, du foie gras aux terrines de caille, des fruits de mer aux volailles, jusqu'aux bûches tradition*nelles (sept versions) et* la création, cette année, de nouveaux chocolats. Menu Saint-Sylvestre (pour six personnes) à moins de 300 F.

Les fêtes peuvent être aussi l'occasion d'un cadeau « imprimé ». Les ouvrages de recettes sont trop nombreux aujourd'hui, mais du moins je puis vous en recommander deux, indispensables : *les Légumes de mon moulin*, par Roger Vergé, dont la cuisine en son *Moulin de Mougins* est ce que l'on sait (Flammarion éd.), et, chez Robert Laffont, *Vivarois, la cuisine de l'émotion*, de Claude Peyrot, le plus inspiré des cuisiniers actuels. C'est, là, du solide.

Pour ceux qui apprécient les ouvrages luxueux à la mode, citons aussi *la Table des doges* et *Promenades gourmandes à Bruxelles* (Casterman éd.), *la Riviera*, d'Alain Ducasse (Albin Michel), et *le Val de Loire*, de Jacques-Louis Delpal (Nathan). Avec, enfin, une *Histoire du whisky*, chez Flammarion. Mais c'est en relisant la vie de César Ritz (vieux bouquin retrouvé sur les quais) que j'ai pensé aux réveillons du grand palace de la place Vendôme. Celui de Noël (1 000 F sans les vins) se terminera par une bûche aux divers parfums. Celui de la Saint-Sylvestre (ou plutôt ceux) passe de *1 800 F au Ritz Club* à 2 300 F à *L'Espadon*, et à 2 700 F à la piscine. Bon appétit quand même !

La Reynière

Semaine gourmande

L'Olivier

J'écris *L'Olivier*, mais, lorsque paraîtront ces lignes, ce sera sans doute *L'Hoedic* (du nom de l'île bretonne face à Quiberon). Et parce que le nouveau chef-patron, Marcel Goareguer, entend bien «afficher» sa bretonnante origine (n'est-il *pas le fils de L'Argoat ?*). Donc, s'il faut quelques mois pour obtenir changement d'enseigne, il *ne lui a fallu que* d'arriver, dans ce cadre tout neuf et charmant, pour apporter l'air marin d'une cuisine d'exception. Cadre agréable donc, à quelques mètres de la porte de Versailles, service féminin et cuisine de qualité (terrine de thon à la crème citronnée, civet *de petits-gris et artichauts en per*sillade, sauté de lotte fleur de thym, ragoût d'huîtres au champagne sur blanc de cabillaud poché, parmentier de raie, escalope de saumon à l'oseille (les chefs ne se gênent point de copier leurs aînés, mais, ici, c'est avec *l'autorisation* des Troisgros *que* Goareguer prépare ce plat, et Pierre Troisgros sera de mon avis : à le «tester», il est aussi savoureux qu'à Roanne !), avec aussi l'andouillette AAAAA de Duval au cidre avec sa crêpe de sarrasin et un «giboyé» d'agneau jus de truffes. Remarquable foie gras «maison» et bons desserts (pommes «bigouden», pruneaux au thé et caramel au cidre). Carte des vins aux prix modérés (un château cahuzac du Frontonais à 85 F). Carte des cafés arabicas (moulus à la commande). Un *menu déjeuner* (choix d'entrées, plat, fromage ou dessert à 155 F) et dîner (choix d'entrées, plat, fromage, dessert, café et «douceries», à 250 F. A la carte, compter *300 à 350 F.*

► ***L'Olivier, 22,* rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux 92130 ; *tél.* : 40-93-42-00. *Fermé* samedi midi et dimanche. Salon *20 couverts, CB - DC - AE.***

Le Petit Salé

Guida est revenue ! Il y a quelques années, elle ouvrait ce *Petit Salé*, véritable bistrot «de bonne bouffe», puis elle avait, je crois, mis en gérance, et la qualité n'y était plus. Mais Guida est revenue, dans un cadre embelli mais toujours familier, avec ses plats du jour (pot-au-feu, blanquette, brandade) et quotidiennement classiques (petit salé lentilles, cassoulet, tartare, andouillette AAAAA (de chez Duval, bien sûr !). Entrées *«en situation», desserts adéquats* (mousse au chocolat, crème brûlée, tatin) et petits vins «au compteur», c'est-à-dire selon ce que vous aurez bu de la bouteille à 90 F. C'est simple, bon enfant, généreux et «sympa». Comptez *150-200 F.*

► ***Le Petit Salé,* 99, avenue des Ternes, Paris 17e ; tél. : 45-74-10-57. Tous les jours. Parking : Méridien. CB - DC - AE.**

Sud-Ouest et Cie

On se souvient peut-être du *Globe d'Or*, ce modeste bistrot de la rue Saint-Honoré, dédié par Gérard Constiaux à la cuisine du Sud-Ouest. Le voici désormais dans la première partie du boulevard du Montparnasse, où les restaurants ne manquent certes point. Il n'empêche, celui-là trouvera vite le succès, grâce à cette cuisine de l'aimable chef-patron (carpaccio de canard aux herbes, gésiers de canards confits, foie gras, salade landaise, marbré de canard au foie gras, cassoulet de Castelnaudary, confit « maison », magret au miel, au poivre noir, quercynoise ou bordelaise, civet de « manchons » aux pâtes fraiches... avant les gourmandises). Mais surtout, grâce à sa formule : choix d'une des entrées, *puis des plats* ci-dessus, gourmandise et café avec l'apéritif maison et une demi-bouteille d'un vin de là-bas, le Cocumont. Tout cela pour 175 F net. Bon, original, *copieux et amical !*

► ***Sud-Ouest et Cie,* 39, boulevard du Montparnasse, Paris 6e. *Tél. : 42-84-35-35.* Tous les jours. Parking : Montparnasse. AE - DC - CB.**

Relais des gardes

Ici ce n'est pas l'emplacement (à deux pas de la forêt) qui a changé, mais la direction. Mme Oudina a *cédé son restaurant à son maître* d'hôtel, M. Mouna, homme de métier. C'est dire que la cuisine reste égale, signée de J.-C. Cahagnet, avec un menu à 190 F (entrée : et ce sera peut-être la gelée de queue de bœuf, bien succulente !), poisson ou viande (du cabillaud rôti au sauté de rognon de veau aux pommes), fromage et dessert (dont le baba au rhum cher à notre enfance !). Belle cave, *dont un saint-nicolas-de-bourgueil* à 95 F. A la carte, compter 350, à 400 F.

► ***Le relais des gardes, 42, avenue du Général-Gallieni, Meudon (92190). Tél : 45-34-11-79.* Fermé samedi et dimanche soir. Parking, *avenue du Château.* AE - DC - CB.**

L. R.

Aux journalistes venus de Paris enquêter sur la catastrophe de Courrières, en 1906, qui leur demandaient comment écrire « terris », les mineurs répondirent : « Comme fusils ! » L'orthographe est restée. La plupart des terrils aussi, symboles de l'épopée minière, comme celui de la fosse Renard, le paysage de Germinal.



DITYVON

« Nous n'avons plus honte de notre passé minier. Si nous laissons disparaître les terrils, nous n'aurons plus rien cette fois. »

Mont Germinal

ZOLA, qui travaillait à la préparation de *Germinal*, accourut dans le Valenciennois à l'annonce de la grande grève de 1884. *« Pays superbe pour le cadre de mon bouquin »*, consigne-t-il dans ses carnets. Accompagné du député des lieux, Alfred Giard, *une connaissance, dont il se fait* passer pour le secrétaire, et sur qui il compte pour mener son enquête, il se rend à la fosse Renard (– 675 mètres), à Denain, pour une descente au fond. On possède encore le billet, en date du 25 février 1884, signé du directeur général de la Compagnie d'Anzin, un certain de Forcade, par lequel *« Monsieur Emile Zola est autorisé à visiter au fond et à la surface les établissements de la Compagnie »*.

Le voici dans la « salle des pendus ». On lui a fait revêtir la chemise, puis la « cule » (la culotte), on l'a coiffé du « béguin bleu » et de la barrette, le « chapeau de cuir dur ». Puis il est allé chercher la lampe, et il est entré dans la cage. *« Monte-t-on, descend-on ?... Il y a comme des immobilités... puis de légères secousses, un dansement, des heurts » (inquiétude)*. Bruit de pluie, qui tombe en averses. Enfin le fond. On s'enfonce dans les galeries. Des formes s'agitent *« dans la nuit fumeuse »*. Des enfants courent derrière les berlines. Plus bas encore dans la veine, les piqueurs : *« J'en ai vu un tout nu. »* Partout des yeux et des dents blanches : *« Quand ils rient, des nègres. »* Des voix étouffées. Alors il a ressenti une *« pesanteur sur les yeux »*. En réalité, en se traînant *« à quatre pattes dans une forte chaleur »*, il a été pris d'une angoisse, il lui a semblé revivre en vrai son cauchemar familier, apparu autrefois lors d'une typhoïde, le *« cauchemar du tunnel »*, celui qui saisit aussi l'abbé Mouret.

Remonté à la surface, il n'a pas perdu de temps – on pense que sa visite n'a duré que quelques heures dans l'après-midi, – il a arpenté carnet en main le carreau, inspecté le chevalet avec sa *« charpente de cathédrale »*, poussé jusqu'au *« terri »*, où se trouvent, à son avis, *« des coins où des enfants pourraient jouer »*. Et il a encore noté : *« Pas de religion. Les prêtres ne vont guère dans les corons ; on va seulement les chercher pour les agonies. »* Et encore : *« Les visites des médecins sont beaucoup trop rapides. »* Rentré à Paris, la documentation de *Germinal* enfin rassemblée, il va bien vite se mettre à la rédaction. Et il écrira à un ami : *« C'est un de ces livres qu'on fait pour soi, par conscience. »*

Lors de la catastrophe de Courrières, en 1906, les journalistes venus de Paris demandèrent aux mineurs comment il fallait orthographier le mot « terri ». Zola d'ailleurs l'écrivait ainsi. Il leur fut répondu sur le ton de la provocation : *« Comme fusil ! »* Depuis, cette seconde orthographe semble l'emporter sur la première.

Après avoir battu des records de longévité, la fosse Renard s'est tue dans les années 50. Denain confia son sort à la métallurgie, et ce fut là encore le drame, en 1978. Quelques années avant, on s'était avisé que le chevalet de Zola était toujours debout. On le dynamita. *« Il s'est couché comme un enfant »*, se rappelle un ancien mineur. De la fosse Renard, il ne reste plus aujourd'hui que le terril, posé comme un objet inutile, en pénitence au fond de la commune.

Le terril de Germinal se prend pour un petit cousin du puy de Dôme. Il est velu comme un volcan auvergnat aux vertus régénératrices. Ses flancs disparaissent sous une épaisse chevelure de fougères rousses qui ondulent sous la caresse du vent automnal. Son galbe est régulier, l'auréole sommitale pointée vigoureusement. *« Terriblement sexy »*, soupire un adorateur.

« Il faut imaginer l'angoisse des femmes lorsque les roues du chevalet cessaient de tourner. Il y avait un grand silence, comme si ceux qui restaient en surface, retenant leur souffle, cherchaient à capter le moindre signe de vie. Alors, les regards se portaient sur le terril qui était le seul lien qui les unissait avec ce qui se passait dans le sous-sol », explique un vieil homme. Jusqu'à la fin des années 40, le charbon remonté en surface était trié à la main et les « cafus » – des femmes – chargées de la besogne *laissaient partir au terril du « petit* charbon ». Jouant à cache-cache avec les gardes des mines, les « grappilleurs » s'en allaient alors ramasser, « glaner » les précieuses « gaillettes ». Et les tribunaux distribuaient les condamnations, sans pouvoir enrayer la « grappille ». *« Il fallait accéder aux éboulis, remplir son sac et dévaler la pente dès qu'un képi était en vue »*, *raconte un ancien mineur*. Célébrée ici comme un sport régional, la grappille n'était pas sans danger. Elle fit deux morts lors de la grève de 1963. Le charbon manquait dans les cités, et deux glaneurs furent pris dans un éboulement (1).

« Dans le terril, c'est comme dans le cochon, tout est bon », dit-on ici. En pleine récession charbonnière, les Houillères crurent se trouver devant un magot inespéré. Au début des années 70, lorsque se profila la crise pétrolière, les terrils furent brutalement tirés de leur sommeil. On ausculta leur cœur, on fit des prélèvements, on *pratiqua des carottages*, on remua toute cette chair carbonifère.

Du jour au lendemain, ce qui ne l'était plus depuis longtemps devenait subitement exploitable. On les transforma en mines à ciel ouvert. Les plus riches en charbon, les plus anciens, édifiés avec les rebuts des « cafus », allèrent alimenter les centrales thermiques *de la région. Pour les autres*, l'exploitation et la réutilisation s'affinèrent : remblais d'autoroutes, revêtements de sols, briques. La réserve d'imagination des alchimistes qui travaillent à la transformation de ces schistes rouges *apparaît aussi inépuisable que le* gisement lui-même.

Devant « Renard », on organisa la résistance. On invoqua Zola et Germinal. On refusa de laisser disparaître ce symbole de l'épopée minière. Et il fallut tenir bon contre les Houillères, jusqu'à ce qu'un salutaire arrêté préfectoral de protection *stoppe les pelleteuses qui* lorgnaient sur les schistes rougeoyants. *« Ici, on a tout pris aux gens, on leur a, à tous, menti. C'est une région assassinée. Si on touchait au terril, cela serait venir voler la dépouille »*, dit avec véhémence Guy Cattiaux, journaliste et éditeur à Denain.

Voici donc aujourd'hui, par un de ces curieux retournements, que le regard des hommes se pose autrement sur les « monticules hideux », coupables d'avoir entretenu une image « infernale » du bassin minier, élevés désormais à *la dignité de chaîne montagneuse.* Voici que l'homme se pique d'exploration sur ces pentes, y ramasse l'épilobe et le séneçon d'Afrique, tente de percer les secrets de cette forêt fossile, remontée des profondeurs du temps par la sueur des siens, imagine des paradis carbonifères, des Indes noires, peuplés de fougères arborescentes et de libellules *géantes. C'est que les entrailles du* monstre intriguent encore. Des fumerolles parfois s'en échappent.

Quand on lui prend sa température, celle-ci peut atteindre plus de mille degrés, mais sur ses pentes règne une douce chaleur. Il était donc évident que les profiteurs ne tarderaient pas à se manifester : le lézard des murailles, le crapaud accoucheur, le criquet à ailes bleues, s'y sont précipités, rejoints par l'hirondelle des rivages, le traquet motteux ou le faucon crécerelle. Et l'herboriste bute sur des mousses qui, affirme-t-on, ne séjournent que sur les volcans hawaïens. Mieux même, le *terril s'est fait thérapeute* et regorge de plantes médecinales, la tanaisie qui traque le ver intestinal, la prêle des champs diurétique, ou l'oseille purgative...

Aujourd'hui, le terril est une espèce en voie de mutation, ne sachant quel parti prendre, celui de l'homme ou celui de la nature. De vieux sages à la barbe fleurie, comme Renard ou Escaudain, *montent* la garde près des corons. D'autres se sont faits bases de loisirs ou lagunes d'épuration. D'autres rêvent de prêter leurs flancs aux joies de la glisse et des sports d'hiver. D'autres, s'affaissant, se sont faits lacs romantiques ou *préfèrent s'endormir sous une couverture* forestière, oubliant leur origine humaine.

« Il y a encore des gens pour dire qu'il faut les raser », explique Jean-François Caron, conseiller régional (Génération Ecologie), président de l'association La chaîne des terrils. Il y a un lobby. *Les pires, ce sont certains Lillois* qui considèrent n'avoir rien à voir avec le bassin minier et qui s'estiment injustement pénalisés sous prétexte qu'on leur en impose la vision. Si on s'avisait de faire disparaître les terrils, si on les *mettait à plat, cela reviendrait à* étaler une couche de quarante centimètres d'épaisseur sur l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais. Ils sont donc bien là. La question n'est pas d'être pour ou contre, mais d'essayer de valoriser ceux qui méritent de l'être et d'avoir une gestion cohérente de l'ensemble.

Ce sont des éléments forts du paysage, même s'ils posent des problèmes. Mais il n'est plus question de détourner notre regard, ou d'imaginer un mur de béton qui permettrait de traverser la région sans les voir. Il ne faudrait pas aussi chercher à travestir la réalité, en ne présentant par exemple que des terrils « boisés », retournés en quelque sorte à la nature, sinon ils vont ressembler à des monts « ordinaires ». Quand on traverse la Belgique, on ne les voit pas : ils sont tous boisés, et pourtant ils sont cent à cent cinquante sur le bord de la route !

« Je suis venu à la défense des terrils par l'ornithologie, raconte Jean-François Caron. *En les observant, ma vision a complètement changé. J'y vis des expériences, en y faisant par exemple du parapente, que je ne peux pas vivre ailleurs. L'émotion est forte en y grimpant : on s'élève d'un coup au-dessus des maisons, il y a l'effort, le vent, ce sont des sensations insolites ici. Je les trouve beaux. Un terril, c'est un lieu à la fois magiquement artificiel et vrai. C'est un objet incongru, qui n'a rien à faire là où il est, qui s'est posé là, et la chose peut repartir d'un instant à l'autre sur une autre planète.*

» Pendant très longtemps, jusqu'à la fermeture de la mine, les gens d'ici avaient honte des terrils. Cela ne voulait rien dire que de vouloir les conserver. A présent, les mentalités ont changé. Les témoins de l'aventure minière disparaissent, il y a de moins en moins de chevalements et les cités minières sont réhabilitées. Peu à peu l'identité minière n'est plus représentée que par le terril, qui en est devenu en quelque sorte le refuge. On découvre que ce n'est pas un milieu « stérile », mais qu'il y a des plantes, de la vie. C'est devenu un élément structurant du paysage. Il est l'identifiant, le repère, le nouveau clocher du village. »

*« **La mine a disparu,** mais ce n'est pas qu'une histoire malheureuse. Elle avait ses valeurs, le courage surtout. De tout cela nous prenons conscience aujourd'hui. Ce n'est pas du passéisme, mais notre identité enfin révélée. Nous n'avons plus honte de notre passé minier. Si nous laissons disparaître ces terrils, nous n'aurons plus rien cette fois. »*

« Le terril est à la fois rouge et noir. Du sang et de la sueur du mineur. Toute son édification, jour après jour, est passée entre ses mains. C'est un mouvement incessant parti du fond de la mine. Une construction humaine, une terre inventée. »

De notre envoyé spécial
Régis Guyotat

(1) « Terril, un nouvel or noir ? » Enquête de Jean-Pierre Eeckemann parue dans *la Voix du Nord* du 13 au 16 février 1990.

Guide

• Le nombre des terrils dans la région Nord-Pas-de-Calais est d'environ 265. L'exploitation (schistes rouges et produits charbonneux) à laquelle ils sont soumis depuis vingt ans en a fait disparaître un certain nombre.

L'association La chaîne des terrils (Centre culturel et social Les Marichelles, 62800 Liévin ; tél. : 21-42-52-56) s'est donné pour tâche, en liaison avec les collectivités locales et les Houillères, l'élaboration d'un plan d'aménagement et d'exploitation, et d'un plan d'animation et de valorisation touristique et culturelle. Sur les 265 terrils recensés, une bonne centaine devraient rester la propriété des Houillères dans un but d'exploitation. Les 150 autres, par un transfert de propriété et de gestion aux collectivités par le biais d'une société d'économie mixte, devraient être préservés ou « exploités » à des fins touristiques et culturelles. La finalité de l'opération étant la reconquête progressive du « territoire » minier par la collectivité.

Concernant le terril de Germinal à Denain, un comité de défense (Alain Leray, BP 52, 59721 Denain ; tél. : 27-31-98-74) existe depuis 1979, qui non seulement s'est préoccupé de sa sauvegarde, obtenant un arrêté de protection biotope en date du 7 septembre 1989, mais organise également un circuit de randonnées pédestres à travers les terrils du Valenciennois et un parcours touristique minier Emile-Zola à Denain.

La Maison du parc naturel régional de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut (Le Luron, 59230 Saint-Amand-les-Eaux ; tél. : 27-27-88-27, contact Jean-Marc Gasperi) participe à l'aménagement des terrils du Valenciennois, notamment les terrils Sabatier et La Mare-à-Goriaux, reconvertis en espaces naturels et de détente. Depuis le sommet du Sabatier, où l'on accède par un sentier de promenade, un étonnant paysage industriel se dévoile.

Sur la fosse et le terril de Germinal et l'histoire industrielle de Denain, on peut lire *les Hommes d'acier*, de Guy Cattiaux (éditions Guy Cattiaux, BP 101, 59722 Denain Cedex).

On peut consulter également *les Rougon-Macquart, Germinal*, d'Emile Zola, collection « La Pléiade », tome 3, avec l'étude réalisée par Henri Mitterand sur *Mes notes à Anzin*, de Zola. •

